

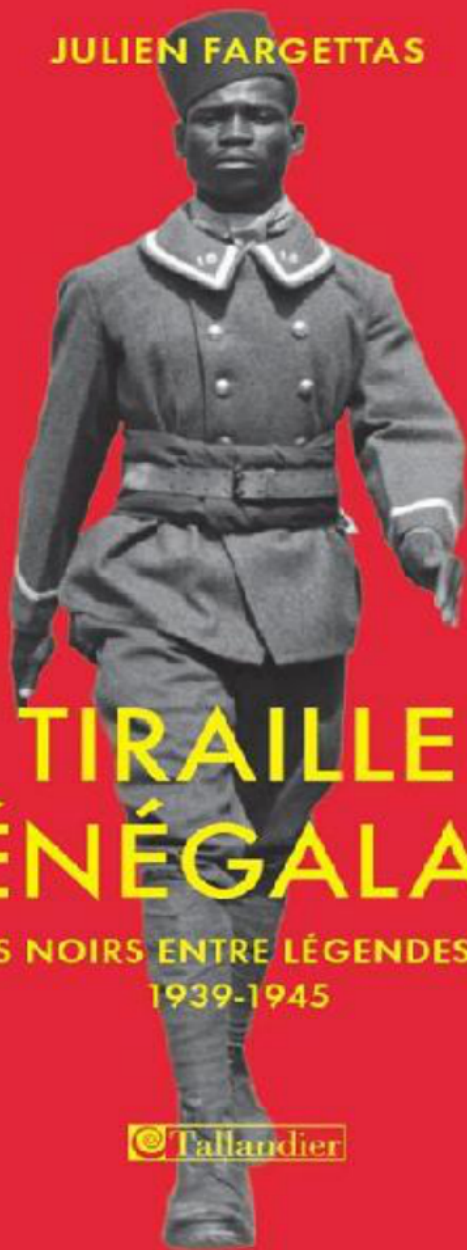
Les tirailleurs sénégalais

Julien Fargettas

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

JULIEN FARGETTAS



LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

LES SOLDATS NOIRS ENTRE LÉGENDES ET RÉALITÉS
1939-1945

©Tallandier

JULIEN FARGETTAS

LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

*Les soldats noirs entre légendes et réalités
1939-1945*

T ALLANDIER

Table des matières

Titre

Copyright

Cahier photos

Dédicace

PRÉFACE

INTRODUCTION

NOTE AU LECTEUR

PREMIÈRE PARTIE - LE SOLDAT INDISPENSABLE

CHAPITRE PREMIER - LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS DANS
L'EFFORT DE GUERRE FRANÇAIS

CHAPITRE II - SERVIR DIFFÉREMMENT

CHAPITRE III - LE RÔLE PRIMORDIAL DE L'ENCADREMENT

DEUXIÈME PARTIE - LES THÉÂTRES D'OPÉRATIONS

CHAPITRE PREMIER - LES AUTRES

Le monde civil, entre méfiance et attirance

Face à l'Allemagne, des violences tous azimuts

L'indifférence des Alliés

CHAPITRE II - COMBATTRE

Formation et emploi des tirailleurs sénégalais

Au combat

CHAPITRE III - UNE AUTRE CAPTIVITÉ

Une captivité française

Du prisonnier au résistant

TROISIÈME PARTIE - L'APRÈS-GUERRE

CHAPITRE PREMIER - LA DÉLICATE QUESTION DES RETOURS

Les conditions des démobilisations

Incidents et mutineries

Tiaroye, une tragédie des démobilisations

CHAPITRE II - DU TIRAILLEUR À L'ANCIEN COMBATTANT

Retrouver les sociétés africaines

Des images multiples

Conclusion

NOTES

SOURCES

Sources imprimées

Sources orales

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

Ouvrages spécialisés

Remerciements

Index des noms de personnes

Index des noms de lieux



Éditions Tallandier – 2, rue Rotrou 75006 Paris

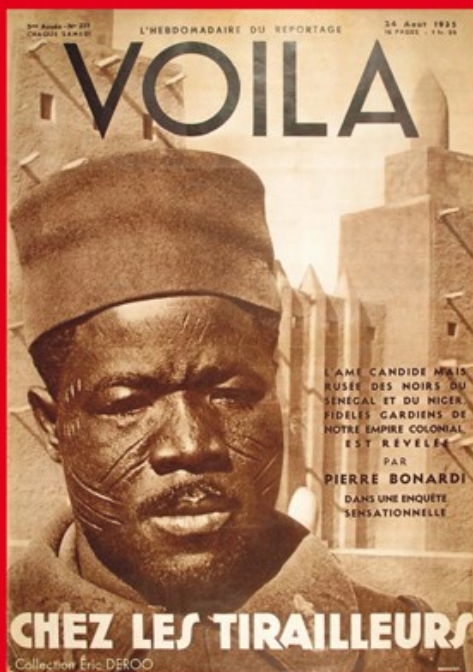
www.tallandier.com

© Éditions Tallandier, 2012

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo

EAN : 978-2-84734-942-9

REPRÉSENTATION DES TIRAILLEURS AVANT 1939-1945



Collection Éric DEROO

MAGAZINE VOILÀ

Durant l'entre-deux-guerres, la presse s'attache à présenter les tirailleurs comme des guerriers mystérieux mais également comme de « grands enfants à l'âme candide ». Le magazine grand public *Voilà* propose en 1935 plusieurs reportages sur les tirailleurs en métropole et en Afrique.

TIRAILLEURS À AGADEZ

Après la Grande Guerre, les formations de tirailleurs stationnent en métropole, ainsi que dans la majeure partie de l'Empire. Aux colonies, la situation matérielle de certaines unités est parfois délicate comme ici au Niger parmi les tirailleurs du groupe nomade d'Agadez en 1932.



Collection Éric DEROO

RECRUTEMENT ET PROPAGANDE

Première année. — N° 5.

15 Mars 1940.



Publiée par l'Etat-Major du Général Commandant Supérieur à DAKAR



DIALLO. — Tu as vu, Hitler dit que nous sommes des singes.

MAMADOU. — Si c'était vrai, il serait bien embêté, car on aurait quatre mains pour mieux lui flanquer la raclée.

© Ministère de la Défense, Bibliothèque de l'École de la guerre

LA GAZETTE DU TIRAILLEUR

En 1939, l'administration coloniale envisage un recrutement massif en Afrique noire, dont la contribution est fixée à 250 000 hommes. Cette campagne bénéficie d'une propagande intensive. Instrument essentiel de cette mobilisation, *La Gazette du Tirailleur*, publiée en AOF, s'appuie sur une critique sévère des thèses nazies et a pour double objectif de séduire et de convaincre : offrir une distraction agréable tout en informant sur le conflit. Cette entreprise de séduction amorcée par la France démontre l'importance accordée à la mobilisation coloniale, l'empire admettant désormais une certaine dépendance vis-à-vis du recrutement indigène.

BULLETIN DES ARMÉES D'OUTRE-MER

ORGANE OFFICIEL

DU CENTRE DE L'ENTRAÏDE POUR LES SOLDATS ET LES TRAVAILLEURS
DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER DANS LA MÉTROPOLE

Le Centre de l'Entr'Aide et son Bulletin sont l'exemple de la grande fraternité qui unit, dans l'Empire, les peuples de la France et de ses possessions d'Outre-Mer.

ÉDOUARD
DALADIER

Aux soldats de la plus grande France, fraternellement unis pour la défense de la Patrie.

GÉNÉRAL
GAMELIN.

Collection Éric DEROO

BULLETIN DES ARMÉES D'OUTRE-MER

En France métropolitaine, *Bulletin des armées d'outre-mer* est édité pour les troupes venues de l'ensemble de l'empire colonial. C'est un véritable organe de propagande glorifiant l'œuvre coloniale. Dans les pages de la revue, le tirailleur découvre « Les aventures de Mamadou Koulibaly, paysan noir soldat français » ou encore la bande dessinée « Les quatre mousquetaires » qui met en scène quatre soldats originaires de métropole, du Maghreb, d'Afrique noire et d'Indochine.

ILLUSTRIETER BEOBACHTER

Cette caricature intitulée *Frankreichs Schuld*, (« La dette française ») paraît à la veille de l'offensive de mai 1940. Elle illustre une thèse déjà développée dans *Mein Kampf*, celle d'une France « négri-fiée », où les Juifs sont omniprésents, et qui assoit sa puissance sur ses forces coloniales. Durant la campagne de mai et juin 1940, plusieurs centaines de soldats noirs sont exécutés par les forces allemandes.



© Bibliothèque de documentation internationale contemporaine

UNE FAMILLE EN CÔTE-D'OR

Après la défaite de 1940, des dizaines de milliers de tirailleurs sont prisonniers des forces allemandes qui les maintiennent sur le sol français. Peu à peu, ces prisonniers sont affectés à des travaux divers au profit des forces allemandes ou des populations françaises. Durant quatre ans, les tirailleurs vivent au sein de la population française, comme ici à Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, en 1941. De nouveaux liens se tissent entre Français et tirailleurs qui aboutiront à des mariages et à la constitution de familles. Les autorités de la Libération décideront de renvoyer l'ensemble des soldats noirs dans leurs colonies d'origine.



Collection Michel DIEY



L'ARMÉE FRANÇAISE AU COMBAT

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale paraissent de nombreux ouvrages retraçant les faits d'armes des armées françaises. Ce numéro de *L'Armée française au combat* met en avant un tirailleur sénégalais, directement relié au drapeau français et à la croix de Lorraine illustrant les armées de Libération. L'illustration n'échappe pas aux poncifs attachés aux soldats noirs avec, notamment, la présence très visible des scarifications sur le visage du tirailleur—un aspect souvent reproduit dans les représentations occidentales.



KOUFRA

Par le ralliement des premiers territoires de l'AEF au général de Gaulle, les forces coloniales constituent l'ossature des premières unités de la France libre. Le général Leclerc lance les premières attaques contre la Libye italienne dès décembre 1940. Ce soldat du régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad pose devant des drapeaux pris aux forces italiennes au cours des combats de Koufra.

ITALIE

Le corps expéditionnaire français envoyé en Italie à partir de décembre 1943 compte de nombreux soldats coloniaux dans ses rangs, dont des tirailleurs des bataillons de la 1^{re} division de marche d'infanterie. Ici un tirailleur servant une mitrailleuse sur un véhicule de type jeep. Par la suite, les tirailleurs de la 1^{re} division de marche d'infanterie et de la 9^e division coloniale débarqueront en Provence en août 1944.



Collection Paul GAUMAC

TIRAILLEUR RÉSISTANT



© Collection musée d'Histoire du 20^e siècle, Estivareilles. Fonds G. FORAISON

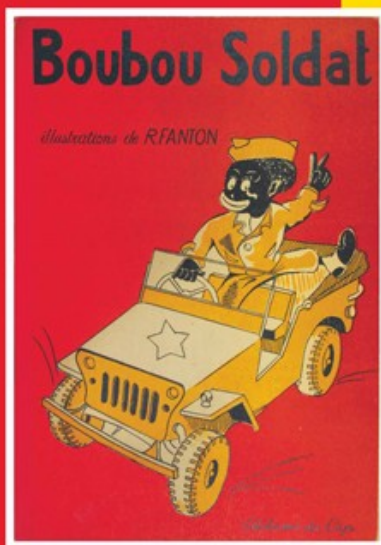
MAQUISARDS

À partir de 1943, de nombreux groupes de maquisards se créent dans toute la France. Des tirailleurs restés prisonniers en métropole sont libérés par les résistants qui apprécient leur expérience militaire. Ces tirailleurs résistants combattent dans le Vercors, pour la libération de Lyon ou de Paris, dans le centre de la France et ailleurs. Le groupe « 18 juin » de l'armée secrète de la Loire compte par exemple deux tirailleurs dans ses rangs (photo du haut). En septembre 1944, des tirailleurs participent à la libération de Châtillon-sur-Seine en Côte-d'Or.



Collection SUPREY

RECONNAISSANCE



Collection Éric DEROO



© Julian FARGETTAS

BOUBOU SOLDAT

En 1946 paraît *Boubou soldat*, ouvrage destiné à la jeunesse. Le choix du tirailleur sur la couverture démontre sa popularité. Il met en avant un tirailleur nouveau, habillé à l'américaine et conduisant une jeep, comme le furent les tirailleurs des armées de la Libération, qui abandonnèrent progressivement la fameuse chéchia au profit du calot comme les autres soldats français. Une telle image s'oppose à la figure traditionnelle présentée dans l'ouvrage *L'Armée française au combat*.

LE TATA SÉNÉGALAIS

En juin 1940, des centaines de tirailleurs sont exécutés par les troupes allemandes au nord-ouest de Lyon. Afin de rendre hommage aux soldats coloniaux, Jean Marchiani, responsable départemental des anciens combattants, réunit les corps et décide de les inhumer sur le lieu d'un massacre, dans un cimetière inspiré des traditions architecturales du Soudan français. Le Tata sénégalais est inauguré à Chasselay (Rhône) en novembre 1942. Il est le symbole de l'engagement des soldats africains au service de la défense de la France.

Pour le tirailleur Aladji Diop, matricule
n° 58.803, tombé le 19 juin 1940 à Lissieu
(Rhône), point d'appui de Montluzin.

Pour tous ses camarades de combat.

Pour mon ange.

PRÉFACE

L'École historique française vit de ses jeunes chercheurs pugnaces tel Julien Fargettas. Elle est encore capable de fournir des travaux fondamentaux, quand elle peut tourner le carcan imparti aux nouvelles thèses qui n'est que de trois ans, délai insuffisant pour mener une recherche essentielle sur le long terme. Cet ouvrage est, en effet, le fruit d'un long parcours de quelqu'un qui travaille dans le domaine du tourisme, en ayant été seulement pendant un an allocataire de recherche. Entre petits boulots pour assurer la subsistance, contrats à durée déterminée, sans oublier les privations de vacances, ce travail de Romain a été mené en huit ans, ce qui en fait l'équivalent des regrettées thèses d'État.

Né le 22 juin 1974 à Saint-Chamond, Julien Fargettas accomplit ses premiers travaux de chercheur à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne. En 2000, il se voit d'ailleurs décerner le prix Marcel Paul pour son mémoire de maîtrise intitulé *Le Massacre des soldats du 25^e régiment de tirailleurs sénégalais : région lyonnaise – 19 et 20 juin 1940*. Parallèlement à ses études, il poursuit une carrière militaire au sein de l'armée de terre, comme officier d'active sous contrat, qui le conduit au Kosovo et en Afrique. Ayant participé à différents colloques et publications, notamment sur le massacre de Chasselay et la mutinerie de Tiaroye (article dans la revue *Vingtième Siècle*), il mène une enquête de longue haleine dans le cadre d'une thèse d'histoire contemporaine consacrée aux tirailleurs sénégalais pendant la Seconde Guerre mondiale, soutenue le 13 décembre 2010 devant les instances de Sciences-Po Aix et inscription à l'école doctorale de l'université de Provence. Et ce, devant un jury relevé, qui dit toute l'importance de ce travail et l'exemplarité de cette recherche, composé de Marc Michel, professeur émérite de l'université de Provence et président du jury, de Jean-Charles Jauffret, professeur à Sciences-Po Aix et directeur de recherches, de Colette Dubois, professeur à l'université de Provence, de Mme Christine Lévisse-Touzé, directrice du Mémorial Maréchal Leclerc et Libération de Paris-Musée Jean Moulin, et de Jacques Frémeaux, professeur à l'université de Paris IV-Sorbonne. Après une brillante soutenance, l'impétrant obtient une mention devenue rare pour les nouvelles thèses : très honorable avec les félicitations à

l'unanimité.

Les éditions Tallandier ont accepté de reproduire l'essentiel de cette thèse, et il faut les en remercier, car nous sommes bien en présence de la première grande étude sur la question. Elle analyse les mécanismes, les acteurs, les facteurs de dissociation, mais aussi les enjeux et conflits de mémoire, ce qui débouche sur le délicat dossier d'« Histoire et mémoires ». Modèle d'histoire militaire comparée menée avec honnêteté et donc objectivité, cette recherche ouvre également sur des éléments de comparaisons avec les troupes britanniques et américaines, notamment pour le traitement réservé aux soldats noirs, tout en tenant de l'histoire sociale par l'étude des traditions et du comportement d'un groupe spécifique des troupes coloniales françaises.

Cet ouvrage force l'admiration par la rigueur simple et convaincante, tout en introduisant des thématiques larges et passionnantes. Il ouvre de multiples pistes, complète des travaux déjà publiés, notamment ceux d'Armelle Mabon relatifs à la captivité des Africains, mais aussi ceux de Vincent Joly, d'Antoine Champeaux et d'Isabelle et Marc Pottier, ces derniers concernant des récits de vie. Il remet en perspective les dynamiques qui traversent les relations impériales et la vie militaire durant la Seconde Guerre mondiale. Sans négliger les pages sombres de cette histoire, l'auteur offre ainsi un travail de synthèse posant la problématique de la relation complexe entre les décideurs politiques et les populations de l'Empire qui payent le prix fort pour que la France reste, *in fine*, un pays libre. La dimension humaine de ce travail en sort renforcée : les soldats noirs sont analysés dans leur quotidien mais aussi parmi les parcours qui les mènent de leur lointain pays natal aux champs de bataille et/ou camps de prisonniers, avant de les ramener chez eux, parfois de façon dramatique. Avec le talent qui caractérise l'historien qui est aussi un être de plume, ce travail, au style sobre, allie le classicisme de la construction en trois parties, au classicisme de la langue. Julien Fargettas sait décrire les regards croisés des militaires, des civils et, parfois, de la propre représentation qu'ils se font d'eux-mêmes. Cette approche multiple s'accompagne de nuances, de délicatesse et de modestie.

Aux antipodes des analyses simples du discours d'une « idéologique coloniale » qui n'a jamais existé en France, cette recherche repose sur un très vaste corpus, une maîtrise de l'information à la fois riche et morcelée. Il offre aussi une grande diversité des sources illustrées, des affiches aux bandes dessinées, comme le fait Éric Deroo. La bibliographie initiale compte près de 500 références. Le socle de ce travail considérable est la masse, maîtrisée, des archives. Le classement par ordre d'importance des centres

français suit l'ordre chronologique et la chaîne de commandement, dont les précieux journaux de marches et opérations. Ce travail présente également les richesses de la maison mère des troupes de marine à Fréjus. Outre le Centre des archives d'outre-mer d'Aix-en-Provence, l'auteur a aussi songé aux archives diplomatiques et l'originalité du propos est bien d'avoir prospecté partout où les tirailleurs sénégalais ont laissé des traces en France. D'où la part accordée aux archives municipales, mais aussi aux douze témoignages oraux qui complètent les sources publiées, abondantes. Or Julien Fargettas montre des soucis méthodologiques exceptionnels. Il sait critiquer ses sources, il sait raisonner sur les instrumentalisation historiques auxquelles un sujet aussi sensible a donné lieu jusqu'à aujourd'hui. En outre, l'auteur se garde de « théoriser », il tient toujours à avancer sur le terrain des faits démontrés. Il ne cède pas à la tentation de généraliser, travers de nombre de travaux sur la « postcolonie », et écarte tout effet de mode dans le vocabulaire, comme dans le raisonnement.

Intitulée « Le soldat indispensable », la première partie contient les rappels historiques et les spécificités des unités de tirailleurs sénégalais. La Grande Guerre est bien évoquée, bataille de Reims ou percée décisive du Dobro Polje, les 15 et 16 septembre 1918, sur le front de Salonique, illustrations des capacités offensives d'une *Force noire*, chère à Mangin. Sont aussi rappelés les divers projets d'armées indigènes et de légionnaires de 1919-1920, en partie repris en 1939, notamment par Georges Mandel, pour une France exsangue. Neufs également les annotations relatives au « Plan E » de 1937 et l'échec du recours au seul volontariat à la veille du second conflit mondial. En dénonçant de façon argumentée le mythe du « réservoir d'hommes », l'auteur montre comment le recrutement de 1939-1940 fut un succès, rendu possible par l'accompagnement financier autant que psychologique (aide aux familles, dispense du code de l'indigénat...). En ressortent le vécu du tirailleur et les particularités de la société militaire des troupes indigènes coloniales. Sont dépeints les rapports d'homme à homme avec un encadrement qui a su, en 1940, partager le sort de ses subordonnés, y compris devant les pelotons d'exécution allemands.

Dans la deuxième partie relative aux théâtres d'opérations, l'historien n'isole point le combattant et le met en constante relation avec le monde des civils, d'abord l'arrière immédiat de son lieu de garnison pour celui qui est alors considéré comme un « homme-enfant » facilement influençable et donc sujet à suspicion de la part du commandement. Ne sont occultés ni les rapports violents à connotation raciste en Algérie ou au Maroc où les RTS (régiments de

tirailleurs sénégalais) sont utilisés comme unités de souveraineté, ni l'image flatteuse des Sénégalais auprès des Françaises et l'accusation renouvelée de « Honte noire » par les autorités allemandes d'occupation, ni les pillages en AOF et AEF dont les tirailleurs sont les auteurs, tout comme les viols commis à l'île d'Elbe en 1944, sans oublier la question récurrente des allocations versées aux familles de tirailleurs. S'ensuivent de belles pages sur la confrontation avec un ennemi multiple, qu'il soit allemand, italien ou soldat de Vichy, ou même américain le 8 novembre 1942 au Maroc et en Algérie. Évoquant l'héritage de 14-18, l'occupation de la Ruhr, le poids de la propagande nazie, l'expression chère aux Allemands de la « sauvagerie » du soldat noir, en termes concis, Julien Fargettas livre toute l'intensité des combats de 1940. En découle l'étude des représentations, des fantasmes et des peurs des deux camps pendant la campagne de France, à l'origine des massacres dont sont victimes les soldats noirs. Indiquant que le travail de l'historien américain Raffael Scheck (*Hitler's African Victims. The German Army Massacres of Black French Soldiers in 1940*) édité en 2006 est issu d'un « emprunt » de son propre travail de DEA soutenu en 2000 et qui n'a pas été publié, Julien Fargettas insiste dans cette partie sur ces massacres exécutés de sang-froid par l'armée allemande. Que penser de ces exactions éhontées ? A-t-on franchi un seuil et peut-on y voir une répétition générale de ce qui va se passer à l'Est, en Pologne et en Ukraine à l'égard d'une autre « sous-race », celle des Juifs ? La comparaison avec une chasse, bestialisant l'adversaire, fait penser aux pratiques décrites par Christian Ingrao avec la brigade Dirlanwager, en juin 1940, en Pologne. Cette assimilation est-elle justifiée ? Il ne semble tout de même pas, estime avec une prudence rare chez les jeunes chercheurs Julien Fargettas ; même si plusieurs centaines de soldats noirs ont été massacrés, bilan révélé par l'auteur, ces massacres n'ont pas été systématiques et se sont déroulés durant une courte période.

Il évite par ailleurs les travers d'un *Livre d'or*. Il montre ainsi que la légende des oreilles coupées au coupe-coupe n'en est pas une, en dépit de la rareté des témoignages. Crainte, méfiance, fraternité d'armes ou indifférence sont également analysées en ce qui concerne les rapports sur le front et à l'arrière des troupes alliées et sénégalaises qui découvrent la modernité occidentale. Ce qui permet un certain nombre de précisions, telle l'anglophilie des tirailleurs lors de l'affaire de Dakar en septembre 1940 ou en Syrie en 1941. À souligner la prudence de l'historien qui ne se prononce pas sur la nature des relations entre soldats noirs des armées française et américaine, mais aussi les remarques bienvenues sur les conditions d'entraînement des tirailleurs et leur apprentissage de la langue française. Des pages consacrées au tirailleur au combat qui illustrent le thème des

« violences de guerre », à noter la finesse d'analyse relative aux paniques sous le feu et aux actes d'insubordination, mais aussi aux actions d'éclat et à la force morale que constitue, par exemple, une charge au coupe-coupe.

Par la richesse de ses sources cet ouvrage évoque de quelle façon les tirailleurs des Fronstalags, construits sur le territoire national pour ne pas « contaminer » le « Reich pour mille ans », se sentent proches de la population française, mais aussi de quelles manières l'occupant, dans sa fuite en 1944, fait tout pour emmener avec lui les prisonniers qu'il détient. Cette étude des camps montre le retrait des Européens, la mixité des origines des « coloniaux », et un encadrement qui, à l'inverse de la tradition française, est composé d'« indigènes » de territoires différents. Le retour des cadres français, avec l'accord de Vichy, correspond moins à une « humanisation » qu'à la volonté des Allemands de mieux encadrer des groupes de travailleurs employés au bénéfice des occupants. Ces pages relatives au statut du prisonnier de guerre noir sont essentielles. À la limite de l'indicible, se remarquent ces expériences médicales faites par les médecins nazis sur des Noirs. On découvre parfois des trésors de recherche, telle cette lettre du 4 septembre 1941, du tirailleur Léopold Sédar Senghor pour attirer l'attention de l'« ambassadeur » Scapini sur les rudes conditions de détention de ses camarades. De même sont soulignées les circonstances qui amènent quelques-uns d'entre eux à rejoindre les rangs de la Résistance, dont ceux de la région de Nuremberg que les Américains découvrent, étonnés, en avril 1945, et qui combattent à leurs côtés en faisant plusieurs dizaines de prisonniers allemands.

Dans la troisième partie portant sur l'après-guerre, l'auteur apporte des éléments nouveaux à propos de la délicate question du « blanchiment » de l'armée française. Il souligne les manquements à l'égard de ces soldats noirs qui ont donné leur sang pour la France. Outre la question du règlement des indemnités et des pensions, de la démobilisation bâclée découle un certain nombre d'incidents et de mutineries en distinguant ce qui se passe en France (échauffourées de Sète et de Fréjus notamment), dans l'attente interminable du rapatriement, de ce qui survient en Afrique et à Madagascar. L'ensemble est toujours analysé de ce ton neutre et de cet esprit de synthèse qui caractérisent l'écriture de ce travail. On y découvre, par exemple, le cas particulier des incidents survenus en Syrie et toute l'importance de la fracture de Tiaroye, mis en perspective historique, et son instrumentalisation comme enjeu de mémoire. Cet ouvrage devrait mettre un point final à la polémique. La mise au pas des soldats noirs est-elle la traduction d'un raidissement colonial face à des « indigènes » qui ne sont plus du tout ceux de la Grande Guerre, ou est-il le fruit des circonstances ? Faut-il choisir entre les thèses en

présence, la thèse militaire (l'expérience du froid lors de la Première Guerre mondiale et les rudesses de la campagne d'Alsace en 1944-1945), la thèse politique (dans un pays qui aspire au retour de la légalité républicaine, nécessité d'intégrer les FFI-FTP et présenter aux Américains, dont elle dépend, une armée française plus proche de sa définition métropolitaine que coloniale), ou bien ces thèses se combinent-elles dans une conjoncture particulière ? Julien Fargettas en confrontant les diverses sources et la chronologie des événements montre la complexité du processus dont on ne peut démêler les responsabilités, mais dont le résultat a bien été un sentiment prévisible d'humiliation. En fait, la France qui prend rang parmi les vainqueurs n'a aucune reconnaissance, elle ne tient pas compte de ces détresses humaines, sans doute parce qu'elle-même sort à peine de *L'Abîme*, pour reprendre un titre de Jean-Baptiste Duroselle. L'analyse des retours comme des démobilisations sont d'une grande finesse et on apprend beaucoup quant à la mentalité de ces hommes.

Complétant des études antérieures, tel le beau travail de Nancy Lawler, Julien Fargettas s'intéresse à l'ancien combattant dans sa définition africaine, c'est-à-dire celui qui a porté un uniforme. Cette description du retour, des chagrins et des revendications (question des retraites), concerne aussi la fierté d'avoir combattu, illustration du savoir-faire d'un historien rigoureux. Il sait utiliser les exemples les plus significatifs, notamment pour les oubliés de l'administration que sont les grands invalides. Ce qui débouche, enfin, sur l'étude de ou des images des tirailleurs dans leur pays d'origine et en France, notamment depuis le *fiat lux* d'*Indigènes* de Rachid Boucharef. Ce film donne un regain d'intérêt au *Tata* érigé à Chasselay, dont l'inauguration avait eu lieu le 8 novembre 1942, exemple rare d'un monument érigé sous la France de Vichy, respecté et même honoré dès la Libération en 1944.

Bien charpentée, la conclusion générale confirme le souffle de cet ouvrage et la maîtrise de l'historien qui sait poser les bonnes questions sur ces « dogues noirs de l'Empire », sans doute moins éclairateurs des consciences africaines dans l'immédiat après-guerre, que soldats conscients des injustices qui les frappaient et qui réclamaient à la France des principes de 1789 leur part d'égalité par la fierté du sang versé au nom de la liberté. À ce propos, ce travail tombe à pic au moment où les politiques français mettent enfin un terme au scandaleux régime, indigne de la République, de la « cristallisation » des retraites.

En bref, un travail qui marquera l'histoire coloniale et l'histoire militaire. Il correspond à un devoir d'Histoire, qui rend vaines les querelles de mémoire, tel que le définissait Jules Isaac lorsqu'il écrivit

sur les *Origines de la Première Guerre mondiale* : « Un violent effort d'objectivité, une rigueur accrue dans l'application des règles de la méthode historique, un refus à toute concession, à toute transaction (avec la vérité reconnue telle). »

Marc MICHEL,
professeur émérite de l'université de Provence
et Jean-Charles JAUFFRET,
professeur à Sciences-Po Aix et directeur de recherches

INTRODUCTION

Le 11 novembre 1996, la nécropole nationale du *Tata* sénégalais accueille, comme chaque année, des cérémonies censées célébrer le souvenir des tirailleurs inhumés et qui, pour un grand nombre d'entre eux, ont été exécutés par les soldats allemands en juin 1940. L'assistance est plus nombreuse que d'habitude. Un collectif de sans-papiers est là, et n'hésite pas à brandir des pancartes dans l'enceinte du cimetière, se déclarant « enfants des anciens tirailleurs sénégalais morts pour la patrie française ». Les « tirailleurs sénégalais », ce sont les soldats indigènes recrutés entre 1857 et 1960 dans les colonies françaises de l'Afrique subsaharienne.

Ces soldats ont été de tous les combats des armées françaises. Durant le premier conflit mondial, près de 190 000 Africains d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française sont mobilisés. Ils arrivent sur le front français à l'automne 1914. Ils se distinguent notamment au Chemin des Dames en 1917 et en défendant Reims en 1918. Les statistiques de leurs pertes sont contradictoires : entre 17,4 % et 21 % des effectifs¹. La Grande Guerre consolide leur place au sein des armées françaises et on les trouve dans les combats d'après-guerre, en Syrie notamment. Surtout, au début des années 1920, ils participent aux occupations de la Rhénanie et de la Ruhr, durant lesquelles ils sont victimes de campagnes de propagande internationale d'une extrême violence, les accusant d'atrocités en tout genre sur les populations civiles. L'image du soldat noir se fixe durablement dans les mentalités allemandes et ces représentations auront de terribles conséquences sur le conflit suivant.

Quant aux données chiffrées concernant la Seconde Guerre mondiale, elles sont très incomplètes. L'effort demandé aux populations d'Afrique noire est en tout cas sans commune mesure avec les mobilisations de la Grande Guerre. Pour la seule période de septembre 1939 à juin 1940, ce sont près de 200 000 Africains qui revêtent l'uniforme. Près de 40 000 d'entre eux sont envoyés en métropole. On ignore aujourd'hui encore les pertes subies durant la campagne de France et l'étendue exacte des mobilisations qui accompagneront le retour dans la guerre aux côtés des Alliés des colonies françaises d'Afrique noire. Entre 1939 et 1945, les soldats

noirs combattent en France, mais également en Italie, en Afrique du Nord et Afrique de l'Est. Ils forment l'une des bases des armées de la Libération et débarquent en Provence en août 1944. Au cours de ces engagements, le tirailleur sénégalais est majoritairement un fantassin. Les cadres noirs sont rares, surtout dans le corps des officiers.

L'épisode des commémorations de Chasselay n'est donc qu'une des nombreuses controverses entourant la mémoire des tirailleurs sénégalais et en particulier de ceux de la Seconde Guerre mondiale. Au thème de la « chair à canon » débattu dès 1917 a succédé celui de la cristallisation des pensions, question non réglée à ce jour. En Afrique, les mémoires ont souvent négligé ces soldats ayant servi l'ordre colonial, pour ne mettre en avant, souvent, que la tragédie de Tiaroye². Le 1^{er} décembre 1944, dans cette localité proche de Dakar, des tirailleurs revenant de captivité en Europe sont considérés en état de mutinerie. La répression fait officiellement trente-cinq victimes parmi les « mutins ».

Aujourd'hui encore, le contexte historique et scientifique autour de ces soldats africains n'est pas serein. Le tirailleur sénégalais pâtit toujours de son caractère colonial. Son histoire est venue s'accoler à toutes les déchirures du passé colonial. Il pâtit également de sa popularité. Car la figure du « tirailleur sénégalais » demeure extrêmement vive au sein de la mémoire collective française. L'expression parle à nos mémoires. En dépit des polémiques dernièrement apparues, le tirailleur continue d'accompagner nos petits-déjeuners avec la fameuse boisson chocolatée Banania³. Même si l'image a été retravaillée, le tirailleur « symbole de la marque » apparu en 1917 continue d'habiller boîtes et paquets. Films et téléfilms mettent en scène principalement les soldats noirs au détriment des autres soldats coloniaux, maghrébins ou indochinois, rarement vus sur les écrans.

Mais ce ne sont ici que des éclats de mémoire souvent projetés par les lumières médiatiques. Peu savent aujourd'hui que ces soldats africains provenaient de l'ensemble des colonies françaises d'Afrique noire. Moins encore connaissent leurs faits d'armes, de la constitution de l'empire colonial à son démembrement, avec les guerres d'Indochine et d'Algérie. Quant à leur quotidien, personne ou presque ne s'est penché sur la question. L'histoire des tirailleurs sénégalais est comme nos mémoires, pleine de trous, de non-dits, de zones d'ombre et de surprises. Qui sait qu'un des premiers maquis constitué en France occupée le fut par un tirailleur originaire de Guinée ? Qui sait qu'en octobre 1939 les tirailleurs sont exclus du régime de l'indigénat pour se voir rattachés aux lois françaises ? Qui sait qu'ils durent parfois se combattre entre eux, comme en Syrie, car présents dans les unités de la France libre comme dans celles de Vichy ? Qui sait qu'à

l'automne 1944 ils durent céder aux FFI leurs armes et leurs équipements, alors qu'ils étaient en première ligne, à quelques centaines de mètres des soldats allemands ? Qui sait qu'ils se virent accusés de multiples atrocités, y compris sexuelles, par les autorités italiennes à l'issue de l'occupation de l'île d'Elbe ?

Tous ces aspects peuvent paraître anecdotiques. Ils font néanmoins partie intégrante de l'histoire des tirailleurs sénégalais de la Seconde Guerre mondiale, au moins autant que leurs faits d'armes.

Note au lecteur

La participation des tirailleurs à la Grande Guerre nous est aujourd'hui bien connue grâce aux travaux de Marc Michel, Jacques Frémeaux ou Colette Dubois⁴. De même que le contexte de leur implication dans le conflit étudié par Jean-Charles Jauffret⁵. Puis l'histoire scientifique passe à la guerre d'Indochine et s'y arrête⁶. Aucune étude ne s'est penchée sur le rôle des tirailleurs sénégalais durant la guerre d'Algérie, alors qu'ils sont parmi les premiers à participer aux répressions de Sétif et du Constantinois en 1945. La Seconde Guerre mondiale est la grande absente de ce corpus. Quelques études spécifiques s'attardent sur les tirailleurs sénégalais en activité durant la période, mais aucune ne décrit l'ampleur de leur engagement, le contexte de leur mobilisation ou leur quotidien. L'histoire militaire à la française s'est (trop) souvent intéressée aux chefs, à leurs tactiques et à leurs stratégies. Peu à leurs hommes.

Cet ouvrage aborde donc la question en tentant de « coller » le plus possible aux tirailleurs eux-mêmes, de savoir qui ils étaient, d'où ils venaient, comment ils avaient été recrutés, comment ils combattaient, comment ils vivaient, comment ils ont été tués, comment ils sont revenus chez eux... Dans ce domaine de recherche, les archives recèlent souvent de véritables trésors historiques et humains, tels que ces lettres de Françaises tombées amoureuses de soldats noirs et se voyant interdire de vivre leur passion à la Libération ; ces rapports d'officiers où se cache la rage de ne pouvoir empêcher le massacre de leurs hommes par des troupes allemandes pécunies de théories racistes et de ressentiments historiques ; ou encore l'effarement de ces mêmes cadres qui assistent quatre ans plus tard à une remise en cause générale de leur autorité par des tirailleurs entrés quasiment en mutinerie.

Toutes ces découvertes sont le fruit d'un travail de longue haleine débuté par un mémoire universitaire consacré au 25^e régiment de tirailleurs sénégalais qui combattit dans la région lyonnaise en juin 1940, et dont une partie des hommes furent passés par les armes à l'issue des combats⁷. Comme bien souvent dans le cas d'études historiques, le hasard et l'histoire familiale m'ont porté au-devant de ce sujet, dont cet ouvrage n'est que le prolongement. L'histoire des

tirailleurs sénégalais de la Seconde Guerre mondiale n'a jamais été écrite. Ce livre y contribuera en même temps qu'il suscitera, espérons-le, la curiosité d'autres chercheurs. Ils apporteront alors leurs points de vue et de nouveaux éléments qui contribueront à l'enrichir.

PREMIÈRE PARTIE

LE SOLDAT INDISPENSABLE

Le corps des tirailleurs sénégalais naît officiellement en 1857 par un décret impérial qui répond à une volonté du gouverneur général Faidherbe de mieux organiser les troupes supplétives indigènes présentes au Sénégal. Rapidement, le nouveau corps voit ses effectifs croître. D'abord force d'appoint, les tirailleurs deviennent une force de conquête et de souveraineté coloniale. Le 1^{er} RTS (régiment de tirailleurs sénégalais) est créé en 1884. Les soldats noirs participent aux corps expéditionnaires de Madagascar et du Maroc. Ils deviennent des acteurs indispensables de l'expansion coloniale.

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale bouleverse la place des tirailleurs sénégalais dans l'appareil militaire français. Jusque-là uniquement destinés à servir sur des théâtres d'opérations exotiques, ils sont massivement affectés en Europe occidentale et orientale. La population française les découvre véritablement. En dépit de sérieux revers militaires et de nombreuses critiques, ils finissent par s'imposer auprès d'une grande partie des états-majors et de la classe politique. Les difficultés rencontrées par la France durant l'entre-deux-guerres et les menaces apparaissant à la fin des années 1930 achèvent d'asseoir leur position, au point qu'ils apparaissent comme un recours à l'aube de la Seconde Guerre mondiale.

CHAPITRE PREMIER

LES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS DANS L'EFFORT DE GUERRE FRANÇAIS

D'abord des auxiliaires

Quand paraît en 1910 l'ouvrage du colonel Mangin, *La Force noire*, la majeure partie des Français ne connaît les soldats noirs qu'à travers les illustrations des quotidiens de l'époque ou par quelques récits coloniaux. Dans les cercles militaires, les troupes coloniales constituent une minorité. De fait, l'ouvrage de Charles Mangin représente une petite révolution. Il fonde les préceptes de la gestion et de l'utilisation des tirailleurs sénégalais. Il promeut leur rôle dans l'appareil militaire français en préconisant, en particulier, leur engagement dans la future campagne de revanche contre l'Allemagne. L'officier de la colonne Marchand appuie son argumentaire sur deux notions. L'Afrique noire serait une « ressource » démographique de 25 millions d'habitants, « quatre fois plus que l'Algérie »⁸. S'ajoutent à cette notion de « réservoir » les capacités traditionnelles du Noir dans le domaine des armes. « Les races de l'Afrique occidentale, écrit le colonel, sont non seulement guerrières, mais essentiellement militaires⁹. » Elles sont aptes à la « discipline » et apprécient la « vie d'aventures ». Les troupes noires possèdent de remarquables capacités manœuvrières acquises naturellement « chez des hommes vivant en pleine nature¹⁰... ».

Les théories de Mangin ne reçoivent que des appuis limités et se heurtent à des oppositions aussi bien chez les socialistes que dans une partie de l'armée. *La Force noire* n'est encore qu'un succès de librairie, mais pas une réalité militaire.

Les préceptes de Mangin sont par ailleurs mis à mal par les réalités de terrain. Alors que le décret du 7 février 1912 prévoit le principe d'un service militaire de quatre ans en AOF (Afrique occidentale française), le recrutement ne rencontre pas le succès escompté. La mesure est donc rapidement suspendue par une administration coloniale qui préfère se reposer sur le seul volontariat.

Alors que se dessine la Première Guerre mondiale, si l'idée d'une participation de troupes africaines à un conflit européen n'est plus taboue, il n'en demeure pas moins que les troupes noires n'entrent pas encore dans les plans de l'état-major français.

Le test de la Première Guerre mondiale

À la déclaration de guerre, les unités de tirailleurs sénégalais sont tout d'abord « oubliées » par les états-majors parisiens. Le gouverneur général de l'AOF, William Merlaud-Ponty, insiste alors pour qu'un contingent soit envoyé en métropole. Les premiers en place se distinguent en Belgique, sur l'Yser. Les unités de tirailleurs ne quitteront plus le sol européen et seront également engagées en Afrique même, ainsi qu'en Europe orientale et aux Dardanelles, où elles forment une grande partie du corps expéditionnaire de 1916. L'effort de guerre des colonies françaises d'Afrique noire progresse tout au long du conflit. Aux quelques milliers d'hommes réunis en 1914 succèdent des bataillons entiers. En 1915-1916, 53 000 hommes, essentiellement recrutés en AOF, rejoignent les rangs. La campagne de recrutement de 1918 permet l'incorporation de 63 000 hommes en AOF et de 14 000 en AEF (Afrique équatoriale française).

Les tirailleurs combattent à Verdun ou sur la Somme. Ils se distinguent tragiquement lors de l'offensive du Chemin des Dames, en 1917. En 1918, ils défendent Reims pied à pied et empêchent le front français de s'effondrer. En septembre 1918, ils percent à l'arme blanche le front ennemi au Dobro Polje et provoquent l'effondrement de l'armée bulgare. Leur valeur militaire est inégale. L'armée française peine à définir une doctrine d'utilisation des troupes noires, et expérimente ses méthodes d'encadrement et d'apprentissage au fur et à mesure du conflit. Quand il prend fin, différents bilans sont dressés. En 1924, le rapport du parlementaire des Lyons de Feuchin établit que la participation de l'AOF se situe au second rang des contributions coloniales avec 170 891 hommes incorporés, soit près de 1,3 % de la population. En AEF, 17 910 hommes ont été recrutés, soit 0,6 % de la population¹¹.

L'armée noire

Cette participation massive confirme définitivement le corps des tirailleurs sénégalais, sans toutefois éviter de nouvelles interrogations sur leurs emplois futurs. Finalement, les impératifs stratégiques de l'après-guerre dictent la réponse : ils sont affectés tous azimuts. Les armées françaises sont en effet engagées dans une série d'opérations correspondant au grand remodelage géopolitique de l'époque. Or, le pays sort exsangue du conflit et l'opinion française ne veut pas voir

son armée de nouveau engagée sur des théâtres d'opérations, qui plus est très lointains. Il s'agit de réduire les contraintes militaires. La durée du service militaire décroît ainsi régulièrement, passant de 3 ans en 1914, à 18 mois en 1923, puis à 12 mois en 1928¹². Troupes coloniales et armées d'Afrique deviennent les mieux désignées pour fournir les contingents nécessaires. Deux régiments de tirailleurs sénégalais sont envoyés en Rhénanie en 1919-1920. En Orient, la troupe prend position sur les ruines de l'Empire ottoman. En septembre 1920, près de 14 000 soldats noirs stationnent en Macédoine, en Turquie et en Syrie. Les troupes noires, comme les troupes nord-africaines, sont désormais les chevilles ouvrières des armées françaises.

Dans les sphères politico-militaires, le thème de *La Force noire* paraît s'imposer. L'Afrique noire française ne connaîtra plus jamais l'isolement militaire. Bien au contraire, la notion de « réservoir » s'impose. Le général Mordacq, imaginant un contingent de troupes noires fort de 600 000 hommes¹³, est directement à l'origine de cette déclaration de Clemenceau aux parlementaires, le 27 septembre 1919 :

Je crois que l'un des premiers points qui s'imposent à nous, c'est de développer notre armée coloniale. C'est du reste facile, parce que nous avons à faire ici à des soldats de première qualité que la guerre enthousiasme maintenant que nous sommes vainqueurs et qui feront tous les sacrifices que nous leur demanderons à la condition que nous les récompensions, que nous les payions bien et qu'une fois rentrés chez eux, ils ne se croient pas des misérables¹⁴.

Ce crédit accordé au plus haut niveau trouve des applications très concrètes sur le terrain. Le décret du 19 juillet 1919 institue la conscription dans les colonies françaises de l'Afrique subsaharienne : 30 000 hommes doivent former le premier contingent. La Grande Guerre a ainsi largement contribué à intégrer les troupes noires dans le système militaire français, au point même d'entamer la militarisation des sociétés traditionnelles africaines. La création d'une Inspection des troupes coloniales en 1922 entérine leur intégration dans l'organigramme militaire. Les soldats noirs détiennent une part non négligeable de cette évolution, imprévisible avant guerre. Sur le terrain, les troupes indigènes prennent une place croissante. Elles représentaient 12,8 % des effectifs en 1914. Elles constituent 26,14 % des soldats en 1920, puis 36 % en 1930.

Dans ce nouveau climat de confiance, l'intégration des soldats noirs aux mythes issus de la Grande Guerre prend également une importance notable. Certes, le tirailleur n'est pas un « poilu », mais il a combattu à ses côtés pour le même objectif et a subi les mêmes souffrances. Du fait de ces épreuves partagées, mais aussi de son exotisme, le tirailleur sénégalais devient une figure populaire. Nombre

de publications, telles que *Les Noirs* d'Alphonse Siché, s'attachent à souligner sa fidélité, sa bravoure et son abnégation¹⁵. Les manuels scolaires des années 1920 et 1930 présentent les soldats coloniaux sous un jour « glorieux et généreux »¹⁶. Un certain sentiment de gratitude apparaît. À Reims, un monument « Aux héros de l'armée noire » est inauguré le 13 juillet 1924¹⁷. L'œuvre, en granit et en bronze, « représente un jeune sous-lieutenant frêle et fier, entouré de quatre solides tirailleurs prêts à défendre le drapeau tricolore¹⁸ ». Elle bénéficie d'une large générosité publique¹⁹. La sculpture est réalisée en deux exemplaires, dont l'un est élevé au bord du fleuve Niger, à Bamako. *L'Illustration* parle d'une « manifestation de la gratitude nationale envers ceux de nos admirables coloniaux qui sont morts au champ d'honneur²⁰ ». Ces commémorations illustrent l'adoption du tirailleur comme figure « fraternelle » révélée dans la boue des tranchées. Mais les sentiments de reconnaissance qu'elles traduisent ne sont pas désintéressés. La participation coloniale à la Grande Guerre a, entre autres raisons, justifié la politique coloniale française. Dans la France de l'entre-deux-guerres toujours meurtrie par les séquelles du premier conflit mondial, les colonies apparaissent à la fois comme un élément exotique, mais aussi et surtout, de plus en plus, comme un instrument de puissance. Il y a pourtant une différence importante avec l'avant 1914. Désormais, la France est obligée de s'appuyer sur les résultats de sa conquête coloniale pour conserver son rang et sa place.

Le recours

En effet, à la vieille conviction française du déclin démographique se sont ajoutés les traumatismes de la Grande Guerre et la nouvelle peur que suscite l'accès au pouvoir des nazis en Allemagne, en 1933. L'empire colonial apparaît comme un salut et devient indispensable. Il fournit notamment un potentiel humain encore perçu comme considérable, sinon intarissable. La formule « La France aux cent millions d'habitants » est l'expression à la fois de cette conviction et des inquiétudes du temps. Les menaces se précisant, les discours et déclarations officielles se multiplient, de plus en plus ostentatoires, pour affirmer l'attachement de la France à cet empire. Le 11 novembre 1938, on peut voir rassemblés à l'Arc de triomphe des flambeaux venus de toutes les provinces et les colonies occupent pleinement leur place aux côtés de la France métropolitaine. Celle-ci, d'ailleurs, ne veut pas douter de leur appui, comme le formule le président du Conseil, Édouard Daladier :

La force française : elle est présente dans le monde entier, dans nos possessions les plus lointaines où, ministre des Colonies il y a quinze ans, j'ai déjà pu sentir vibrer

le plus ardent loyalisme. Elle est à la mesure de cet immense Empire dont le bloc africain forme l'armature centrale et dont récemment j'ai pu encore mesurer moi-même l'affectueux attachement et le dévouement total à la mère patrie²¹.

La communion atteint son paroxysme au cours des cérémonies du 14 juillet 1939, où la célébration de l'empire est associé à l'anniversaire de la Révolution. Le président de la République, Albert Lebrun, prête serment de fidélité à l'empire, un et indivisible, devant des délégations de l'outre-mer. Les troupes coloniales participent au traditionnel défilé militaire. Le journal *Le Parisien* titre : « La patrie triomphe. Le peuple de France a follement acclamé l'armée de son Empire, expression de sa puissance et de sa résolution²². » Un journaliste de *Paris-Soir* imagine les tirailleurs sénégalais en « noires cariatides de la force française²³ ». Jamais les commentaires portant sur les soldats noirs n'ont été aussi enthousiastes et chaleureux.

La classe politique et la presse avancent des chiffres très importants sur la future mobilisation en Afrique. En 1938, Georges Mandel, alors ministre des Colonies, annonce le recrutement aux colonies d'« une armée active de plus d'un demi-million d'hommes ». Devant la commission des Colonies, il évoque « des réservoirs d'hommes qui seront presque inépuisables ». La presse se livre à une surenchère en annonçant les futurs recrutements. Le 10 juin 1939, *Le Temps* affirme que « l'Afrique du Nord et l'Afrique noire auraient à fournir chacune un million d'hommes²⁴ ». Dans son numéro spécial de mai 1940 consacré à l'empire, *L'Illustration* assure que « les effectifs coloniaux instruits et équipés atteindront vers la fin de 1940 environ 1 million d'hommes et un chiffre encore plus impressionnant vers la fin de 1941²⁵ ». Aux actualités Pathé diffusées dans les salles de cinéma en mai 1940 on peut entendre :

La France, ce n'est pas seulement ce pays privilégié que baignent la mer du Nord, la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée. C'est aussi l'Afrique occidentale que le génie français a préservée, acquise tout entière à la civilisation au point qu'elle est aujourd'hui partie intégrante de la France. Aussi voyons-nous accourir chaque jour plus nombreux les bataillons de l'armée coloniale. Ceux-ci ont quitté Dakar escortés par des contre-torpilleurs. Des précautions minutieuses sont prises bien que la sécurité soit telle que l'on n'a encore jamais eu à enregistrer une attaque de sous-marins. Le convoi arrive sain et sauf dans un port français. Demain ces tirailleurs entraînés, disciplinés, instruits et résolus combattront aux côtés de leurs frères français avec la même bravoure, la même volonté de vaincre car ils savent qu'ils sont tous solidaires de leur destin²⁶.

Au sein des états-majors militaires, le « réconfort » impérial paraît également présent. La notion de « réservoir » est même clairement affichée, y compris au plus haut niveau. Dans une lettre adressée au général Gamelin en 1938, le général Bührer, chef d'état-major des colonies, utilise à plusieurs reprises cette expression et affiche sa volonté d'y puiser rapidement « au bénéfice de la Métropole » :

La France, même privée de ses alliances avec l'Europe centrale et orientale, n'en

demeure pas moins une très grande force si elle est décidée à tirer parti de toutes les ressources que lui donne son immense Empire... Sur le plan des effectifs, il serait inadmissible qu'en face du danger que présente une Allemagne de 80 millions d'habitants, la France ne tire pas complètement parti des ressources en hommes de ses Territoires d'Outre-Mer²⁷.

Dans cet ensemble colonial, l'Afrique noire tient une place de choix, ainsi que le confirme une conférence du général Mordant au Centre des hautes études militaires (CHEM), le 23 février 1939 : « Elle dispose d'autre part d'importantes ressources démographiques, son rôle essentiel dans la Défense nationale est incontestablement la mise sur pied d'effectifs instruits les plus nombreux possible au bénéfice des théâtres d'opérations désignés par le Commandant en Chef. [...] Il y a 18 millions d'habitants en Afrique noire parmi lesquels, sans risque d'être taxé d'exagération, on peut trouver plus d'un million d'hommes dans la force de l'âge²⁸. ».

Conformément à ce nouvel intérêt pour les capacités de l'empire, un plan de mobilisation des colonies, dit « Plan E », est adopté en 1937. Son objectif est d'abord d'enrôler massivement, afin de mettre à disposition des « renforts » pour le théâtre d'opérations européen. Néanmoins, certains hauts gradés doutent des capacités réelles de l'empire à apporter ce soutien. L'empire lui-même pâtit de nombreuses carences militaires, alors qu'il suscite l'appétit de pays comme l'Italie. Localement, ses capacités de mobilisation ne permettraient pas de répondre à un conflit aux développements rapides. Le général Gamelin lui-même, chef d'état-major des armées, reste assez sceptique pour qualifier la force coloniale d'« armée de complément²⁹ ».

Contrairement à 1914, la participation de l'AOF et celle de l'AEF sont prévues et planifiées. En prévision du nouveau conflit qui se prépare, les colonies, et donc les troupes noires, sont largement impliquées. L'empire, par la participation des tirailleurs sénégalais, apparaît désormais pour beaucoup comme le recours d'une France affaiblie ou du moins persuadée de l'être. Si les troupes noires n'ont jamais totalement convaincu, la certitude d'une Afrique « vaste réservoir humain » et « terre à soldats » s'est imposée. Bien plus que sur un simple corps militaire, c'est sur tout un continent que compte la France de 1939.

Les principes du recrutement

Jusqu'en 1914, le recrutement des tirailleurs est basé sur le volontariat. Les enrôlements massifs durant la Grande Guerre font considérablement évoluer cette situation. Plusieurs vagues de recrutement sont lancées et, dans leur majorité, mal perçues par la population. Dès la fin de l'année 1915, une partie de l'AOF se soulève et s'y oppose. L'administration coloniale doit mener une campagne

très dure de plusieurs mois afin de mater les régions insurgées. Ce soulèvement provoque une pause dans la mobilisation de l'Afrique noire en 1917. Puis, dès 1918, sous l'égide du député du Sénégal Blaise Diagne, une nouvelle campagne est menée. Pour la première fois, elle s'appuie massivement sur la propagande et sur des contreparties financières et sociales, mesures nouvelles qui assurent un succès sans précédent, puisque près de 80 000 hommes sont incorporés dans les deux fédérations.

La Grande Guerre a foncièrement changé les rapports entre colonisés et colonisateurs en Afrique. Elle a instauré l'effort militaire et généralisé l'incorporation sous l'uniforme. L'image d'une Afrique « terre à soldats » et « réservoir humain » s'est enfin imposée et contribue largement à l'institution de la conscription en 1919.

Cette nouvelle étape de la militarisation des sociétés africaines répond à deux exigences exprimées par Clemenceau dans le décret du 30 juillet 1919. Il s'agit de créer « en permanence une réserve de troupes noires » et d'éduquer les masses indigènes : « Il a été également tenu compte de l'intérêt qu'il y a à faire passer sous les drapeaux le plus grand nombre possible d'indigènes, pour les rendre à la vie civile plus instruits, plus disciplinés, connaissant mieux notre langue, plus aptes, par la suite, à toutes sortes de travaux³⁰. » Le décret fixe un service militaire de trois ans. La conscription n'est pas « universelle », notamment elle ne concerne pas tous les jeunes gens. Ceux qui ne sont pas incorporés intègrent une deuxième catégorie « à disposition de l'autorité coloniale ». Rappelant les méthodes utilisées sous le Second Empire, un système de « tirage au sort » désigne les appelés qui intégreront les unités militaires. Les grandes règles de recrutement pour l'ensemble de l'entre-deux-guerres, ainsi fixées dès 1919, connaîtront de sensibles évolutions. Sur le terrain, par exemple, l'application de la conscription se fait à la discrétion de l'administration coloniale en fonction des particularités locales telles que la démographie, le type d'ethnie, les rapports entretenus avec les élites locales, etc.

Le recrutement s'opère suivant une sorte d'« ethnologie militaire » héritée du siècle précédent. Certaines zones ou peuplades sont ménagées, comme les régions dissidentes ou les ethnies nomades dont le style de vie s'accorde peu à la vie militaire. Certains principes définissent différentes ethnies ou peuplades comme « races guerrières » et races « non guerrières » : les populations d'AEF sont généralement considérées comme possédant de piètres qualités militaires, jugement déjà avancé par les chefs des colonnes durant l'expansion coloniale³¹. Le document de référence des cadres coloniaux, à l'époque, est le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux*. Plusieurs

tomes sont publiés, chacun traitant des différentes composantes des troupes coloniales. Le deuxième, par exemple, est consacré aux « Sénégalais ». Publié pour la première fois en 1923, ce document d'une trentaine de pages est réédité en 1925, 1927 et 1934. Il décrit les caractéristiques des indigènes et fixe les préceptes de leur commandement. Sur l'origine géographique du recrutement, le fascicule est sans ambiguïté : « Les races d'Afrique, qui fournissent des tirailleurs, sont surtout celles de l'Afrique occidentale française. Celles de l'Afrique équatoriale française présentent, à cet égard, un intérêt beaucoup moindre³². » Suit une présentation des « principales races » de l'AOF, dont certaines semblent plus aptes au métier des armes : « Sérères [...] bons soldats. [...] Kassonkés [...] solides soldats. [...] Bambaras [...] très bon tirailleur, très brave, très dévoué³³. » De fait, la conscription concerne essentiellement l'AOF. Dans cette fédération, le Sénégal est sous-représenté tandis que le Soudan et la Haute-Volta fournissent les contingents les plus importants. Bambaras et Mossi continuent de paraître parmi les ethnies les plus appréciées. Durant l'entre-deux-guerres, l'ethnologie militaire n'évolue pas, ou très peu³⁴. Il faut ainsi attendre 1937 pour que la *Revue des Troupes coloniales* publie un article sur « Le tirailleur de l'AEF », qui défend la valeur de ce dernier. La portée de cette « étude » reste néanmoins toute relative, car réalisée par un jeune lieutenant et non par un cacique de l'arme³⁵.

Sur le terrain, suivant le modèle de la métropole, des conseils de révision itinérants sont organisés. Composés de militaires, de fonctionnaires civils et de membres du corps médical, ils sont chargés de désigner les jeunes gens aptes au service. La première étape est la visite médicale de tous les hommes âgés de 19 ans convoqués devant le conseil. Le lieutenant Verdier, affecté à la campagne de tirailleurs de Magenta, en Guinée, juge cet examen « minutieux³⁶ ». Raymond Gauthereau, administrateur colonial dans le nord de la Côte-d'Ivoire, en donne une description plus précise :

Le premier stade des opérations est le déshabillage intégral, par fournées de vingt sous la véranda. On éloigne les femmes, mais il en restait une ou deux qui traînaient dans les parages, par malice, et provoquaient la fureur des hommes dénudés. La pudeur n'est décidément pas une découverte de « civilisés », et ils sont bien encombrés de leur sexe dans ces cas-là, le dissimulant sous leurs mains jointes ou le glissant entre leurs cuisses jusqu'au moment d'affronter le médecin. Il leur examine d'abord la bouche, pour s'assurer qu'ils ont leurs dents de sagesse : il paraît qu'elles sont inmanquablement présentes à vingt ans d'âge, et c'est une indication beaucoup plus sérieuse que les « jugements supplétifs d'état civil » que les plus avisés se font établir sur mesure, avec la complicité de Djeliba ou de Koffi Balet. Puis on élimine les goîtres, les hernies, la syphilis, le pian, etc. On trouve trois lépreux récents, au stade de ces petites taches brun clair, d'aspect anodin, et qui ressemblent tellement à bien d'autres taches ou dépigmentation qu'ils ont sur la peau. Après cela, il ne restait qu'une vingtaine de candidats normalement constitués et apparemment sains (paludisme mis à part, qui est le lot de tout le monde, le mien aussi) ; seize Gagous et quatre Gourous seulement ; car s'ils sont bien bâtis, ils demeurent traditionnellement peu empressés vis-à-vis de toute sollicitation de l'autorité³⁷.

Durant les premières années de son application, la conscription subit certains ajustements. La définition de l'aptitude des conscrits, notamment, est d'abord des plus floue. L'inspection réalisée en 1922 par l'inspecteur général Meray insiste sur cette insuffisance qui conduit parfois à incorporer des appelés finalement refoulés ensuite du corps de troupe car jugés physiquement inaptes :

La visite des recrues s'effectue suivant la mentalité du médecin et celle-ci varie beaucoup suivant qu'il est civil ou militaire. Or, l'arrêté susvisé décidait qu'il appartenait au Général Commandant Supérieur des troupes de rédiger une instruction sur l'aptitude physique des recrues. À la date du 15 avril 1922, elle n'était pas encore parvenue. Aussi a-t-on pu voir souvent les indigènes déclarés aptes par les Commissions être réformés en arrivant à leur corps d'affectation³⁸.

Le décret du 29 mars 1933 fixe des critères communs à l'aptitude physique des recrues, ainsi que des critères de dispense, en particulier pour des raisons familiales. Cette prise en compte « médicale » des jeunes Africains révèle généralement le mauvais état sanitaire des populations. Le recrutement réalisé en 1926 en AOF enregistre près de 58 % d'inaptes et exemptés. Dans certaines colonies, des taux bien plus importants apparaissent, comme au Soudan où, en 1933, 73 % des jeunes gens présentés devant les commissions médicales sont déclarés « inaptes »³⁹.

Une fois la formalité de la visite médicale remplie, les volontaires sont écartés du contingent des jeunes gens « aptes » et on procède au tirage au sort. Ceux qui tirent un « mauvais numéro » sont incorporés dans les unités militaires, les autres versés dans la deuxième portion qui ne sera activée qu'en 1938. S'ils échappent momentanément au service militaire, ils sont parfois incorporés dans des unités de travailleurs affectées à de grands chantiers, comme celui du port de Dakar ou du chemin de fer Dakar-Niger. Là encore, il semble que le système du tirage au sort n'ait été mis en place que tardivement dans certaines colonies ou régions, comme la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, le Soudan ou la Casamance⁴⁰.

Durant l'entre-deux-guerres, le système de la conscription concerne principalement les populations rurales les plus démunies. Parmi les élites, la conscription participe aussi au contrôle social : en effet, elle offre la possibilité de se « débarrasser » d'éléments troubles ou contestataires. Ou bien d'entrer dans l'ordre colonial : la famille qui envoie un de ses jeunes membres sous les drapeaux s'attire les bonnes grâces de l'administration ; en même temps elle participe à l'éducation et à la formation de l'un de ses membres qui pourra, par la suite, faire valoir ses états de service. Même si l'un des objectifs du décret de 1919 était de s'affranchir de la tutelle des autorités locales dans la désignation des recrues, les autorités doivent bien admettre qu'elles continuent de jouer un rôle important dans le processus de

mobilisation et de sélection. Les commandants de cercle, informés du nombre de recrues nécessaires, convoquent les chefs de canton, lesquels sont sommés de fournir le contingent requis. Bien souvent, comme le souligne une nouvelle fois le rapport d'inspection de 1922, « c'est le chef indigène qui, dans la limite du contingent qui lui a été fixé, reste maître de la désignation de la jeunesse imposable⁴¹ ».

Malgré quelques dysfonctionnements de début, la conscription devient rapidement un système rodé et efficace, si bien qu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale il est très difficile d'y échapper. Progressivement, le service militaire entre dans les mœurs. S'il est le plus souvent subi, il est aussi source de revenus et de fierté pour certains, attirés notamment par le prestige de l'uniforme :

Quelques-uns étaient volontaires. Surtout après qu'ils ont vu les anciens combattants revenir dans leurs villages, ou au centre de recrutement avec leurs uniformes, parlant Français, avec leurs belles médailles et leurs décorations. Je me souviens quand mon frère aîné, de la classe 1932, est revenu en uniforme. J'ai dit : formidable ! Mais évidemment, personne ne pensait à la guerre. On n'avait aucune idée de ce que c'était⁴².

Là encore, on constate un fait bien connu en France : depuis que l'appel sous les drapeaux a été institué au XIX^e siècle, l'expérience militaire remplit le rôle plus large d'initiation à la vie adulte, car fondée sur une série d'épreuves pouvant être perçues comme extraordinaires. La généralisation du service militaire renforce ce phénomène. Devenir tirailleur, c'est aussi devenir un homme. C'est aussi intégrer une société plus juste que la société coloniale.

La mise en place de la conscription ne va pas sans provoquer différentes formes de résistance. Contrairement aux comportements enregistrés lors de la Grande Guerre, il semble que les soulèvements armés contre les contraintes coloniales – le service militaire en fait partie –, aient été relativement rares durant l'entre-deux-guerres. L'absentéisme était une méthode bien plus répandue, comme en Algérie à la même époque dans le cas des « appelés spéciaux ». Entre 1923 et 1946, la moyenne des absents pour l'AOF fut de 20 %⁴³. L'administration coloniale, sur le modèle métropolitain, appliqua le terme de « bons absents » aux jeunes aptes au service, mais qui ne s'étaient pas présentés devant les commissions au moment de l'appel. Dans certaines zones, les « bons absents » sont véritablement en fuite et profitent de la proximité d'une frontière pour passer dans les colonies voisines où ils n'ont pas d'existence administrative, ou dans les colonies étrangères voisines où ils ne seront pas soumis à un service militaire. Dans d'autres cas, les « bons absents » sont en fait des « navétans », astreints à une migration économique au profit souvent des productions d'arachide ou de cacao⁴⁴. Ce phénomène fluctue en fonction des conditions économiques du moment. La

perspective de se voir affecté à la deuxième portion, assimilée par les appelés à un véritable travail forcé, explique nombre de non-présentations devant les commissions. Au Soudan français, colonie où la deuxième portion est souvent utilisée dans le cadre de grands chantiers, le nombre des « bons absents » diminue à partir de 1935. L'administration locale améliore les conditions d'existence de ces « recrues du travail » et on enregistre des récoltes exceptionnelles. Entre 1935 et 1940, le taux de « bons absents » passe ainsi de 21,2 % à 9,2 %⁴⁵.

La résistance au service militaire en AOF et en AEF non seulement n'a rien de singulier, mais elle présente même un trait commun avec de nombreux processus similaires de militarisation des sociétés civiles. L'installation de la conscription en France métropolitaine aussi a généré différents subterfuges pour éviter le passage sous l'uniforme : insoumission, établissement de fausses identités ou encore achat de remplaçants⁴⁶. Quant au recours aux pratiques occultes qui attirent tant l'attention des commentateurs de l'époque, il n'est pas la spécialité des populations d'Afrique noire. À la fin du XIX^e siècle, dans le nord de la France, en particulier dans le Cambrésis et en Flandre, les recrues se rabattent sur force amulettes et jeteurs de sorts délivrant des formules magiques censées empêcher l'incorporation⁴⁷.

La conscription change donc les rapports entre l'armée et les populations des colonies françaises de l'Afrique subsaharienne. D'abord force de conquête et de souveraineté composée de volontaires, les tirailleurs sénégalais sont devenus, durant l'entre-deux-guerres, une vraie troupe dont le recrutement s'appuie sur la conscription. Le service militaire s'impose dans la majeure partie de ces sociétés traditionnelles, pour certaines d'entre elles très récemment soumises au régime colonial français. On ignore combien de jeunes Africains furent concernés et combien furent incorporés entre 1919 et 1939. En AOF, en 1926, 148 776 jeunes hommes se sont présentés à la visite médicale⁴⁸. Parmi eux, 12 637 furent recrutés. Considérant l'efficacité accrue de la conscription et le développement du service militaire en AEF, on imagine le grand nombre d'Africains que le service des armes a pu toucher et insérer dans la société civile à cette époque. Conformément aux objectifs affichés en 1919, l'armée française s'est ainsi créé une « réserve de troupes noires ». Le recrutement s'est même accéléré dans la seconde moitié des années 1930, sous l'effet du « renouveau » de la puissance allemande et la représentation de l'empire comme un recours. Tout semblait prêt pour un nouvel et massif « appel à l'Afrique ».

1939-1940, le recrutement massif

La contribution de l'empire à l'effort militaire en cas de mobilisation générale est fixée par le « Plan E », adopté en 1937. Le document répartit précisément la contribution de chaque territoire, le calendrier de recrutement et d'acheminement des contingents vers la métropole, l'encadrement de ces derniers, etc. L'état-major des troupes coloniales envisage le recrutement de près de 300 000 soldats et 200 000 travailleurs⁴⁹. Parmi les colonies, l'AOF fournira le contingent le plus important, avec plus de 178 000 hommes qui, par ailleurs, doivent être rapidement mobilisés. La fédération voisine d'AEF, quant à elle, fournira 15 000 hommes, six mois après la déclaration de guerre. Alors que les populations de l'Indochine et de l'Afrique noire sont estimées à peu près équivalentes, le recrutement appliqué à chacune d'elles diffère radicalement. Une note de février 1939 prévoit que 127 000 Indochinois devront être acheminés en métropole et dans le bassin méditerranéen en tant que soldats et travailleurs, cependant que la même note fixe la contribution de l'Afrique noire à 250 000 hommes⁵⁰.

Le système de la conscription s'étend peu à peu à de nouveaux territoires et de nouvelles peuplades. Au Soudan français, 54 000 jeunes sont examinés par les commissions en 1939. Ils n'étaient que 47 331 six ans plus tôt⁵¹. En dépit de la montée des tensions sur le continent européen, le mode de recrutement, en particulier l'utilisation du tirage au sort, demeure inchangé⁵². Une assistance accrue est demandée aux notables indigènes qui restent très impliqués dans le processus. Le recrutement de 1939, notamment, bénéficie d'une « préparation très poussée et d'une propagande intensive faite par les Commandants de Cercles et les Chefs indigènes⁵³ ». Les élites instruites ne sont plus épargnées. Joseph Issoufou Conombo, élève médecin d'origine voltaïque, note qu'à partir de 1938 les élèves des grandes écoles africaines, école normale William Ponty, école vétérinaire de Bamako et école de médecine Jules Carde de Dakar, ne bénéficient plus d'un « régime de faveur » comme ce fut le cas précédemment, notamment dans la durée du service sous l'uniforme alors régulièrement ramenée pour eux à un an au lieu de trois⁵⁴. Par ailleurs, des levées exceptionnelles sont réalisées. Au Soudan, 2 681 tirailleurs réservistes sont rappelés en 1938 et 1 700 autres les rejoignent l'année suivante. Tout paraît prêt pour que l'Afrique fournisse les contingents attendus au moment de la déclaration de guerre. Les recrutements de cette première partie de guerre dépasseront effectivement les espérances des autorités françaises.

La synthèse réalisée sur le sujet à la fin de 1940 fait apparaître que « les résultats obtenus n'avaient jamais été atteints au cours des recrutements antérieurs ». Du reste, l'appareil militaire ne peut même pas faire face à l'afflux de mobilisés et de volontaires, dont certains

sont renvoyés dans leurs foyers. L'administration coloniale française a mis à profit plus de vingt ans d'expérience dans les appels sous les drapeaux, appuyée par une grande partie des élites, chefs traditionnels et dignitaires religieux. La population est préparée dès 1938 et, à l'instar de la campagne Diagne de 1918, la propagande fait tout pour convaincre de la justesse de la cause et de l'intérêt de la vie militaire. Ainsi, les gouverneurs de certaines colonies obtiennent rapidement le soutien de la population, en particulier des élites. S'adressant au gouverneur de Guinée, le chef de canton d'Orécomba, Alfa Yaya Diallo, rend compte le 25 janvier 1939 de l'engagement de son fils Bora, dans un « esprit digne et patriotique » et « pour témoigner une fois de plus de reconnaissance envers la France juste et généreuse »⁵⁵. En Côte-d'Ivoire, un courrier présenté comme émanant de l'« Association de défense des intérêts autochtones » s'adresse au ministre des Colonies, via le gouverneur, et délivre un message d'une grande ferveur patriotique en même temps qu'une grande reconnaissance pour l'œuvre coloniale. Et conclut ainsi : « Monsieur le Gouverneur, partout les esprits se réjouissent et se sentent dignes d'être les enfants de la France, civilisatrice et magnanime partout, ils affirment leur sincère et inébranlable attachement à la France⁵⁶. »

La déclaration de guerre ne semble pas refroidir la plupart des élites, sans qu'il soit réellement possible de distinguer la manifestation d'un patriotisme ou d'un soutien à la France, et la volonté de voir rang et privilèges confirmés par l'administration coloniale. Certains se livrent à un jeu d'influence et d'affichage. On enregistre notamment la volonté de certains chefs qui, trop âgés pour s'engager, choisissent de présenter leurs descendants au recrutement. Robert Danka Behanzin, ancien combattant et chef du canton d'Allahé au Dahomey, demande qu'un de ses fils déjà sous les drapeaux soit dirigé vers le front et que son troisième fils soit immédiatement incorporé⁵⁷. Une circulaire du gouverneur général de l'AOF réclame à chaque colonie un état de l'engagement des notables ou de leurs enfants. Le gouverneur de Guinée transmet ainsi une liste pour le cercle de Kankan :

I – YAYÉ KABA, Caporal, Mle 1214 classe 1923, fils de feu Soufian KABA, ancien chef du canton de Baté, et neveu du chef actuel – mobilisé le 2 novembre 1939. C'est la famille la plus ancienne et la plus respectée du cercle de Kankan. Elle fournit la lignée des chefs de canton de Baté le plus important du cercle.

II – TALIBY KABA, 1^e classe, Mle 14182, classe 1926 – fils de feu Mory KABA – ancien roi, puis chef du canton de Baté, frère du chef actuel – mobilisé le 17 novembre 1939. Il a prononcé publiquement les paroles suivantes : « Descendants d'une vieille famille de chefs, notre devoir est de donner l'exemple. »

III – LANSANA BARQ – Sergent, Mle 3056, classe 1915, chef du village de Touba, canton de Bassando, mobilisé le 25 septembre 1939.

IV – MOUSSA KONATÉ – Sergent, Mle 42522, classe 1915, chef du village de Koumban-Ouléni – canton de Dienné, mobilisé le 15 septembre 1939.

Il a prononcé publiquement les paroles ci-après : « Nous devons être les premiers à offrir notre poitrine aux prétentions allemandes, notre exemple incitera les jeunes à

nous suivre, c'est pourquoi nous voulons partir les premiers. »

V – DIEKE DIAKITE – Tirailleur de 2^e classe, Mle 32714, classe 1931, chef du village de Falama, canton de Sananfoula, mobilisé le 20 novembre 1939⁵⁸.

Au Gabon, après avoir rencontré les notables et autres membres des associations indigènes, le gouverneur parle d'un « loyalisme ardent et agissant [...], pour soutenir la métropole et lutter jusqu'à la victoire, pour le triomphe de notre juste cause⁵⁹ ».

Les élites religieuses sont aussi une base sociale sur laquelle l'administration coloniale entend s'appuyer, parmi les populations musulmanes en particulier. Le 29 septembre 1939, au vélodrome de Bamako, a lieu une grande manifestation patriotique où l'on peut remarquer la présence des personnalités de la ville, ainsi que celle de l'imam de la grande mosquée et du célèbre marabout al-Hajj Seydu Nuru Tall. Ce dernier, âgé de 72 ans, se fait l'ambassadeur de l'effort de mobilisation français auprès de la population. Le marabout effectue aussi une « tournée » des garnisons où il présente les circonstances de la déclaration de guerre, les arguments en faveur de l'engagement pour la France. Il sera nommé par la suite imam des troupes noires basées en France sans pouvoir remplir ses fonctions du fait de la débâcle. Sur le terrain, il semble que nombre de dignitaires religieux se soient mobilisés vigoureusement en faveur de la France, poussant à l'engagement ou effectuant des dons financiers importants. Un matériel de propagande venu d'Afrique du Nord et de métropole apporte un renfort aux causeries organisées par les religieux. Les publications rédigées en arabe et français portent entre autres les titres suivants : « L'Islam maudit la doctrine de Hitler », « À coup sûr Hitler est un menteur », « Le plus grand criminel de l'histoire », etc. Une brochure intitulée « Le racisme et l'Islam » reprend les citations hitlériennes, illustrées de dessins divulguant les brutalités allemandes et italiennes.

Au sein même de la population, la mobilisation s'opère sans heurts et parfois même certaines futures recrues prennent l'initiative de se présenter, alors que leur contingent n'est pas encore mobilisable. C'est le cas à Rufisque, au Sénégal, où 200 hommes de la deuxième portion doivent être renvoyés dans leur foyer. On note également que les volontaires sont nombreux⁶⁰. Au Soudan, au vingt-troisième jour de mobilisation, 13 000 réservistes ont déjà rejoint leurs unités. La mobilisation de 1939 permet à l'administration de conclure au « bon état moral de la Fédération »⁶¹.

L'administration coloniale ne manque pas de souligner les marques de dévouement et le loyalisme des populations. Mais, plus que l'enthousiasme, c'est surtout un certain fatalisme et une certaine résignation qui semblent expliquer cette attitude. De tels sentiments poussent à respecter les ordres de rejoindre les unités, ainsi qu'à éviter

toute résistance violente, comme ce fut le cas lors de la Première Guerre mondiale. Certains semblaient aussi craindre des représailles contre les familles, si la recrue convoquée ne se présentait pas. Laqui Kondé, originaire de M'Bala, en Côte-d'Ivoire, exprime clairement sa résignation :

Si quelqu'un t'appelle pour te battre dans une guerre, pour tirer avec un fusil, est-ce que tu seras heureux ? On était obligé de partir. Si tu ne parlais pas, ils rassemblaient toute ta famille et la mettaient en prison. Si tu parlais toi-même, tu pouvais mourir, mais ce n'était que toi qui mourais. Non il n'y avait pas de volontaires, même pas un seul ici⁶².

Parmi les « anciens combattants », on relève non seulement un manque d'enthousiasme, mais même une certaine réticence à s'engager en faveur de la mobilisation et des recrutements, alors que les autorités françaises plaçaient beaucoup d'espoir dans leur influence. Dans le cercle de Kayes, le chef de subdivision se heurte à une profonde indifférence de leur part⁶³.

Mais les manifestations hostiles à la mobilisation restent rares sinon inexistantes, au grand soulagement d'une administration coloniale encore traumatisée par les événements de la Grande Guerre : « Les effectifs prévus ont été levés sans difficultés particulières et sans incidents dans toutes les Colonies⁶⁴. » Au Soudan, le gouverneur ne cite qu'un incident bénin à Dia, où l'arrivée de la commission est huée par une partie des jeunes gens présents⁶⁵.

La proportion des « bons absents » tend à s'atténuer, même si les « navétans » et la fuite vers les colonies étrangères voisines existent toujours. Derrière la migration économique se cache parfois l'insoumission. N'existant pas administrativement dans leur colonie d'accueil, ces jeunes « émigrés » ne risquent pas d'être appelés sous les drapeaux. Ces migrations économiques, reconnues en temps de paix comme essentielles à l'économie coloniale et donc tolérées, s'opposent aux objectifs militaires du temps de guerre. En 1939, 9 500 jeunes du cercle de Bamako émigrent vers le Sénégal et ils sont près de 7 000 à Bougouni, sur une population totale de 185 000 habitants⁶⁶. À la fin de l'année 1939 et au début de l'année 1940, des investigations sont lancées au Sénégal afin de retrouver ces « bons absents » et de les incorporer au titre de leur colonie d'origine⁶⁷. Preuve de ce conflit d'intérêts, le *Journal officiel du Soudan français* publie le 2 septembre 1939 un arrêté local interdisant l'émigration de la main-d'œuvre indigène et européenne. Dans le cas des « navétans », il est difficile de distinguer motivations économiques et refus du service militaire, car souvent intimement liés, comme une sorte de tradition. Il arrive que le refus de l'uniforme apparaisse plus clairement : en décembre 1939, l'autorité coloniale signale un important mouvement migratoire en direction du Nigeria et de la Gold Coast, où elle voit la volonté de se

soustraire aux obligations militaires. Dans la région de Tombouctou, où l'importante proportion de nomades avait réduit la mise en place du service militaire, la hausse de la demande en hommes provoque de nombreuses fuites. Pourtant, en dépit de ces circonstances particulières, la mobilisation générale ne semble pas avoir accentué ce phénomène des « bons absents », d'ailleurs en déclin depuis 1936. Au Soudan, leur proportion dans le contingent passe de 21,2 % en 1935 à 9,2 % en 1940⁶⁸. En AOF, ce taux passe de 20 % en 1936 à 12,5 % en 1940⁶⁹.

Le succès de la campagne de mobilisation tient à plusieurs causes : l'emprise croissante de l'administration coloniale sur les territoires et leurs populations, le pragmatisme et la souplesse des campagnes de recrutement, les nouveaux outils législatifs et de propagande mis en place. L'entre-deux-guerres a été mis à profit pour améliorer les méthodes d'enrôlement. Les recensements deviennent de plus en plus rigoureux, entraînant *de facto* l'augmentation du nombre de jeunes gens présentés devant les commissions de recrutement. Les critères d'exemption ou d'ajournement pour des raisons physiques se font moins stricts. Le gouverneur du Soudan note que les commissions « ont évité de retomber dans une générosité que les circonstances actuelles ne peuvent plus autoriser⁷⁰ ». Dans cette colonie, le pourcentage d'aptés passe à 25 % en 1940, alors qu'il était de 23 % en 1939 et de 15 % en 1938. En AOF, les contingents de la « deuxième portion » se sont « présentés dans l'ensemble dans des conditions physiques très satisfaisantes⁷¹ ». Au sein de la classe 1940, la proportion de ceux que le vocabulaire militaire de l'époque appelle les « déchets », « n'a été que de 65 %, pourcentage le plus bas qui ait été enregistré en AOF »⁷².

Par ailleurs, à compter de la fin des années 1930, les volontaires sont gratifiés de certains avantages. Le décret du 14 mai 1938 accorde des exemptions d'impôts aux tirailleurs et à leur famille durant leur service et l'année qui suit leur libération. En 1939, la mesure est étendue aux réservistes. Une disposition spectaculaire, le décret du 19 avril 1939, modifie considérablement le statut des soldats. Jusque-là placés sous juridiction indigène de même que l'immense majorité des colonisés, les tirailleurs passent désormais sous juridiction française dans les domaines pénal, civil et commercial. Les colonisés sous les drapeaux peuvent donc être considérés désormais comme exclus de l'indigénat, à la grande contrariété d'une partie de l'intelligentsia coloniale qui voit dans cette évolution de futures sources de désordre. L'« arrière » n'est pas oublié puisque, à partir d'octobre 1939, une allocation est accordée aux familles nécessiteuses. Il ne s'agit pas tant d'améliorer le statut, que de « gagner les cœurs » en offrant une série d'avantages et d'avancées sociales qui favoriseront

le recrutement, décidément si essentiel à la défense de la France au seuil de la guerre.

Le succès de cette mobilisation est un tel enjeu que l'administration coloniale envisage très tôt une propagande dans la population qui justifie le conflit à venir et en explique les fondements. Après la mobilisation des corps, il faut mobiliser les esprits. L'un des premiers instruments de cette campagne est *La Gazette du Tirailleur*, publiée en AOF au début de l'année 1940 à l'intention de la troupe. Directement éditée par l'état-major du général commandant supérieur de la fédération, la gazette a pour objectif d'offrir aux tirailleurs « une distraction agréable, et des informations sur les événements de la guerre⁷³ ». Publiée chaque quinzaine entre janvier et juin 1940, elle remporte un certain succès puisque son tirage passe de 4 000 exemplaires à sa création, à 6 000 au moment de l'armistice. La grande majorité des tirailleurs étant illettrée, le document s'appuie essentiellement sur les illustrations. Chaque première page met en scène Mamadou et Diallo, et l'on retrouve Mamadou durant les six premiers mois de 1940 dans une bande dessinée intitulée *Mamadou s'en va-t-en guerre*. Sur la première page du numéro 2, on voit Mamadou et Diallo, encore civils, passer devant un tas de détritres en tenant le discours suivant :

- *Regarde, on dirait l'aigle du drapeau boche.*
- *Non, c'est un charognard.*
- *C'est bien la même chose, tu ne crois pas⁷⁴ ?*

La couverture du numéro suivant reprend une citation de Hitler sur la « France négriifiée ». Le chancelier allemand est raillé par Mamadou et Diallo qui assistent au défilé d'une unité de tirailleurs :

- *Si la France se négriifie, nous devons aller aider nos frères de couleur.*
- *Et montrer à Hitler que nous ne sommes pas des bons à rien⁷⁵.*

Dans les numéros suivants, les deux compères continuent leur diatribe contre le régime nazi, sous l'uniforme cette fois-ci :

- *Tu as vu, Hitler dit que nous sommes des singes.*
- *Si c'était vrai, il serait bien embêté, car on aurait quatre mains pour lui flanquer la raclée.*

La bande dessinée *Mamadou s'en va-t-en guerre* est d'une autre facture, tant pour son graphisme que pour son texte. À la différence des couvertures illustrées, la critique de la personnalité et de la

politique hitlérienne est peu présente. L'accent porte davantage sur le parcours de l'engagé, sa formation, ses avantages matériels tels que l'uniforme ou l'alimentation, ses rêves de gloire et d'aventure, son parcours personnel. Le lecteur suit Mamadou de son village natal à la caserne, que l'on devine être celle de Dakar, puis de l'Afrique à la France par transfert maritime. *La Gazette du Tirailleur* entend à la fois convaincre et séduire. Si la contrainte n'est pas totalement exclue, on mesure l'évolution des méthodes de recrutement. L'entreprise de séduction à l'intention des « indigènes » menée par *La Gazette du Tirailleur* peut apparaître secondaire. Elle traduit pourtant une évolution majeure du rapport colonisateur/colonisé, l'administration coloniale admettant désormais une certaine faiblesse et une certaine dépendance vis-à-vis du recrutement indigène. En 1940, ce tournant n'était pas encore perçu, semble-t-il, tant par le colonisateur que par le colonisé.

Les effets de cette propagande et des avantages matériels et législatifs nouvellement accordés sont difficilement mesurables. L'examen du courrier révèle généralement un enthousiasme très modéré, tout au moins dans l'implication des recrues à l'égard du conflit. Un rapport du contrôle postal de Côte-d'Ivoire daté du 1^{er} mai 1940 parle du « désintérêt » des tirailleurs pour les « événements mondiaux et les nouvelles de la guerre », alors que leurs correspondances, nombreuses, sont d'abord centrées sur les questions matérielles et personnelles concernant les familles restées « à l'arrière⁷⁶ ». Une autre synthèse réalisée au Soudan dresse le bilan suivant : « Les tirailleurs étant tous à l'arrière du front sont muets sur la question de la guerre. Personne n'y fait la moindre allusion⁷⁷. » Les témoignages des anciens combattants ivoiriens recueillis par Nancy Lawler traduisent la même incompréhension ou du moins la même distance vis-à-vis des origines et motivations du conflit. Preuve concrète de cette absence d'enthousiasme, les résultats décroissants des campagnes de recrutement d'engagés volontaires. Au Soudan, entre 1938 et 1939, le nombre d'engagés passe de 1 198 à 835 puis à 80 en 1940⁷⁸. Encore, le succès de l'année 1938 n'est-il dû qu'au refus d'un grand nombre d'appelés de servir dans la deuxième portion, phénomène connu de l'administration coloniale. Yeo Tibeya explique pourquoi il se porte volontaire en 1939 :

Après ça j'étais le plus impatient de tous de me porter volontaire. Pourquoi ? Si j'étais resté au village, il y avait le travail forcé. Le chef de canton pouvait m'y envoyer, c'était la force. Quand tu faisais ton service militaire et si tu revenais, on te laissait tranquille, tu n'avais pas à faire le travail forcé. Beaucoup, beaucoup étaient pris d'ici pour tirer du bois. Ma mère était contente, pas du tout contre. Mon père était mort⁷⁹.

Derrière l'approbation de façade apparaît en réalité une nouvelle forme de contrainte. Bien plus qu'une certaine foi patriotique, voire

politique, ou encore les considérations matérielles ou sociales, il semble donc que la vraie clé du succès du recrutement de 1939-1940 soit la pérennité du service militaire et l'assise renforcée de l'administration coloniale. Face à ce système désormais bien rodé, la grande masse des colonisés choisit de se soumettre et de participer au conflit.

Au final, la campagne de recrutement de 1939-1940 représente un effort sans précédent de la part des colonies africaines. Jamais elles n'avaient fourni autant d'hommes en aussi peu de temps. En 1914, on comptait déjà 31 000 tirailleurs sous les drapeaux – auxquels s'ajoute le recrutement de près de 163 000 Africains entre 1914 et 1918. Dans les premiers mois de la Seconde Guerre mondiale, ce sont plus de 112 702 indigènes qui sont recrutés en AOF et 13 172 en AEF, de loin le plus fort contingent colonial, hors Afrique du Nord.

Les limites de l'effort

Les objectifs du « Plan E », fixés à 178 000 hommes pour ces deux fédérations, n'ont donc pas été respectés. En effet, très rapidement, l'appareil militaire et l'administration coloniale se sont révélés incapables d'absorber la masse des mobilisés. Une partie d'entre eux doit être renvoyée. Le programme d'acheminement des renforts vers la métropole est bouleversé. L'AOF devait envoyer dès les premiers jours de guerre 2 bataillons de renfort puis, dans les trois mois suivants, 62 autres, composés de 1 000 réservistes instruits. Enfin, entre les quatrième et douzième mois de guerre, 100 autres détachements composés de 1 000 recrues non instruites issues de la deuxième portion devaient prendre la mer en direction des ports français. Ce sont donc plus de 160 000 tirailleurs qui devaient renforcer l'armée française en métropole. Or, si les deux premiers bataillons ont bien été acheminés suivant les conditions initiales, le transport des suivants fut très rapidement suspendu. Le 13 octobre 1939, une instruction fixe de nouveaux objectifs. De novembre 1939 à mai 1940, 53 000 hommes doivent être envoyés en métropole. Par la suite, entre le 1^{er} mai 1940 et le 1^{er} novembre 1940, est prévu le transport de 59 500 recrues non instruites. Au total, les effectifs « à préparer » jusqu'au 1^{er} juillet 1941 s'élèvent à 177 500 hommes.

C'est la défaite des armées françaises qui interrompt l'effort engagé. Dès le 19 juin 1940, tous les envois vers l'extérieur de l'Afrique noire sont interrompus. Sur le total des renforts envoyés vers la métropole et l'AFN (Afrique française du Nord), les chiffres divergent. Il semble qu'on peut les évaluer entre 40 000 et 65 000 hommes.

En tout état de cause, il est peu probable que les objectifs du

« Plan E » auraient pu être atteints. La synthèse de 1940 note que ce plan « n'était en rapport ni avec les possibilités d'encadrement, ni avec celles d'armement, d'hébergement et de transports maritimes⁸⁰ ». Par ailleurs – ce qui avait déjà été observé entre 1914 et 1918 –, les capacités en hommes des colonies d'Afrique noire ont été surévaluées. Au Soudan, le gouverneur alerte à plusieurs reprises les autorités centrales sur la réalité du potentiel démographique de son territoire. Dès novembre 1939, il indique que le recrutement militaire, tel qu'il est envisagé, risque de compromettre une autre contribution à la guerre, économique celle-là. À Ségou, l'administrateur local estime qu'avec la campagne de 1940, « nous atteignons la limite d'un recrutement sincère et normal⁸¹ ». Le mauvais état sanitaire général des populations a, semble-t-il, été sous-évalué lui aussi. En particulier dans les classes des réservistes les plus anciens, le nombre d'hommes inaptes s'accroît sensiblement, ce que les autorités militaires de l'époque désignent par la formule « proportion de déchets⁸² ». Une nouvelle fois, l'idée française d'une Afrique « réservoir d'hommes » a conduit les autorités civiles et militaires à bâtir des plans de mobilisation largement irréalistes compte tenu des réalités sanitaires, démographiques et militaires des deux fédérations, et cela de manière volontaire ou involontaire, y compris dans les milieux censés le mieux connaître les réalités africaines.

La défaite de juin 1940 et la signature de l'armistice ouvrent une période d'incertitude et de flottement. Les deux fédérations africaines ont été vidées de leurs effectifs les plus instruits et les plus expérimentés. Le commandement militaire hésite sur la conduite à tenir. La poursuite des combats, un temps envisagée, ne résiste pas au ralliement du général Noguès, commandant les troupes en AFN, au maréchal Pétain⁸³. La démobilisation d'une grande partie des effectifs est décidée extrêmement vite, ce qui prouve les difficultés à maintenir autant de troupes sous les drapeaux dans des conditions aussi médiocres. Un première consigne est communiquée par câble le 16 juin 1940, bientôt suivie d'une deuxième le 19 juillet 1940 :

Envoyez progressivement dans leurs foyers suivant modalités à fixer par vos soins 60 000 militaires indigènes actuellement sous les drapeaux en AOF – stop – Rendez compte et indiquez effectifs restant en service après exécution dispositions présent câble – RIVIÈRE⁸⁴.

Démobilisation immédiate de tous les Européens réservistes résidant Groupe de Colonies ou pouvant rejoindre leur résidence – stop – Démobilisation différée pour ceux dans l'impossibilité rejoindre leur résidence par manque communication – SECUNDO – Indigènes seront progressivement renvoyés dans leurs foyers jusqu'à la réalisation des effectifs approximatifs suivants : AOF 25 000 hommes – AEF 5 000 hommes – Accusez réception et rendez compte – LEMERY⁸⁵.

La démobilisation de 1940, concernant près de 100 000 soldats dans les colonies africaines, s'opère dans un certain désordre, faute

d'encadrement et de moyens de transport suffisants.

Le drame de Mers el-Kébir, le 8 juillet 1940, puis le choix fait par une partie des colonies d'AEF de s'engager aux côtés du général de Gaulle font radicalement évoluer le contexte militaire local. Des opérations contre les colonies britanniques et contre les forces de la France libre sont conçues au sein des états-majors coloniaux, en métropole comme en Afrique. De telles dispositions impliquent un renforcement du potentiel militaire français en Afrique. Or, ce renforcement est désormais soumis au bon vouloir des autorités allemandes, qui autorisent pour la seule AOF un effectif de 33 000 hommes, effectif atteint en janvier 1941 et même dépassé de manière plus ou moins clandestine⁸⁶. La situation militaire des colonies restées dans le giron de Vichy est extrêmement médiocre, faute de matériel moderne et de cadres européens. Le général Weygand, en tournée en AOF en décembre 1940, dresse un portrait accablant de la situation : « Impression détestable », conclut-il⁸⁷.

La mobilisation nécessaire

Les autorités locales sont conscientes de l'image de puissance que le service militaire continue de conférer à l'autorité coloniale, par ailleurs affaiblie par la défaite. Si l'insuffisance des moyens matériels et d'encadrement interdit un type de recrutement identique à celui de la période 1939-1940, la conscription reste l'enjeu et le gage pour que subsiste la puissance coloniale. L'effort demandé n'en est que plus important, comme au Soudan où, en 1941, la demande atteint le chiffre de 3 000 hommes, quasi égale aux plus fortes demandes de l'entre-deux-guerres. Dans cette colonie, la campagne de recrutement de la classe 1941, réalisée entre le 13 novembre 1941 et le 15 janvier 1942, peut être qualifiée d'échec. La proportion d'absents atteint 20 %, ce qui correspond au niveau de 1936. Jusqu'à présent les autorités coloniales en rendaient généralement responsables les « navétans », mais de telles explications ne sont plus acceptables en 1941-1942. Un phénomène important de fuite paraît plus probable.

Face à cette situation, ce sont les vieilles méthodes de recours à la violence qui resurgissent. À Tombouctou, un officier parle de « rafles » : « on en fait en plein marché », écrit-il⁸⁸. À Ouagadougou, la plupart des jeunes hommes se réfugient en Gold Coast avant l'arrivée de la commission. Les recrutements de 1941 et 1942 donnent lieu à certains épisodes violents, notamment en Casamance. Dans cette région traditionnellement peu soumise à la conscription, la campagne se heurte à plusieurs difficultés. Les états de recensement sont peu fiables, les notables peu efficaces dans leur action. Enfin, la proximité de colonies britanniques et portugaises offre une grande facilité de

fuite. En 1941, dans la province d'Oussoye comprenant les cantons de Pointe-Saint-George, Diembéring et Floups, seuls 113 appelés sur 611 recensés se présentent à l'appel. De plus, 90 % des chefs de village sont absents lors des opérations de recrutement, ce qui révèle un véritable discrédit de la présence coloniale. L'administration française décide alors de limoger un certain nombre de notables et de renforcer le corps local de gardes. Efforts peu payants puisqu'en 1942 seuls 186 appelés sur 681 se présentent devant les commissions⁸⁹. Ceux du village d'Emaye refusent même en bloc. Un contingent envoyé sur place est pris à partie par la foule et un sous-officier de tirailleurs se trouve contraint d'abattre l'un des émeutiers⁹⁰. Les autres rebelles sont poursuivis. Le commandant de cercle stipule qu'il faut traiter « sans pitié » particulièrement l'un d'entre eux, ancien tirailleur, qui sera finalement condamné à cinq ans de prison⁹¹.

Néanmoins, comme en 1939-1940, c'est finalement la résignation qui paraît l'emporter, comme en témoigne Kapine Otierre, recruté en 1942 :

Dans ma tribu, nous savions, nous les jeunes, que nous allions partir un jour pour faire l'armée. C'était normal. On ne savait pas ce qui se passait ailleurs qu'à Sahr, nous ne parlions pas de la guerre mais nous savions qu'il fallait être tirailleur⁹².

De fait, dans les territoires contrôlés par Vichy comme dans ceux du parti de la France libre, le contexte de recrutement et de mobilisation des populations indigènes demeure inchangé durant la période 1941-1942 et jusqu'à la réunion de l'ensemble des colonies africaines aux Alliés.

Le retour dans la guerre contre les forces de l'Axe impose un nouvel effort de mobilisation. Comme en 1937-1940, les autorités militaires coloniales surévaluent le potentiel humain des deux fédérations. En 1941, Weygand avait estimé la capacité de mobilisation de la seule AOF à près de 400 000 hommes, s'appuyant sur des données fournies par le commandant supérieur, le général Barrau. Chiffre à relativiser, néanmoins, puisque le même officier évalue à 35 000 le nombre d'hommes mobilisables dans un délai d'un an tout en émettant de sérieuses réserves sur les qualités militaires de ce contingent. Les autorités coloniales paraissent quand même vouloir éviter l'erreur commise en 1939-1940. Dès février 1941, le « Rapport annuel 1940 » propose de conditionner le niveau de mobilisation aux moyens d'encadrement ainsi qu'à l'équipement disponibles :

La contribution des Troupes Coloniales à la mise sur pied des Forces Expéditionnaires et de la Force de Souveraineté de l'AFN a été fixée en décembre 1942, en fonction essentiellement des disponibilités en encadrement français, les ressources en indigènes sénégalais n'entrant pratiquement pas en ligne de compte⁹³.

En se fondant sur les ressources en encadrement, et non plus sur

les ressources humaines supposées des colonies, cette nouvelle phase de mobilisation constitue donc une véritable révolution. Les illusions ont laissé place à une gestion plus raisonnée, plus pragmatique. Au résultat, le nouvel effort de guerre est essentiellement porté par l'Afrique du Nord qui fournit près de 250 000 hommes dont près de 120 000 à 150 000 Algériens. Les colonies de l'Afrique subsaharienne fournissent, elles, plus de 80 000 hommes.

Au niveau local, apparaissent certaines circonstances particulières. Du fait des levées précédentes, le nombre de jeunes disponibles est en baisse. On signale toujours d'importants mouvements de fuite. L'administration coloniale, marquée par le spectre de la défaite et de la perte de prestige colonial, ne tient pas à mobiliser les réservistes de la campagne précédente, de peur de susciter de nouvelles oppositions.

Grâce aux levées déjà réalisées des classes 1940, 1941 et 1942, les colonies africaines sont en mesure de fournir rapidement des hommes théoriquement instruits. Avec ces trois levées, le seul Soudan a ainsi fourni 12 741 hommes⁹⁴. La géographie du recrutement n'a d'ailleurs pas évolué. Le Soudan demeure le principal pourvoyeur de tirailleurs avec 31 % des recrues de la première portion de l'année 1944. La Côte- d'Ivoire fournit 22 % des effectifs de ce contingent. Les territoires encore mal maîtrisés et peuplés en majorité de nomades, tels que le Niger ou la Mauritanie, fournissent quelques centaines d'hommes, qui représentent à peine 1 ou 2 % des effectifs.

Une fois enrôlés les jeunes en suffisamment bonne santé, une grande partie des populations demeure dans une piètre situation sanitaire. À Bougouni, le capitaine-médecin dresse un rapport alarmiste de sa tournée de recrutement pour l'année 1944 : « Il existe des cantons où il est impossible de trouver un seul individu remplissant les conditions habituelles d'aptitudes [...]. Il semble que cette région a littéralement été vidée de ses hommes normalement développés⁹⁵. » Pour la même période, dans le plus beau style d'ethnologie militaire, le médecin-colonel Marchand fait un tableau pour le moins sévère de l'état sanitaire des populations dahoméennes soumises aux commissions de recrutement : « maladies vénériennes », « sujets amaigris et chétifs », « constitutions peu robustes », « insuffisance de constitution ou de développement », « endémies et sous-alimentation »⁹⁶.

À la mobilisation militaire s'ajoute dans certaines colonies un fort recrutement de travailleurs. En 1944, le cercle de Zinguinchor compte 5 718 conscrits et doit fournir 350 hommes à l'armée. Finalement, seuls 327 d'entre eux portent la chéchia tandis que 725 autres sont incorporés au titre de la deuxième portion⁹⁷.

L'administration coloniale ne parle pas, comme en 1939-1940, de

l'« enthousiasme » des populations. Les engagements volontaires sont d'ailleurs largement inférieurs aux espoirs des autorités militaires. Alors qu'elles comptaient sur 25 % de volontaires du contingent à recruter en 1944, seule la Guinée atteint 21 %. De même que précédemment, nombre des engagés volontaires n'optent pour ce statut que pour échapper à la deuxième portion. La carrière militaire séduit de moins en moins, ou pas du tout, les jeunes Africains.

La première mission des recrutés de 1943-1944 est la libération du territoire métropolitain. Par exemple, la 9^e DIC (division d'infanterie coloniale), essentiellement composée de régiments de tirailleurs sénégalais dont les effectifs proviennent majoritairement d'AOF, débarque en Provence en 1944.

Les autorités militaires françaises envisagent aussi d'envoyer en priorité des troupes noires en Asie, à la reconquête de l'Indochine alors sous la coupe japonaise. À cet effet, deux grandes unités doivent être constituées à Madagascar et au Cameroun, formées de recrues africaines mais aussi de tirailleurs issus du « blanchiment » des unités coloniales en métropole à l'automne-hiver 1944. En mai 1945, la brigade du Cameroun est au complet avec près de 4 800 combattants. L'ouverture de ce nouveau front oblige à maintenir l'effort militaire des colonies d'Afrique noire. Alors que les tirailleurs quittent le front en Occident, ils doivent en rejoindre un autre en Extrême-Orient. Mais survient un revirement inattendu : les autorités françaises rencontrent l'opposition des autorités américaines à l'engagement de soldats noirs en Indochine. Or, l'appui américain est essentiel pour équiper les unités françaises. Par ailleurs, les nombreux incidents qui émaillent la fin de l'année 1944 et le début de l'année 1945 font craindre le pire au sein des états-majors qui redoutent la rencontre entre soldats noirs et nationalistes indochinois. L'insécurité des troupes indigènes est confirmée par les émeutes qui éclatent en plusieurs points des colonies, comme dans le Constantinois en mai 1945, à Douala et Conakry en septembre et octobre 1945. Enfin, la xénophobie des populations indochinoises pèse suffisamment pour que soit choisie l'option d'une reconquête « purement » française.

La fin de l'épisode indochinois marque la fin des gros efforts de mobilisation. Jamais avant la Seconde Guerre mondiale l'Afrique noire n'avait tant donné au profit de la défense de la France. Les contributions ultérieures ne sont pas aussi marquantes. Désormais, les levées militaires connaissent même une baisse importante. Alors qu'avant guerre elles représentaient une moyenne d'environ 12 000 hommes par an en AOF, le contingent chute à 7 500 en 1945, puis à 4 320 en 1946. On peut dire que la Seconde Guerre mondiale constitue un fait sans précédent dans la militarisation des sociétés africaines.

La conscription mise en place dans les colonies africaines est donc véritablement le socle de l'engagement des tirailleurs sénégalais dans la Seconde Guerre mondiale. Elle constitue le premier aspect d'un service militaire et d'un quotidien marqués par les différences.

CHAPITRE II

SERVIR DIFFÉREMMENT

La « spécificité » des tirailleurs dépasse le seul cadre de l'instruction et de l'emploi. Le tirailleur vit un quotidien différent de celui des soldats d'origine européenne, maghrébine ou indochinoise. Provoquées au départ par des questions d'adaptation aux mœurs locales, ces distinctions sont peu à peu assimilées, voire institutionnalisées, par l'autorité militaire. La fonction de tirailleur correspond dès lors à un certain statut, comme à une certaine manière de vivre, de s'équiper ou de servir.

Des statuts différents

Le principal point commun des tirailleurs est leur qualité de « sujets », c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas la citoyenneté française. Dans cette masse se distinguent néanmoins des nuances qui correspondent à autant de minorités, et que l'autorité militaire désigne sous les termes « originaires » et « évolués ». Les premiers sont les habitants des quatre « vieilles communes » du Sénégal : Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-Louis. Incorporés dans l'armée française, ils servent dans les unités coloniales sous un régime différent du régime général des tirailleurs, car ils sont citoyens français. Les seconds font partie des élites lettrées souvent formées dans le sillage du développement colonial. Appartenant comme l'ensemble des tirailleurs à la catégorie des sujets, ils ont droit cependant à une attention spéciale. « Originaires » et « évolués » sont perçus comme des cas spécifiques qui suscitent une certaine méfiance au sein des unités ou des états-majors. L'armée en a hérité sans le vouloir et peine à les traiter de manière satisfaisante. Le rapport annuel pour l'année 1940 des troupes de l'AOF qualifie de « chancre » le statut des « originaires » et appelle à sa réforme⁹⁸. En 1943, le général de Boisboissel, commandant supérieur des troupes de l'AOF, adresse une note au gouverneur général de la fédération, où il avoue une certaine impuissance face à la question des « évolués » :

Question d'ordre politique et non militaire.

Les intéressés ne peuvent être considérés que comme tirailleurs, car il est difficile de définir exactement la qualité d'évolué.

Un traitement de faveur, identique à celui des originaires en ce qui concerne l'alimentation et l'uniforme, et attribué sur décision du Général Commandant Supérieur, à tel ou tel évolué amènerait infailliblement des réclamations de ceux qui, non retenus dans cette catégorie, s'estimeraient lésés⁹⁹.

Les « originaires », citoyens français, témoignent d'un si faible entrain pour le métier des armes qu'ils suscitent les foudres de l'autorité militaire. Le rapport annuel de 1940 juge ces éléments « prétentieux, insolents, paresseux ». Ils auraient par ailleurs une « mentalité douteuse ». Leur attitude est blâmée en particulier après l'armistice de 1940 et lors de la tentative de prise de Dakar par un corps expéditionnaire anglo-gaulliste, en septembre 1940. Les effectifs « originaires » de Gorée finissent par être remplacés par des unités traditionnelles de tirailleurs. Les citoyens de couleur des quatre communes sont soupçonnés de sympathies gaullistes. Dans l'AOF vichyste du second semestre 1940, la paranoïa régnant tous azimuts termine de décrédibiliser une troupe à l'image déjà détestable au sein de l'institution militaire, image qui se maintiendra durablement, puisqu'en 1956 le général Nyo note encore dans un article qu'ils « manifestent d'ailleurs en général peu de goût pour la profession militaire¹⁰⁰ ». Cette mauvaise réputation des « originaires » incite à certains comportements extrêmement violents de la part de la hiérarchie militaire, par exemple au sein de la compagnie automobile de Gao en 1943 :

Le 11 octobre 1943

Le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française

À Monsieur le Général de Corps d'Armée Commandant Supérieur des Forces Terrestres et Aériennes en AOF

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance à toutes fins utiles certains incidents qui se seraient produits à la Compagnie Auto de Gao.

1° Deux soldats originaires, après avoir été frappés par des militaires européens en présence de leur capitaine auraient été ensuite punis de prison. Toute réclamation d'un Européen gradé ou non à l'encontre d'un originaire se traduirait pour ce dernier par une punition de prison (de 9 à 60 jours) avec retenue de solde.

2° Le 4 septembre, plusieurs originaires auraient été déshabillés ; puis exposés en plein air, gardés par des tirailleurs baïonnette au canon. Quelques Européens, ainsi que des gradés tirailleurs, les auraient cravachés sur l'ordre du Colonel Commandant de Cercle, et de leur capitaine Commandant de Compagnie. Ils auraient été obligés de marcher en portant des briques sur la tête et, lorsqu'ils tombaient, on les aurait contraints à se relever, par la menace et les coups.

3° La même scène se serait reproduite le lendemain matin, à la suite de quoi certains auraient été déportés sur les pistes transsahariennes. D'autres auraient été blessés.

4° La cause de ces sanctions aurait été le refus de la part de ces originaires d'accepter des effets en bande de coton analogue à ceux des tirailleurs, alors que leurs propres effets auraient été distribués aux tirailleurs.

5° Il apparaît aussi qu'une cause de mécontentement aurait été le refus de

distribuer à ces originaires des lits et des moustiquaires, ainsi qu'en avaient les soldats européens qu'ils avaient précédés à Gao¹⁰¹.

La méfiance à l'égard des « évolués » est d'une autre origine. Ils appartiennent à l'élite africaine alphabétisée et lettrée, souvent composée de fonctionnaires, interprètes, secrétaires... Dans la vie civile, les « évolués » tendent à se rapprocher des standards du mode de vie occidental, tant dans ses aspects pratiques que politiques, et se distinguent volontairement de la masse des indigènes¹⁰². Les levées massives des années 1938, 1939 et 1940 leur donnent l'occasion de manifester ce même désir au sein des forces armées. Les « évolués », conscients de leur importance comme de leur spécificité, ne conçoivent pas de servir dans les rangs des unités indigènes, c'est-à-dire des unités de tirailleurs. Ils demandent leur incorporation dans les unités traditionnelles de l'armée française au même titre que chaque citoyen français. Pour ces Africains qui veulent tellement se démarquer de la masse des indigènes, l'incorporation dans les unités de tirailleurs provoque un choc en même temps qu'un profond sentiment d'avilissement. Aoussi Eba, instituteur à Koudougou en Côte-d'Ivoire, est incorporé en 1939 :

Ils nous ont fait marcher à Bouaké, à pied. Mes pieds étaient en lambeaux. Marcher de Bondoukou à Bouaké. Épuisés. Nous sommes arrivés et nous avons mangé un peu. Ils ont sonné le rappel à deux heures de l'après-midi. J'ai dit : Non ! Je ne peux pas me mettre debout. J'ai vu quelques anciens camarades de mon école normale à Dahou. Ils étaient sur le toit du bâtiment, occupés à refaire la toiture. J'avais incroyablement mal aux pieds. À cette époque, il fallait demander la permission de porter des chaussures dans les tirailleurs.

Ils sont venus me chercher et j'ai dit : non, je ne veux pas y aller. Ils sont venus et ils m'ont montré et ils ont dit : Voilà le tirailleur qui ne fait rien. J'ai dit, je ne peux pas, je suis instituteur. Ils m'ont demandé ce que j'enseignais et j'ai dit que j'enseignais les mathématiques. Le capitaine a dit : Alors tu sais écrire ? Écris « Vive la France ! » Je l'ai fait et j'ai dit : Vous savez, je peux faire beaucoup mieux que ça. Ils m'ont dit de m'asseoir. Ils ont regardé mes papiers : « Analphabète ». Ils mettaient ça dans tous les livrets. Alors le capitaine a demandé, est-ce qu'il y a d'autres instituteurs ? Il y en avait trente-cinq parmi nous. Le capitaine a dit que nous étions des imbéciles. Il nous a mis dans le bureau et on a eu l'autorisation de porter des chaussures... Il y a eu quelques problèmes avec les sous-officiers, mais les autres savaient qu'on avait été à l'école et ils comprenaient¹⁰³.

Les aspirations des « évolués » prennent parfois la forme de revendications, évidemment incompatibles avec la discipline militaire telle qu'elle s'exprime au sein des unités indigènes. Incorporé à Dakar dans un détachement d'infirmiers coloniaux, Joseph Issoufou Conombo participe au refus collectif des incorporés, tous des « évolués », de recevoir la tenue des tirailleurs et en particulier la fameuse chéchia. L'autorité militaire réagit avec fermeté :

Le lendemain matin, après le petit-déjeuner, au moment où l'on s'apprête à rejoindre l'hôpital, arrive par la grande porte de l'Internat le Médecin Colonel Mercier, Directeur de l'École, en grande tenue militaire, accompagné du lieutenant Mamiglier

ainsi que d'autres sous-officiers, tous la mine sévère avec leur pistolet au côté. On nous invite à entrer dans la salle de réunion qui est également le réfectoire. Le Directeur commande le silence et déclare :

« Tirailleurs sénégalais ! Vous avez commis un acte d'indiscipline, voire d'insubordination et de révolte, hier, en allant toucher votre paquetage ! Eh bien, maintenant, vous allez quitter l'école et séjournerez désormais au camp du 7^e RTS que commande le colonel Claveau ! Vous serez ensuite entre les mains des militaires ! »

Un autre lieutenant de la suite, venu du 7^e RTS, nous lance :

« Tirailleurs ! Vous avez cinq minutes pour vous décider à accepter l'habillement de votre arme et à vous précipiter dehors pour ramasser chacun le paquetage qui lui est destiné ! Nous avons ordre du Général Falvy, Directeur des Troupes coloniales, de réprimer sur place tout mouvement de révolte. C'est votre cas ! Nous allons afficher dehors la copie de cet ordre supérieur. Dans cinq minutes, ou vous êtes habillés en tirailleurs sénégalais ou vous passez tous devant le peloton d'exécution mis à ma disposition et que vous voyez dans la cour ! »

Grand chahut ! Branle-bas ! Précipitation indescriptible vers les portes et fenêtres pour aller ramasser la tenue abhorrée¹⁰⁴.

La méfiance des cadres coloniaux repose sur le lien supposé entre ces mouvements contestataires et une ouverture aux propagandes étrangères ainsi qu'aux vellétés de remise en cause du système colonial. Une méfiance affichée au début de la guerre et maintenue tout au long du conflit. C'est pourquoi les réponses aux revendications des « évolués » sont souvent très sévères et, lorsque de véritables incidents éclatent dans les unités de tirailleurs, les « évolués » sont souvent classés parmi les meneurs. C'est le cas le 21 novembre 1944 à Madagascar. Les tirailleurs du bataillon de marche numéro 10 se révoltent. Les soldats africains saccagent des locaux et molestent des cadres européens. Le calme revient avec d'énormes difficultés et l'état-major de la 1^{re} brigade d'Extrême-Orient doit céder aux revendications financières des tirailleurs. Pour reprendre la main sur l'unité, le colonel Jung propose notamment d'écarter « tous les tirailleurs évolués de la région du bas Congo et du Gabon qui sont incontestablement un élément de trouble et n'ont d'ailleurs qu'une valeur guerrière très relative¹⁰⁵ ».

La question des « originaires » et des « évolués » contribue à créer un climat délétère au sein de nombreuses unités déjà soumises aux mobilisations massives ou au manque de matériel le plus élémentaire. Leurs réclamations trouvent parfois un écho. En 1943, face aux protestations des « évolués » pour une simple question de couchage trop similaire à celui des tirailleurs, le général commandant supérieur des troupes en AOF se voit contraint de diligenter une enquête sur le sort des « évolués » incorporés. L'armée, contrainte de reconnaître les « malveillances » et le « mépris » de certains soldats blancs, fait tout pour en réduire l'ampleur. Le discours rassurant du général de Boisboissel ne résiste pas à l'examen des faits, et traduit une incapacité chronique à traiter la question de ces soldats « à part », qui dépasse le strict cadre militaire.

Uniformes et équipements

Cependant, les tirailleurs indigènes continuent de constituer la majorité de la troupe. Comme dans de nombreuses armées, le corps des tirailleurs sénégalais possède ses traditions propres, reposant à la fois sur les engagements passés et sur une certaine manière de servir et de commander. Parmi ces traditions figure le port d'une tenue particulière. À la fois héritage historique et tenue de combat adaptée aux théâtres d'opérations subsahariens, elle devient rapidement un signe distinctif d'appartenance au corps et, par là même, un objet de fierté aussi bien que d'aversion.

Le vêtement traditionnel des tirailleurs est la tenue de toile kaki clair portée outre-mer. Elle comprend un couvre-chéchia de toile kaki, un paletot sans col ni poches extérieures, un pantalon-culotte, une ceinture de laine rouge, un ceinturon de cuir fauve et des bandes molletières en drap kaki. Une autre tenue plus légère comprend une chemisette sans col à manches courtes, avec une poche de poitrine modèle 1934, et une culotte courte modèle 1932. En théorie, le tirailleur est chaussé de sandales ou de brodequins. Affecté en Afrique du Nord, souvent en transit avant de partir sur un théâtre d'opérations ou en métropole, il reçoit un paquetage adapté, c'est-à-dire un uniforme en drap kaki modèle 1920, des boutons reprenant les ancres des troupes coloniales et un casque de métal.

Dans les deux cas, le tirailleur est coiffé de la chéchia. De couleur rouge, haute de 25 centimètres, assortie d'un gland bleu ciel, la chéchia devient l'un des emblèmes du corps¹⁰⁶. Cette coiffure est présente sur toutes les illustrations d'avant-guerre où figure un tirailleur sénégalais. Le magazine *Vu* du 20 septembre 1939, titré *2 millions de soldats – 500 000 travailleurs*, nous montre des tirailleurs défilant fusil sur l'épaule et chéchia sur la tête. Depuis la Grande Guerre et la popularisation des soldats noirs, le public français a appris à reconnaître le tirailleur sénégalais à sa couleur de peau mais également à sa fameuse chéchia rouge. La coiffure figure en bonne place sur toute la gamme publicitaire de la marque Banania et de tout produit utilisant le soldat noir comme emblème.

Au sein des unités, les tirailleurs sont les seuls à porter la tenue de toile kaki, la chéchia et la ceinture de laine rouge, attributs spécifiques des soldats d'Afrique. Les cadres indigènes, sous-officiers et officiers, portent des tenues similaires à celles des soldats et cadres européens, comportant notamment le port du calot ou du képi.

L'habit est un élément essentiel de la cohésion du corps. Bien avant l'armement, c'est ce qui est fourni en premier à la recrue dès sa désignation par les commissions itinérantes. Intégrer le rang des tirailleurs, c'est d'abord porter leur uniforme, ensuite assurer la

succession de ceux de la Grande Guerre, revenus au village souvent couverts de décorations et désormais reconnus par l'autorité coloniale. L'uniforme est à la fois un élément de reconnaissance entre combattants et un élément de distinction de la masse des civils. Il suscite la fierté et constitue un attribut fort de la virilité masculine. Un rapport du 12^e RTS parle de tirailleurs « particulièrement coquets¹⁰⁷ ». Le rapport sur le moral de la place de Douala d'octobre 1944 ne s'y trompe pas :

Habillement-tenue – Ce compartiment est très important ; c'est de lui que dépend le bon renom de nos troupes noires, c'est par lui qu'on maintient cet esprit de fierté de nos tirailleurs et l'admiration, sinon l'envie, de ceux qui les regardent passer¹⁰⁸.

Pourtant, l'autorité militaire ne paraît accorder que peu d'attention à l'état vestimentaire. Derrière les consignes officielles se cachent parfois des situations désastreuses. Des photographies datant de 1932 montrent des tirailleurs du groupe nomade d'Agadez en loques. Or, en temps de guerre, la question de l'uniforme prend une importance accrue. Dans le contexte très tendu des démobilisations, il suffit parfois de retirer aux tirailleurs rapatriés leur tenue, ou seulement certaines pièces, pour déclencher la révolte. Ainsi à Kindia en Guinée, le 28 novembre 1940, 450 tirailleurs récemment rapatriés se mutinent pour des questions de primes et d'habillement, refusant de rendre leurs effets. Les autorités coloniales prétendent qu'il n'y a là que prétextes à agitation et influences extérieures, en particulier la propagande communiste. Il n'empêche qu'à plusieurs reprises au cours du conflit, un certain nombre de rapports font état de la nécessité de laisser aux tirailleurs leurs habits ou, tout du moins, de leur affecter une nouvelle tenue lors de leur démobilisation.

L'adoption des tactiques et des matériels américains à compter de 1943 a pour conséquence l'abandon des tenues traditionnelles françaises. Les tirailleurs, ainsi que leurs cadres indigènes et européens, adoptent le treillis américain vert olive. Seules subsistent la chéchia et la ceinture de laine rouge. Ce changement ne concerne que les troupes destinées à servir sur le théâtre d'opérations européen. En Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, la majeure partie des unités conserve la tenue traditionnelle et, d'ailleurs, connaît parfois de graves pénuries dans ce domaine. Le treillis américain devient donc un élément de distinction supplémentaire au sein même du corps des tirailleurs sénégalais. Il désigne le libérateur et le combattant. Il est également le symbole de la modernité à l'américaine, auquel les tirailleurs sont fortement attachés. Durant l'automne 1944, à l'occasion du « blanchiment » des unités coloniales présentes en métropole, et pour pallier le manque d'équipement des jeunes FFI, nombre de tirailleurs sont littéralement dépouillés d'une partie de leur équipement. Cette décision suscite un mécontentement qui aura de

graves conséquences dans les détachements de rapatriables. Ainsi, la première revendication des futurs révoltés de Tiaroye¹⁰⁹, débarquant le 21 novembre 1944 à Dakar et voyant que la compagnie qui leur rend les honneurs sur le quai est pieds nus, est de conserver tenue et chaussures. Pressentant les réactions de ces ex-prisonniers, l'autorité militaire accepte de leur laisser leurs effets, en opposition totale avec les prescriptions habituelles. La question devient tellement délicate au sein des troupes noires que le général de Périer, inspecteur des troupes coloniales, propose dans son rapport sur la mutinerie de Tiaroye d'unifier la tenue entre soldats africains et européens, cela afin « d'aller au-devant des revendications des militaires indigènes concernant l'accès au statut européen¹¹⁰ ». L'officier colonial précise qu'en AFN, des manifestations collectives ont eu lieu dans les unités noires pour obtenir de porter l'ensemble de la tenue américaine. La ceinture de laine rouge n'apparaît donc plus qu'en cas de cérémonie. Quant à la chéchia, l'absence de stock dans les magasins est compensée, dans de nombreuses unités, par le port du calot jusque-là réservé aux soldats européens. L'évolution des mentalités liées à la tenue est radicale. Alors qu'avant guerre, les tirailleurs, affublés de pièces d'uniforme distinctes, trouvaient là des éléments de fierté, à la fin du conflit ils assimilent chéchia et ceinture écarlate à des signes d'infériorité. Pour des questions matérielles autant que pour calmer les esprits, les autorités militaires sont contraintes d'accepter la mise à l'écart de ces éléments, finalement relégués aux cérémonies et parades. À travers la question apparemment mineure de l'uniforme, les tirailleurs de la Seconde Guerre mondiale ont su conquérir le début d'une égalité dans l'apparence avec leurs frères d'armes européens.

« Le bouffement »

En matière d'alimentation, malgré une certaine diversité, les goûts des tirailleurs demeurent, dans leur majorité, très traditionnels. Les prescriptions d'avant guerre sont très strictes, cela pour une raison simple. Un brusque changement d'habitudes alimentaires provoquerait des troubles notables, tels que la dysenterie, qui, selon le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, peuvent même se révéler mortels. Le *Manuel* précise : « Aussi l'alimentation des indigènes doit-elle être l'objet de soins particuliers¹¹¹. » La ration servie aux hommes, dite « ration B », est donc composée à base de riz, viande, légumes secs et pommes de terre. Le porc est proscrit en raison de la présence de soldats musulmans dans les rangs. Les prescriptions différencient très précisément « ration forte » et « ration normale », décrivent en détail les « substitutions autorisées » et les « suppléments

extraordinaires »¹¹², parmi lesquels la noix de kola tient une place primordiale. Chargé de forts caractères symboliques et sociologiques, ce fruit est très fréquemment demandé par les tirailleurs. En plus de ses vertus énergétiques, la noix de kola est un élément essentiel des relations au sein de certaines sociétés traditionnelles africaines. Elle y est parfois le symbole de l'amitié ou, comme au Dahomey, elle figure en bonne place dans les rites initiatiques pour ses qualités aphrodisiaques et divinatoires. La distribution dans les unités de ce produit rare est ressentie par les tirailleurs comme un sujet de fierté et de considération.

La qualité et la quantité de l'alimentation varient selon le corps de troupe, la localisation du casernement et les conditions de service des tirailleurs. Avant guerre, le Centre de transition des troupes indigènes coloniales de Fréjus fournit à ses tirailleurs « deux repas de couscous avec mouton par semaine¹¹³ ». Au 5^e RICMS (régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais), au début de l'année 1940, l'alimentation du tirailleur est très surveillée par le service de santé qui impose, en plus de la ration habituelle, une soupe de légumes par jour et remplace la traditionnelle ration de riz/poivre/piment/sauce du dimanche par une ration de légumes afin de prévenir le bérubéri. Au Maroc, au 6^e RTS, Roger Gunther note que le menu varie peu et d'abord à la demande des soldats :

Le menu est invariable : couscous le midi et riz le soir exceptionnellement remplacé par des lentilles ou des pois cassés (mais ils n'apprécient guère ces plats), avec un accompagnement de viande de bœuf ou de mouton, nageant dans un épais bouillon de légumes fortement épicé, ou de mouton¹¹⁴.

Il arrive que le commandant d'unité donne l'ordre d'améliorer ce menu pour étouffer un risque de désordre parmi la troupe. L'alimentation revêt en effet une grande importance pour les tirailleurs notamment parce que, comme aime à le rappeler l'autorité coloniale, ils trouvent dans leurs unités un régime alimentaire bien supérieur à celui qu'ils peuvent espérer dans la vie civile – du reste cet aspect jouerait fortement dans la volonté de certains de s'engager. En effet, le rapport médical des commissions de recrutement du Dahomey, en 1944, signale la sous-alimentation de la population qui, semble-t-il, se nourrit essentiellement de maïs sous forme de farine cuite, et connaît d'extrêmes difficultés aux périodes de soudure. La perspective de manger régulièrement, de plus une alimentation riche, influe profondément sur le moral des unités. Le changement, l'insuffisance des rations sont source de désordres. En plein déroulement du conflit, bien des unités doivent se contenter d'aliments de substitution ou sont franchement sous-alimentées, en particulier en 1944 et 1945. L'inspection des camps du sud de la France, théâtres de nombreux incidents à la fin de l'année 1944 et au

début de l'année 1945, note les plaintes pour alimentation insuffisante¹¹⁵. Par exemple, le 26 novembre 1944, dans le détachement de tirailleurs rapatriables de Gien, éclatent des incidents graves provoqués certes par les délais de rapatriement, mais surtout par les mauvaises conditions de casernement et, en premier lieu, par l'insuffisance de la nourriture. Des bâtiments sont saccagés et des cadres européens molestés¹¹⁶. À la suite d'un soulèvement de tirailleurs à Fréjus, le 19 août 1945, une inspection est diligentée. Elle stigmatise les conditions de vie extrêmement médiocres des tirailleurs en attente de rapatriement. Parmi elles, la nourriture :

1 – Nourriture : Très médiocre et totalement insuffisante. J'ai constaté le 26 août que la part d'un homme pour le repas du soir ne comportait que 18 haricots, une cuillère à soupe de nouilles, 4 petites pommes de terre, 1/4 de tomate, le tout nageant dans 1/2 litre d'eau grasse, plus 150 grammes de pain environ. Le matin le menu avait été le même avec en plus une cuillère à café de confiture.

Cet état de choses provient de ce que les ordinaires ne reçoivent que des rations allouées par l'intendance, rien ne peut être acheté en supplément dans le commerce local (la Côte d'Azur n'offre aucune ressource). La ration est donc totalement insuffisante¹¹⁷.

À partir de 1943, avec l'américanisation de l'armée française, arrivent les rations américaines, souvent en boîte, bien loin des traditionnels aliments fournis aux tirailleurs. D'ailleurs, ils rechignent tellement à consommer les produits américains que les cadres coloniaux s'évertuent à maintenir leurs rations habituelles.

Les tirailleurs et l'alcool

L'alcool est une importante source de désordres dans les unités. Les rations réglementaires ne prévoient pas d'alcool, même si le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers* note que les fétichistes « sont très heureux d'en recevoir¹¹⁸ ». Dans son article « Le tirailleur revenu de l'extérieur tel que je l'ai vu », le lieutenant N'Tchoréré déplore la consommation habituelle d'alcool, de vin en particulier, chez les tirailleurs servant en métropole, à l'origine de nombreux incidents dans les unités. L'officier gabonais explique cette mauvaise habitude par le désir de « noyer son cafard¹¹⁹ ». Sous la Troisième République, des médecins trouvent une explication similaire à l'alcoolisme des jeunes recrues métropolitaines¹²⁰. Il faut préciser qu'autour des casernements et en ville, malgré les consignes, les fournisseurs d'alcool sont nombreux. À Fréjus, le lieutenant-colonel Quenard rapporte que les tirailleurs ont pris l'habitude de consommer de l'alcool qu'ils achètent au marché noir¹²¹. Dans l'Hérault, un arrêté préfectoral du 13 décembre 1944 interdit la vente d'alcool aux militaires des colonies. Il n'empêche : le 3 février 1945, un propriétaire de débit de boissons d'Agde est verbalisé par les

gendarmes pour avoir vendu de l'alcool à des tirailleurs, dont certains sortaient de l'établissement avec des bidons pleins de vin¹²².

La consommation d'alcool entraîne toutes sortes de perturbations, de la simple rixe à la véritable émeute, en passant par le refus d'obéissance. Le phénomène est particulièrement présent au sein d'unités sous-encadrées et souvent composées de rapatriables. C'est le cas du 16^e RTS en décembre 1944, ou du bataillon de marche numéro 4 en mars 1942. Cet excès d'alcool est à la fois le signe d'un malaise et son expression.

Camps et casernes

Les casernements sont aussi un élément de différence entre les tirailleurs et les militaires européens. En dehors des heures de service, Européens et indigènes vivent séparés. Chambrées, réfectoires et foyers présentent des disparités, particulièrement criantes en Afrique subsaharienne et en AFN, où le mode de vie des tirailleurs est calqué sur celui des populations. Dans le poste de Magenta, en Guinée, ils sont logés dans des cases, différentes selon qu'ils sont mariés, célibataires ou gradés¹²³. Dans les casernements plus grands, ce sont de véritables camps séparés les uns des autres. Les casernements réservés aux tirailleurs constituent de véritables villages miniatures, souvent agrémentés de jardins et basses-cours.

On trouve le même schéma dans certains casernements d'Afrique du Nord. Au camp Chemet, au Maroc, garnison du 6^e RTS, la séparation entre Européens et indigènes est concrétisée par un bois qui isole les soldats blancs des noirs. Les marsouins logent dans des baraques en bois héritées de la Grande Guerre, les tirailleurs dans des « tatas », cases rondes en torchis coiffées d'un toit de paille ou de tôle. Quelques familles de gradés indigènes occupent des cases¹²⁴.

En métropole, la situation est tout autre. Les tirailleurs n'ont pas à leur disposition de casernements distincts sous forme de cases ou de « tatas ». Ils occupent des casernes construites pour les soldats français, à l'exception des camps de Fréjus spécialement créés pour qu'ils y passent les mois d'hiver lors de la Grande Guerre. En 1939, des unités de tirailleurs casernent à Perpignan, La Rochelle, Mont-de-Marsan ou Montauban. Les conditions de vie y sont similaires à celles des casernes de soldats européens. Là, les tirailleurs couchent dans des lits alors qu'en Afrique ils se contentent de nattes. Quelques aménagements spéciaux sont néanmoins prévus. Le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole* prescrit l'installation de nombreux crachoirs ainsi qu'un espace plus large entre les lits pour « ces individus habitués au grand air¹²⁵ ». Ils bénéficient aussi, par

circulaire ministérielle, d'une période plus longue de chauffage autorisé, du 1^{er} octobre au 15 avril.

À Fréjus, les tirailleurs se répartissent entre le camp de Caïs, la caserne Mangin et le camp Gallieni. Le camp de Caïs est constitué de baraques en brique, « très froides en hiver et très chaudes en été¹²⁶ ». La caserne Mangin est un ancien séminaire datant du XVIII^e siècle. Sur chacun de ces sites, est appliquée la séparation entre Européens et indigènes, observée dans les autres casernements coloniaux. Au camp de Caïs, les sous-officiers européens bénéficient d'un cercle-mess, les sous-officiers indigènes d'une salle à manger et d'une salle de réunion. Pour leur distraction ou pour améliorer leur ordinaire, les tirailleurs peuvent se rendre au foyer colonial, à la coopérative indigène du camp de Caïs, ou bien à la salle de lecture de la caserne Mangin, où ils ont aussi le loisir de jouer aux boules, aux quilles et au ping-pong.

Se distraire

Dans la crainte que le désœuvrement ne gagne des tirailleurs casernés en France, loin de leurs colonies d'origine, les cadres européens ont pour consigne de s'occuper personnellement des occupations ou des distractions des soldats noirs, par exemple en organisant épreuves sportives ou sorties. Dans ce contexte d'éloignement, la correspondance tient une place déterminante. La grande majorité des tirailleurs étant analphabète, les cadres européens, marsouins, sous-officiers et officiers, se transforment souvent en écrivains publics :

Je fais également office d'écrivain public. Des Tirailleurs me demandent de leur lire les lettres de leurs familles, bien souvent écrites sous la dictée par un missionnaire. La plupart sont rédigées en style télégraphique, et cela donne : « Père pas malade, mère pas malade, frères aussi, sœurs aussi, chèvres aussi... »

La réponse qui m'est dictée, et que je transcris fidèlement, est presque toujours la copie conforme de la lettre reçue¹²⁷.

Le lien qui se tisse ainsi devient un élément déterminant de la confiance des soldats dans leur encadrement. Mais les cadres sont exclus, semble-t-il, des rassemblements et des distractions que les tirailleurs organisent une fois le service et le repas terminés, tels que jeux, danses et chants traditionnels.

L'autorité militaire organise elle-même des fêtes annuelles qui regroupent l'ensemble de l'unité. À la traditionnelle prise d'armes, aussi, succèdent des jeux et autres démonstrations folkloriques réalisées par les tirailleurs, regroupés suivant leurs origines géographiques et ethniques. La fête prend alors une atmosphère digne de l'Exposition coloniale. Le 28 octobre 1936, le journal cinématographique Pathé diffuse des images de la fête du 10^e RTS. Les

tirailleurs masqués, torse nu, se succèdent à l'écran. L'événement est commenté :

À Tunis, la fête du 10^e Rgt de tirailleurs sénégalais revêt un caractère exceptionnel. Dans le décor d'un village nègre construit spécialement à cette occasion se déroulent des réjouissances et antiques cérémonies dont la civilisation n'a pas fait perdre le souvenir aux soldats noirs et à leur famille¹²⁸.

La fête annuelle du régiment est une occasion de mettre en avant les tirailleurs issus des élites africaines. Chefs et fils de chefs sont célébrés comme à la colonie. Moment de nostalgie et de fierté, les fêtes régimentaires permettent de restituer les sociétés traditionnelles et leurs ordres.

D'autres distractions attendent les tirailleurs à l'extérieur des casernes. En AFN, AOF et AEF en particulier, de véritables villages se greffent aux camps, avec leurs cortèges d'échoppes plus ou moins douteuses : le pouvoir d'achat des tirailleurs attire bonimenteurs, vendeurs ou femmes de petite vertu.

Élément singulier dans le paysage des casernes métropolitaines, les camps de Fréjus mettent à disposition de leurs tirailleurs musulmans une mosquée, dite « Missiri », construite entre 1928 et 1930. De couleur ocre rouge, inspirée de celle de Djenné dans l'actuel Mali, elle est due à l'initiative de l'autorité militaire, toujours soucieuse du moral du tirailleur éloigné de ses terres.

Pratiquer sa religion

La question des religions, en particulier de la religion musulmane, est un objet d'attention continue de la part de l'autorité militaire. Le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole* identifie plusieurs types de pratiques cultuelles : l'islamisme, l'animisme, le christianisme, le fétichisme. Des facilités de culte sont accordées aux adeptes de l'islam. L'ancien tirailleur Dianguina Coulibaly se souvient de l'autorisation de prier lors des exercices¹²⁹. Pour leurs principales fêtes religieuses, on distribue dans les unités des rations supplémentaires et les tirailleurs musulmans ont quartier libre pour la journée. Par exemple, le centre de récupération et d'organisation des troupes coloniales de La Flèche organise les festivités autour de l'Aïd el-Seghir, le 19 septembre 1944. Les tirailleurs reçoivent des suppléments de café, sucre et petits pois. Cinq moutons sont donnés par l'unité pour pratiquer le sacrifice traditionnel¹³⁰.

Le clergé traditionnel de l'Afrique subsaharienne constitue un appui majeur. En 1939-1940, le célèbre marabout El Hadj Seyrou Nourou N'Tall effectue des tournées auprès des unités en partance pour l'AFN ou la métropole. Le camp d'El Goléa, près de Conakry en

Guinée, reçoit la visite du « saint homme » en 1939 :

La mission arrive au camp. Nouba et une section font la haie pour rendre les honneurs. [...] Le marabout parle. Il s'adresse à eux par le truchement d'abord de quatre interprètes différents, un par dialecte, puis directement en malinké, langue comprise par la grande majorité. Il est volubile, persuasif, pétri de bonhomie rituelle. L'impression est immédiate.

Dès les premiers mots, à une question posée par le Saint Homme, la masse des tirailleurs, d'une voix profonde, approuve. [...] Il leur parle ainsi d'une traite, près d'une heure durant ; il sait où il va et ce qu'il leur demande ; il le proclame haut et clair puis, pour conclure, leur fait prêter serment. Tous alors joignent les mains, paumes ouvertes, comme pour soutenir le Livre Saint. Les hommes des arrière-rangs et que peut-être on ne verrait point, tendent les mains au-dessus des têtes ; l'un d'entre eux monte sur des épaules et la voix innombrable s'élève : Obéir : « Nous le jurons. » Suivre nos chefs : « Nous le jurons. » Combattre : « Nous le jurons », puis comme chez nous, comme pour nous, des secondes de prière intérieure, de recueillement collectif, d'une immobilité totale, qui suit le dernier mot du Saint Homme : « Et que la Paix soit avec vous. »

Alors la scène devient forcenée : les 1 200 hommes se ruent vers le Saint Homme (El Hadj), chacun veut saisir sa main, son épaule, frôler son burnous ou sa gandourah, toucher celui dont le simple contact donne aux guerriers l'invulnérabilité pour les combats de demain. Ils tourbillonnent autour de lui comme un essaim d'abeilles et le renverseraient même si quelques vieux sous-officiers indigènes n'intervenaient pas... [...] Le Grand Marabout, radieux, sait qu'il vient de faire le bien¹³¹.

Les unités noires stationnant ou combattant en terre musulmane, AFN et Levant, sont en temps de paix comme en temps de guerre l'objet d'une surveillance suivie de la part de l'autorité militaire, convaincue que « les âmes simples et franches » des tirailleurs subissent une influence néfaste de certains milieux religieux. Or, comme le notent les rapports d'avant guerre sur les unités stationnées en Tunisie, l'illettrisme des soldats noirs les rend inaccessibles à la propagande écrite. Les tirailleurs musulmans sont d'ailleurs assez peu pratiquants et ne fréquentent pas souvent les mosquées. Les tirailleurs sont d'autant moins influençables qu'il se reposent avec une confiance sans faille sur leurs chefs, véritables « guides, conseillers, protecteurs ». Le rapport conclut : « Ce milieu n'est pas sensible à une propagande qui, sous le couvert de la religion, aurait un caractère antifrçais¹³². » Outre le satisfecit colonial, ce rapport semble traduire une réalité. Tout au long du conflit, l'influence de milieux musulmans dissidents ou contestataires paraît avoir été extrêmement minoritaire. En décembre 1944, le rapport sur le moral du 12^e RTS note que dans la région de Meknès « l'influence islamique locale tant du point de vue religieux que politique est négligeable¹³³ ».

Néanmoins, une série d'incidents survenus en Haute-Volta en 1941 et en Syrie en 1942 entretiennent la suspicion envers les milieux musulmans. À Bobo-Dioulassou, le 3 août 1941, un détachement de la garnison est attaqué. Les musulmans de la ville sont mis en cause. Des tirailleurs ou ex-tirailleurs sont arrêtés et certains condamnés à mort. L'ex-imam de la ville écope de vingt ans de travaux forcés. En Syrie,

en février et mars 1942, une série d'incidents éclate au sein du bataillon de marche numéro 11 et de l'escadron de spahis soudanais à Homs, Deraa et Damas : refus d'obéissance, tabassage de cadres français, désertions, mutinerie. Les faits sont extrêmement graves et provoquent nombre d'investigations. Leurs résultats mettent en cause l'encadrement des deux unités, le moral des tirailleurs, la nostalgie du pays et l'influence des milieux nationalistes et musulmans locaux, par ailleurs très liés, semble-t-il. Certains rapports évoquent des mots d'ordre de collaboration avec les forces allemandes lancés de la mosquée de Deraa, une influence exercée sur des tirailleurs récemment convertis, des rapports entre sous-officiers sénégalais et milieux nationalistes¹³⁴. Le soupçon de complot transparaît très clairement, cependant remis en cause par un militaire chef de réseau de renseignement local, lequel évoque une « phobie » générale et l'impossibilité de conclure à l'action d'agents étrangers¹³⁵.

L'influence musulmane n'est pas la seule, d'ordre religieux, subie par les tirailleurs dans leur service. L'Église tente aussi de les convertir ou de renforcer leur foi chrétienne. À cet effet sont créés, dans les villes où stationnent des unités, des foyers destinés à accueillir les soldats noirs :

En France, leurs « Foyers » pour les Tirailleurs Sénégalais ne sont pas des lieux de simple passe-temps, où des distractions et avantages quelconques les attirent ; mais ce sont de vrais centres catéchistiques où la seule attraction est le désir d'apprendre à connaître Dieu, ou à Le mieux servir s'il est déjà connu. Les chrétiens aiment à s'y mettre à l'abri des tentations de la rue et à y retremper leur première instruction religieuse parfois un peu oubliée ; les païens veulent y apprendre la Vérité¹³⁶.

Sous prétexte d'aider ces tirailleurs servant loin de chez eux, l'Église pratique un prosélytisme à destination des soldats noirs, en particulier animistes, en s'appuyant pour cela sur les tirailleurs déjà christianisés. Dans les foyers, est accomplie une véritable œuvre de catéchisme, mais aussi d'action sociale ou d'apprentissage de la langue française. Des pèlerinages sont organisés. Les religieuses visitent malades et blessés. De véritables liens se tissent ainsi, qui dépassent le cadre religieux. Si aucune statistique n'existe sur le sujet, on sait que nombre de tirailleurs se convertissent à la religion chrétienne tandis que d'autres raniment leur foi, comme cette centaine de tirailleurs confirmés au camp de Caïs, à Fréjus, le 8 septembre 1939. Littérature et rapports militaires sont peu éloquents sur ce travail, perçu par les autorités religieuses comme un véritable prolongement des missions d'évangélisation menées en Afrique.

Le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole* considère l'animisme comme « la religion de la plupart des Noirs » et décrit le culte : prières, offrandes et sacrifices à destination des esprits. Selon le

même ouvrage, le fétichisme est « un des aspects de la superstition des Noirs, qui est excitée par des féticheurs et des sorciers divers, auxiliaires divers des chefs indigènes¹³⁷ ». Animisme et fétichisme surprennent et intriguent, en même temps qu'ils contribuent à maintenir le tirailleur à son rang de colonisé, c'est-à-dire aussi de créature étrange, voire incompréhensible. Le fétichisme en particulier est, aux yeux de nombreux cadres et observateurs, presque folklorique. C'est oublier que dans la France métropolitaine de la fin du XIX^e siècle, des pratiques similaires étaient signalées parmi les recrues du service militaire. Dans le nord de la France, les conscrits possédaient une série de fétiches, allant de la terre prélevée sur la tombe d'un proche récemment décédé à la membrane recouvrant le visage de certains nouveau-nés à leur naissance et placée dans une pochette portée au cou¹³⁸.

Le fétichisme est en effet très répandu au sein des unités coloniales, y compris chez les tirailleurs chrétiens ou musulmans. Il commence à se pratiquer bien souvent avant l'incorporation, au moment des sélections par les commissions. Les futures recrues se présentent munies de tout un tas de gris-gris destinés à leur assurer une issue favorable. Le phénomène continue dans les formations, où des tirailleurs initiés font commerce de fétiches. D'autres passent commande via leur correspondance avec la colonie d'origine, comme le relève le rapport du contrôle postal de Dakar du 15 novembre 1939 : « Ils demandent surtout des nouvelles, l'envoi de talisman, gris-gris, notation de formules cabalistiques font aussi l'objet de leur courrier pour conjurer le mauvais sort ou se préserver des “mangeurs d'âmes” (sorciers)¹³⁹. » Le talisman, qui prend la forme de colliers, de bracelets ou de sacoches, est censé protéger le tirailleur en toute circonstance. Certains avaleraient même des pages du Coran¹⁴⁰. Le fétiche rassure et séduit. Il s'enracine au plus profond des convictions des tirailleurs, lesquels relient leur destin aux pouvoirs supposés de l'objet, et non à la formation reçue dans les unités – ce qui est éminemment contraire au comportement attendu du combattant. La possession de « gris-gris antiballes », par exemple, conduit parfois à des comportements irréflectis. Quant aux obus, ils épargneraient les soldats en possession de fétiches appropriés. C'est en tout cas la conviction des tirailleurs du lieutenant Granier du bataillon de marche numéro 24, en Italie, qui doit obliger ses hommes à creuser des trous de combat afin de se protéger¹⁴¹.

L'importante question de la santé

Dans ce contexte de croyances et de superstitions, la tâche des médecins coloniaux est ardue. Or, leur mission est essentielle et

d'ailleurs le corps médical militaire est présent dès le passage devant les commissions de recrutement. Le tirailleur est l'objet d'une attention constante. Venu d'ailleurs, il est susceptible d'importer des maladies tropicales au Maghreb ou en Europe. À l'inverse, il est extrêmement vulnérable aux affections occidentales. Enfin, à l'issue de ses services et au retour dans sa colonie d'origine, il peut être porteur de pathologies étrangères et mettre en péril les populations indigènes peu protégées.

Les rapports de recrutement donnent un aperçu de l'état sanitaire des recrues africaines. Au Soudan, en 1939, aucun cercle n'atteint les 50 % d'aptés parmi les jeunes gens présentés. La situation est désastreuse, y compris dans les cercles les plus prospères de la colonie, comme celui de Ségou où 80 % des jeunes Bambaras sont ajournés ou exemptés du service¹⁴². Elle ne cesse de se dégrader au cours du conflit, puisque le pourcentage d'aptés parmi les jeunes Soudanais passe de 25 % en 1940 à 10,9 % en 1944¹⁴³. Le chef du service de santé dresse un état catastrophique du Dahomey en 1944. Sur place, les indigènes souffrent de l'absence d'hygiène, de sous-alimentation ou d'une alimentation insuffisamment variée, de consanguinité, de maladies vénériennes, d'alcoolisme et d'endémies coloniales telles que la peste ou la méningite¹⁴⁴.

Afin d'éviter au maximum la transmission de ces pathologies, les tirailleurs sont soumis à une quarantaine à leur départ de la colonie et massivement vaccinés. Les 1 784 tirailleurs intégrant le 5^e RICMS en 1940 ont reçu un vaccin contre la variole, la typhoïde, la méningite, etc. Ces mesures s'accompagnent de conseils sanitaires tels que le lavage des linges, la désinfection des literies et, bien sûr, l'hygiène des soldats, astreints par rotation à prendre régulièrement des douches, sous une stricte surveillance.

Les tirailleurs stationnant en métropole depuis 1914, les affections qui les frappent en Europe sont très bien connues des médecins militaires. Parmi elles, la pneumococcie et la tuberculose font des ravages. La première, concernant les pathologies du type pneumonie, est jugée « presque inévitable ». Elle s'aggrave si les conditions climatiques sont défavorables aux soldats noirs. La tuberculose est jugée l'infection « la plus grave » et cause de nombreux décès¹⁴⁵. Les détachements de renforts arrivant en métropole en 1939-1940 bénéficient d'un examen radiologique systématique suivi du rapatriement des tirailleurs les plus atteints ou présentant les risques les plus importants. Au sein du 5^e RICMS, on note 24 tirailleurs évacués pour des affections pulmonaires aiguës¹⁴⁶. Élément significatif de la « fragilité » de la troupe : la ceinture de flanelle rouge, devenue emblématique, a été imposée d'abord pour raison sanitaire, à savoir éviter les refroidissements et donc les risques

de dysenterie¹⁴⁷.

Une surveillance sévère est l'une des clés du système. Chaque cadre, en plus des responsables médicaux, a pour consigne d'observer les soldats noirs et de déceler chez eux tout indice de pathologie. Les méthodes sont parfois surprenantes :

Le médecin capitaine ayant constaté une recrudescence de diarrhées, veut faire un bilan complet. Un matin, après le petit-déjeuner, le bataillon est rassemblé sur une dizaine de rangs un peu à l'écart du camp. Au commandement tout le monde s'accroupit et est invité à déposer sa crotte. Eh bien, aussi surprenant que cela puisse paraître, ça marche. Le médecin passe alors dans les rangs et avec un petit bâton farfouille dans les excréments et dirige vers l'infirmerie les cas suspects¹⁴⁸.

La surveillance des tirailleurs s'exerce aussi sur leur état psychologique. Des signes de démence sont signalés chez certains d'entre eux durant la campagne de mai et juin 1940¹⁴⁹. Le JMO (Journal de marche et opérations) du service de santé de la 9^e DIC signale, en mai et juin 1944, deux meurtres perpétrés par des tirailleurs présentant des problèmes psychologiques¹⁵⁰. Des cas de suicides sont relevés. Une unité coloniale stationnant dans la zone de Constantine en enregistre deux, dont l'un par pendaison, en mars 1944, ce qui provoque une enquête de commandement¹⁵¹.

Le champ de bataille a aussi ses pathologies, non pas propres aux tirailleurs, mais qui prennent chez eux une importance accrue du fait de leur origine. Depuis la Grande Guerre, les autorités militaires connaissent les effets d'un climat rigoureux tant sur la santé que sur le moral des troupes noires. Certains échecs leur sont dus, tel celui du Chemin des Dames en 1917, qui a conduit à la pratique de l'hivernage dans les camps du sud de la France. Le froid est en effet particulièrement redoutable. Dans les casernements, associé à l'humidité et à une mauvaise hygiène, il provoque des contagions à la tuberculose, des cas de dysenterie, etc. Sur le terrain, c'est pire. En AFN, les unités coloniales enregistrent de nombreux cas de gelures durant l'hiver 1943-1944 au cours duquel les formations coloniales suivent une formation poussée en vue des campagnes de libération. Le 16 décembre 1943, le 6^e RTS enregistre 19 cas de gelure et le 13^e RTS 22 cas¹⁵². La situation est bien plus grave à l'automne 1944 dans l'est de la France et détermine le « blanchiment » des unités coloniales. Au sein de la 1^e DMI (division de marche d'infanterie), on enregistre, pour le seul 10 octobre 1944, 390 cas de pieds de tranchée¹⁵³.

CHAPITRE III

LE RÔLE PRIMORDIAL DE L'ENCADREMENT

Dans les unités coloniales, chaque militaire d'origine européenne est considéré comme cadre, les troupes noires indigènes étant peu habituées aux théâtres d'opérations européens ou nord-africains. La Grande Guerre avait déjà constitué un véritable laboratoire en temps réel de l'utilisation des tirailleurs dans une guerre européenne de grande intensité. L'état-major français avait été amené à tester plusieurs formules d'encadrement au sein et autour des unités noires. Le mode d'organisation de base est le bataillon de tirailleurs sénégalais dans lequel 7 à 10 % des effectifs sont composés d'Européens, qui forment également la quasi-totalité des emplois techniques. Les unités noires n'évoluent pas de manière autonome, mais systématiquement associées à des unités blanches, coloniales ou non. Les unités noires ne donnant pas entièrement satisfaction, il était nécessaire de cadrer au maximum leur action.

Le tirailleur « grand enfant »

L'image du tirailleur, et du Noir en général, joue aussi son rôle. Dans la mentalité coloniale, le colonisé est souvent perçu comme un être primitif, un être-enfant. Les mémoires du colonel Baratier, ancien de Fachoda, livrent le constat suivant sur les Africains : « Ils ont conservé de l'enfant l'insouciance, la spontanéité, le besoin de s'attacher, de se donner à qui les aime, la faculté de s'amuser de tout et de rien¹⁵⁴. » On retrouve plus rarement ce thème dans la littérature grand public et militaire de l'entre-deux-guerres, et parfois même de la Seconde Guerre mondiale. Cette représentation est néanmoins bien présente. En 1932, le colonel Charbonneau, dans la *Revue des Troupes coloniales*, se livre à l'analyse suivante :

Chez les noirs de toutes races, il semble qu'il y ait un point commun : c'est leur mentalité de grands enfants. [...] L'épithète de « grand enfant » ne concerne généralement pas le noir déjà évolué, qui est sorti de son milieu, et a reçu une certaine instruction.

Mais je crois qu'elle s'applique sans restriction à l'homme de la brousse, pris à

l'état de nature et chez lequel il est assez difficile de démêler quelques idées générales précises. C'est la grande majorité des noirs, c'est parmi ceux-là, d'ailleurs, que se recrutent presque tous nos tirailleurs.

De l'enfant, ce noir-là a les petits défauts : la crédulité, l'orgueil, la vantardise, l'esprit de moquerie, l'amour du jeu, le bavardage, l'entêtement, la gourmandise, l'inconstance, l'imprévoyance. Il en a aussi toutes les qualités habituelles : la gaîté, l'entrain, l'ardeur aux exercices du corps, le sentiment très net de l'équité, l'attachement naïf et confiant à celui qui s'occupe de lui, et le traite à la fois avec bonté et sans faiblesse¹⁵⁵.

Partant de cette conception du soldat noir, le cadre colonial est donc plus qu'un chef militaire. Il est aussi un père (un « papa »), un conseiller, un guide... définition qui donne le ton aux différents rapports. Et si le terme d'« enfant » tend à disparaître de la correspondance militaire durant les années de conflit, la surveillance dont font l'objet les troupes noires se justifie par cette vision du tirailleur, à la fois crédule et influençable. Le cadre colonial agit en fait par paternalisme plus que par racisme. C'est encore cette image du soldat noir, par ailleurs souvent présenté comme un modèle de dévouement, qui est l'une des bases sur lesquelles se forme la profonde incompréhension dont témoigneront les cadres coloniaux à l'occasion des incidents de 1944 et 1945.

Les principes du commandement

De là découle une méthode originale de commandement faite à la fois de bienveillance et de fermeté. Le cadre colonial doit être exemplaire car, comme le souligne le sous-lieutenant N'Tchoréré, en plus d'être un enfant, le tirailleur « est surtout observateur et imitateur¹⁵⁶ ». Le chef doit être juste dans ses décisions, principe numéro un. L'ensemble de la littérature militaire coloniale souligne l'attachement des tirailleurs à cette notion de justice et les enquêtes, menées après les différents incidents émaillant le parcours des unités noires durant le conflit, révèlent systématiquement un sentiment d'injustice parmi les tirailleurs concernés. Le cadre enfin doit éviter et empêcher toute brimade et injure, particulièrement celles à caractère racial. Ces règles sont censées s'appliquer jour après jour, à chaque instant de la vie militaire et vis-à-vis de chaque soldat. L'unité est considérée comme une véritable famille, ce que renforcent l'isolement et la rencontre d'un milieu totalement étranger, à la fois occidental et militaire. Dans un tel contexte, la valeur d'une unité dépend donc foncièrement des qualités de son encadrement.

Les différents manuels coloniaux laissent souvent au second plan l'encadrement indigène. Le cadre indigène présente pourtant plus d'un intérêt. Il constitue d'abord un rouage essentiel en tant que courroie de transmission des consignes du commandement. Il assure la traduction des consignes. Il a une très forte valeur d'exemple auprès

des jeunes tirailleurs car, comme eux issu du rang, il participe désormais à la maîtrise des unités et de l'édifice colonial. De la même façon que les sous-officiers dans une unité métropolitaine, les cadres indigènes ont une fonction de ciment et de cohésion. Proches de la troupe qu'ils surveillent constamment, ils sont l'oreille des officiers. Ce sont eux qui ont pour consigne de traiter les cas les plus délicats, en matière de discipline ou d'instruction.

À l'égard des soldats blancs servant dans la même unité, les gradés indigènes, du sergent à l'adjudant-chef, observent une attitude particulière. À grade égal, le Blanc est systématiquement considéré comme le supérieur de l'indigène. Si le militaire noir possède un grade plus élevé, il n'est pourtant pas systématiquement considéré comme le supérieur d'un soldat blanc et ne peut pas lui donner d'ordre. Caporal-chef au 6^e RTS, Roger Gunther n'en possède pas moins un adjoint indigène titulaire du grade de sergent, situation que le jeune marsouin est heureux de voir normaliser quand il accède lui-même au grade de sergent¹⁵⁷. Dans un tel contexte, les incidents ne sont pas rares. Le médecin-auxiliaire Conombo se déclare choqué qu'un soldat européen ayant frappé un médecin militaire indigène échappe à la punition par le seul fait de son origine¹⁵⁸.

Si la fermeté est constamment recommandée, il n'en est pas de même de la violence. Le *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer* interdit formellement toute brimade ou violence, tout du moins de la part des cadres blancs¹⁵⁹. Les écrits et témoignages n'évoquent guère cette question. Il semble néanmoins que la violence ait été utilisée comme méthode de commandement dans certaines unités. À son arrivée dans le cercle de Magenta, en Guinée, le colonel Verdier, par exemple, doit interdire l'utilisation par les gradés de la « chicotte », sorte de petite cravache¹⁶⁰. C'est ce même instrument qui provoque la révolte de l'escadron de spahis sénégalais à Homs, en Syrie, le 17 mars 1942. Au rapport du matin, un spahi est frappé à coups de cravache par un officier, puis tabassé par des gradés indigènes. Le bilan de la révolte est très grave puisque 2 officiers, 3 soldats européens et 3 tirailleurs y trouvent la mort. Au 24^e RTS, le lieutenant Dhoste est puni pour avoir « corrigé » son ordonnance¹⁶¹. Le sort réservé aux « originaires » de Gao laisse aussi supposer que la violence faisait partie de la méthode de commandement.

Les carences de l'encadrement

Le commandement d'une unité de tirailleurs repose donc sur un certain nombre de spécificités. Or, il n'existe pour l'apprentissage des cadres, européens en particulier, aucune structure. Les officiers et sous-officiers coloniaux proviennent de deux voies de recrutement.

Sortis du rang, ils ont l'expérience de leur vécu au contact des indigènes. Sortis directement des écoles militaires, ils n'ont reçu aucune formation spéciale car les enseignements coloniaux y sont pour le moins secondaires¹⁶². Dès 1930 le lieutenant-colonel Jean Ferrandi déplore cette lacune dans son ouvrage *L'Officier colonial*. Il n'est pourtant pas rare de voir de jeunes sous-lieutenants directement affectés au sein d'unités de tirailleurs, parfois même dans des postes isolés. En temps de paix, le jeune officier dispose d'un certain temps d'adaptation, avantage inconnu en temps de guerre. Le problème est criant en 1939-1940, époque où de nombreuses unités coloniales sont mises en place et affectées comme renfort en AFN ou en métropole. Au moment de son engagement en juin 1940, le 25^e RTS compte dans ses rangs 80 officiers dont 12, tout juste sortis d'école, ne possèdent aucune expérience du corps de troupe. En somme, pour sa formation, le cadre colonial ne peut compter que sur la pratique et sur les conseils prodigués par ses aînés.

L'efficacité de la troupe dépend non seulement de l'expérience de son encadrement, mais aussi des liens qu'il a su tisser avec ses subordonnés. Dans le cas des unités de tirailleurs, la notion de confiance est essentielle. Les documents parlent d'amalgame. Or, faute de temps en particulier, cet amalgame ne peut pas toujours se réaliser. Certains cadres du 57^e RICMS arrivent ainsi au régiment en avril 1940, lequel monte au front le mois suivant : « Les cadres européens ne connaissaient que très imparfaitement les tirailleurs. Les tirailleurs ne connaissaient ni leurs cadres, ni leurs camarades de combat », conclut une inspection postérieure¹⁶³. Dans d'autres unités, les cadres sont trop peu nombreux : les bataillons numéros 13 et 14 relèvent des déficits criants d'encadrement – 9 officiers au lieu de 19 dans les deux unités. Le numéro 13 compte 19 sous-officiers au lieu de 82 et le numéro 14, 41 au lieu de 82. Dans de telles circonstances, comme le souligne l'officier commandant le groupement de ces bataillons, « il est impossible de faire face dans de bonnes conditions et aux multiples missions qui lui incombent¹⁶⁴ ». Faute de réunir la compétence et le nombre nécessaires, les unités de tirailleurs s'exposent à certains risques comme la perte de leur valeur militaire ou des problèmes disciplinaires.

L'encadrement indigène

Dans le cas des cadres indigènes, les difficultés sont identiques. On enregistre des pénuries de gradés et les avis sur leur qualité sont souvent très sévères. Du reste, on compte peu de tirailleurs en mesure de devenir cadres, faute en particulier d'une bonne connaissance de la langue française. Les « évolués » évitent le service des armes et, durant

l'entre-deux-guerres, aucun effort n'a été mené pour développer le corps des sous-officiers indigènes. Ceux qui existent ont été formés dans les unités mêmes, où la valeur de l'instruction n'est jamais homogène, allant du pire au meilleur. Le contraste est frappant entre les rapports d'avant guerre soulignant la qualité des sous-officiers indigènes et ceux du temps de guerre mentionnant souvent leur médiocrité. Le recrutement de masse et l'absence d'un délai suffisant de formation n'ont pas permis d'obtenir des cadres de qualité. À l'issue des opérations de l'île d'Elbe, le chef de corps du 4^e RTS dresse un constat sans appel :

L'opération n'a rien apporté qu'on ne sache déjà sur la valeur des cadres indigènes, déficiente dans l'ensemble. Cet état de choses n'est pas spécial à un bataillon, un régiment, une division. Il est le fait de vingt ans d'erreur dans le recrutement des cadres indigènes : on cherche des lettrés là où il faut des énergiques et rien d'autre. Nous n'y pouvons rien changer à notre échelon, mais cela nous oblige à exiger que nos cadres européens soient complets¹⁶⁵.

L'avis de cet officier n'est pas sans rappeler les griefs contre les « évolués » et l'opinion d'autres cadres coloniaux, tel le général Nyo qui déplore le manque de cadres instruits¹⁶⁶. La réponse à ces carences est de demander toujours plus de cadres blancs.

Le cas des officiers servant à titre indigène est énigmatique. Ces hommes, une dizaine au total en 1940 et ne dépassant pas le grade de capitaine, sont les grands absents des archives de l'époque. Noyés dans la masse, ils ne sont l'objet d'aucune attention ou observation particulières. Il est donc très difficile de suivre leurs parcours ou de définir leurs prérogatives réelles. En 1940, comme en 1944, il ne semble pas que la majorité d'entre eux ait exercé de réels commandements, agissant plutôt en tant qu'officiers adjoints aux chefs de section. Par ailleurs, de même que les sous-officiers indigènes, à grade égal ils ne peuvent pas commander à des cadres blancs.

Des liens uniques

Les cadres coloniaux ont conscience des particularités liées à l'exercice de leur commandement. Ils considèrent souvent leur mission comme « à part » au sein des armées françaises et entendent défendre farouchement leurs particularismes. Lorsqu'un incident éclate au sein d'une unité noire, on pointe systématiquement la présence d'un encadrement inexpérimenté, souvent non colonial. Après la mutinerie de Tiaroye, le général Dagnan, qui commande la division Sénégal-Mauritanie, relève que parmi les officiers et sous-officiers encadrant les 1 280 rapatriés, certains provenaient de la « Réserve de l'Armée Métropolitaine, ignoraient tout de ce qu'il faut connaître pour commander des Troupes Indigènes¹⁶⁷ ». Pour certains cadres

coloniaux, le commandement des troupes noires correspond à un certain état d'esprit en même temps qu'à une prérogative. L'ingérence de cadres « métro » est très mal vécue. Dans une fiche, datée d'août 1945, à l'attention du ministère de la Guerre, l'inspection des troupes coloniales demande instamment que le commandement des troupes indigènes soit considéré comme l'apanage des cadres coloniaux, de même que le renforcement de l'encadrement colonial des unités¹⁶⁸. Plus qu'une simple querelle de chapelle entre armes, l'argument des responsables militaires coloniaux repose sur la connaissance des tirailleurs mais aussi sur l'attachement dont il faut faire preuve à leur égard. Un attachement souvent authentique de la part de l'encadrement, et de la troupe elle-même. En 1940, séparés de leurs cadres au moment de la captivité, certains tirailleurs se faufilent dans les colonnes de prisonniers afin de rester aux côtés de leurs officiers. Le lieutenant de Soyer de Bosmelet se voit offrir du cirage noir par son ordonnance, Mama Soumtoura. Ce cirage noir, évidemment inutile pour les brodequins de l'officier, a une autre destination : « Les Allemands tirent bien et vont viser d'abord nos chefs blancs. Noircis ta figure et tes mains, mon lieutenant¹⁶⁹. » Le même tirailleur se suicide quelques jours plus tard pour ne pas voir son cadre fait prisonnier :

Je cachais mon petit monde dans un champ de blé mais Mama, rampant vers moi, s'inquiéta : « Jusqu'ici tu as été très bon lieutenant ; maintenant, je crois que nous sommes cuits comme des poulets ; nous sommes tout près de chez toi ; je ne veux pas voir cela, au revoir, mon lieutenant. » Il s'écarta et, une demi-heure plus tard, se tira une balle dans la tête pour ne pas me voir prisonnier¹⁷⁰...

De leur côté, certains cadres n'hésitent pas à se sacrifier pour sauver leurs tirailleurs tombés aux mains des troupes allemandes et souvent promis à un sort funeste. Le médecin-lieutenant Hollecker réussit à convaincre des soldats allemands de ne pas lancer une grenade dans la cave où ses blessés sont alités¹⁷¹. Quelques-uns laissent d'ailleurs leur vie dans ces tentatives. Dans le Rhône, deux jeunes officiers, les sous-lieutenants Cevear et de Montalivet, sont exécutés pour cette raison, après la prise du point d'appui de Montluzin par le régiment d'infanterie motorisée Grossdeutschland.

Tous les cadres coloniaux sont néanmoins loin d'être aussi exemplaires. Dans la région lyonnaise, à l'issue des combats des 19 et 20 juin 1940, plusieurs d'entre eux abandonnent tout simplement leurs hommes en leur donnant l'ordre de se constituer prisonniers ou en les confiant à des civils, avant d'essayer d'échapper eux-mêmes à la captivité. Le lieutenant Laporte se constitue prisonnier avec ses hommes avant de les abandonner, ce qui donne lieu à une enquête qui conclut : « Cet officier ne semble pas avoir épuisé tous les moyens de sauver son personnel au moment où il a pris la décision de les

remettre entre les mains de l'ennemi. Enfui après avoir livré son personnel, le S/Lieutenant Laporte s'est évadé seul¹⁷². » Ces abandons ont lieu dans un contexte extrêmement particulier, puisque dans toute la région les troupes allemandes se livrent à de graves exactions sur les tirailleurs. Les abandonner revient à les livrer à la violence. Dans le cas des officiers du 25^e RTS, un tel manquement à leurs obligations concerne à la fois cadres expérimentés et novices, officiers de réserve et d'active. L'étude des archives de l'époque laisse néanmoins supposer que de tels comportements furent minoritaires.

DEUXIÈME PARTIE

LES THÉÂTRES D'OPÉRATIONS

Entre 1939 et 1945, les unités de tirailleurs participent à la grande majorité des engagements menés par les armées françaises. Ces combats les mènent de l'Europe occidentale à l'Afrique du Nord, en passant par l'Afrique subsaharienne, l'Afrique orientale et le Proche-Orient. Les tirailleurs se trouvent confrontés à une multitude de climats, d'espaces naturels et urbains, de sociétés, de modes de vie, de populations civiles et d'adversaires. Dans la grande majorité des cas, ces centaines de milliers de jeunes Africains quittent pour la première fois leur terre natale et les découvertes qui les attendent constituent souvent un choc qui s'ajoute au choc de l'entrée dans le monde militaire. Il s'ensuit une gamme de réactions diverses et des liens jusqu'alors inconnus se forment en particulier avec la population française.

Néanmoins, sur ces théâtres d'opérations, le tirailleur est d'abord et avant tout en guerre. Une guerre mondiale et totale. Une guerre n'épargnant ni les civils, ni les prisonniers et les blessés, donnant lieu à des exactions jamais constatées jusque-là. Ces exactions, les tirailleurs en sont victimes en mai et juin 1940, et ils en conserveront un souvenir acerbé joint à un esprit de vengeance à l'égard des soldats allemands. La confrontation est d'une extrême violence tout au long du conflit.

La guerre comporte de multiples fronts. Concernant spécifiquement les tirailleurs, ce fameux « front arrière », est trop souvent oublié et pourtant essentiel. L'historiographie a trop longtemps délaissé cet aspect, alors que les liens entre « arrière » et « avant » sont d'une importance extrême, pour le moral de la troupe comme pour la survie des populations civiles. Si, au front, la violence est constamment présente, à l'arrière, l'éloignement, l'absence et l'oubli n'en constituent pas moins des souffrances pour nombre de civils.

CHAPITRE PREMIER

LES AUTRES

Le monde civil, entre méfiance et attirance

La Seconde Guerre mondiale a amené les civils au premier plan. Durant la Grande Guerre, quoique partie prenante dans l'affrontement, directement ou indirectement, ils n'avaient pas eu droit à l'attention. Il fallut le renouvellement historiographique de ce conflit pour qu'apparaissent des études sur les exactions des combattants des deux camps contre eux, sur la notion de « front arrière », sur le deuil de familles, sur la mémoire des combattants, etc.

Le contexte de la Seconde Guerre mondiale est tout autre. L'implication des civils a été très rapidement perçue, en particulier parce qu'ils sont eux-mêmes devenus des combattants dans les différents mouvements de résistance. Les civils ont d'ailleurs payé un lourd tribut, de plusieurs dizaines de millions de morts. Ce bilan a souvent été souligné – comme si les conséquences d'un conflit, quel qu'il soit, devaient ignorer le monde civil et ne concerner finalement que le monde militaire. La Seconde Guerre mondiale a bien démontré qu'une guerre n'implique pas désormais les seuls militaires.

Se méfier du monde civil

Au même titre que l'alimentation, l'habillement, la solde ou la santé, les relations entre tirailleurs sénégalais et civils sont surveillées attentivement par les autorités militaires. Elles font l'objet de comptes rendus intégrés aux rapports sur le moral des unités. Durant l'entre-deux-guerres, ces rapports ne donnent que très peu d'éléments sur le sujet, quelle que soit la zone où stationnent les unités noires. En métropole, les relations sont parfois qualifiées d'« excellentes », ou ne suscitent qu'indifférence. Le rapport pour l'année 1938 du 12^e RTS, en garnison à La Rochelle, note que les tirailleurs « sont estimés de la population civile avec laquelle leurs rapports sont cordiaux quoique très réservés¹⁷³ ». Réserve confirmée par Pierre Messmer, alors lieutenant au sein de cette unité, pour qui « les tirailleurs n'avaient

quasiment pas de relation avec la population¹⁷⁴ ». Au 14^e RTS, on note que « les tirailleurs aiment à faire les badauds en ville, ils aiment à s'y promener en colonne par un comme dans leurs forêts, mais ils n'aiment guère s'y attarder¹⁷⁵ ». Cependant, il est permis de s'interroger sur l'état véritable des connaissances en la matière. Car, durant la période, l'attention de l'encadrement est plutôt lâche. Du moins, elle ne s'exerce pas tant que la notion de danger n'apparaît pas. En effet, la surveillance constante du moral, action universelle et normale au sein d'une troupe militaire, prend dans le cas des unités de tirailleurs une dimension spéciale. Du bien-être de la troupe dépend étroitement son efficacité. L'encadrement est également très attentif aux influences qui pourraient atteindre les soldats noirs. Avant guerre, elles étaient potentiellement de deux ordres : l'influence communiste en métropole, et celle du « conservatisme musulman » en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Car il ne faut pas oublier l'image du tirailleur, celle de l'homme-enfant, sans discernement et donc influençable. D'ailleurs, le rapport annuel de 1937 déplore que ces soldats soient les « proies faciles » de charlatans et bonimenteurs en tout genre¹⁷⁶.

En métropole, le commandement se méfie de l'« ennemi intérieur ». Depuis les années 1920, le Parti communiste mène à la fois une politique de protestation à l'égard de différentes opérations – les occupations en Allemagne ou la guerre du Rif –, et des actions dans les casernes, notamment par la distribution de documentations et brochures¹⁷⁷. Pour le commandement français la menace est d'autant plus sérieuse qu'une partie de la population française n'y est pas hostile, et le Front populaire a su soulever les passions.

Les troupes noires et leur dévouement sans faille apparaissent comme une sorte de recours à condition de préserver leur intégrité. Les rapports d'avant guerre sont en fait rassurants : « L'état d'esprit des indigènes continue d'être excellent ; ils feront en toutes circonstances preuve du plus grand loyalisme et restent réfractaires à toute propagande subversive¹⁷⁸. » Le commandement du 13^e RTS ne dit pas autre chose : « Si la propagande communiste s'est intensifiée dans l'élément civil, elle est restée inopérante chez nos hommes et nos cadres, qui continuent à rester indifférents à toutes ces manifestations d'ordre purement politique, dont nos Sénégalais n'ont ni idée, ni soucis¹⁷⁹. » Dans une composition rédigée avant 1930, le lieutenant N'Tchoréré s'attache à analyser le cas du « tirailleur revenu de l'extérieur », objet de nombreuses suspicions. Pour l'officier d'origine gabonaise, le tirailleur ne peut être réceptif aux influences politiques :

Il serait mal venu de chercher à nier certains contacts plus ou moins dangereux, encore qu'accidentels et énergiquement combattus, que quelques-uns de nos tirailleurs, rapatriés de l'extérieur, ont pu avoir soit en France, soit aux TOE.

L'essence morale de nos tirailleurs, l'atavisme de subordination et de discipline qui caractérise, d'une manière générale, les peuplades d'Afrique, les sentiments de justice et d'extrême sollicitude qui conditionnent les divers règlements appliqués à nos tirailleurs, réduisent à néant, ou presque, tout effet de propagande révolutionnaire. Aussi, on peut affirmer en toute conscience que « l'âme du tirailleur offre peu de prise aux doctrines subversives » et que, de longtemps encore, pour ne pas dire jamais, les théories communistes et autres du même genre n'auront accès ni en Afrique occidentale française, ni en Afrique équatoriale... du moins, par l'intermédiaire de nos tirailleurs rapatriés de l'extérieur¹⁸⁰.

Si positifs soient-ils, ces rapports n'effacent pas toute suspicion, comme si, au final, le tirailleur ne méritait pas une confiance totale. On s'en rend compte quand éclatent des incidents dans les unités noires. Avant d'en chercher l'origine en interne, et donc de se remettre en cause, l'encadrement tente d'abord de trouver des facteurs externes. À Kindia, en Guinée, alors que les tirailleurs réclamaient de conserver la jouissance de leurs habits et d'obtenir le paiement de primes de démobilisation, les autorités militaires et civiles évoquent d'emblée une influence communiste, sans qu'aucun élément probant vienne étayer cette hypothèse. Pis, le gouverneur appuie son argumentation sur une insulte proférée par un tirailleur : « gueule de vache [...] Je cite l'expression parce qu'elle fait partie du vocabulaire communiste et qu'elle peut constituer, à mon avis, une indication sur l'origine de la propagande¹⁸¹ ».

Derrière les réclamations des tirailleurs, l'administration coloniale ou métropolitaine s'obstine souvent à déceler « la main de Moscou », sur qui la responsabilité des désordres est rejetée. Le traitement de l'affaire de Kindia dénote en plus une certaine psychose dans les milieux coloniaux vis-à-vis de l'influence communiste sur les tirailleurs, et donc sur les liens qu'ils entretiennent avec les civils métropolitains. Par la suite, les soldats noirs, prisonniers en France, évoluent en plein cœur de la société française et notamment travaillent dans les usines aux côtés des ouvriers, ce qui fait craindre le pire à de nombreux militaires¹⁸².

Le danger musulman

Le danger musulman est d'un autre ordre. Le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole* évoque les rapports entretenus, un temps, avec des « agents musulmans », pour les remettre en cause : « Nous avons reconnu que leur influence était contraire à nos intérêts et nous avons été amenés à nous écarter d'eux¹⁸³. » Une influence bien réelle en 1939-1940, puisque l'armée s'appuie sur les membres éminents du « clergé » musulman d'Afrique subsaharienne pour favoriser les opérations de recrutement et entretenir le moral de la troupe. Le commandement militaire craint surtout l'influence des milieux

musulmans d'Afrique du Nord ou du Levant sur les tirailleurs musulmans ou tentés de le devenir. Avant guerre, au même titre que la propagande politique, la propagande religieuse est donc strictement surveillée au sein des unités :

Les Gradés et Soldats indigènes ont gardé un excellent état d'esprit et restent des serviteurs loyaux. Ils nécessitent cependant une surveillance attentive, car ils n'ignorent pas les questions qui agitent le monde musulman et il est possible que des tentatives de propagande soient exercées sur eux¹⁸⁴.

Le risque paraît réduit dans les unités stationnées en AFN. Les cadres du 5^e RTS en garnison à Sfax, en Tunisie, observent que les tirailleurs musulmans ne fréquentent pas les mosquées et sont peu pratiquants. Conclusion : « Ce milieu n'est pas sensible à une propagande qui, sous le couvert de la religion, aurait un caractère antifrançais¹⁸⁵. » D'ailleurs, aucun incident ne découle directement d'une raison religieuse parmi les désordres qui agitent les unités sénégalaises durant le conflit. Seuls les événements de Homs, en 1942, peuvent partiellement s'expliquer par l'action des milieux religieux syriens. Mais les unités mises en cause subissent une grave crise, et la brutalité des cadres, l'absence de relève et les combats entre Français en Syrie ont joué aussi un grand rôle dans la mutinerie¹⁸⁶.

De difficiles rapports avec les Maghrébins

Si les rapports entre Syriens et tirailleurs sont spécialement surveillés, c'est que dans cette partie du Levant français les liens entre autochtones et soldats noirs paraissent autrement plus cordiaux qu'en Afrique du Nord où, d'après les comptes rendus, les relations sont souvent détestables entre tirailleurs et Maghrébins. Le rapport sur le moral de l'année 1936 parle de « méfiance et d'aversion » entre Sénégalais et Marocains¹⁸⁷. Un autre, de 1944, mentionne les agressions incessantes de la part des populations nord-africaines, lesquelles entraînent des représailles de la part des tirailleurs. Le 1^{er} novembre 1945, de graves incidents éclatent à Tunis où deux tirailleurs sont attaqués. Leurs camarades décident de faire un raid collectif sur la ville, munis de leurs coupe-coupe. Deux officiers du 3^e RTS réussissent à ramener un calme très précaire, selon le chef de corps de l'unité :

Quoi qu'il en soit, de semblables agressions sur des militaires sénégalais isolés se sont déjà produites et ont donné lieu de ma part à de nombreux CR.

Grâce à la présence au quartier, en ce jour férié, des deux officiers signalés plus haut qui parvinrent à raisonner et à calmer les tirailleurs, l'incident resta dans ses justes limites. Il est à craindre qu'il n'en soit pas toujours ainsi et qu'une « descente » des Sénégalais dans la médina, descente que rien ne pourra arrêter, fasse payer aux agresseurs, en une seule fois, des brimades continues¹⁸⁸.

La tension entre Maghrébins et tirailleurs sénégalais semble trouver son origine à la fois dans des facteurs raciaux, mais également dans le rôle tenu sur place par les unités noires. Il faut d'abord tenir compte des souvenirs du trafic d'esclaves dont le nord de l'Afrique était destinataire, jusqu'à la dernière caravane en 1906, comme l'a montré Raed Bader¹⁸⁹. Ensuite, les populations arabes ne se privent pas d'exprimer leur mépris pour les soldats originaires d'Afrique noire. Quant aux unités de tirailleurs, outre qu'elles sont destinées à servir en Europe, elles agissent aussi en tant que force de souveraineté et constituent le bras armé du pouvoir colonial en Afrique du Nord. Le 12^e RTS, par exemple, est amené à réprimer durement les mouvements nationalistes de Fès en janvier 1944. Attaqués à plusieurs portes de la médina, les tirailleurs doivent, pour se dégager, utiliser armes à feu et grenades¹⁹⁰. En Algérie, une partie des forces qui combattent l'insurrection du Constantinois en mai 1945 est fournie par les 10^e et 15^e RTS. Ces unités inspirent naturellement une certaine terreur. Les insurgés, mal armés et sans commandement, sont vulnérables devant une troupe régulière bien entraînée¹⁹¹.

Une société à part des sociétés africaines

Si les unités noires entretiennent des relations conflictuelles avec leur environnement direct, c'est aussi que les détachements de tirailleurs se comportent parfois en soudards, multipliant pillages et voies de fait, y compris en AOF et AEF. Au Gabon, le gouverneur est interpellé par la population sur l'attitude des troupes locales :

Exactions commises par les tirailleurs – En effet, ce sont eux qui font la loi actuellement. Dernièrement, pour une discussion futile, M. André-Guillaume OLIMBO, commis des Câbles, fut brutalement frappé par des tirailleurs de la Batterie de Louis, et dut être hospitalisé pendant plusieurs jours.

Il n'y a pas longtemps, au quartier Niger, des tirailleurs causèrent de graves dégâts au Village du père OLIMBO RUSSELL et frappèrent des gens.

Si les tirailleurs, miliciens et policiers, généralement sans aucune culture et provenant de l'Intérieur, agissent ainsi à dessein pour nous humilier, la faute entière en incombe à l'Administration qui a le devoir de nous protéger, en les en empêchant, et de prendre chaque fois des sanctions sévères contre eux¹⁹².

L'autorité militaire prétend qu'après enquête, ces faits « se révèlent presque toujours insignifiants, et volontairement déformés et grossis par l'auteur de la plainte¹⁹³ ». Ils n'en demeurent pas moins symptomatiques d'une certaine hostilité à l'égard des soldats. Le 12 juillet 1944, un détachement débarque à Douala, au Cameroun, et se livre « à des actes d'indiscipline, de brigandage, d'ivrognerie » auxquels la population réagit vivement¹⁹⁴. Souvent, ils semblent survenir lorsque l'un des tirailleurs de l'unité s'est trouvé menacé ou agressé par des civils ou des représentants de l'ordre. Dans ce cas,

l'esprit de corps s'exprime extrêmement brutalement. À Dakar, le 25 novembre 1939, le quartier de Sandaga est dévasté par des soldats en réaction à l'agression de l'un d'eux, la veille, dans « une maison mal famée¹⁹⁵ ». À Dankan, en Guinée, l'atmosphère tendue entre tirailleurs et civils dégénère le 7 juin 1942, lorsque le père d'un des militaires voit ses bagages fouillés par les gardes-cercles locaux¹⁹⁶.

Le tirailleur est issu d'une société civile à laquelle il a été arraché par la conscription ou le volontariat. L'esprit de corps et l'amalgame au sein des unités bâtissent néanmoins une barrière entre les deux mondes. Le monde civil, lui, est truffé de tentations en tout genre : gargotes, échoppes, marchands ambulants entourent les garnisons et agissent de manière néfaste sur la mentalité des soldats noirs. Au Maghreb, sévissent des marchands clandestins d'alcool. En métropole, les tirailleurs fréquentent les débits de boisson traditionnels. À Marseille, les autorités militaires dénoncent les rapports de la 62^e compagnie sénégalaise avec « la pègre marseillaise ». Les tirailleurs sont accusés de marché noir et d'incidents avec la police¹⁹⁷.

Une sexualité entre contrôle et fantasmes

Inévitablement, les tirailleurs ont recours à la prostitution, cela sur tous les territoires. Dans leurs colonies d'origine, ils profitent des réseaux locaux, sans que le commandement s'en mêle en créant des maisons de tolérance contrôlées. Il n'en est pas de même en AFN, en métropole et sur les théâtres d'opérations en général. Sur ces territoires, la sexualité des troupes noires doit être strictement encadrée pour des raisons sanitaires, autant que raciales et disciplinaires. Le commandement ne peut pas se permettre de voir la valeur de ses unités altérée par la propagation de maladies vénériennes, dont les médecins coloniaux n'ignorent pas qu'elles sont déjà un fléau des populations africaines. Le rapport médical sur les opérations de recrutement au Dahomey, en 1944, note que les ethnies de Porto Novo « présentent de nombreuses maladies vénériennes¹⁹⁸ ». Les rapports consultables du service de santé ne signalent pas, durant le conflit, de présence importante de maladies vénériennes dans les unités coloniales, preuve que le système mis en place est efficace. L'armée contrôle les maisons locales de prostitution. Au Maroc, les tirailleurs du 6^e RTS bénéficient de la présence de prostituées locales, regroupées dans une rue de la garnison et régulièrement examinées¹⁹⁹. En France, la question de créer des maisons de tolérance réservées aux soldats noirs se pose depuis les années 1930²⁰⁰. Les unités sont favorables à ce type de dispositif, qui rencontre des oppositions locales comme à Mont-de-Marsan ou à Castelsarrasin. Sur les théâtres d'opérations, des BMC (bordels militaires de campagne) sont

organisés. À Tunis, le compte rendu sur le moral des tirailleurs du 3^e RTS note que la création d'un BMC dans un baraquement situé à proximité du camp, le 25 septembre 1943, est « fort appréciée » des tirailleurs²⁰¹.

Pourtant, force est de constater qu'en 1949, au Maroc, les soldats du 6^e RTS connaissent une épidémie de maladies vénériennes, alors même qu'un BMC est en place. Le chef de corps met en cause l'attitude des femmes de la région :

Le BMC qui est installé au camp Drude, malgré les examens réguliers auxquels sont soumises les femmes, peut y être pour une part, les clandestines indigènes qui rôdent autour du camp ou dans les bois pour une autre part, mais il me semble qu'une troisième part peut également être attribuée à un certain nombre de femmes européennes de Boulhaut même, des environs, ou de chercheuses de fortune venant le dimanche dans les différents cafés ou guinguettes des alentours²⁰².

La prostitution « clandestine » existe, en fait, sur tous les théâtres d'opérations. En Afrique orientale, l'une des causes de la révolte du BM4 (bataillon de marche) est l'emprisonnement de deux femmes retrouvées dans les tentes de tirailleurs²⁰³. En Italie, évoquant la prostitution clandestine dans la région de Naples, un rapport de la 1^e DFL (division française libre) parle d'une « institution ». Un BMC contrôlé par le service de santé est installé, toujours pour limiter la propagation des maladies vénériennes mais aussi pour supprimer la présence de femmes italiennes dans les campements²⁰⁴. En France, les milliers de tirailleurs prisonniers représentent une cible de choix pour nombre de prostituées. Hélène de Gobineau, qui apporta son soutien aux captifs des Frontstalags durant tout le conflit, évoque les relations sexuelles tarifées que les barbelés des camps ne peuvent empêcher :

Même si tu es très fatigué, très malheureux, tu restes un homme. C'est comme casserole d'eau sur le feu, tu ne peux pas empêcher. Allemands ils savent très bien. Mais ils ne veulent pas faire les gentils. Alors le commandant ordonne : il faut faire semblant dormir là-dessus, sans cela « nègres » ils deviennent enragés et mauvais pour le travail.

À cause de ça, mademoiselles peuvent venir la nuit, près des barbelés, derrière la cuisine. Si près, si près que tu peux toucher à travers les barbelés.

Il y en une, il y en deux, il y en a trois qui viennent.

Toujours quand il fait très nuit, sans lune. Alors tu sais seulement : il y a une un peu long, une un peu ronde, une un peu court avec une voix douce. Ça c'est mademoiselle Mariette.

Mademoiselle Mariette est meilleure que les autres. Elle prend un peu l'argent, c'est métier, pas moyen rien dire. Mais elle apporte souvent quelque chose comme du beurre, œufs, pommes. Alors on fait conversation. Elle a bon cœur complètement. Un jour elle m'a apporté tout l'argent que je lui ai payé²⁰⁵.

Les autorités militaires se méfient des instincts de leurs soldats coloniaux. Non assouvis dans le cadre d'une maison close ou d'un BMC, ils peuvent devenir dangereux : « L'avis de tous les coloniaux est concordant sur cette question. Certaines de ces troupes (notamment les nord-africaines) sont dangereuses pour la population civile²⁰⁶. »

Le thème de l'appétit sexuel des colonisés est un trait de l'imaginaire colonial à l'époque. On leur prête des pratiques ou des attitudes différentes de celles des Occidentaux. C'est certainement la sexualité du Noir qui a donné lieu aux fantasmes les plus nombreux. Une sexualité puissante et surtout bestiale. Le Noir, être primitif, ne sait pas contrôler ses envies sexuelles. « Il avait pour les femmes cet énorme et indifférent appétit du mâle, à qui la quantité seule importe », écrit Paul Morand en 1929 dans *Magie noire*²⁰⁷. La prétendue bestialité sexuelle des Noirs figure abondamment dans les propagandes opposées aux occupations de la Rhénanie et de la Ruhr par les troupes françaises dans les années 1920. Les soldats coloniaux, quelle que soit leur origine, sont accusés de se livrer à des rapt, viols et meurtres de masse dans les populations occupées. L'argument se révèle extrêmement efficace, les imaginaires occidentaux partageant cette vision des Noirs.

Dans les faits, les crimes sexuels imputés aux soldats noirs au cours du second conflit mondial paraissent très limités. En tout cas, il en reste peu de traces. Le futur général Salan rapporte qu'à l'issue du débarquement de l'île d'Elbe, un tirailleur et un sous-officier indigène furent fusillés pour viol²⁰⁸. Il semble cependant que les exactions commises par les troupes françaises sur l'île furent d'une tout autre ampleur. Selon les autorités italiennes, une véritable terreur s'y exerça, mêlant assassinats, viols et razzias, le tout sous les yeux indifférents de l'encadrement. Près de 191 cas de violences sexuelles furent identifiés plus tard par les carabinieri, auxquels s'ajoutent 20 autres tentatives dont l'une sur une petite fille²⁰⁹. Le rapport des carabinieri ne donne pas plus de précisions sur les auteurs de ces faits, rappelant seulement que l'île venait d'être « libérée » par des troupes de couleur : « Trattavasi di trupp di colore (senegalesi e marocchini)²¹⁰. » Le corps expéditionnaire qui s'empare de l'île d'Elbe après de durs combats, le 19 juin 1944, est effectivement essentiellement composé d'unités coloniales : 9^e DIC et 2^e groupement de tabors marocains. Un mois plus tôt, après avoir fait céder la ligne Gustav, les troupes marocaines, goumiers en tête, avaient déjà été accusées de s'être livrées à d'importantes exactions sur les populations civiles du Latium méridional.

Certains détachements de rapatriables sont eux aussi impliqués dans des cas d'agressions sexuelles. La gendarmerie de Sète relève que le 17 décembre 1944, à l'occasion d'incidents causés par les tirailleurs, « plusieurs femmes ont eu à subir des attouchements dans la rue²¹¹ ». Le détachement de rapatriables du capitaine Castel, parti du camp de Coëtquidan le 21 octobre 1944, enregistre plusieurs plaintes pour agressions sexuelles durant son séjour en Angleterre. Sur place, rencontrant les cadres d'autres groupes de rapatriables en transit,

l'officier est informé de « l'attitude équivoque » des tirailleurs envers les Anglaises, qui atteint une certaine gravité concernant son détachement. Le lendemain de leur arrivée, plusieurs tirailleurs se rendent en ville sans autorisation. Un premier cas d'agression est signalé : « 2 jeunes filles revenant du cinéma avaient été arrachées dans l'escalier de l'autobus par 3 ou 4 Sénégalais, jetées sur la chaussée et amenées dans la lande, pendant que les autres Sénégalais obligeaient le watman à continuer sa route²¹². » Le 12 novembre, de nouvelles plaintes sont déposées pour violences sexuelles et pillages de magasins. Au début du mois de décembre, le capitaine Castel secourt une femme retrouvée inanimée à proximité du camp. Elle a été assommée et violée. L'officier retrouve ses sous-vêtements souillés de sang dans le casernement des sous-officiers indigènes²¹³. Rapatrié en France, le détachement est dirigé vers le sud de la France, puis embarque pour le Maroc le 30 décembre 1944. En Grande-Bretagne comme en France, aucune poursuite n'est engagée contre les auteurs de trouble et violeurs. Les cadres du détachement se heurtent à une véritable loi du silence parmi les rapatriables.

Les tirailleurs continuent par ailleurs de pâtir de leur image. Alors que les unités françaises ont été « blanchies » à l'automne 1944 et que les soldats de couleur sont désormais extrêmement minoritaires parmi les troupes franchissant le Rhin, on relève toujours des accusations à leur égard. Avant le dernier assaut contre l'Allemagne, la propagande nazie réactive le thème de la « Honte noire ». Les agressions sexuelles de masse ne manqueraient pas, en effet, d'accompagner l'arrivée des troupes indigènes françaises. En avril 1945, la chronique de la ville de Gernsbach relate le stationnement dans la localité de troupes françaises dont des « nègres sénégalais » : « Viols, pillages et vols étaient à l'ordre du jour²¹⁴. » Les troupes nord-africaines sont particulièrement mises en cause, accusations minimisées par les cadres de ces unités, préférant parler de la facilité avec laquelle les tirailleurs et autres goumiers séduisent les Allemandes. Le journaliste suisse du *Thurgauer Volksfreund* rapporte qu'à Friedrichshafen, « Les Nègres du Sénégal se promènent dans les rues et les femmes de tous les âges passent outre l'interdiction de fraternisation²¹⁵ ». La présence des « Nègres du Sénégal » focalise encore toute l'attention, même s'ils sont désormais minoritaires. Le souvenir de la « Honte noire » demeure certes vivace, mais désormais les couples mixtes composés de soldats de couleur et de femmes européennes sont le principal sujet de commentaires.

Les autorités militaires françaises ne tirent pas toutes les leçons des occupations de la Rhénanie et de la Ruhr. Le 14 mars 1945, la direction des troupes coloniales demande que le 8^e RTS soit transformé en régiment de maintenance et affecté au front :

Enfin à l'heure où les Armées Alliées s'apprentent à franchir le Rhin, la Direction des TC estime qu'il est du plus haut intérêt pour le prestige de la France auprès des populations indigènes de l'Empire, que nos troupes de couleur, après avoir connu la défaite, participent à des victoires françaises en territoire allemand²¹⁶.

Les coloniaux font valoir néanmoins « que le maintien de troupes noires en occupation n'est pas souhaitable²¹⁷ ». Le 1^{er} bureau de l'état-major donne un avis défavorable, rappelant que les autorités américaines n'approuvent pas le changement de mission de l'unité. L'épisode de la « Honte noire » n'est pas évoqué.

Des relations non autorisées

La question des couples mixtes est un sujet tabou au sein des armées françaises. Le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, censé guider officiers et sous-officiers dans leur commandement de tirailleurs en France, n'évoque pas les relations entre tirailleurs et civils, qui plus est avec des femmes. Le chapitre « Distractions-permissions » ne traite que de l'organisation de jeux sportifs, de foyer dans les unités, de visites d'entreprises ou de la capitale. Le tirailleur n'est pas censé sortir ou s'amuser, et l'on devine une certaine satisfaction dans les rapports d'avant guerre à constater le peu de relations entre civils et militaires de couleur. Le soldat noir demeure tout dévoué à sa mission et le prestige de l'Européen n'est pas atteint.

Le problème se pose au moment de la Libération : les autorités coloniales découvrent avec effarement les relations établies entre prisonniers coloniaux et Françaises durant le conflit. La situation est nouvelle. Durant la Grande Guerre, les liens entre tirailleurs noirs et Françaises ont parfois été condamnés. D'ailleurs l'allié américain avait demandé, créant une certaine tension, une « séparation inexorable entre Blancs (français) et Noirs américains pour éviter toute dégénérescence physique et morale de la race blanche ». La tolérance accordée dans ce domaine aux soldats noirs de l'armée française est critiquée car susceptible de provoquer une « perte considérable du prestige de la race²¹⁸ ». Mais le phénomène demeure limité.

Ce tabou n'a pas disparu à l'époque du second conflit mondial. Il prend même une importance accrue car, contrairement à la Grande Guerre au cours de laquelle il ne semble pas que des mariages entre tirailleurs et Françaises aient été célébrés, des unions sont officialisées entre 1940 et 1945. Selon la règle militaire appliquée à tous, les tirailleurs, prisonniers ou non, doivent demander l'autorisation de leur commandement pour se marier. Les unions mixtes ne sont pas interdites, mais elles ne sont pas facilitées par l'administration militaire qui tente, à tout prix, d'empêcher les projets qui sont portés à sa connaissance. Le cas du tirailleur Siméon Hekpazo en est un bon

exemple. Combattant au sein du 14^e RTS, ce tirailleur est fait prisonnier en 1940. Interné au Frontstalag 194 de Longwy, il effectue, en décembre 1943, une demande de mariage « sans comparution personnelle » avec Mlle Colette Surply, domiciliée également à Longwy. L'autorité militaire refuse l'autorisation, au prétexte que l'acte de consentement comporte des ratures et que le mariage d'un « ressortissant indigène » n'est pas autorisé sans « comparution personnelle »²¹⁹. Conformément aux consignes émises à la Libération, le tirailleur Hekpazo est réintégré dans les forces armées et démobilisé au Dahomey, sans que son union ait obtenu l'accord demandé, bien qu'un enfant soit né entre-temps. La situation provoque l'intervention de la famille Surply qui plaide pour l'ex-tirailleur Hekpazo :

Monsieur,

Siméon Hekpazo habitant quartier Séhoun cercle d'Abomey, démobilisé le 3 avril, rentré depuis quelques jours, étant sur le point de se marier avec ma fille dont il a un fils qui porte son nom, je vous demanderais donc, monsieur le Résident, de bien vouloir lui donner les renseignements nécessaires en vue de son rapatriement en France, toutes les démarches ont été faites avant sa démobilisation pour leur mariage et il a hâte de revenir auprès de sa famille française qui l'attend et espère son prochain retour, c'est un garçon très sérieux et très intelligent²²⁰.

Le cas Hekpazo révèle un vide dans les règlements d'après-guerre, qui visent à interdire la démobilisation des tirailleurs en métropole. En effet, la circulaire du 15 février 1945 ne prévoit pas le cas de ceux qui ont eu des enfants en métropole. La situation de Siméon Hekpazo provoque une cascade de correspondances. Le gouverneur du Dahomey demande des consignes au gouverneur général de l'AOF, en précisant néanmoins que Mlle Surply ne peut être accueillie dans la colonie. Par la suite, Siméon réussira à gagner Longwy, à se marier avec sa fiancée et à fonder une famille²²¹.

Si le tirailleur Hekpazo a été démobilisé au Dahomey, il semble que nombre de ses camarades réussirent à échapper à cette obligation et à tout contrôle des autorités militaires d'après-guerre. À Paris, en juin 1945, les autorités signalent la présence de soldats coloniaux en « situation irrégulière » pour des motivations essentiellement féminines : « Bien que très peu d'entre eux l'avouent, on peut considérer que les Sénégalais comme les Malgaches sont retenus ici par des influences féminines auxquelles s'ajoute l'action plus ou moins tendancieuse de certaines Associations civiles²²². » La France entière est concernée, si bien que les autorités battent le rappel pour tâcher de récupérer l'ensemble des soldats coloniaux dispersés dans la nature. Ces rapatriements créent parfois de véritables drames. Des femmes manifestent à Rennes le 13 octobre 1944 contre le départ d'un détachement de rapatriables. Les militaires américains doivent donner de la matraque pour que le convoi puisse s'ébranler²²³. Quelques tirailleurs réussissent quand même à demeurer en France. En 1947,

deux d'entre eux, mariés à des Françaises, demandent à être rapatriés en AEF. Les autorités coloniales s'inquiètent pour le sort de ces Françaises qui ignorent tout des conditions de vie matérielles et sociales dans les sociétés africaines²²⁴.

À la Libération, les consignes se veulent pourtant « intransigeantes » sur le problème des mariages, qu'il s'agit de régler « avec fermeté et sans sentimentalité excessive »²²⁵. Les autorisations sont refusées, interdiction est faite aux tirailleurs mariés de demeurer en métropole. Durant la Grande Guerre, c'est le « prestige » du colonisateur qui était en cause dans les liaisons mixtes. En 1945, l'argumentation est clairement raciale :

Maintien en Europe de la femme Européenne mariée avec un Indigène –
Cette solution est la plus grave.

Elle crée, en effet, des conséquences à « longueur de siècles » – Un ménage de cette sorte peut apporter normalement en France dans une génération : quatre nouvelles souches noires, dans deux générations seize souches nouvelles. Qu'on lise les études américaines à ce sujet. Il ne s'agit pas de faire de l'antiracisme [sic], mais il est de toute évidence que la création en France d'une race métisse n'est pas souhaitable au point de vue santé, psychologique, prestige.

Maintien aux Colonies de la femme Européenne mariée à un Indigène –
Cette solution est la moins grave.

Elle crée en effet une « gravité temporaire ». Avec le temps cette gravité temporaire se transforme en un véritable avantage pour la colonie par l'appoint de métis adaptés au pays. Le refus opposé par un Administrateur est très compréhensible car il ne voit que le temporaire avec la chute de prestige indiscutable qu'il amène. Mais un organe de Direction doit voir l'ordre général et l'avenir.

Si ce principe de l'envoi à la colonie de la femme Européenne, mariée à un indigène, est admis il est certain qu'il doit être l'objet d'une étude approfondie et qu'il ne peut être retenu dans sa forme brutale : l'indigène rentrant chez lui avec la femme Européenne. Il pourrait être créé à l'extérieur, dans une région particulièrement favorable (Hauts plateaux de Madagascar par exemple) une sorte de colonie qui devrait bénéficier de toute l'attention du Gouvernement.

Ce sont sous Louis XIV cinq femmes françaises, mariées à des Blancs, qui sont à l'origine de l'importante population blanche actuelle de la Réunion. Dans le même ordre d'idée cent femmes françaises mariées à des indigènes peuvent être à l'origine d'un important noyau métis précieux pour l'avenir de la colonie²²⁶.

Quelques mois plus tôt, une lettre adressée par le ministère de la Guerre (direction des troupes coloniales) au ministre des Prisonniers de guerre et Rapatriés, justifiait le rapatriement systématique des soldats coloniaux par leurs piètres conditions matérielles et leur mauvais état d'esprit. Les unions interraciales ne furent pas évoquées. À la Libération, les relations entre les autorités militaires et celles du ministère des Prisonniers de guerre sont régulièrement contrariées par des divergences de vue sur le traitement réservé aux prisonniers, en particulier coloniaux. Si la note du général Ingold ne fut pas classée « confidentielle », il semble qu'elle ne connut pas une diffusion généralisée.

De nouveaux rapports avec les Français

Les autorités militaires ne se préoccupent pas que des mariages. Un nouveau rapport s'établit entre Français et tirailleurs, en particulier par suite de la captivité en métropole des combattants de 1940. Répartis en zone occupée, ils sont très souvent affectés à des travaux en tout genre : travaux forestiers, travaux publics, travail en usine, etc. Si les Frontstalags sont de véritables camps, les Kommandos de travail fonctionnent directement dans les fermes et les villages. Celui de Pleudaniel, dans les Côtes-d'Armor actuelles, est en plein cœur du bourg. À Blenneau, dans l'Yonne, les 30 tirailleurs occupent l'école supérieure de filles. Cette captivité a pour conséquence l'immersion des soldats dans la société française, et d'abord dans le secteur rural. Le prisonnier colonial est souvent assimilé au frère ou au fils semblablement retenu en Allemagne. De vrais liens se créent dans les familles, par exemple, quand les tirailleurs placés dans des fermes partagent la table des Français. Annie Loquen donne une indication sur la nature de ces liens :

J'avais 13 ans. J'étais réfugiée du Havre. J'allais dans une école qui nous avait conseillé ou proposé de prendre, d'adopter des filleuls de guerre parce qu'ils étaient dans des camps réfugiés, tous malheureux. Ils avaient froid. Ils avaient faim. Et surtout, ils ne pouvaient pas sortir. Mais accompagnés de leurs marraines, ils avaient des droits de sortie. Ma cousine Charlotte a adopté un réunionnais et moi c'était un africain, Babacar Niang. J'avais une grande amitié. Je trouvais qu'ils avaient donné leur vie pour nous. C'était vraiment un symbole. C'était un lien surtout. Nous on les avait toujours vus comme ça. Ces pauvres garçons étaient partis de leur pays et étaient venus se battre pour nous défendre. Et en plus j'avais une grande amitié.

Y en a eu plusieurs qui ont eu des relations intimes dont ma cousine Charlotte qui a épousé son filleul de guerre²²⁷.

Au nom de cette amitié, les familles s'inquiètent de savoir ce qui arrive aux prisonniers transférés. Les autorités françaises sont saisies, individuellement ou collectivement, du sort réservé à tel ou tel tirailleur. Jeanne Niquet, à Avranchy, dans l'Oise, écrit à la radiodiffusion française pour s'informer de son « filleul » Yembila Audraogo²²⁸. Les habitants de Domfront, dans l'Orne, s'adressant au maréchal Pétain, précisent qu'ils ont « adopté » des « prisonniers de guerre noirs » dont ils prennent en charge la correspondance²²⁹.

Les sentiments oscillent, semble-t-il, entre affection réelle et véritables relations amoureuses. Le statut de « marraine », né avec la Grande Guerre, ne semble pas avoir la même signification selon les différentes situations. Les archives du contrôle postal recèlent ainsi de nombreux comptes rendus de correspondance d'une intensité rare et attestant de liens extrêmement profonds. Ils tranchent singulièrement avec les comptes rendus sur le moral des unités sénégalaises d'avant-guerre, qui faisaient état du manque de rapport entre la population civile et les soldats noirs. Les situations sont très variées, de la

demande par les familles de nouvelles de leurs protégés, aux promesses d'embarquement pour l'Afrique, en passant par l'envoi de sommes d'argent. Rolande X, de Lanthenay, dans le Loir-et-Cher, s'adressant à Joseph Oulai, du village de Gloplou en Côte-d'Ivoire, commence sa lettre par « Très cher amour » et évoque son souhait de le rejoindre en Afrique²³⁰. Jacqueline Portzeneum, de Vitry-sur-Seine, se contente d'un « Cher filleul » et réclame seulement des nouvelles de sa famille²³¹. Mlle Lodin, de Rennes, voudrait une photo²³². Huguette Lelong, de Grenoble, évoque sa dernière soirée à l'opéra et cherche un correspondant sénégalais pour une de ses amies²³³. Dans certains cas, la correspondance s'établit au sein de couples mariés, comme celle de cette Rennaise à Pierre Zoungrana :

Mon petit mari chéri,

Le petit sénégalais dont je t'avais parlé, il est venu nous dire adieu, il est très gentil je ne lui est rien donné comme commission vu quand il sera rendu toi peut-être tu sera près de moi...

Pourquoi est tu si haut et moi si basse à coté de toi, on a pas idée la vie est vraiment bête, mais j'espère chéri que tout va s'arranger pour le mieux, et bien pour moi, car je te voudrais toute ma vie.

Que vas-tu faire dimanche, moi je vais comme je t'ai dit à Cessan pourvu qu'il fasse beau... Ici tout le monde pense à toi... Maman blanche embrasse aussi son fils noir, tu sais elle voudrait bien te voir. Dis bonjour pour moi à ta famille²³⁴.

Nombre de ces femmes ont laissé un souvenir impérissable aux tirailleurs devenus aujourd'hui des anciens combattants. Gmbale Soro se rappelle avec émotion sa « marraine » dont il conserve toujours la photographie, plus de cinquante ans après la guerre²³⁵. Les soldats noirs, souvent, n'ignorent pas l'attrait qu'ils exercent sur certaines Françaises. Le canonnier Diavra Ibrahima parle, dans sa correspondance, de ses nombreuses aventures qui provoquent d'ailleurs la fin de sa relation avec une Sénégalaise²³⁶.

L'attitude des Françaises qualifiées de « femmes légères » est dans tous les cas sévèrement jugée par le commandement qui estime qu'elle n'est pas étrangère au mauvais esprit des tirailleurs en 1944-1945. Ces dernières auraient été « abusées » et auraient fait preuve d'un « esprit philanthropique exagéré »²³⁷. Le général de Périer, chargé d'enquêter après les événements de Tiaroye, est surpris par l'ampleur des contacts relevés dans la correspondance des mutins : près de 783 au total. L'inspecteur des troupes coloniales estime que ces multiples conquêtes ont agi de manière négative sur le prestige du colonisateur :

Par ailleurs, les nombreux succès féminins remportés par les Sénégalais flattent démesurément leur orgueil. Chez les meneurs de Tiaroye, revient toujours le leit-motiv : « Les Français vous n'êtes bons à rien, j'ai couché avec vos femmes. »²³⁸

Les autorités françaises ne sont pas les seules à s'alarmer. En Grande-Bretagne, le stationnement de soldats noirs américains

provoque bien des réactions. En Écosse, ils sont accusés de « débaucher » les femmes. Les adolescentes en particulier quitteraient le foyer familial pour suivre leur compagnon, transféré dans un autre camp²³⁹.

L'« arrière » aussi en Afrique

Les conséquences de ces liaisons sur les sociétés africaines ne tracassent pas les autorités coloniales. Du reste, elles n'accordent que fort peu d'attention à cet « arrière » laissé par les tirailleurs. Seuls les préoccupent les éléments qui pourraient altérer le moral de la troupe, par exemple les difficultés de correspondance ou les allocations attendues par les familles des mobilisés. En effet, depuis 1938, a été accordée une série d'avantages matériels. La loi du 14 mai 1938 exonère d'impôt les militaires et leur famille, durant la période du service ainsi que l'année suivant leur démobilisation, mesure étendue aux réservistes en juillet 1939. À partir de septembre 1939, les familles des mobilisés reçoivent des indemnités de séparation ainsi que des allocations en cas de pauvreté. Pour les chiffrer, sont pris en compte le lieu de résidence de l'intéressé, ainsi que l'étendue de ses terres et le nombre de ses têtes de bétail.

Selon une note datée de 1940 signée de l'administrateur Laniray, qui officie à Ouahigouya au Soudan, ces mesures laisseraient les recrues indifférentes²⁴⁰. Pourtant, on observe un intérêt croissant des tirailleurs pour ce sujet. Comme le versement des allocations semble connaître très vite de sérieuses difficultés, les tirailleurs présents au front, alertés par lettres, soumettent le problème à leur encadrement. Le sort des familles de prisonniers est plus critique. Le sergent-chef Salia Koné, homme de confiance du camp de Germingnan, saisit le service diplomatique des prisonniers de guerre de treize cas de prisonniers dont les familles n'auraient touché aucune allocation au titre de la captivité²⁴¹. Des plaintes du même type sont déposées dans les camps. La synthèse d'inspection pour l'année 1941 note sobrement : « Les familles des Indigènes ne touchent pas d'allocation²⁴². » Les tirailleurs obtiennent qu'une série d'enquêtes soit menée dans les colonies mêmes, afin de vérifier si les allocations ont ou non été payées et qui les touche. En juin 1942, huit investigations sont lancées au Sénégal et en Guinée. L'épouse du tirailleur Coumba Diouf touche ses subsides depuis le 2 octobre 1939. Le père du tirailleur Abdoulaye Diop depuis le 1^{er} avril 1941²⁴³. Très souvent, les plaintes ne sont pas confirmées par les autorités coloniales. Elles relèvent en fait d'une suspicion généralisée chez les tirailleurs sur les questions financières.

Les allocations ont été pensées et définies sur le modèle

administratif métropolitain, sans que soit tenu compte des aspects très particuliers des sociétés africaines, notamment de la polygamie. Au modèle des métropolitaines, les familles africaines doivent fournir un dossier administratif qui, s'il est incomplet, entraîne le rejet automatique de la demande. Par ailleurs, il a parfois fallu choisir parmi les familles, et ces choix mal compris ou pas expliqués intriguent les populations qui s'étonnent de ces différences de traitement. À la fin de l'année 1940, une grande enquête est menée en AOF. Le gouverneur général s'adressant au secrétaire d'État aux Colonies regrette le mode de sélection des bénéficiaires et les méthodes de calcul :

Sans doute eût-il été préférable que dès le début des hostilités, le texte relatif aux allocations en AOF prononçât l'attribution de droit de l'allocation à la femme de tout mobilisé, ou plutôt à la famille de tout mobilisé polygame.

Mais le décret du 27 septembre 1939, qui prescrit de fixer dans un texte local les attributions du décret du 1^{er} septembre 1939 réglementant les allocations dans la métropole, laissait subsister le principe même d'une différenciation très marquée des ressources et d'une attribution basée sur les charges personnelles du mobilisé, l'importance des terres cultivées, le nombre de tête de bétail²⁴⁴.

Les tirailleurs se retrouvent donc face à un fonctionnement administratif qu'ils ne comprennent pas et qu'ils assimilent souvent à une injustice, sentiment accentué par les retards de paiement. En 1940, des tirailleurs sont démobilisés avant que leur famille ait pu effectuer les démarches appropriées. Les résultats de l'enquête de 1940 font apparaître un grand nombre de cas en attente, ainsi que des différences criantes de versement entre colonies. Près de 78 % des familles des mobilisés du Sénégal touchent une allocation, contre seulement 32 % en Guinée et 10,9 % seulement en Côte-d'Ivoire²⁴⁵. Bourgeois-Gavardin, inspecteur de 1^e classe des colonies, avoue des « inégalités difficilement explicables ».

La question des allocations aux familles inaugure une succession de contentieux liés aux versements des soldes, primes et divers pécules aux troupes noires. La cause en est souvent des règlements administratifs inadaptés aux sociétés africaines et donc inapplicables, du moins sans déclencher les réactions. Devant des tirailleurs noyés dans l'incompréhension des règlements, les administrations civiles et militaires rechignent à s'expliquer, d'autant qu'elles ne les maîtrisent pas totalement elles-mêmes. Tout concourt donc à créer et à renforcer un sentiment d'injustice parmi des tirailleurs dont la présence au front a considérablement fait évoluer l'état d'esprit. Peu à peu, la demande de justice tend à devenir demande d'égalité.

La difficulté de maintenir le lien

L'enjeu est d'autant plus important pour le tirailleur au loin qu'il

s'agit du sort de sa famille, à laquelle il est profondément attaché, la correspondance l'atteste. Les interceptions postales notent le peu d'intérêt pour les questions liées à la guerre au profit des informations liées à la famille. La correspondance est primordiale pour le moral des soldats noirs, et le moindre dysfonctionnement provoque des réclamations. Le contrôle postal de la Côte-d'Ivoire de mai 1940 relève les nombreuses plaintes pour le retard de la correspondance et pour l'absence de réponse de la part des familles²⁴⁶. Ces retards s'expliquent par les conditions techniques de l'époque, telles que la faiblesse des liaisons aériennes et surtout maritimes. Également par la difficulté des autorités à retrouver les destinataires du courrier. Chaque envoi doit théoriquement mentionner la colonie et le cercle de destination, ainsi que le numéro matricule de l'expéditeur. De nombreuses adresses sont illisibles ou incomplètes. Lorsque les tirailleurs se font aider par leurs cadres ou par des civils, ceux-ci ont tendance à franciser leur nom, le rendant ainsi incompréhensible²⁴⁷. Pour tenter de remédier à cette situation, *La Gazette du Tirailleur* publie un modèle d'enveloppe fournissant toutes les indications à l'expéditeur afin que sa lettre arrive à bon port.

Les tirailleurs se plaignent du traitement réservé aux mandats envoyés aux familles. Les soldats réussissent en effet à économiser des sommes d'argent dont une partie est envoyée à la colonie. En quelques mois, les tirailleurs du troisième bataillon du 12^e RTS adressent plus de 20 000 francs à leurs familles²⁴⁸. La question est sensible dans les rangs. Dans ce régiment, l'état-major est contraint d'affecter un comptable par compagnie chargé d'expédier les mandats. Mais c'est à la colonie même que les problèmes se posent. Alerté par les nombreuses plaintes, le gouverneur de Guinée demande, en janvier 1940, à ses commandants de cercle de veiller particulièrement à ce que les destinataires soient également les bénéficiaires. Certains chefs s'occuperaient en effet de toucher eux-mêmes les mandats envoyés aux familles et se réserveraient systématiquement 5 à 15 % des sommes²⁴⁹. Le gouverneur entend faire cesser ces méthodes en promettant, notamment, un passage devant la justice pour les auteurs de ces « abus ». L'affaire des mandats laisse imaginer ce qu'ont pu connaître certaines familles d'Africains mobilisés. En leur absence, certains soldats se sont ainsi fait déposséder de leurs biens, de leurs femmes parfois aussi. Le bulletin de renseignement politique du Tchad pour le mois de septembre 1944 décrit une situation tendue dans le village de Moissala, département du Moyen-Chari :

À Moissala le chef de la Subdivision écrit à propos de nombreuses plaintes reçues de Tirailleurs de l'extérieur qui accusent leurs chefs de profiter de leur absence pour s'approprier leurs femmes :

« Depuis trois ans je n'ai pas arrêté d'instruire de pareilles réclamations, de convoquer les chefs, des familles entières au poste et de conclure dans le plus grand

nombre de cas que le tirailleur a tort et cherche à se venger d'un chef à qui il devait respect et obéissance avant son départ sous les drapeaux.

« Lorsque le tirailleur revient en permission, je lui demande s'il persiste dans ses accusations contre sa femme, contre les chefs. Presque toujours il me répond par la négative.

« Mais les chefs ne cachent pas leur mécontentement et ont demandé de faire construire un grand Tata où l'on enfermerait toutes les épouses de tirailleurs en service et où, bien nourries, sans travailler, à l'abri des entreprises masculines, elles attendraient le retour du mari. »²⁵⁰

L'« arrière » est donc source de grands tourments pour des hommes déjà « arrachés » à leur famille par la mobilisation²⁵¹. Les autorités militaires ne l'ignorent pas, non plus que les conséquences sur le moral des troupes. Mais, à l'échelle de la colonie, aucune politique globale de soutien aux familles des mobilisés n'est mise en place.

Face à l'Allemagne, des violences tous azimuts

Engagés au service de la France durant l'intégralité du conflit, les tirailleurs sénégalais eurent donc la particularité d'affronter une multitude d'adversaires, allemands, britanniques, italiens, américains et même français. De cet ensemble se distingue nettement le soldat allemand qui fut l'adversaire de tout un conflit, en même temps celui avec lequel les combats furent les plus intenses et les plus meurtriers. Certains se soldèrent par des exactions, notamment en mai et juin 1940, où plusieurs centaines de tirailleurs furent exécutés.

Il existe ainsi une relation très particulière entre le soldat d'outre-Rhin et son adversaire de l'Afrique subsaharienne francophone. Cette relation vient en prolongement d'une série de violences perpétrées pendant la Grande Guerre, des occupations de la Rhénanie et de la Ruhr, et des propagandes sans cesse ravivées. Elle s'exprime par des combats d'une extrême brutalité, comme une sorte d'épilogue quasi inéluctable, en forme d'exutoire à tant de haines. L'adversaire est profondément déshumanisé, phénomène rarement observé entre armées constituées, sur le front ouest du théâtre d'opérations européen.

Une vieille attention allemande

L'intérêt allemand pour les troupes noires de l'armée française est concomitant à l'apparition de cette question au sein des états-majors hexagonaux. Dès 1911, la presse allemande s'en prend aux théories de Mangin. La Grande Guerre peaufine l'image des soldats noirs.

Au front, les « troupes coloniales » françaises suscitent la peur parmi les soldats allemands qui ont rapidement pris la leçon des premières confrontations et, surtout, profondément effrayés par

l'altérité de ces êtres venus d'ailleurs, très rapidement soupçonnés de « sauvageries » en tout genre. Une crainte que ne manque pas d'utiliser leur commandement à seule fin de motiver les troupes. Progressivement naît la légende du tirailleur à la peau noire, aux mœurs sauvages importées d'Afrique. Sur le champ de bataille il utiliserait les armes blanches, appropriées à égorger ou mutiler ses adversaires ; il apprécierait de confectionner des colliers avec divers morceaux de l'ennemi, ses oreilles en particulier. Dans cette vision d'horreur, les subtilités coloniales françaises n'ont pas de place. Les tirailleurs sénégalais ou nord-africains sont amalgamés dans la même réputation de sauvagerie, dès l'instant qu'ils ont une origine exotique facile à repérer à leur couleur de peau.

Ces rumeurs et ces images sont sans tarder utilisées par une propagande allemande soucieuse de répliquer aux attaques alliées. Les nations en guerre se livrent, en effet, à une fervente guerre psychologique à laquelle le thème de la « barbarie » sert de socle. Dès août 1914 et l'entrée des troupes allemandes en Belgique, l'action supposée de francs-tireurs belges et français est fustigée dans la presse d'outre-Rhin. Du côté des Alliés, les troupes d'invasion sont accusées de diverses atrocités à l'encontre des populations civiles, en particulier des enfants, dont les mains seraient systématiquement coupées. Niant de telles accusations, les autorités allemandes répliquent par la mise en cause des troupes coloniales, accusées d'exactions sur le champ de bataille. En juillet 1915, cette position prend un caractère officiel, avec la publication par le ministère allemand des Affaires étrangères d'un mémoire intitulé *La Violation du droit des gens de la part de l'Angleterre et de la France par l'emploi des troupes de couleur sur le théâtre de la guerre en Europe*. Le document, prétendu nourri de témoignages de civils et de militaires, est un véritable catalogue des horreurs attribuées aux troupes coloniales : sauvagerie sur le champ de bataille, massacre de prisonniers et de blessés, violences sexuelles. Les descriptions puisent directement dans les représentations habituelles des Noirs et des soldats « coloniaux » français et britanniques. Les troupes africaines et asiatiques se livreraient ainsi à « des actes de cruauté qui violent non seulement les lois reconnues de la guerre, mais qui défient en outre celles de la morale et de l'humanité ». Ce réquisitoire permet à des autorités allemandes fort mal considérées de se positionner comme les défenseurs de la civilisation européenne. Elles réclament, « dans l'intérêt de l'humanité et de la civilisation », le retrait des troupes « coloniales » du théâtre d'opérations européen. À l'« arrière », une large publicité est donnée aux doléances du gouvernement qui mobilise les opinions sur l'idée d'une guerre livrée pour la survie d'une culture et d'une civilisation. Le document, passé inaperçu en France, n'en est pas moins fondateur

d'une batterie d'arguments à la longévité remarquable, puisqu'ils sont repris par la propagande nazie en 1940, puis en 1944.

La « Honte noire »

Les accusations exprimées lors de la Grande Guerre ne sont rien comparées à celles qui surgissent dans les années 1920, avec les occupations de la Rhénanie et de la Ruhr. Conformément aux conditions d'armistice, ces espaces du territoire allemand sont occupés par les troupes françaises, lesquelles comptent dans leurs rangs des tirailleurs sénégalais, malgaches, nord-africains ou des soldats français de couleur originaires, par exemple, des Antilles. Cette présence engendre une vague de protestations sans précédent et d'une rare virulence, contre ce que les Allemands surnomment eux-mêmes *Die Schwarze Schände*, la « Honte noire ». La campagne de dénigrement dure près de trois ans et franchit les frontières allemandes, jusqu'en Scandinavie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Les premières réactions à la présence coloniale sont celles des Rhénans. Pour de nombreux natifs de cette région, il s'agit là du premier contact réel avec une personne de couleur et c'est souvent l'effroi qui prédomine. Auguste von Kagenneck, lieutenant dans l'armée allemande en 1940 et originaire du lieu, se souvient de sa première rencontre avec un soldat colonial français :

Mon premier souvenir d'un soldat français à Blumenscheidt remonte à ma rencontre avec un immense Noir. Je le revois surgissant devant moi, alors que je jouais avec insouciance dans un pré, me roulant dans le foin. Pour l'enfant que j'étais, il devait bien mesurer deux mètres dans son grand manteau bleu, avec son fusil surmonté d'une baïonnette qui le rendait plus grand encore. [...] Il avait le visage sombre découvrant des dents très blanches. Il riait de mon effroi²⁵².

Il faut néanmoins attendre la fin de l'année 1919 et le début de l'année 1920 pour qu'apparaissent les accusations de crimes sexuels qui seront, par la suite, au cœur de la campagne de propagande. Le 23 janvier 1920, le *Sarrebrücker Zeitung* titre sur les tentatives d'enlèvement de jeunes filles par les tirailleurs. Relayée par les associations chrétiennes et féministes, l'information gagne rapidement l'appareil d'État allemand. À la fin du mois de janvier, le ministre de l'Intérieur déclare devant le Reichstag : « Comme le caractère des belles villes hospitalières du Rhin a changé ! Rien d'étonnant puisque les autorités françaises ont installé des maisons de tolérance dans les artères les plus animées ; puisque les nègres sont logés dans nos villes et violent les jeunes filles allemandes dont les cris emplissent les rues²⁵³. »

En avril 1920, le *Daily Herald* transmet l'information d'agressions sexuelles de masse à travers un article du polémiste Edmund Morel,

qui publiera quelques mois plus tard un pamphlet intitulé *The Horror on the Rhine*. Ses « révélations » suscitent une réaction très vive dans la partie du territoire allemand non concernée par l'occupation. Là encore, les associations nationalistes, chrétiennes ou féministes prennent la tête. Les organes de presse déchaînés dépeignent des soldats « coloniaux » à la sexualité animale et débridée. Des ligues de défense se constituent. Elles organisent conférences et meetings. Affiches et tracts sont largement diffusés. Des pièces de théâtre et des films censés représenter le calvaire des Rhénans sont mis en scène. En avril 1921, sort dans les salles de cinéma allemandes et autrichiennes *Die Schwarze Schmach* (*La Honte noire*), long métrage mettant en scène les atrocités subies par les populations occupées. Les accusations sont reprises en Grande-Bretagne, en Scandinavie, en Argentine et en Italie. Les milieux socialistes et féministes, particulièrement réactifs, mettent en place des pétitions, des débats et des meetings. La question atteint le gouvernement américain qui diligente une enquête, laquelle conclut en juillet 1920 à des accusations exagérées.

Face à cette importante campagne de propagande, les réponses françaises sont limitées, inadaptées et souvent inaudibles. En zone occupée, les journaux reprenant ces rumeurs sont menacés d'amendes. Il faut attendre le début de l'année 1921 pour que les autorités françaises se décident à réagir aux attaques, par la rédaction et la diffusion de brochures réfutant toutes les allégations. Un officier des troupes coloniales, le capitaine Bouriand, est chargé de rassembler les informations et de rédiger les arguments sur lesquels s'appuieront les réponses françaises. Ironie du sort, colonel en 1940, il est le chef de corps du 25^e RTS qui combat dans la région lyonnaise et dont nombre de tirailleurs sont exécutés par les troupes allemandes.

Sur le terrain, des dossiers sont trop hâtivement rejetés ou classés sans suite, mais la justice militaire française n'est pas pour autant inactive. La tâche est ardue. Les victimes n'osent souvent pas porter plainte et les autorités allemandes n'hésitent pas à harceler le commandement français de cas plus ou moins fondés et fantaisistes. Aujourd'hui encore, toutes les archives des conseils de guerre ne sont pas accessibles. On signale néanmoins un certain nombre de condamnations pour des faits allant de la simple agression au meurtre, en passant par les agressions sexuelles. Les coupables, des soldats coloniaux ou métropolitains, sont punis de simples peines disciplinaires, de peines de prison ou de travaux forcés. En octobre 1922, un tirailleur marocain est condamné à mort pour le viol et l'assassinat d'une jeune Allemande. La réponse la plus symbolique reste encore la décision de retirer les troupes de couleur des zones d'occupation. Dès juin 1920, les deux régiments de tirailleurs sénégalais appartenant au corps expéditionnaire sont rapatriés en

France. Suivent les Malgaches puis, en dernier lieu, les soldats nord-africains.

Ce désengagement est interprété comme une sorte d'aveu par une opinion allemande en ébullition, convaincue des méfaits de l'armée française et de sa volonté farouche d'humilier et d'avilir la nation allemande. Ernst von Salomon, ancien cadet des écoles militaires impériales et alors engagé dans les corps francs, donne de l'arrivée des troupes noires dans une ville de Rhénanie une description derrière laquelle se dessinent l'affront et le ressentiment :

Ensuite vint un groupe de nègres conduit par un caporal blanc. Les nègres avaient de longues jambes, toutes droites, sur lesquelles les bandes molletières glissaient, et ils marchaient avec le bout des pieds tournés à l'intérieur. Ils ricanèrent sous leur casque plat en montrant de larges dents luisantes, ils regardaient avec insouciance de tous côtés, et se délectaient visiblement du sentiment d'une supériorité imprévue. C'étaient donc là les représentants de l'humanité et de la démocratie ! On les avait ramassés de tous les coins du globe pour venir nous châtier, nous, les barbares. C'était parfait, et surtout, messieurs les Français, pas de fausse pudeur ! Comment, nous ne sommes pas des barbares ? Eh bien, nous voulons être des barbares²⁵⁴ !

Bientôt apparaissent les questions de biologie et de pureté raciale. La présence de soldats noirs et les « mélanges » qu'elle engendre sont perçus comme un signe de décadence. Le *Tägliche Rundschau* du 9 mai 1920 évoque une « peste noire » et un crime « contre la race blanche ». Le corps médical allemand développe dans le *Deutsche Zeitung* les risques que ce métissage forcé et la propagation des maladies exotiques font subir au sang allemand. La question de la pureté raciale s'imisce peu à peu. Elle trouvera un tragique épilogue avec la stérilisation et l'élimination de ceux que l'on appela les « Bâtards du Rhin », et qui étaient nés des amours coupables entre des Allemandes et des soldats « coloniaux ».

À partir de 1924, la campagne de propagande s'essouffle. Néanmoins, son impact s'annonce profond et durable dans l'opinion allemande. Le soldat noir est devenu le symbole des humiliations liées à la défaite. Par sa présence sur le sol allemand et par ses attaques contre les femmes et les enfants, il a mis en exergue l'extrême faiblesse d'une nation qui se rêvait tout autre. Son image de « sauvage » au champ de bataille a été transférée vers l'autre front, celui de l'« arrière », et ainsi durablement confortée. Son utilisation n'en est que plus facilitée.

À la base de la propagande nazie

L'affaire de la « Honte noire » est exploitée par la propagande nazie dès les années 1920. Le parti d'Adolphe Hitler utilise l'émotion suscitée et relie l'occupation des troupes françaises de couleur à la question juive. Dans la brochure intitulée *Der Blaue Schrecken* (« La

terreur bleue »), il est dit que les jeunes femmes allemandes employées dans les maisons closes réservées aux tirailleurs sont fournies par des Juifs. Le parti nazi accuse par ailleurs la classe politique allemande, en particulier ses membres d'origine juive, de laisser faire l'agression française, voire de l'encourager. L'objectif recherché serait la destruction de l'Allemagne, par l'attaque de sa pureté raciale. En 1924, dans *Mein Kampf*, Adolf Hitler propose une vision très personnelle de l'occupation française :

C'est uniquement en France que l'on remarque aujourd'hui un accord secret, plus parfait qu'il n'a jamais été, entre les intentions des boursiers, intentions dont les Juifs sont les représentants, et les vœux d'une politique nationale inspirée par le chauvinisme. Et c'est précisément cette identité des vues qui constitue un immense danger pour l'Allemagne. C'est pour cette raison que la France est, et reste, l'ennemi que nous avons le plus à craindre. Ce peuple qui tombe de plus en plus au niveau des nègres, met sourdement en danger, par l'appui qu'il prête aux Juifs pour atteindre leur but de domination universelle, l'existence de la race blanche en Europe. Car la contamination provoquée par l'afflux de sang nègre sur le Rhin, au cœur de l'Europe, répond aussi bien à la soif de vengeance sadique et perverse de cet ennemi héréditaire de notre peuple qu'au froid calcul du Juif, qui y voit le moyen de commencer le métissage du continent européen en son centre et, en infectant la race blanche avec le sang d'une basse humanité, de poser les fondations de sa propre domination.

Le rôle que la France, aiguillonnée par sa soif de vengeance et systématiquement guidée par les Juifs, joue aujourd'hui en Europe est un péché contre l'existence de l'humanité blanche et déchaînera un jour contre ce peuple tous les esprits vengeurs d'une génération qui aura reconnu dans la pollution des races le péché héréditaire de l'humanité²⁵⁵.

Dans cette théorie, le soldat noir est donc devenu l'instrument d'un complot juif, implanté en France et appuyé par elle. La France serait un « État mulâtre africano-européen » contre lequel, on le remarque d'ores et déjà, se déclencheront « tous les esprits vengeurs d'une génération²⁵⁶ ».

Au cœur de la propagande de guerre allemande

La question des troupes noires, tout en se faisant plus discrète, réapparaît de manière régulière en Allemagne. La déclaration de guerre en 1939 lui ouvre une nouvelle carrière. Il s'agit désormais de mobiliser une armée et une opinion, encore peu favorables à un engagement armé contre la France. L'offensive de mai 1940 entamée, Joseph Goebbels demande à ses services une action de propagande plus agressive à l'égard de la France. Parmi les thématiques utilisables figure en très bonne place la question des troupes noires et de leur « sauvagerie ». Dès la fin du mois de mai 1940, le département spécialisé du haut commandement de la Wehrmacht demande des photographies illustrant le contraste entre les troupes allemandes et les « nègres sénégalais animalisés et autres prisonniers de couleur²⁵⁷ ». Le 30 mai, Joseph Goebbels commande une série de campagnes plus

véhémentes, appuyées notamment sur l'épisode de la « Honte noire » :

Par des relations de l'occupation de la Ruhr et de la Rhénanie, il faut attiser à nouveau la haine contre la France ; il faut montrer comment cette nation en déclin démographique essaie de vaincre l'Allemagne par des peuples jaunes, noirs et bruns d'outre-mer, et combien c'était une infamie raciale et culturelle qu'on ne se soit pas empêché de faire venir des nègres aux bord du Rhin. Il faut dénoncer les Français comme des sadistes négriifiés, et par un effort sans relâchement, il faut arriver à ce que, sous quinzaine, le peuple allemand tout entier soit rempli de haine contre cette France corrompue, contaminée par la franc-maçonnerie²⁵⁸.

Conformément aux consignes, la presse se radicalise et exploite largement les représentations et les arguments déjà utilisés lors de la Grande Guerre et des occupations françaises. Les actualités cinématographiques se focalisent sur les prisonniers de guerre de couleur. Dès le 30 mai, le *Völkischer Beobachter*, organe officiel du parti nazi, accuse les soldats coloniaux d'avoir exécuté des prisonniers allemands et laisse poindre le courroux vengeur :

Nous ne tolérons plus que des soldats allemands aient la gorge tranchée par les troupes de couleur, que des Allemands capturés soient envoyés en masse contre des nids de mitrailleuses allemands, et que nos blessés soient assassinés de manière bestiale. Les charges que nos reporters de guerre ont réunies contre le gouvernement français sont si terribles que Paris ne doit pas se faire d'illusions sur les représailles allemandes [...] Ces bêtes meurtrières ne se verront accorder aucun pardon²⁵⁹.

Le choix d'instrumentaliser les troupes noires est aussi décisif qu'efficace. Les rapports du service de sécurité de la SS notent une évolution rapide de l'opinion. En Prusse, « les nouvelles répétées à la radio, sur le meurtre et les sévices infligés par les soldats français, en particulier par les troupes de couleur, ont insufflé à la population entière une colère incroyable, une haine sans borne²⁶⁰ ». Dans la première quinzaine de juin 1940 le retournement paraît total : « Partout on est fermement convaincu qu'il faut aller jusqu'à anéantir totalement la France. Un peu partout dans la population on ne cesse de reprocher que la guerre est menée de façon beaucoup trop humaniste²⁶¹. » Un rapport établi dans une autre région évoque la volonté de la population de voir appliquer des représailles sévères aux tirailleurs : « Les descriptions des actes des Noirs, en particulier, ont fait forte impression. En général, les gens vont très loin lorsqu'ils imaginent les représailles qu'ils veulent voir appliquer, à la fois en terme de nature et d'étendue des mesures²⁶². » Est concerné aussi l'encadrement des unités coloniales, pour lequel aucune mansuétude n'est demandée.

En 1944, la perspective d'une invasion du territoire allemand par les Alliés remet les troupes noires sur le devant de la scène. Une fois encore, les propagandistes raniment les poncifs liés à ces soldats, le but recherché étant de mobiliser l'armée et l'« arrière » :

La radio nationale-socialiste, que nous étions bien obligés de croire, disait que les soldats français étaient tous des noirs, des Sénégalais, qui violaient les femmes et qui tuaient les petits enfants. On disait que ce n'était pas l'armée de la France mais des bandes de « gaullistes », de nègres... Officiellement, l'armée française se trouvait à Sigmaringen avec Pétain et tous ceux qui luttèrent pour la victoire du III^e Reich. Les autres, les gaullistes et les nègres, étaient des terroristes qui se servaient des armes des Américains. Ce n'étaient pas des combattants mais des bandes qui semaient la terreur. D'où la peur des femmes et des enfants. On croyait tout ce qu'on nous racontait, nous étions habitués à le faire²⁶³.

À l'arrivée des troupes françaises, la population semble effectivement terrorisée par les actes que pourraient commettre les soldats « coloniaux ». Fantômes ou réalité, la chronique de la commune de Gernsbach, dans le pays de Bade, rapporte les premiers jours de l'occupation française, en avril 1945 : « Les troupes suivantes occupèrent la ville : une partie de la 1^e Armée, Régiment d'infanterie n° 126, Marocains, Tunisiens, nègres sénégalais et arabes. Les pillages furent très nombreux, beaucoup de logements furent réquisitionnés et leurs locataires mis à la porte. Viols, pillages et vols étaient à l'ordre du jour²⁶⁴. »

La présence permanente de la propagande, le succès qu'elle remporte auprès de l'opinion et le ressentiment généralisé contre les soldats noirs expliquent la portée des héritages de la Grande Guerre et des occupations ultérieures. Les nazis savent réutiliser efficacement ces héritages, auxquels ils ajoutent des thèmes chers au régime, tels que la sous-humanité ou le déclin de la nation française.

L'armée allemande ne demeure pas à l'abri. Ses membres sont eux-mêmes les héritiers de la Grande Guerre, anciens combattants ou leurs descendants. En liaison constante avec leur « arrière », les soldats allemands sont atteints par la propagande qui y règne. La correspondance, notamment, joue un rôle décisif dans le moral du soldat et dans sa perception des événements.

Le parti nazi ne considère pas la Wehrmacht comme une armée classique, mais véritablement comme le bras armé d'une politique. Elle doit donc être politisée au même titre que de nombreux autres organes de l'État. Durant l'intégralité du conflit, la Wehrmacht fait ainsi l'objet d'une attention particulière de la part du régime. Les soldats sont constamment sollicités : tracts, affiches, articles de presse, émissions radio, actualités cinématographiques, etc. Les cadres doivent être politisés et mener leurs hommes tant sur le plan militaire que sur le plan idéologique. Ils participent à l'éducation politique de leurs soldats, par la lecture de notes ou de bulletins d'information traitant du conflit et naturellement fournis par les services de propagande de l'armée. Cet endoctrinement déifie la personne d'Adolf Hitler à qui les officiers de l'armée et les SS prêtent serment.

L'image du tirailleur au sein de la troupe allemande

Certains journaux de marche des unités allemandes engagées dans la campagne de 1940 contribuent à mieux percevoir l'influence de cette propagande. Parmi elles, se distingue, notamment, le régiment d'infanterie motorisée Grossdeutschland (« Grande Allemagne »), considéré comme une des unités d'élite de l'armée de terre allemande. Le 7 juin 1940, l'un des rédacteurs du journal de marche rapporte : « Il y a aussi de perfides pièges antichars [...] où les porteurs de culture noirs, commandés par des officiers français, peuvent se battre jusqu'au dernier moment pendant que les véritables Français évitent pour la plupart le corps à corps et se rendent²⁶⁵. » Trois jours plus tard, une partie de l'unité tombe dans une embuscade. C'est l'occasion pour le rédacteur d'exprimer sa colère en même temps que sa vision de l'ennemi : « Notre colère atteint un degré incommensurable quand nous apprenons la nouvelle. C'est la vieille histoire : un officier blanc à la tête de porteurs de culture noirs. Un soldat énergique réagit à son indignation en prenant une décision ferme – la seule qui soit juste à l'égard de telles bêtes²⁶⁶. »

Aux côtés des unités de la Wehrmacht combattent également des formations de la Waffen SS. Le journal *Das Schwarze Korps* est l'organe de la SS et, en tant que tel, l'un des vecteurs privilégiés pour la diffusion de la rhétorique du régime. Le numéro du 6 juin 1940 évoque des « animaux de la jungle » lorsqu'il est question des tirailleurs :

Des êtres qui tirent une jubilation religieuse du meurtre et de la mutilation (comme d'authentiques rapports du front le prouvent), pour lesquels la satisfaction des appétits équivaut à servir Dieu, et qui se situent à un stade de développement guère plus élevé que celui du gorille : ces êtres se sont conduits avec une indolence frivole sur les théâtres de guerre²⁶⁷.

La propagande française

Du côté français, le contexte de propagande diffère complètement. Certes, comme outre-Rhin, le soldat ennemi est intensément discrédité. Durant la Grande Guerre, le « Boche » était fréquemment accusé de diverses atrocités, en particulier à l'encontre des civils français ou belges. En 1914, ces accusations correspondent à une réalité, mais déformée ensuite par la propagande, comme l'ont montré les travaux de Gerd Krumeich²⁶⁸. La légende des enfants aux mains coupées a durablement marqué les esprits. Cette image du soldat allemand, pérennisée, a contribué à jeter plusieurs millions de Français sur les routes de l'exode en 1940. Cependant, alors qu'en Allemagne le thème des soldats noirs est récurrent, la prétendue

sauvagerie des troupes allemandes ne paraît pas avoir constitué l'un des piliers de la propagande française en 1939-1940. De plus, alors que la troupe allemande est l'objet d'un intense travail de manipulation psychologique, les unités de tirailleurs ne retiennent que très rarement l'attention des propagandistes civils et militaires.

Il faut attendre la déclaration de guerre de 1939 pour que des instruments de propagande à l'intention des jeunes recrues soient mis en place, sous forme de brochures distribuées à la troupe et spécifiquement dédiées aux tirailleurs. En décembre 1939, paraît le *Bulletin des Armées d'Outre-mer*, organe du Centre d'entraide pour les soldats et travailleurs d'outre-mer dans la métropole, qui tient à la fois du document de propagande et de l'organe de liaison propre aux troupes coloniales. Le premier article du bulletin intitulé « L'attachement des indigènes à la France » et signé de Georges Mandel, attaque une politique allemande « fondée sur un concept de supériorité raciale » et une Allemagne « ennemie des nègres »²⁶⁹. Dans le même numéro, Galandou Diouf, député du Sénégal, est sur une ligne identique :

Adolf Hitler, le maître malfaisant actuel de l'Allemagne, qui trouble la paix du monde, a conçu le projet insensé de mettre les peuples de la Terre sous sa domination. Il a dit de nous, « les nègres », que nous sommes des animaux inférieurs aux singes, il a insulté notre race [...] Il faut, en effet, que tous les Noirs africains le sachent : c'est l'Afrique autant que l'Europe, qui est visée par l'esprit infernal de conquête de l'Allemagne d'Adolf Hitler²⁷⁰.

En février 1940, un article dresse le bilan de l'invasion allemande en Pologne et évoque des atrocités de masse, des exécutions et des destructions. Le soldat allemand est qualifié de « barbare ». Dans un autre genre, *Les Aventures de Mamadou Koulibali* relatent le parcours de Mamadou, fils d'un ancien combattant soudanais de la Grande Guerre. Au moment où éclate le second conflit, le fils s'adresse ainsi à son père : « Mon père, ne pensez-vous pas que mon devoir est maintenant de m'engager comme tirailleur pour défendre mon Pays, c'est-à-dire la France, qui m'a donné mon instruction et a donné la liberté et la prospérité à ses enfants Noirs Africains ? Ne dois-je pas faire comme vous avez fait vous-même en 1914 ? » Le premier chapitre de l'aventure se conclut ainsi :

Il va vivre la grande aventure de la guerre contre les Allemands, comme son Père, il y a vingt-cinq ans, et peut-être mourir pour la Défense de la France, de l'Afrique, de la Justice, de la Liberté et de la Paix. Les Allemands verront ainsi que les Noirs Africains ne sont pas des singes comme l'a dit leur chef Adolf Hitler et ne veulent pas devenir des esclaves de l'Allemagne, mais qu'ils sont et resteront des bons et braves Français Noirs.

Chaque numéro contient un message : correspondance avec un missionnaire français du Soudan dans laquelle le héros rappelle la

liberté apportée par la France, chant guerrier intitulé *Le Chant noir du départ africain*, lettre à son père ancien tirailleur, etc. Ils s'adressent à la fois aux tirailleurs mais aussi à la population française, avec l'objectif de convaincre celle-ci de leur puissance et de leur bon droit.

L'idée de la force coloniale est illustrée par la bande dessinée *Quatre mousquetaires*. Cloche, Neo, Amar et Bakari représentent l'ensemble de l'empire rassemblé sous le même drapeau. Soldats courageux et efficaces, ils capturent soldats et parachutistes allemands.

L'autre publication éditée à destination des soldats noirs récemment engagés est *La Gazette du Tirailleur*. Diffusée en Afrique occidentale française, elle laisse une large place aux illustrations afin de pallier l'analphabétisme des recrues.

Néanmoins, les tirailleurs ne s'impliquent guère, semble-t-il, dans le conflit. Durant la période de 1939-1940, beaucoup de rapports du contrôle postal le prouvent. La notion d'ennemi a beaucoup de difficulté aussi à s'imposer. Situé à Gaoua, dans le sud-est de l'actuel Burkina Faso, le musée des civilisations compte dans ses collections plusieurs statues utilisées après guerre par d'anciens tirailleurs Lobi et représentant les soldats allemands tués au combat. Ne les considérant pas comme des « ennemis », les anciens combattants vénèrent leurs âmes en une sorte d'hommage non dénué de regrets. Seuls quelques cadres d'origine africaine laissent transparaître des sentiments en rapport avec la propagande française. Le lieutenant Alimou Bari, du 14^e bataillon de tirailleurs sénégalais, évoque, dans une lettre, la « barbarie » dont font preuve les troupes allemandes qui envahissent la Norvège et le Danemark. Et il déclare : « Hitler regrettera certainement l'acte de banditisme qu'il exerce sur l'Europe²⁷¹. »

Des combats féroces

Dans ce contexte de violence, les combats atteignent une férocité rarement observée durant le conflit, tout du moins concernant l'engagement des troupes françaises. Dès le début, en mai et juin 1940, la confrontation est acharnée. Plusieurs unités coloniales sont totalement ou partiellement détruites. Le 25^e RTS, dont deux bataillons et l'état-major combattent au nord-ouest de Lyon les 19 et 20 juin 1940, perd 65 % de ses effectifs en deux jours d'engagements²⁷². Conformément à la tradition, les coloniaux mettent souvent un point d'honneur à résister « jusqu'à la dernière cartouche²⁷³ ». Le chef de corps du 6^e RICMS ordonne à ses hommes, comme Joffre la veille de la bataille de la Marne, de « se faire tuer sur place²⁷⁴ ». Faute de munitions, on a souvent recours à l'arme blanche, le célèbre coupe-coupe des tirailleurs, à la fois spécifique à ce corps et

considéré comme une arme de service à part entière. Le coupe-coupe sert à plusieurs reprises au cours d'assauts ou pour briser discrètement les encerclements allemands. À Warmeriville, près de Reims, à court de munitions, le chef de bataillon Duclos, du 623^e régiment de pionniers sénégalais, ordonne à ses hommes d'utiliser leur coupe-coupe pour défendre la ferme dans laquelle ils sont retranchés²⁷⁵. Les corps à corps, expression de la force morale propre à la *furia francese*, sont souvent terribles. D'autres combats du même type sont signalés durant la campagne mais également en Tunisie, en Italie, sur l'île d'Elbe ou encore en Provence. Les rapports français soulignent, non sans une certaine fierté, l'effroi s'emparant des soldats allemands à la vue d'une charge de tirailleurs armés de coupe-coupe, effroi qui n'est pas sans lien avec les fantasmes habituels sur les soldats noirs et que confirme un rapport du 118^e régiment d'infanterie allemand, qui combat au sud de Sedan aux alentours du 23 mai 1940 :

L'ennemi combat opiniâtrement, parfois avec ruse et, quand il est encerclé, il se défend jusqu'au dernier. Il ne se rend presque jamais. Ce sont des Sénégalais, dans leur élément, maîtres dans l'art des combats en forêt. Merveilleusement camouflés derrière des racines d'arbre, des parois de feuilles naturelles ou artificielles, toujours postés là où un sentier ou une éclaircie attire l'assaillant. Les coups claquent à bout portant ; chacun fait mouche et c'est presque toujours un coup mortel. Les tireurs postés dans les arbres sont la plupart du temps invisibles. Ils laissent souvent passer l'assaillant pour l'abattre par derrière. On ne parvient pas à les attraper ; ils harcèlent les renforts, les estafettes, les états-majors, les artilleurs. Coupés de leur groupe depuis longtemps, à demi morts de faim, ils ont encore abattu des soldats isolés plusieurs jours après. Ils sont couchés, dressés ou assis tout contre le tronc des arbres, souvent dissimulés dans des filets de camouflage et guettant patiemment leur proie. Dès qu'on en a repéré un, il se laisse tomber comme un tas et disparaît dans les fourrés, rapide comme l'éclair²⁷⁶.

La réalité déformée par le mythe transforme la forêt ardennaise en véritable jungle. Les combats se déroulent dans un état d'esprit où se conjuguent toutes sortes d'angoisses, celle d'affronter un adversaire redouté, mais aussi, et surtout, celle d'affronter celui que l'on perçoit comme un « sauvage » capable des pires cruautés et des réactions les plus inattendues. La haine née de la peur a souvent dominé les soldats allemands engagés face aux soldats noirs. À la violence propre des combats s'ajoute celle de la perception de l'adversaire. Leur conjugaison aboutit aux exactions du printemps 1940.

Les massacres de mai-juin 1940

Il est extrêmement difficile d'en avoir une connaissance exacte. Actes illégaux, ils figurent rarement dans les écrits de leurs auteurs, journaux de marche ou témoignages. Mais il en existe, qui émanent de militaires français ayant assisté aux exécutions ou de civils ayant pris en charge les dépouilles des victimes, parfois transformés par le contexte où ils se sont produits ou rendus imprécis par le temps qui a

passé. Une enquête menée en 1945 montre les limites de l'investigation et l'absence de volonté manifeste des autorités françaises de l'époque de revenir de manière approfondie sur ces faits. Le 4 décembre 1945, le président de l'association des anciens prisonniers du canton de Montbarrey, dans le département du Jura, contacte le préfet de l'Oise. Il rend compte qu'un membre de son association, Gaston Bousson, a observé l'exécution de « 64 (soixante-quatre) tirailleurs sénégalais du 26^e régiment de tirailleurs sénégalais avec lequel il avait été fait prisonnier dans la localité d'«Eraine» (orthographe douteuse) le 10 juin 1940²⁷⁷ ». Le signalement provoque l'ouverture d'une enquête par le Service de recherches des crimes de guerre ennemis du département de l'Oise. Un inspecteur de police à la retraite est chargé des investigations et ses premières conclusions permettent de découvrir qu'une « dizaine de tirailleurs sénégalais aurait été tuée par les Allemands, sur la route de Saint-Just-en-Chaussée à Compiègne, près le Plessis-sous-Saint-Just, dans la région de Lieuvilliers, et jetés dans une fosse commune. Ce lieu est situé à une dizaine de kilomètres d'Eraine, vraisemblablement dans la commune de Saint-Martin-aux-Bois²⁷⁸ ». Le témoin jurassien est acheminé sur place mais ses souvenirs trop flous ne permettent pas de localiser précisément les lieux du massacre. En revanche, l'enquête mobilise localement, et dans la ferme du maire de la commune d'Erquinvilliers, 36 corps de tirailleurs sont découverts dans une fosse commune. Le délégué régional aux crimes de guerre conclut ainsi : « Il ne semble pas que l'on puisse obtenir le moindre renseignement sur les coupables de ce crime²⁷⁹. » L'enquête n'ira pas au-delà et aucune recherche ne sera menée sur l'unité allemande susceptible d'avoir perpétré ces exactions. Les enquêtes de l'Oise sont les seules à être entreprises après la guerre.

Pourtant, les premiers crimes sont signalés dès la fin du mois de mai 1940, sur le front de la Somme. Dans cette région, à partir du 24 mai, la 4^e DIC tente de repousser les têtes de pont allemandes établies au sud du fleuve. À l'issue de combats acharnés livrés pour défendre les localités d'Aubigny et de Fouilloy, les soldats allemands de la 13^e division d'infanterie se seraient livrés aux premières représailles meurtrières contre les tirailleurs des 16^e et 24^e RTS.

Dans cette région, à partir du 5 juin 1940, les affrontements inaugurent véritablement une période de folie sanguinaire. Les soldats noirs, retranchés dans des points d'appui, défendent Airaines, Condé ou Quesnoy-sur-Airaines. Pour les débusquer, les localités sont incendiées et les maisons directement détruites avec des pièces d'artillerie lourde. Les combats s'achèvent au corps à corps :

Dans une maison, le soldat Apke veut fouiller le sous-sol un pistolet à la main quand un Nègre surgi de l'obscurité lui saute dessus et l'atteint trois fois avec sa

baïonnette. Apke, qui n'a reçu qu'une légère blessure au cou, lâche son pistolet et s'empare du fusil du Noir après un véritable combat de lutte. Il plonge sa baïonnette dans la poitrine du Noir. Le blessé crie et empoigne Apke, essayant de le mordre à la gorge. Apke se libère seulement à grand-peine de l'énorme Nègre. Encore titubant et blessé, il appelle ses camarades. Une grenade à main vient à bout du Nègre²⁸⁰.

L'atmosphère de l'après-combat, telle que la relatent les rapports des survivants français, est brutale et délétaire. Les tirailleurs sont massacrés et certains de leurs cadres avec eux. Le sous-lieutenant Latour, du 44^e RICMS, ne doit la vie sauve qu'à l'intervention d'un officier allemand, mais l'ensemble de ses tirailleurs est passé par les armes²⁸¹. Le capitaine N'Tchoréré, officier noir d'origine gabonaise, est abattu à Airaines alors qu'il refusait de demeurer parmi les tirailleurs et voulait gagner le groupe des prisonniers français. À Domart, un tirailleur prisonnier est exécuté alors qu'il tentait de boire un peu d'eau à une fontaine²⁸².

L'ampleur des exactions perpétrées dans la Somme reste obscure. Dans les années 1950, les anciens combattants coloniaux décident de célébrer leurs camarades tombés dans la région. Selon les témoignages rapportés par la *Revue de liaison des Anciens du 53^e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais*, une centaine de tirailleurs auraient été exécutés au lieu-dit « Le Saut-du-loup », à proximité immédiate du château de Dromesnil. Les corps des soldats noirs, intégralement déséquipés, y ont été retrouvés « empilés et enchevêtrés »²⁸³.

La progression des troupes allemandes est ensuite ponctuée de tels actes de barbarie. Dans le département de l'Oise, des poches de résistance animées par les unités de la 4^e DIC sont peu à peu réduites par les troupes allemandes. À l'ouest de Compiègne, dans la zone comprise entre Saint-Just-en-Chaussée et Estrée-Saint-Denis, des groupes de soldats français livrent de furieux combats. Capturés, conformément à la méthode déjà observée sur la Somme, Noirs et Blancs sont séparés, puis les soldats de couleur sont passés par les armes. Les exécutions se multiplient. Le 10 juin 1940, le commandant Carrat est pris avec un groupe de tirailleurs dans une localité qu'il ne peut précisément identifier²⁸⁴. Vers 8 heures, un premier groupe de tirailleurs est emmené dans un verger bordant le poste de commandement allemand, où il est exécuté. Les protestations de l'officier français ne sont entendues que tardivement : « Il y avait une quarantaine de tirailleurs de tués des 16^e et 24^e Régiments de tirailleurs sénégalais²⁸⁵. » Non loin de là, le médecin lieutenant Hollecker réussit, lui, à sauver ses blessés alors qu'un soldat allemand s'apprêtait à jeter une grenade par le soupirail de la cave dans laquelle ils étaient rassemblés²⁸⁶. D'autres connaissent un sort moins heureux. Dans un bâtiment de la localité d'Erquinvilliers, un officier allemand veut contraindre des blessés graves à sortir. Les tirailleurs incapables de bouger sont exécutés par l'officier tandis qu'à proximité, d'autres

prisonniers de couleur sont mitraillés par des armes automatiques :

Alors, l'officier allemand, criant des invectives, tire son pistolet et d'une balle dans la tête, de plusieurs quand la première n'a pas suffi, achève l'un après l'autre les blessés qui se trouvent près de l'entrée.

Nous qui sommes dans le fond nous n'avons aucun doute sur le sort qui les attend. L'Allemand, sans un mot, passe devant moi le pistolet haut. Bien que sonné par mes deux blessures et assez inconscient, je lui dis écœuré : Pas beau... faire la guerre... comme ça... en montrant ses dernières victimes. Il répond : Vous Français... camarades... mais il se détourne avec un geste et une grimace de dégoût de nos braves Sénégalais.

Vous le direz... en France achève-t-il et il poursuit froidement sa sinistre besogne, en épargnant les Marocains et les Français.

Pendant ce temps, à quelques mètres, des mitrailleuses crépitent.

À en juger par ce qui vient de se passer dans la rue tous les tirailleurs sénégalais valides et les blessés pouvant se traîner ont été rassemblés le long de la rue et on les abat à la mitrailleuse.

Ceux qui tentent de s'enfuir (j'en aperçois plusieurs par l'encadrement du portail) sont réservés aux tireurs aux mousquetons qui font des cartons sur eux.

Quand on m'emportera, longtemps après, je ne verrai plus qu'un tas de cadavres, une quarantaine peut-être, tous Sénégalais²⁸⁷.

Le début du mois de juin 1940 a été particulièrement meurtrier dans le département de l'Oise, au point qu'aujourd'hui encore, on ignore l'importance réelle des massacres. Généralement, les soldats allemands exécutent les cadres blancs des tirailleurs, au seul titre de leur commandement de soldats noirs et souvent après qu'ils ont tenté de protéger leurs hommes. C'est dans de telles conditions qu'apparaissent les notions de famille militaire et d'esprit de corps, dans ce qu'ils ont de plus noble. En juin 1941, les autorités de la commune de Cressonsacq découvrent une tombe contenant les corps de sept officiers français à proximité du bois d'Eraines. Capturés indemnes avec des tirailleurs et des sous-officiers blancs, ces cadres ont disparu par la suite et ont vraisemblablement été passés par les armes²⁸⁸.

L'énumération des tueries commises pendant le reste de la campagne s'inscrit comme une sorte de litanie accompagnant les combats livrés entre soldats allemands et soldats noirs. L'ensemble du front est concerné, même si les massacres n'ont jamais été généralisés. Le 12 juin 1940, le deuxième bataillon du 5^e RICMS est surpris par les blindés de la 8^e Panzerdivision sur le territoire de la commune de Tilloy-Bellay (Marne). Quelques jours après les combats, des civils sont réquisitionnés par les troupes d'occupation pour inhumer les victimes. Parmi eux, Michel Arnould, alors âgé de 16 ans, découvre une dizaine de corps de tirailleurs accrochés à des arbres, partiellement calcinés, des bidons d'essence à leurs pieds. Certains d'entre eux ont des couverts de cuisine enfoncés dans la bouche²⁸⁹.

De nombreux tirailleurs isolés et coupés de leur unité connaissent le même sort. C'est le cas de Fa Malle fusillé en Seine-Maritime le 12 juin 1940²⁹⁰, de Zadomenghi Angelo fusillé le 16 juin à Malagny,

dans l'Yonne²⁹¹, de Toko Tamboura exécuté à Bruyères, dans les Vosges, le 22 juin 1940²⁹². À Coulmiers-le-Sec, en Côte-d'Or, ce sont trois tirailleurs qui sont abattus contre le mur de l'église²⁹³. Trois autres sont exécutés le 18 juin 1940 à Doncourt-sur-Meuse, dans le département de la Haute-Marne²⁹⁴. Dans l'Aube, près de la gare de Jeugny, onze tirailleurs qui refusaient obstinément d'abandonner leurs fusils aux soldats allemands sont passés par les armes²⁹⁵. Seuls deux d'entre eux pourront être identifiés par la suite. À Sillé-le-Guillaume, dans la Sarthe, quatorze soldats de couleur du 208^e RACL (régiment d'artillerie coloniale lourde) sont exécutés²⁹⁶.

Les derniers massacres les plus importants de la campagne se déroulent dans la Nièvre et dans le département du Rhône. Dans le premier cas, ils concernent une quarantaine de soldats originaires d'Afrique noire et d'Afrique du Nord, internés dans un camp de regroupement de prisonniers à Clamecy. Le 18 juin 1940, à l'issue d'un incident impliquant un tirailleur, celui-ci est abattu²⁹⁷. En représailles de l'incident, vingt autres soldats coloniaux sont fusillés. Le groupe de prisonniers désigné pour les inhumer aurait alors refusé cette tâche, avant d'être à son tour exécuté. Certains, ayant réussi à fuir, sont rattrapés et passés par les armes²⁹⁸.

Dans le Rhône, les circonstances des actions menées à partir du 19 juin 1940 sont différentes. Dans le secteur situé au nord-ouest de Lyon, le 25^e RTS est chargé de retarder l'entrée des troupes allemandes dans la métropole pourtant déclarée « ville ouverte ». Plusieurs points d'appui sont installés sur une ligne allant de l'Arbresle à Lyon. Les coloniaux combattent aux côtés d'éléments hétéroclites et improvisés, rameutés de toute la région. L'engagement débute le 19 juin au matin sur la route nationale 6, à proximité du couvent de Montluzin, où les éléments motorisés allemands se heurtent à un barrage. Les combats sont violents. Armes automatiques et pièces de 75 fauchent de nombreux soldats allemands. Après plusieurs heures de combat, le couvent tombe et les soldats allemands envahissent l'édifice où les religieuses sont encore présentes. Ces dernières assistent au déchaînement de leur furie. Chaque recoin est fouillé à la recherche des tirailleurs. Des blessés sont achevés. D'autres sont exécutés sur la terrasse du couvent. Dans une ferme voisine, deux tirailleurs sont fusillés devant les civils habitant les lieux²⁹⁹. Le déchaînement des soldats est tel qu'ils exécutent aussi des soldats blancs, coloniaux et non coloniaux. Quatre artilleurs du 405^e RADCA (régiment d'artillerie de défense contre avions) sont exécutés d'une balle dans la tête. En contrebas du bâtiment religieux, au croisement des routes de Lissieu et de Chasselay, huit marsouins du 25^e RTS sont exécutés³⁰⁰. Parmi eux, on l'a dit, figurent deux jeunes officiers, les sous-lieutenants Cevear et de Montalivet.

À l'issue de ces premiers combats, d'autres points d'appui sont engagés mais leur action ne suffit pas à empêcher les troupes allemandes de pénétrer dans Lyon. Le régiment est éclaté, certaines unités élémentaires n'ayant pas été touchées par l'ordre de repli. Dès lors, des groupes épars errent dans la région et cherchent à échapper à la capture. Deux tirailleurs sont exécutés d'une balle dans la tête au lieu dit « Bois Dieu », commune de Lissieu³⁰¹. À Champagne-au-Mont-d'Or, deux tirailleurs sont exécutés chemin des Brosses et dix autres rue de Bourgogne³⁰². Les prisonniers sont acheminés vers le quartier lyonnais de Vaise, en contrebas de Champagne-au-Mont-d'Or. Parmi eux, une vingtaine est rassemblée devant le mur d'un orphelinat et fusillée dans la montée de Balmont. Cette journée du 19 juin 1940 s'achève par l'engagement du deuxième bataillon du 25^e RTS dans la zone de l'Arbresle, à l'extrême ouest du dispositif français. La ville est abordée par des éléments motorisés de la division SS Totenkopf (« Tête de mort ») qui se heurtent aux soldats français camouflés sur les hauteurs dominant la localité. Le repli de l'unité coloniale s'effectuant dans un certain flottement, les soldats allemands capturent des groupes de tirailleurs égarés. À Eveux, le propriétaire d'une ferme dans laquelle des tirailleurs avaient combattu, est abattu et sa maison incendiée. Trois corps de tirailleurs fusillés sont retrouvés sur un tas de fumier. Trois autres sont retrouvés enterrés dans la même zone. Leurs fiches d'exhumation ne signalent aucune blessure apparente³⁰³. Dans la commune voisine de Fleurieux-sur-l'Arbresle, quatre tirailleurs sont déclarés « fusillés³⁰⁴ ». D'autres, réfugiés dans une ferme, périssent dans les flammes de l'incendie allumé par les SS.

En dépit de l'entrée des troupes allemandes dans Lyon, les combats se poursuivent le lendemain. À Chasselay, le capitaine Gouzy rameute les coloniaux isolés et organisent des combats. Après quelques heures d'engagement, faute de munitions, les coloniaux se rendent pour éviter la destruction du village. Le capitaine Gouzy est blessé par balle après avoir tenté de défendre ses hommes victimes de coups. Blancs et Noirs sont par la suite séparés en deux colonnes et dirigés vers le nord sur une petite route de campagne :

Après avoir parcouru 4 à 500 mètres hors du village, une colonne d'automitrailleuses accompagnées de soldats nous croisa et stoppa à hauteur des sénégalais. Nos gardes nous firent signe de nous aplatir au sol et en firent autant sans nous perdre de vue, le doigt sur la gâchette de leurs mitraillettes. Tout à coup, un feu nourri se mit à crépiter et des hurlements retentirent. Il nous était facile en levant les yeux de voir la scène qui se passait à moins de 20 mètres. Les tirailleurs, bras en l'air, venaient de recevoir à moins de 10 mètres une décharge générale de balles de mitrailleuses lourdes et une grande partie étaient fauchés aux premières salves. Certains, protégés par leurs voisins, n'ayant pas été touchés du premier coup, s'enfuyaient dans toutes les directions. Je revois encore les grenadiers Panzer ajustant tranquillement leur fusil et tirer nos malheureux tirailleurs noirs comme des lapins. Au bout d'un quart d'heure interminable, plus rien ne bougea dans la nature. C'est alors que nous reçûmes l'ordre de nous remettre debout. Reprenant la marche, nous

passâmes devant les corps palpitants de ceux qui auparavant étaient nos frères de combat. Quelques-uns gémissaient encore, nos cœurs étaient pleins de chagrin, quelques détonations retentirent derrière nous³⁰⁵.

Assistant aussi au massacre, l'adjudant Requier observe les blindés roulant sur les corps en partant à la recherche des fuyards³⁰⁶. Les habitants de Chasselay relèvent le lendemain les corps de cinquante et un tirailleurs abattus au lieu-dit « Vide-Sac ». La pharmacienne du village, Mme Morin, est l'une des premières sur les lieux :

Je vais voir à bicyclette. C'est un spectacle atroce, une odeur de boucherie : un tas de cadavres et tout autour, quelques corps épars, mutilés. J'appelle, rien ne bouge, rien ne répond et je reviens à Chasselay en disant Il n'y a rien à faire, ils sont tous morts.

Avec le docteur Peyronnet, nous retournons vers le champ accompagnés d'hommes du pays. Il y a deux survivants, l'un un bras arraché, l'autre les deux jambes broyées par les tanks. Il me dit qu'il a vingt ans, qu'il est catholique et me demande des nouvelles de son capitaine : « Mort ? » je lui réponds « non, blessé » « Y a bon » et il sourit. Il ajoute « Tu viendras avec moi, toi hôpital ? » « Non, mais j'irai te voir » et quand j'y suis allée, il était mort de la gangrène³⁰⁷.

À quelques kilomètres de là, le second bataillon du régiment colonial organise également la résistance dans le village de Lentilly. Les combats sont violents et, là encore, devant la menace allemande de raser la localité, les cadres acceptent la reddition. Un groupe d'une dizaine de tirailleurs est contraint de demeurer couché sur la place du village durant plusieurs heures. Dirigés vers le lieu-dit « La Bricolle », à l'extérieur du bourg, ils sont passés par les armes³⁰⁸. Trois autres tirailleurs capturés avec un sous-officier français sont fusillés³⁰⁹. Dans les jours qui suivent, d'autres tirailleurs sont exécutés dans les colonnes de prisonniers³¹⁰.

Il semble que des exécutions aient eu lieu dans le cœur même de Lyon. Le 22 juin 1940, le garde Cotin est appelé pour convoier trois corps à la morgue de la ville : « Ces derniers ont été abattus à coups de revolver dans les caves de la Préfecture par ordre de l'autorité allemande³¹¹. » Alors que des tirailleurs errant dans la ville sont signalés, il s'agit là de deux civils nord-africains « travaillant aux usines Schneider » et d'un autre civil « de race noire ». Une autre source émanant de l'entourage d'Édouard Herriot, maire de la ville, rapporte que de « sourds roulements » étaient entendus dans les caves de la préfecture où « une trentaine de soldats noirs furent fusillés »³¹².

Lyon ne constitue pas un cas unique puisque, à l'issue de la chute de Rouen, le 9 juin 1940, des exécutions de civils de couleur sont mentionnées. Entre le 9 et le 15 juin, les archives de la ville enregistrent le décès de dix-sept « individus de race noire » dont onze, déclarés inconnus, sont retrouvés dans une seule propriété, au croisement de la rue du Nord et de la rampe Beauvoisine³¹³.

Ces deux derniers épisodes montrent bien les nombreuses zones d'ombre qui continuent aujourd'hui encore à empêcher la connaissance des exactions de mai et juin 1940. Faute de témoins directs, d'informations fiables ou d'enquêtes judiciaires, les présomptions demeurent nombreuses, comme à Graffigny-Chemin (Haute-Marne) et à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), où les mémoires locales font état de telles opérations, qu'aucun témoignage direct ou en archives n'a jamais pu corroborer. Dans le département de l'Aube, l'exhumation des corps à l'issue des combats donne, là encore, quelques indications sur le sort qui a pu être réservé aux soldats coloniaux. À Channes, les autorités communales découvrent, sur une seule propriété, les corps, disposés les uns à côté des autres, de vingt-huit tirailleurs dont un grand nombre ne put être identifié³¹⁴. Par ailleurs, dans deux propriétés distinctes de Balnot-la-Grange, et dans la même disposition que précédemment, sont respectivement relevés dix et trente-quatre corps de « soldats noirs sans aucun renseignement³¹⁵ ». Aucune autre donnée ne vient néanmoins appuyer ou préciser les renseignements préfectoraux. *A contrario*, aucun élément « de terrain », archives ou témoins civils, ne confirme le récit du sergent Delrives qui rapporte l'exécution d'une centaine de tirailleurs du 12^e RTS dans une ferme de la région de Neufchâteau³¹⁶. Dans un tel contexte, le comptage exact et définitif des exécutions de soldats noirs réalisées lors de la campagne de France est aujourd'hui impossible. Il reste indiscutable que plusieurs centaines d'entre eux furent passées par les armes à l'issue des combats.

L'armistice mettant fin aux combats de la campagne de France entre en vigueur le 25 juin 1940. Pourtant les exactions se poursuivent dans les jours et mois qui suivent. À Chécy, dans le Loiret, le tirailleur N'Dame Faye est abattu le 26 juin alors qu'il tentait une dernière résistance³¹⁷. En juillet 1940, un couteau et un rasoir ayant été retrouvés sur eux, deux tirailleurs sont fusillés à Clamecy. Dans la région de Châteauneuf-sur-Loire, le sous-lieutenant Arnould, du 18^e RTS, rapporte que « des patrouilles allemandes sont fréquemment envoyées [dans la forêt]. Il est rare qu'elles ramènent des prisonniers. Tout sénégalais pris est fusillé³¹⁸. » À Blangy-sur-Bresle, en Seine-Maritime, les marais voisins servent de cache à des soldats noirs et l'un d'eux est abattu en juillet 1940 alors qu'il s'était réfugié dans un moulin³¹⁹. Durant l'hiver 1940-1941, dans la forêt de Bray, près de Forges-les-Eaux, d'autres tirailleurs sont trahis par leurs traces retrouvées dans la neige et la population assiste à la poursuite de deux d'entre eux, « en guenilles », vers la Kommandantur locale³²⁰. Dans l'Oise, à la suite des combats du début du mois de juin, de nombreux tirailleurs errent autour des communes d'Avrechy et d'Argenlieu, se cachant dans des fermes endommagées par les combats ou, comme

certains, dans un tunnel de voie ferrée. Alimentés par la population locale, une partie d'entre eux réussit à s'échapper. Un groupe, composé de six tirailleurs, caché dans le hameau de Metz, est surpris par une patrouille allemande et abattu³²¹.

La chasse aux tirailleurs

La nature de ces actes les assimile à la notion de « massacre ». Le *massacre* renvoie tout d'abord directement au vocabulaire cynégétique dont il est issu. Apparue au ^{xvi}^e siècle, il désigne alors une tuerie importante de gibier. S'y ajoute la notion de trophée, rappelant le *trophée* de chasse, également désigné par la suite par le terme de *massacre*. Le *massacre* désigne donc tout d'abord une action de mise à mort d'importance et, en même temps, la fierté de l'avoir accomplie. Très rapidement, dépassant le domaine des animaux, l'expression est transposée à celui des hommes. Le *massacre* devient l'action de « tuer avec sauvagerie et en masse (des êtres qui ne peuvent pas se défendre)³²² ». Dans le cas des tueries de mai et juin 1940, les *massacres* interviennent à l'issue des combats et en sont une véritable prolongation. Ils concernent des êtres humains, mais conservent cependant des caractéristiques de leur origine liée à la chasse, et à la fierté d'avoir capturé et éliminé une proie. Cette fierté se mesure à la peur qu'a suscitée le gibier pris, autant qu'à l'hostilité qu'il avait pu engendrer. La nature de la campagne du printemps 1940 a favorisé cette chasse aux tirailleurs. Les fronts sont extrêmement mobiles et aléatoires. L'ennemi impose un rythme de marche et de combat effréné, s'engouffre dans les brèches, dépasse, encercle et détruit. Les unités françaises, manquant d'informations, sont souvent dépassées par cette nouvelle tactique. Égarées, hébétées, elles mènent des combats isolés avant de se dissoudre. Des groupes improvisés se forment pour échapper à la capture et continuer à combattre.

Si chaque exaction est unique par ses circonstances, ses victimes ou ses auteurs, l'un de leurs points communs est la traque dont les soldats noirs sont l'objet. Une traque marquée par la furie des chasseurs et qui s'exprime pareillement quel que soit son environnement. Au couvent de Montluzin, ulcérés par leurs pertes, les soldats allemands du régiment Grossdeutschland font peu de cas de la présence des religieuses, fouillent l'ensemble du domaine et poursuivent les tirailleurs survivants jusque chez l'habitant. Les sœurs de Nevers décrivent des soldats « furieux et menaçants » et évoquent une « terrible colère »³²³. A plusieurs reprises lors de la campagne, de telles scènes se reproduisent. Demeuré avec ses blessés dans l'église d'Airaine, le médecin-lieutenant Guérin, du 53^e RICMS, se trouve face à des soldats allemands « fort énervés et menaçants » à la recherche de

tirailleurs en fuite. La présence de blessés allemands dans le poste de secours calme la situation, qui se détériore de nouveau le lendemain, quand survient un autre groupe de soldats allemands sur la piste de soldats noirs. L'officier français est interrogé : « Sind Schwarzen da ? » et sa réponse affirmative déclenche de nouveau la fureur des soldats³²⁴. La même traque a lieu dans le village de Leglantiers, dans l'Oise, où un autre médecin – qu'on a déjà rencontré –, le lieutenant Hollecker, continue de soigner ses blessés réfugiés dans une cave. Entendant les coups de feu et les cris se rapprochant, il prend l'initiative du contact avec des soldats allemands, qui fouillent maison après maison « fusil à la main, doigt sur la gâchette ». L'officier leur demande de l'aide pour ses blessés :

Au moment de rentrer dans la maison, l'un d'eux me demanda si mes blessés étaient des Français ou des « nègres ».

Je lui répondis que c'étaient des indigènes. À ce mot leur face changea, leurs traits se crispèrent. L'un d'eux alla aussitôt au soupirail, arracha la porte et s'apprêta à jeter une grenade dans la cave. Je bondis littéralement sur lui et vertement lui rappelai que c'était des blessés sans défense, qu'ils avaient le droit comme les autres de bénéficier des lois de la guerre et que je comptais de plus sur ses sentiments d'humanité³²⁵.

Dans l'Oise, les troupes allemandes se livrent à une traque implacable des groupes de tirailleurs en fuite. Chaque sous-bois ou boqueteau est fouillé. Le groupe du lieutenant Dhoste est découvert dans l'après-midi du 10 juin 1940 et, après un bref engagement, contraint à la reddition :

Il est 17 h 30, lorsque nous sommes aperçus par les Allemands, qui accourent aussitôt vers nous en nous tenant en joue. Nous attendons sans un mouvement. Un feldwebel nous déclare alors que nous sommes prisonniers. Nous sommes entourés d'une quinzaine d'hommes bien armés. Leur air frais et dispos me frappe, car le contraste est énorme avec nous qui sommes harassés. Tout de suite les Allemands nous séparent des indigènes, qu'ils emmènent dans une direction opposée à la nôtre ; peu de temps après quelques rafales rapides d'armes automatiques venant de la direction où ils ont disparu me laisse entrevoir leur sort et me révolte. Les malheureux ! Ils ont tous été splendides jusqu'au bout. Nous avons été déséquipés sur place, de jumelles, sacoches, boussoles, boudriers, masques, casques, etc. Le sous-lieutenant Langlois, l'adjudant-chef Piqué et l'adjudant Clanet sont emmenés dans une autre direction, tandis que je reste avec le feldwebel qui me conduit revolver au poing à la fouille du boqueteau. Nous ne retrouvons là que le caporal indigène Naya qui très affaibli par sa blessure n'avait pu suivre à la fin. J'avais signalé sa présence et demandé de le chercher pour le ramener. Mais il est alors sauvagement achevé de deux balles dans la tête, malgré mes vives protestations³²⁶.

Dans d'autres cas, la traque fait partie intégrante de l'exécution et de sa mise en scène. Lors du massacre du lieu-dit « Vide-Sac », à Chasselay, les tirailleurs reçoivent au préalable l'ordre de fuir avant que les armes automatiques crépitent et ne les fauchent³²⁷. Certains soldats allemands prennent le temps d'ajuster leur tir et les fuyards sont abattus « comme des lapins³²⁸ ». Parfois, les scènes d'exécution

sont effectivement des scènes de chasse. Le 9 juin 1940, dans les environs de Mareuil-la-Motte, dans l'Oise, le marsouin Michel El Baze assiste à une scène dont la description rappelle une chasse à courre : « Dans le pré, un officier allemand caracole sur un magnifique cheval blanc, un revolver en main. Un tirailleur sénégalais court, l'officier tire. L'énorme masse noire tombe. On rit. Voilà un autre Sénégalais, je détourne les yeux, ma tête éclate, je pleure³²⁹. » À Clamecy, les circonstances diffèrent. Des tirailleurs réussissent à échapper à la première fusillade. L'un d'eux, blessé, est pisté jusque dans la cour d'une ferme où il est abattu. C'est le cas d'un autre tirailleur parvenu aussi à s'extraire du groupe de soldats noirs exécutés dans la montée de Balmont, à Lyon. Recherché, il est retrouvé dans le parc d'un orphelinat voisin et exécuté.

La notion de *massacre* comporte, on l'a dit, celle de *trophée* lié à la fierté du chasseur. Dans le cas des exécutions de tirailleurs, la recherche de trophées concerne à la fois les survivants et les dépouilles des soldats morts au combat ou passés par les armes³³⁰. L'une des premières expressions de cette fierté, ce sont les prises de vues très nombreuses des prisonniers coloniaux ou de leurs cadavres, réalisées par les soldats allemands. Le lieutenant Pichely, du 27^e RICMS, note que leurs geôliers allemands « les [les tirailleurs] photographiaient sans cesse, certains se mêlant à leurs groupes³³¹ ». Le sergent Delrives, capturé dans les Ardennes avec ses tirailleurs du 6^e RICMS, rapporte que sur la route le menant au camp de prisonniers, les soldats allemands les photographièrent « plus de 500 fois³³² ». Le soldat noir fascine en même temps qu'il terrorise. Sa capture est un événement pour des soldats. Ils découvrent cet Africain bardé de mythes liés à son altérité exotique ou bien, nous l'avons vu, à sa première implication dans la Grande Guerre. À ce titre, sa prise mérite d'être immortalisée. Les photographies de groupes de prisonniers noirs sont très nombreuses et, au-delà de la joie du vainqueur affirmant sa supériorité, il s'agit également de poser à ses côtés, au plus près de lui, comme pour mieux exorciser toutes ses craintes. Il semble même que l'on puisse parler de plaisir à voir cet ennemi capturé, donc rabaissé. Et quand il s'agit de rejouer ces scènes devant les caméras, le général Rommel observe la satisfaction de ses hommes à endosser le rôle des vainqueurs : « Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour montrer comment ça s'est réellement passé. Il y avait encore aujourd'hui des Noirs pour le tournage. Les gars se sont bien amusés et ont aimé tout particulièrement leur faire lever les mains une fois de plus³³³. » Cette masse de prisonniers est une aubaine pour une propagande nazie qui trouve là l'occasion de réaffirmer la supériorité allemande. Un exemple : la revue *Signal* de juillet 1940 présente un reportage mettant en scène des prisonniers nord-africains et noirs, occupés à manger de

la viande crue et sanguinolente à même le sol.

Déshumaniser jusqu' dans la mort

La fierté des vainqueurs présente un aspect macabre. Des soldats allemands prennent des photographies du massacre des cinquante et un tirailleurs dans le pré de « Vide-Sac » à Chasselay³³⁴. Un autre a fixé sur la pellicule l'amas de cadavres après la fusillade de la montée de Balmont, à Lyon. D'autres photographies, que l'on ne peut pas fixer chronologiquement ou géographiquement, montrent des soldats allemands, examinant ou contemplant des cadavres de tirailleurs exécutés. La mort criminelle de ces soldats n'a suscité aucun mur de pudeur face au voyeurisme de soldats allemands finalement satisfaits du sort réservé à ces Noirs, et fiers de pouvoir le garder en mémoire, d'abord pour l'exhibition dans leur unité, puis au profit de l'« arrière » où ces prises de vue seront développées et diffusées.

La fascination macabre est perceptible dans l'attrait que représentent les « trophées de guerre » qui sont souvent retirés à la dépouille de l'ennemi prisonnier, blessé, mort au combat ou abattu. En plus de la photographie, le soldat allemand apprécie particulièrement les souvenirs liés à son ennemi et qui souvent le symbolisent : équipements militaires, pièces d'uniforme, coupe-coupe, amulettes ; papiers et plaques d'identité paraissent particulièrement prisés. Dans le département de l'Aube, où chaque commune recense, dans le second semestre de 1940, les dépouilles des combattants de mai et de juin tombés sur leur territoire, on relève 670 cadavres de soldats français³³⁵. Parmi eux, 222 sont des soldats noirs, dont 74 % déclarés « inconnus », faute de papier militaire ou plaque d'identité. Le constat est le même pour les dépouilles des soldats nord-africains, 34 au total, dont 79 % sont également inidentifiables. Dans la région de Bourmont, en Haute-Marne, où le 14^e RTS a livré de furieux combats en juin 1940, les services préfectoraux recensent 12 corps de tirailleurs inidentifiables. Parmi ceux-ci, 2 sont retrouvés à Brainville où ils avaient été « enterrés par les soldats allemands qui ont gardé les plaques d'identité³³⁶ ». L'importance du nombre d'« inconnus » parmi les dépouilles des tirailleurs participe à leur spécificité. Ainsi dans l'Aube, 395 corps de soldats français d'origine européenne sont relevés, et seuls 14 % se voient attribuer la mention « inconnu ».

Dépouiller ces corps de soldats noirs de leur état civil contribue évidemment à les priver de toute identité, de toute humanité. Ces corps désormais « inhumains » reviennent à la vision « animalisée » du soldat noir. Un soldat qui, d'ailleurs, n'en est plus vraiment un, car dépouillé de toutes ses marques militaires. Les cadavres perdent leur valeur reposant sur leur origine, leur histoire, leur famille. Il s'agit de

les priver de toute reconnaissance, au sens propre comme au sens figuré du terme, voire de les priver de deuil puisque, classés « inconnus », ils ne seront jamais retrouvés par aucun proche en mesure d'honorer leur mémoire.

Les nouvelles autorités d'occupation entendent justement interdire la célébration des combattants noirs. Dans certaines régions, des directives sont diffusées aux autorités locales, afin que les corps des soldats noirs ne soient pas inhumés, comme les autres, dans des tombes décentes ou des cimetières. À Marolles-sous-Lignières, dans l'Aube, deux cadavres de tirailleurs doivent demeurer l'un au bord de la route nationale 5 et l'autre dans un champ, à la suite du refus de leur transfert vers le cimetière municipal. À Clamecy, alors que les exécutions ont eu lieu le 18 juin 1940, le commandement allemand n'autorise l'ensevelissement de la quarantaine de cadavres que cinq jours plus tard. Les autorités locales se plaignent de l'odeur provoquée par la décomposition des corps. Ils sont enfin inhumés sur les lieux du massacre, non sans avoir au préalable été mutilés, par amputations de plusieurs doigts³³⁷. Dans la Somme, la Kommandantur de Marcelcave, s'adressant le 19 août 1940 au maire de Fouilloy, donne ses prescriptions sur l'entretien des tombes des soldats français qu'elle distingue clairement de celles des soldats noirs :

M. le Commandant entend que les communes soignent bien les tombes des soldats français se trouvant sur leur territoire, ce qui constitue d'ailleurs un devoir national. Il s'agit pourtant seulement des soldats français et alliés d'origine européenne qui se sont battus et ont agi en défense de leur patrie. Les troupes noires, par contre, ont combattu en sauvages et maltraité et même tué un grand nombre de prisonniers allemands qui ont eu le malheur de tomber entre leurs mains. C'est pourquoi le Commandant de l'Armée Allemande ne désire pas et même défend expressément d'orner les tombes des soldats noirs ; il faut les laisser à l'endroit et dans l'état où elles sont en ce moment³³⁸.

Plusieurs ordres similaires sont donnés en Eure-et-Loir et dans le Rhône. Ils aboutissent à refuser aux soldats noirs le caractère de soldat et tout ce qu'il implique, notamment en terme de respect des lois de la guerre. Ce refus peut aussi servir *a posteriori* de justification, comme celle de la Kommandantur de Marcelcave qui ne manque pas de rappeler les accusations de « sauvagerie » déjà émises durant la campagne. Ce refus vise enfin à nier, voire à effacer l'humanité de ces soldats. Ils sont relégués au rang de « sous-hommes », quand ils ne sont pas considérés comme de simples animaux dont les dépouilles doivent être laissées aux soins de leurs congénères.

Le soldat noir, un « sous-homme »

Les déclarations des soldats allemands sur le terrain ne donnent pas une autre image des soldats noirs. Les métaphores pour les

désigner sont nombreuses et rappellent systématiquement leur « sauvagerie » ou leur animalité. Dans la Somme, les officiers allemands qui visitent le poste de secours du lieutenant Guérin, où sont soignés des tirailleurs blessés, les appellent carrément des « bêtes³³⁹ ». Dans le Rhône, un officier allemand observant un groupe de tirailleurs prisonniers s'adresse en ces termes au maire de la commune de Lentilly : « Ce sont vos amis les chiens³⁴⁰. » Les représentations largement diffusées pendant la Grande Guerre et l'occupation de la Rhénanie et de la Ruhr – reprises, nous l'avons vu, par la propagande nazie – contribuent largement à l'animalisation du soldat noir. Aux yeux de nombreux soldats allemands, ils sont de toute façon des « sauvages », reproduisant leurs archaïques modes de vie et de mise à mort de l'adversaire. Une mise à mort vile, souvent sournoise et conclue par toute sorte de mutilations. L'officier allemand qui, dans l'enceinte du couvent de Montluzin, discute avec le lieutenant d'artillerie Pangaud, exprime cette pensée : « Ces gens-là ne sont pas des hommes, ce sont des bêtes. Ils l'ont encore montré aujourd'hui³⁴¹. »

Dans ce processus de stigmatisation, le fameux coupe-coupe devient symbole et preuve. La découverte de cette arme blanche déclenche la colère des vainqueurs. Capturé dans l'Oise avec un groupe d'officiers français qui vont par la suite connaître un sort tragique, le sergent Long rapporte la colère de l'officier allemand qui les avait faits prisonniers : « Je me rappelle que l'Officier commandant les forces ennemies n'était pas content des nôtres parce que ces derniers commandaient des Sénégalais. L'officier allemand disait, tenant un coupe-coupe, l'arme individuelle du tirailleur : "C'est ça votre guerre, salauds", en bon français³⁴². » Le village de Lentilly (Rhône), où le deuxième bataillon du 25^e RTS combat le 20 juin 1940, est également le décor d'une rare violence, déclenchée par la découverte d'un coupe-coupe parmi les matériels abandonnés par les soldats français :

L'officier fait alors arrêter ses hommes, juste à côté du tas d'armes déposées par les tirailleurs et c'est à ce moment-là qu'un incident se produit. L'officier se baisse, ramasse un coupe-coupe, le sort de son étui, le brandit à bout de bras au-dessus de sa tête, tout en gesticulant et en hurlant dans sa langue je ne sais quoi et en l'exhibant devant ses hommes. La scène dure cinq bonnes minutes. Je suis sidéré et la peur me gagne. Qu'allait-il faire ? Je ne bouge pas d'un pouce de mon observatoire. Mais suite à cet incident, allait-il fouiller la maison ? Beaucoup de questions me traversèrent l'esprit... Non, il n'en fut pas question ! Fou de rage et avisant une moto d'estafette (du 25^e RTS) renversée à côté du tas d'armes, il se met à taper dessus de toute son énergie, crevant le réservoir, cassant le phare, crevant les pneus, coupant les câbles etc. Puis, quand sa crise de rage est terminée, il rejette violemment le coupe-coupe dans le tas d'armes, et vient se replacer en tête de son détachement³⁴³.

Bien plus qu'une simple arme, le coupe-coupe est donc le symbole directement rattaché à la « sauvagerie » des troupes noires,

qui achève de convaincre des soldats allemands de la grandeur de leur combat et de la supériorité allemande face à une France en déclin. Remontant en direction du nord et longeant les colonnes allemandes, le groupe de prisonniers du capitaine Moillard est fréquemment raillé en raison de la présence de soldats noirs : « Ah ! C'est ça la grande nation française³⁴⁴ ! » Assistant dans l'Oise à l'exécution de ses tirailleurs, le commandant Carrat se voit rétorquer « qu'une race inférieure ne méritait pas de combattre une race aussi civilisée que la race Allemande³⁴⁵ ». Autant d'accusations déjà entendues durant la Grande Guerre.

Des ressentiments hérités de la Grande Guerre

Cette continuité des représentations et des jugements appliqués aux soldats noirs consacre les liens directs existant entre les deux conflits mondiaux. La figure du tirailleur est amalgamée à un processus plus large de vengeance et de ressentiment. Le soldat noir est devenu l'un des symboles de la défaite allemande et des humiliations qui en découlèrent. L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale a souvent mésestimé l'esprit de revanche qui anime les troupes allemandes en 1940. Elles sont composées d'anciens combattants de la Grande Guerre, mais aussi de jeunes soldats nés au cours ou à la suite du conflit, et qui ont souvent été élevés dans son souvenir. L'inscription sur le monument aux morts de Berlin résume bien l'état d'esprit allemand : « *Invictis victi victuri* » (« À ceux qui n'ont pas été vaincus, les vaincus, mais qui vaincront »)³⁴⁶. À l'inverse de la France, l'Allemagne a connu après 1918 une série de troubles qui ont largement prolongé les effets de la guerre, dont l'occupation de la Rhénanie et de la Ruhr est un épisode marquant. La population allemande rejette l'idée même de la défaite dont les conséquences sont vécues comme des traumatismes. Il n'est ainsi pas rare de voir, en 1940, de jeunes soldats honorer les tombes de leurs aînés tombés lors du conflit précédent dans la certitude, chez certains, que la défaite française de 1940 clôt une guerre débutée en 1914 : « Je suis venu vous annoncer, à vous nos pères qui êtes morts, la victoire qui était déjà entre vos mains et qui vous a échappé³⁴⁷. » L'esprit de revanche s'exprime d'ailleurs au plus au niveau de l'Etat allemand, dans l'organisation de l'armistice de 1940. Hitler insiste personnellement pour que la signature du document mettant fin aux combats et marquant la défaite française ait lieu en forêt de Compiègne, dans le wagon du maréchal Foch où, vingt-deux ans plus tôt, la signature allemande avait entériné la défaite. Cet esprit de revanche trouve aussi une autre expression : la destruction de monuments, érigés après le premier conflit mondial, incluant la célébration des troupes noires.

La ville de Reims, sauvée par les tirailleurs en 1918, avait inauguré un monument élevé aux « Héros de l'armée noire » le 14 juillet 1924. Dès septembre 1940, ce monument est démonté par les troupes allemandes et transféré outre-Rhin, où il est détruit. À Paris, le monument dédié au général Mangin et situé à proximité des Invalides connaît un sort similaire³⁴⁸.

Une étape dans la nazification de l'armée allemande

Les liens avec la Grande Guerre ne sont pas les seuls facteurs des exactions de 1940. Le renouvellement de l'historiographie de l'armée allemande dans la Seconde Guerre mondiale a récemment démontré l'implication de la Wehrmacht dans les campagnes d'exterminations raciales et politiques menées par le régime nazi. Ces recherches portent essentiellement sur les campagnes militaires livrées à partir de 1941 en Union soviétique et en ex-Yougoslavie. Les fronts d'Europe occidentale, en 1940 comme en 1944, sont encore largement exclus de ce champ d'étude. Or, la nazification opérée à l'Est a constitué un processus d'endoctrinement lent et complexe. La campagne de France de mai et juin 1940 en a été une étape en même temps qu'une expression – en particulier, par le massacre de soldats noirs. Déjà, la campagne de Pologne qui débute le 1^{er} septembre 1939 est marquée par l'application de la guerre d'anéantissement, dite *Die Vernichtungskrieg* dans le vocabulaire nazi. Des unités de la SS et de la Wehrmacht sont impliquées dans des massacres de civils polonais, juifs en particulier, et d'une partie de l'élite du pays. Des Einsatzgruppen sont chargés d'une opération spéciale d'extermination baptisée *Tannenberg*. Les assassinats ont lieu dans la zone du front, au contact direct d'unités de l'armée et « au vu et au su de tous », quand celles-ci ne participent pas directement³⁴⁹. Les protestations des militaires se limitent à la nécessité de maintenir la discipline. Les aspects moraux ne sont pas évoqués.

D'abord tacite, l'impunité accordée à ces crimes devient officielle en octobre 1939. Bien avant l'invasion de l'Union soviétique, les jalons d'une nazification de l'armée allemande sont donc posés. Dans un tel contexte, il paraît improbable que la campagne de France demeure une parenthèse de correction et de civilité. Pourtant, encore récemment, témoignages et études maintiennent l'image d'une armée allemande jeune, disciplinée, enthousiaste, respectant militaires et civils français. Chaque soldat allemand (en Pologne déjà) est muni des « Dix commandements du soldat allemand pour la conduite d'une guerre » intégrés au *Soldbuch*, son livret militaire. L'article 3 stipule par exemple : « Il est interdit de tuer un adversaire qui se rend, même

s'il est un franc-tireur ou un espion. » L'article 7 précise : « La population civile est à épargner à tout prix. » Et l'article 10 menace de sanctions sévères tout contrevenant à ces commandements. Les souvenirs du lieutenant von Kageneck encensent l'impeccable attitude de ses camarades de combat durant la campagne de l'Ouest en 1940, « généreux avec les vaincus », qui s'étaient « battus avec les honneurs [...] et en respectant les accords de Genève ». Dans la réalité, les autorités militaires allemandes constatent une recrudescence des actions violentes au cours de la campagne de France allant du viol, au pillage, en passant par les tirs sans discernement et les exécutions sommaires.

Concernant les traitements infligés aux tirailleurs, les unités impliquées sont difficiles à identifier précisément, à l'exception de quelques-unes. La division SS Totenkopf, formée sur la base du corps des gardiens des camps de concentration, se distingue ainsi tout au long de la campagne. Les SS de l'unité se livrent à des exactions dans la région de l'Arbresle le 20 juin 1940. Le même jour, ces hommes sont probablement à l'origine du massacre au lieu-dit « Vide-Sac » à Chasselay, déjà mentionné. En mai précédent, la division exécute près de 90 soldats britanniques dans la région de Béthune et 45 civils à Berles-Monchel.

Des unités de la Wehrmacht jouent leur rôle dans certains massacres de tirailleurs. Dans les premiers, œuvre du régiment d'élite Grossdeutschland au couvent de Montluzin, la 10^e Panzerdivision pourrait être impliquée³⁵⁰. Une autre unité blindée, la 8^e Panzerdivision, est en cause dans les exécutions perpétrées à Tilloy-Bellay, dans la Marne. Dans le département voisin de la Haute-Marne, la ville de Bourmont où ont été exécutés des tirailleurs du 14^e RTS, est conquise par les fantassins des 86^e et 10^e divisions d'infanterie de la Wehrmacht. En Eure-et-Loir, ce sont les cavaliers de la 1^e division de cavalerie qui détruisent le 26^e RTS, avant de maltraiter nombre de cadres de l'unité et d'exécuter un certain nombre de tirailleurs dans le secteur de Feucherolles et de Chartrainvilliers.

Les soldats noirs ne sont pas les seules cibles. Dans le nord de la France en particulier, les populations civiles paient un lourd tribut³⁵¹. Sur l'ensemble du front, des soldats français et nord-africains sont passés par les armes des troupes d'invasion³⁵².

Contrairement aux événements de la campagne de Russie, ces actes de cruauté ne répondent pas à des consignes généralisées d'assassinats raciaux et politiques. Mais le commandement allemand contribue à diffuser les stéréotypes habituels sur les tirailleurs et laissent faire la troupe sur le terrain. Dans la Somme, le commandement de la 4^e division d'infanterie met en garde ses unités contre le « caractère perfide » des troupes noires installées devant

elles³⁵³. Le colonel Nehring, chef d'état-major du Panzergruppe Guderian, ne dit pas autre chose en toute fin de campagne :

Il est établi que des soldats coloniaux français ont mutilé de la façon la plus bestiale des blessés allemands. Envers les soldats indigènes, toute bienveillance serait déplacée. Il faut éviter par tous les moyens d'envoyer ces prisonniers à l'arrière sans garde. Ils doivent être traités avec la plus grande rigueur³⁵⁴.

Nombre d'exécutions sommaires sont réalisées sous les yeux des cadres allemands, y compris des haut gradés, quand ceux-ci ne les ordonnent pas ou n'y participent pas directement eux-mêmes. Les tueries de soldats noirs sont tacitement autorisées, voire encouragées par une hiérarchie qui cherche systématiquement à les justifier. De fait, les tirailleurs sont accusés d'atrocités en tout genre sur le champ de bataille. Dans l'Oise, la quarantaine de soldats noirs du commandant Carrat sont exécutés au prétexte « que deux tirailleurs avaient essayé de franchir le barrage en blessant avec un coupe-coupe deux soldats ennemis³⁵⁵ ». On les accuse aussi de combattre en « francs-tireurs », vieille peur allemande héritée de la guerre de 1870. L'agression dont fut victime Jean Moulin, alors préfet d'Eure-et-Loir, semble participer de cet effort permanent pour entacher la réputation des tirailleurs, pour mieux expliquer, voire excuser, les exactions dont ils sont victimes. Amené à la Kommandantur de Chartres, le jeune préfet est sommé de contresigner un document accusant les troupes noires de crimes contre des civils français :

Le jeune officier revient d'ailleurs quelques instants après. Il est seul et me demande d'avancer à pied avec lui.

Au milieu de la place, dans le bruit des moteurs et le va-et-vient des militaires de tous grades, il s'arrête et commence à me donner des précisions sur ce que le général attend de moi. Avec une indignation factice, il fait état de prétendues atrocités commises par nos soldats en se retirant : « Des femmes et des enfants, des Français, précise-t-il, ont été massacrés après avoir été violés. Ce sont vos troupes noires qui ont commis ces crimes dont la France portera la honte. Comme ces faits sont prouvés de façon irréfutable, il convenait qu'un document fût dressé qui établit les responsabilités. C'est dans ces conditions que les services de l'armée allemande ont rédigé un "protocole" qui doit être signé par notre général, au nom de l'armée allemande, et par vous comme préfet du département³⁵⁶ ».

Jean Moulin comprend que les corps qui lui sont présentés sont ceux de victimes de bombardements. Il refuse de signer le document allemand et tente de se suicider pour échapper à la pression de ses bourreaux.

Après la campagne de 1940, les sévices allemands sur les soldats noirs deviennent plus rares. Des exécutions sommaires auraient eu lieu en Libye, en 1942³⁵⁷. Des soldats afro-américains sont exécutés durant l'offensive des Ardennes, le 12 décembre 1944, à Wereth. Les corps des douze soldats auraient été mutilés après leur exécution. Plusieurs enquêtes sont lancées afin d'identifier les assassins d'aviateurs noirs en

Hongrie ou de confirmer l'exécution de soldats de couleur, prisonniers de guerre français, en Allemagne. Elles ne donnent aucun résultat³⁵⁸.

Les exactions des tirailleurs

Dans ce contexte de violences généralisées, les tirailleurs ne sont pas innocents. Dans leur cas, la frontière est particulièrement ténue entre les combats livrés à l'arme blanche, dont le fameux coupe-coupe, et les crimes de guerre. Où s'arrête l'engagement armé pour devenir exaction quand les tirailleurs du 33^e RICMS montent à l'assaut du village de Rully et « nettoient » la localité ? Le lieutenant Lassalle précise que ce « nettoyage » causa la perte d'une dizaine d'Allemands sans autre mention de prisonniers³⁵⁹.

Quant à la confection de trophées de guerre à partir d'éléments humains, c'est, semble-t-il, une pratique existante dans les unités noires. À Tilloy-Bellay, Michel Arnould, réquisitionné pour l'enterrement des cadavres de tirailleurs, découvre près de sa maison « une machette et un chapelet d'oreilles³⁶⁰ ». À Grancey-sur-Ource, en Côte-d'Or, Jacques Cartier assiste en juin 1940 à l'arrivée d'un détachement de Sénégalais. Parmi eux, il remarque deux blessés qui portent au cou « des colliers bizarres et qui ne sentaient pas tellement bon, car ces colliers étaient formés de sept ou huit oreilles humaines chacun³⁶¹ ».

Les témoignages militaires français ne s'étendent pas sur des brutalités ou des crimes imputables à des tirailleurs, tel ce rapport de Jean-Marie Coumou :

Samedi 8 juin 1940. [...] Nous découvrons un rescapé qui s'était bien camouflé au bas de la route dans les hautes herbes. Celui-là n'a aucun mal. C'est un sous-officier qui était le chef de la patrouille, et qui n'a pas encore trop envie de déposer les armes, ce n'est que lorsqu'il se rend compte que 5 ou 6 fusils sont braqués sur lui qu'il exécute mes ordres. Je l'emmène alors avec l'aide du tirailleur Moussa Diallo qui d'une main le tient par le bras gauche et de l'autre main lui tient son coupe-coupe levé derrière la tête n'attendant que mon ordre pour la lui faire sauter ; c'est un ordre que je ne lui donne pas³⁶².

Les combats de la Libération paraissent propices aux exécutions et, avant eux, les combats d'Italie. L'assaut que mène la 5^e compagnie du 13^e RTS lors du débarquement sur l'île d'Elbe provoque une certaine excitation dans les rangs des tirailleurs. Les combats sont violents avec les soldats allemands retranchés dans des positions fortifiées. Quand l'une d'elles est prise, une dizaine de soldats allemands se rend. Commentaire laconique : « Difficile d'empêcher les tirailleurs de les liquider³⁶³... » Lors de la prise de Toulon, le marsouin André Meunier, affecté au régiment d'infanterie coloniale du Maroc, se souvient que les tirailleurs frappaient, à coups de crosse, les prisonniers allemands³⁶⁴. En 1944 encore, la coutume du collier

d'oreilles ne semblait pas tout à fait proscrite. Suzanne Lefort-Rouquette, alors engagée en tant qu'ambulancière, doit intervenir pour protéger des blessés allemands d'un tirailleur plutôt agité, alors que le chef de section ne semble pas s'alarmer outre mesure :

Deux Allemands occupent les civières du haut, le troisième et le Sénégalais celles du bas. Selon mon habitude je les surveille à l'aide du rétroviseur, lorsque brusquement un Sénégalais s'agite, brandit son coupe-coupe et en en menaçant ses voisins, s'écrie :

« Mon Yeutnant, moi couper les o'eilles pou'lui.

– Du calme mon ami, reste tranquille.

– Si moi coupe'les o'eilles à tous les ennemis, c'est pas zuste soigner lui.

– Allons, allons, toi pas faire grand couillon, toi dormir. »

Mais comme il continue de s'agiter dangereusement, je juge plus prudent de lui enlever son coupe-coupe³⁶⁵.

La férocité des tirailleurs n'est pas inconnue des cadres français. Lors de la prise de Toulon, quand il s'agit de faire tomber le fort d'Artigues, le colonel Salan lance l'ultimatum suivant aux soldats allemands : « Passé 19 heures, mes Sénégalais recevront l'ordre de vous massacrer tous³⁶⁶ ! » Parfois, le cadre est lui-même à l'origine des actes de barbarie. Officier au 53^e RICMS en 1940, le lieutenant de Soyer de Bosmelet participe aux campagnes de la Libération : « Vers la fin de la guerre, capitaine de commandos, je descendis trois Allemands pour chacun de mes noirs de la Somme. Anti-solfège³⁶⁷. » Ce témoignage ouvre le débat sur de possibles actes de rétorsion accomplis au cours de la reconquête de l'Europe en 1943. Il est aujourd'hui quasi certain, en effet, que les tirailleurs des armées françaises participant à ces opérations connaissaient le sort réservé à leurs camarades de 1940. Ils ont pu, à leur tour, vouloir se venger sur les soldats allemands.

L'indifférence des Alliés

Entre 1939 et 1945, les soldats français combattent régulièrement aux côtés de troupes étrangères. Les Britanniques sont les alliés les plus constants, engagés en France en 1940, en Afrique par la suite, en Italie, puis dans les campagnes de la Libération et de l'invasion de l'Allemagne. Les troupes américaines remplissent leurs premiers engagements en Afrique du Nord en 1942, puis sont présentes sur les théâtres d'opérations italiens, français et allemands. À ces deux grands partenaires, se joignent des contingents plus modestes : Polonais, Italiens, Néerlandais...

Cette présence commune sur les champs de bataille et leurs arrières contribue à créer des liens entre combattants. Certains engagements sont menés simultanément, voire ensemble. Les troupes stationnent et se mêlent dans les mêmes dépôts ou centres de ravitaillement. Les blessés et les malades sont parfois soignés dans les

mêmes centres de secours. Les zones de repos, en particulier celles qui se situent dans les centres urbains, sont souvent communes. La guerre est une occasion sans pareille de découvrir d'autres armées, d'autres manières de combattre et de commander, d'autres matériels, d'autres modes de vie.

L'expérience de guerre bouleverse tout particulièrement l'horizon militaire des soldats noirs qui, sur le champ de bataille, se mélangent aux autres corps de l'armée française ainsi qu'aux troupes alliées. De cet engagement en commun, de cette pratique commune de la guerre et de cette expérience partagée, naît une certaine fraternité d'armes. Les combattants se reconnaissent entre eux, se côtoient, se découvrent. Ils se retrouvent à l'« arrière ». Ils festoient et s'y affrontent parfois. Le phénomène est bien connu. Le conflit armé contient une somme de tensions dont le combattant cherche à se libérer, une fois revenu dans un contexte plus calme. Une « évacuation » du stress du combat, nécessaire autant que dangereuse si elle n'est pas cadrée. Au Moyen-Orient, le capitaine Moinet, du 1^{er} BM, exprime son soulagement de voir que la bière locale, offerte par les soldats australiens campant à proximité de son détachement de tirailleurs, est en fait de la « tisane » et ne les alcoolise pas³⁶⁸.

Les souffrances partagées aussi font tomber barrières ou préjugés. Dans le cas des soldats noirs, les préjugés raciaux, extrêmement nombreux, suscitent souvent autant de curiosité que de crainte et rendent difficile la création de liens forts entre eux et leurs frères d'armes blancs de peau. Il faut tenir compte aussi d'une certaine méfiance chez le tirailleur, qui connaît l'ordre colonial où le mélange aux colonisateurs français n'est pas de mise. La fraternité d'armes que provoque la vie au front est nouvelle, donc porteuse de craintes et d'appréhensions.

Le tirailleur est parfois complexé par sa qualité de colonisé, voire d'Africain. Jusque-là, il n'avait pas accès aux particularités de la modernité à l'occidentale, ne connaissait rien aux modes de vie occidentaux. L'armée tente de conserver en partie leurs traditions usuelles, mais la recrue se retrouve jetée dans une civilisation nouvelle et réellement incompréhensible. Le réflexe ordinaire sera de se replier sur soi ou du moins sur son corps et ses camarades tirailleurs.

Mais, une fois les barrières tombées, le tirailleur exprime sa satisfaction et prend conscience de la différence de traitement dont il peut bénéficier de la part des soldats blancs.

La présence d'un corps expéditionnaire britannique en France, en 1939-1940, ne débouche pas sur des rapports entre tirailleurs et « tommies ». Les unités noires ne sont envoyées au front qu'à partir d'avril 1940. Le déclenchement de l'offensive allemande au début du mois de mai 1940 et la tragédie qu'elle engendre ne donnent pas

l'occasion ni le temps d'établir des liens réels.

La bonne image des tommies

En Afrique orientale, Afrique du Nord et Proche-Orient, au contraire, les campagnes qui s'y déroulent favorisent la naissance de liens plus étroits. Au front, unités noires et britanniques se côtoient constamment. À l'« arrière », cependant, campements et casernements sont séparés, pour ne pas dire éloignés. On ne mélange pas troupes de couleur françaises et soldats britanniques ou du Commonwealth. Cela n'empêche pas la Grande-Bretagne et son armée de jouir d'une bonne image. Les tirailleurs rapatriés en 1940 louent le courage des officiers anglais par opposition à l'attitude des cadres de leurs unités³⁶⁹. Surtout, l'image de la Grande-Bretagne bénéficie de sa décision de poursuivre le combat après la défaite française de 1940. Alors que des plans de bataille contre les possessions britanniques sont imaginés dans les états-majors coloniaux de la France de Vichy, la mentalité de la troupe n'est pas au diapason :

Il est probable toutefois qu'une intervention armée contre les Colonies Anglaises d'Afrique Occidentale aurait rencontré surtout au cours des deux premiers mois qui ont suivi l'armistice une certaine répugnance de la part des troupes indigènes appelées à y participer³⁷⁰.

Les autorités militaires françaises ont pu observer sur pièce, lors de la tentative franco-anglaise de débarquement à Dakar en septembre 1940, les bonnes dispositions des tirailleurs envers la Grande-Bretagne, en particulier chez les plus instruits d'entre eux³⁷¹. Les tirailleurs du BM1 qui refusent de procéder à des exercices, à la fin du mois de février 1942 en Syrie, expriment leur grande confiance envers les soldats britanniques alors qu'ils la refusent à leurs cadres. Les tirailleurs s'étonnent de ne pas être affectés en zone de combat. Une rumeur court, selon laquelle l'unité devrait être envoyée en Russie, une autre accuse les cadres français d'alliance avec les Allemands à qui les tirailleurs seraient prochainement « vendus³⁷² ». La défiance des tirailleurs noirs va jusqu'à remettre ouvertement en cause la tutelle française, au profit des Britanniques :

Nous ne voulons pas aller là où il n'y a pas d'Anglais. Chez les Anglais il n'y a pas de traîtres ; ils ne vendent pas les noirs aux Allemands. Les Français sont finis. Les Anglais nous ramèneront au Tchad. Ils commanderont le pays³⁷³.

Il n'en faut pas plus pour que les autorités françaises soupçonnent un jeu d'influence mené par les Britanniques auprès des troupes noires stationnées dans la région. Le chef de bataillon de Boissoudy, chef de corps de l'unité concernée, identifie toute une série de facteurs expliquant le mauvais moral de ses hommes : inactivité, mal du pays,

absence de relève, absence d'engagement, faiblesse de la correspondance. Sa formation était donc un « terrain bien préparé » pour « une propagande hostile ». Les tirailleurs tchadiens auraient été influencés par des éléments « arabes », des membres des services secrets anglais, et une « cinquième colonne » que l'officier « essaie » de découvrir et « qui se trouve peut-être au sein du bataillon »³⁷⁴. Aucune preuve de ces hypothèses n'est cependant apportée. Les allégations du chef de corps démontrent plutôt une absence de remise en cause, déjà observée chez nombre de cadres dont les unités indigènes connaissent des problèmes disciplinaires. Les facteurs extérieurs sont brandis systématiquement. De plus, le doute commence à gagner les esprits français sur la réalité de leur puissance militaire et politique, et donc coloniale. Les tirailleurs ont été marqués par la défaite de 1940 et les luttes franco-françaises qui ont suivi. Les cadres n'échappent pas à ce malaise. Il faut rappeler aussi la dépendance quasi totale des unités de la France libre aux moyens militaires britanniques. Armes, munitions, transports, uniformes..., tout est fourni par l'« allié » anglais. L'armée française n'est plus celle qu'elle était avant guerre et cette situation de dépendance crée suspicion et ressentiment.

Le rêve américain

Mais ces dispositions envers les Britanniques ne sont rien par rapport à la méfiance progressivement affichée vis-à-vis des troupes américaines. Dès la fin de l'année 1942, celles-ci débarquent en Afrique du Nord ainsi qu'en AOF. La découverte des soldats américains suscite l'étonnement et l'inquiétude :

Les compagnies sont alignées au bord de la route lorsque les Américains se présentent.

Nous voyons tout d'abord passer d'étranges petites voitures tout terrain, transportant chacune quatre hommes. Ces véhicules carrés, extrêmement robustes et surmontés de longues antennes radio, sont des Jeeps. Les hommes, formidablement équipés, correspondent bien à ceux que j'ai observés hier.

Ils semblent ahuris en découvrant nos accoutrements et armements archaïques. Ce qui semble les étonner le plus, ce sont nos mulets sur lesquels nos armes lourdes et nos grandes gamelles collectives sont fixées par des courroies. Quant à notre antique roulante, pourtant bien pratique, elle provoque ni plus ni moins que l'arrêt de plusieurs véhicules.

En revanche, la présence de nos braves et placides Tirailleurs sénégalais, ne paraît pas les surprendre. Je remarque qu'il y a aussi parmi eux de nombreux hommes de couleur, mais qui me semblent plus délorés que les nôtres. [...] À l'occasion de quelques arrêts du convoi, ils nous offrent des cigarettes au goût de miel et de petites boîtes de conserve. Leurs rations de campagne, paraît-il. Outre des biscuits, des bonbons vitaminés et un petit étui de trois cigarettes nous avons la surprise de découvrir, à l'intérieur, un minuscule flacon contenant des pastilles de chlore pour purifier l'eau, ainsi que du papier hygiénique. Des produits impensables pour notre armée !

Je réalise, soudain, que si nous avions résisté, tous ces blindés, ces canons et ces hommes se seraient trouvés en face de nous. Avec, en plus, leur aviation au-dessus de

nos têtes et, venant de la mer, des obus de gros calibres tirés par leur navire de guerre. De quoi nous écraser, nous balayer comme des fétus de paille. On peut dire que nous l'avons échappé belle.

Je me demande aussi ce que doivent penser les Marocains en faisant la comparaison entre ces deux armées. Notre prestige est à rude épreuve³⁷⁵.

Le caporal-chef Gunther du 6^e RTS, auteur de ce rapport, ne pense alors qu'aux conséquences de cette débauche de moyens sur l'esprit des Marocains. La présence de tirailleurs n'est pas évoquée, mais nul doute que les soldats noirs ont rapidement établi la comparaison entre leur équipement hors d'âge et celui des soldats américains. Comparaison confirmée par l'adoption des matériels américains, selon le plan de réarmement dont le général Giraud est le maître d'œuvre. Plus de cinquante ans après les faits, un groupe d'anciens combattants ivoiriens se souvient très bien, mais à sa manière, de cette évolution : « Quand les Américains voyaient nos fusils français, ils les regardaient, les tapaient sur quelque chose et ils se cassaient. Ils disaient : Vous voyez ça ? C'est pas bon³⁷⁶. »

Les autorités militaires françaises s'inquiètent qu'une influence américaine s'exerce sur les tirailleurs, à partir de la fin de l'année 1944, quand les incidents se multiplient dans les unités noires. La mutinerie de Tiaroye pèse lourd dans cette interrogation.

Les comptes rendus qui sont rédigés à l'issue de la mutinerie et de sa répression sont de deux ordres. Premièrement, les acteurs de l'événement, officiers chargés des questions administratives, cadres commandant les forces de répression. Deuxièmement, les autorités civiles et militaires qui enquêtent sur les circonstances de la tragédie et sur ses origines. Les premiers se contentent de rapporter les paroles des tirailleurs, dont certaines concernent les Américains. Le lieutenant-colonel Siméoni, commandant le dépôt des isolés coloniaux de Dakar, cite les violences verbales dont sont l'objet les cadres blancs au camp de Tiaroye. Mécontents de leur pécule et des primes versées, les tirailleurs auraient menacé de faire appel aux Américains et d'obtenir satisfaction avec leur appui et par la force³⁷⁷. Le général Dagnan, commandant la division Sénégal-Mauritanie, vu la tournure des événements, se rend au camp le 28 novembre 1944. Il est brièvement retenu par les tirailleurs. Son rapport évoque une atmosphère de révolte. L'officier ne peut ramener les soldats « à la raison ». L'un d'entre eux lui déclare : « Si tu ne veux pas nous payer, nous allons aller trouver les Américains pour leur demander de commander en Afrique³⁷⁸. » Comme on l'a observé au sein du BM1, les tirailleurs n'hésitent plus à menacer leur encadrement et à remettre en cause l'ordre établi. Parmi ces ex-prisonniers de guerre, la défaite de 1940 puis la captivité en France, parfois même sous surveillance française, ont sapé le prestige de la puissance tutélaire. Au début de l'année 1945, le général de Périer, inspecteur des troupes coloniales, rend son

rapport sur la mutinerie. Il l'explique par des « causes profondes » et des « causes immédiates ». Une annexe au document présente les « propagandes et influences auxquelles ont été soumis les ex-prisonniers ». Au côté d'une action allemande indéniable, le général de Périer attire l'attention sur la « propagande américaine » délivrée en France auprès des ex-prisonniers, mais aussi en AOF auprès des « noirs de Dakar ». Pour ces derniers, l'arrivée des Américains aurait dû coïncider avec un changement de tutelle³⁷⁹. Les insurgés, de leur côté, évoqueraient avec admiration l'équipement des Américains, et avec envie l'égalité régnant entre Américains blancs et noirs. Les éléments en mesure de prouver une « propagande » américaine sont bien minces, de l'aveu même de l'officier général : « Il est vraisemblable qu'une propagande habile a été faite, bien qu'aucun fait précis ne vienne corroborer cette hypothèse³⁸⁰. »

Un nouveau rapport rédigé en mars 1945 et concernant encore la « propagande américaine » à destination d'un détachement de rapatriables d'Agde, illustre le climat de suspicion qui règne autour des relations entre tirailleurs et soldats américains, particulièrement si ces derniers sont des soldats de couleur. Le lieutenant-colonel Levesque, chef du 2^e bureau de la 16^e région militaire, observe qu'« ils fraternisent très vite et se trouvent un fond identique, ce qui est logique du fait que les Noirs américains descendent des populations déportées de notre Afrique³⁸¹ ». Les soldats noirs américains se targueraient de meilleures conditions d'existence, et de leur qualité de « citoyens » et non d'indigènes. Ils évoqueraient aussi un futur africain sous tutelle américaine et non plus sous tutelle française. L'officier de renseignement avance l'« américanophilie » des tirailleurs qui, là encore, auraient tendance à remettre en cause l'autorité française : « Toi plus commander moi, moi maintenant américain³⁸². »

Même si les conclusions sont souvent hâtives, ces éléments attestent l'existence de liens entre tirailleurs et soldats américains, noirs notamment, qui touchent jusqu'à leur condition commune d'hommes de couleur. La présence de Noirs américains est parfois source d'étonnement pour de nombreux tirailleurs. Le soldat Siliouenissougui Silué tente d'entrer en contact avec l'un d'eux, qui ne comprend pas son dialecte³⁸³. Ditiemba Silué les surnomme les « tirailleurs américains » sans ignorer leur propre condition quand il évoque un « groupe à part »³⁸⁴. Le médecin auxiliaire Conombo garde, lui, un plus mauvais souvenir des premiers rapports avec des soldats noirs américains : « À quelques kilomètres de nous, dans la brousse, campent aussi des soldats américains noirs. Mauvais contacts entre nous³⁸⁵ ! »

La réalité des rapports entre ces soldats de couleur nous échappe encore. Les soldats noirs américains constituent effectivement un corps

à part dans l'armée américaine marquée par une forte ségrégation. Non affectés en première ligne, ils sont de préférence chargés de tâches d'intendance, ce qui est en soi une marque de ségrégation dont la subtilité échappe peut-être à certains tirailleurs. Le soldat noir américain bénéficie, de fait, des mêmes effets que ses camarades blancs, des mêmes grades et surtout de la même opulence. Cette profusion de matériels et de nourriture en tout genre a beaucoup marqué les tirailleurs. Dans de telles conditions, les soldats américains, blancs comme noirs, n'avaient aucun mérite à se montrer extrêmement généreux. Au Maroc, Guy Ahizi-Eliam se souvient des cigarettes et du chocolat offerts³⁸⁶. Gnoumagai Soro est, lui, invité dans les bars où « ils achetaient de la nourriture et tous mangeaient³⁸⁷ ». Les tirailleurs interprètent ces actes comme des marques d'affection mais surtout de considération. Immanquablement, la comparaison s'effectue avec le quotidien des unités de tirailleurs où la distinction, y compris durant les repas, entre Blancs et Noirs est la règle : « Aucun Français ne nous a jamais invités à venir chez lui dans sa famille. Il n'y a que les Américains qui l'ont fait³⁸⁸. »

Cette différence d'attitude s'observe aussi au combat. Grief constant durant le conflit, les tirailleurs se plaignent d'un manque de reconnaissance auquel les Américains seraient tout à fait étrangers :

On était heureux de se battre avec les Américains parce que les manières des Français avec nous n'étaient pas bonnes. On ne les aimait pas. On était contents de se battre avec les Américains parce quand on tuait quelqu'un, un Français disait que c'était lui, mais les Américains ne disaient pas de choses comme ça. Ils disaient, non, toi, tu l'as tué. J'étais le meilleur. C'est moi qui en ai tué le plus. J'ai été décoré après la guerre³⁸⁹.

Les soldats américains ont toujours frappé les Français par leur générosité et leur facilité de communication, une sorte de « décontraction » déjà observée durant la Grande Guerre. Les unités noires françaises évoluent dans un contexte différent. Les rapports sont marqués par une discipline sévère. Si le cadre fait souvent office d'écrivain public, il n'invite pas les tirailleurs à sa table ou à son domicile. La générosité des GI ne signifie pas pour autant que les soldats américains considèrent les tirailleurs comme leurs égaux. Une distinction que les tirailleurs ne perçoivent que très peu.

Des Alliés comme force de répression

Il arrive que les soldats alliés soient appelés pour réduire les mouvements d'indiscipline qui éclatent dans certaines unités de tirailleurs. À Rennes, ce sont les Américains qui dispersent par la force la manifestation de femmes refusant le transfert de tirailleurs vers l'Angleterre. Le 18 avril 1944, la 2^e compagnie du bataillon somali se

révolte en Egypte. L'encadrement est contraint de faire appel à un détachement de militaires anglais. Des soldats britanniques en armes investissent donc le camp français où ils sont chargés de désarmer les tirailleurs et de les emprisonner³⁹⁰. Dans de tels cas, les rapports entre les compagnons d'armes changent sensiblement.

CHAPITRE II

COMBATTRE

Formation et emploi des tirailleurs sénégalais

En dépit de plusieurs décennies d'existence et d'un engagement croissant au service de la France, les troupes noires ne bénéficient que très tardivement de doctrines d'emploi et de formation. En 1910, le lieutenant-colonel Mangin est l'un des premiers à évoquer le sujet dans le plaidoyer que représente son ouvrage *La Force noire*.

Les préceptes de Mangin

Une des premières qualités du Noir, souvent mentionnée, est selon Mangin sa souplesse à la discipline. « Les races de l'Afrique occidentale sont essentiellement disciplinables », écrit-il. Ou bien encore : « Le noir naît soldat plus encore que guerrier³⁹¹. » L'officier loue ses facultés d'apprentissage car « les réflexes sont très faciles à dresser chez les primitifs, que n'a encore déformés aucun effort³⁹² ». Ces soldats sont aussi plus aptes que leurs camarades européens à utiliser le terrain, prédisposition normale « chez des hommes qui ont vécu en pleine nature³⁹³ ». Quant aux méthodes d'instruction, Mangin se contente de citer l'imitation.

La question de l'instruction cède devant la vision racio-ethnique de l'officier colonial. Pour Mangin, la valeur des recrues africaines tient essentiellement à la nature même du Noir, c'est-à-dire à son caractère primitif, lequel sublimerait en quelque sorte ses capacités militaires :

Elles ont précisément les qualités que réclament les longues luttes de la guerre moderne : la rusticité, l'endurance, la ténacité, l'instinct du combat, l'absence de nervosité, et une incomparable puissance de choc³⁹⁴.

La Force noire transforme en préceptes les théories avancées par son auteur. Parmi elles, la « faculté guerrière » du soldat noir va d'autant plus s'ancrer dans les cercles civils et militaires qu'elle fait largement écho aux théories raciales de l'époque. Il n'est pas anodin

que le futur général consacre si peu de lignes aux méthodes d'instruction et aux doctrines d'emploi des troupes noires, qui lui paraissent secondaires par rapport aux dispositions naturelles des soldats noirs. Le tirailleur sénégalais est considéré, avant toute chose, au travers des stéréotypes qui le définissent. Cette posture a la vie dure : le 10 février 1941, une directive du général Weygand recommande de compenser les carences en matériels et armement des troupes d'Afrique noire « en exploitant les qualités natives [de la troupe]³⁹⁵ ».

Faible évolution des méthodes et emplois

En conséquence, l'instruction et l'emploi des troupes indigènes ne suscitent, au final, que de très peu d'études et de réflexions dans les cercles militaires. En 1914, alors que les troupes noires débarquent en métropole, rien n'a été prévu pour cadrer leur instruction et leur emploi, quel que soit le théâtre d'opérations. La Grande Guerre va donc connaître sur le front européen une série d'hésitations et d'improvisations, que ce soit dans la gestion quotidienne des troupes noires, dans leur instruction comme dans leur emploi. Tout au long du conflit, de nombreux rapports décrivent l'impréparation des contingents africains. Certains parlent de tirailleurs « sans aucune éducation militaire³⁹⁶ ».

Les années suivant la Grande Guerre voient *La Force noire* entérinée. La mise en place d'une Direction des troupes coloniales sous l'égide du général Mangin n'apporte pas de véritables avancées dans la mise en doctrine de l'engagement des troupes noires. La *Revue des Troupes coloniales* ne propose durant cette période que très peu de réflexions sur leur emploi.

Durant l'entre-deux-guerres paraissent deux manuels consacrés aux troupes d'outre-mer, qui seront réédités à plusieurs reprises durant la période. Le premier est le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*. Son fascicule numéro 2, consacré aux « Sénégalais » paraît pour la première fois en 1923 et consacre une moitié de page seulement à l'instruction des tirailleurs. Dans ces lignes directement inspirées de *La Force noire*, on retrouve pêle-mêle l'importance de l'instruction « par imitation », les facultés manœuvrières des troupes noires, et les difficultés rencontrées dans l'instruction du tir.

Réédité également à plusieurs reprises, le *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer* est plus complet sur le sujet. L'édition de 1929 reprend, en guise d'introduction, les poncifs édités par Mangin. Puis il aborde l'instruction des troupes noires : « L'instruction des tirailleurs sénégalais est longue et ne peut se faire d'après les

méthodes employées pour les soldats français³⁹⁷. » Cette spécificité tient au caractère même du tirailleur, « incapable de comprendre toute idée abstraite » et de se concentrer longtemps sur un sujet. L'enseignement devra donc être aussi varié que possible. L'apprentissage du tir devra prendre un caractère très concret et le manuel insiste sur les exercices de nuit qu'il est nécessaire de pratiquer régulièrement afin d'exorciser la peur de l'obscurité, fréquente chez les indigènes. À la différence du *Manuel élémentaire*, l'enseignement du français tient une place importante, car « le français est la seule langue commune entre les tirailleurs³⁹⁸ ».

Alors que les troupes noires viennent de participer à la Première Guerre mondiale dans sa phase la plus moderne, c'est-à-dire sur le front d'Europe occidentale, et qu'elles ont affirmé désormais leur place au sein de l'appareil militaire français, il ne semble pas que ces expériences et évolutions significatives aient entraîné une réflexion générale sur leur emploi et leur instruction. La pensée militaire coloniale reste au stade où l'a laissée le futur général Mangin au début du siècle.

Dans les faits, si l'instruction repose sur un socle commun – le fameux apprentissage par « imitation » –, elle n'en demeure pas moins d'une extrême diversité. Car on n'instruit pas de la même manière dans les colonies que dans les garnisons de métropole ou d'AFN. Les jeunes recrues ne reçoivent pas la même formation que les tirailleurs expérimentés. Enfin, les moyens à disposition ainsi que les compétences et les motivations de l'encadrement européen et indigène varient selon les unités et les garnisons.

Faire un tirailleur

La transformation d'une recrue en tirailleur débute dès son passage devant la commission de recrutement. Pour beaucoup, il s'agit là de leur premier rapport concret avec la vie militaire. Les étapes successives amènent peu à peu le jeune Africain vers son incorporation. La recrue est appelée, enregistrée, examinée, lavée, habillée, etc. :

Les conscrits définitivement acceptés commencent par dépouiller les guenilles qu'ils portaient pour se présenter à la révision. Guidés par des anciens soldats qu'on fait venir tout exprès, ils procèdent aux ablutions nécessaires ; puis ils sont mis en présence d'un paquet de vêtements militaires. Si comme dit le proverbe « l'habit ne fait pas le moine », le costume fait – en grande partie – le tirailleur. Voyez Bandiogou qui, hier encore, sous la toise, montrait l'allure d'un fauve pris au piège et ruminait ouvertement sous son crâne crépu des arrières-pensées de fuite ? Lavé au savon de Marseille, débarrassé de ses parasites, tondu de près, à peine a-t-il revêtu la culotte et la courte veste kaki, la large ceinture de flanelle rouge et la chéchia écarlate, que notre demi-sauvage de la veille est transformé. Transformé physiquement, mais aussi moralement³⁹⁹.

Selon que la commission est organisée dans un centre urbain ou dans la brousse, on note certaines différences. Parfois, le jeune est immédiatement pourvu de son uniforme alors que d'autres sont d'abord transférés vers la caserne la plus proche, parfois en camion, souvent à pied. Ordinairement, ils ont d'abord affaire à des cadres indigènes, puis rapidement les cadres français prennent le relais, contribuant ainsi à forger un lien très particulier entre les tirailleurs et leurs cadres blancs. Les difficultés commencent là, car à la formation militaire, il faut ajouter un changement complet dans le mode de vie des recrues. Certaines n'ont, par exemple, jamais vécu habillées ni bénéficié d'un régime alimentaire régulier. D'autres n'ont encore jamais véritablement côtoyé d'Occidentaux :

Très peu de soldats avaient été à l'école. Ils étaient surtout du genre qui s'enfuit dans la brousse en voyant un Blanc. Ils avaient peur. Ils n'avaient jamais vu cette couleur avant. Ils s'enfuyaient juste dans la brousse. On croyait que leur peau était molle, pas comme la nôtre. Maintenant on sait que la peau noire et blanche sont pareilles, égales [sic]. On avait peur de la couleur⁴⁰⁰.

Le transport en véhicule est la plupart du temps une totale nouveauté et doit donc faire l'objet d'une phase d'instruction. Le JMO de la 10^e compagnie du 1^{er} RTC (régiment de tirailleurs du Congo) parle de « dressage » : « Par ailleurs, ils ne sont pas dressés pour le transport en camions, faute de véhicule ; or ce dressage est difficile pour des indigènes et demande du temps⁴⁰¹. »

L'organisation de nombreuses et longues marches permet aux jeunes de s'habituer aux brodequins, ainsi qu'au transport de lourdes charges à la manière occidentale, et non sur la tête à la manière africaine – méthode, il faut le préciser, qui ne sera jamais complètement abandonnée. Les marches et tous déplacements sont accompagnés de chants militaires français, hymnes de l'infanterie de marine ou chants de bivouacs destinés à renforcer l'esprit de corps⁴⁰². Toujours redouté des recrues, l'apprentissage de l'ordre serré demande des heures d'effort aux gradés. Les méthodes sont parfois radicales. On entend souvent, au lieu du banal « une/deux », une formule originale : « cacahouète/cola » ; souvent tous les pieds gauches d'une colonne sont attachés ensemble afin d'imposer le même pas aux tirailleurs.

Autre point essentiel de la formation militaire : l'instruction au tir, apparemment délicate. De nombreux rapports et comptes rendus sont sévères pour les capacités des tirailleurs dans ce domaine. En tout état de cause, cette formation semble fortement déficiente, et accentuée en temps de guerre. Les hommes sont alors affectés à des tâches annexes à défaut d'être formés, car les délais d'instruction sont sensiblement raccourcis par les contraintes opérationnelles. Chaque homme dispose en principe de carnets de tir sur lesquels figurent les phases de son instruction ainsi que ses aptitudes aux différentes armes

individuelles et collectives. Il n'est pas rare que ces documents soient inexistantes ou falsifiés, comme dans la 10^e compagnie du 1^{er} RTC, où le niveau des tirailleurs est extrêmement faible :

Mai 1941 : L'instruction du tir a été reprise au début. Les indications portées sur les carnets de tir du centre de Nagoudéré ne peuvent pas être sincères : d'après ces carnets, tous les hommes sont de bons tireurs. Or, la plupart, lors de leur arrivée, ne savaient même pas placer l'arme à l'épaule et viser un point marqué, les résultats d'un premier tir de contrôle furent désastreux⁴⁰³.

Les unités stationnant en AOF et AEF sont spécialement mal instruites. Le chef de bataillon Léopold, commandant le bataillon de marche numéro 6 en février 1942, dresse un bilan sans concession des cent tirailleurs venus d'Oubangui intégrer son unité. Incorporés depuis juin et juillet 1940, les hommes prétendent n'avoir jamais tiré au fusil, comme semble le prouver leur première séance d'exercice. De plus, ils ignorent tout de l'ordre serré ou de la tactique du combattant :

Exercice d'ordre serré, maniement d'armes – Ou bien ils ont appris très peu de choses, ou bien ils ont tout oublié. Ils esquissent vaguement les mouvements du maniement d'armes, mais sont incapables de les décomposer suivant les temps réglementaires. Savent marcher au pas, se souviennent de l'ordre serré, de pied ferme, et c'est tout.

Instruction tactique du combattant – Très faible. Inexistant peut-on dire. Ne savent pas se poster, savent encore moins se déplacer, loin ou près de l'ennemi, sous les feux ou non. Quant aux missions individuelles : inconnues⁴⁰⁴.

Les unités en garnison en métropole bénéficient d'un encadrement adéquat et de moyens logistiques d'une autre qualité. Les tirailleurs casernés au centre de transition des troupes indigènes coloniales de Fréjus, en 1938, reçoivent une instruction « à l'européenne ». Ce détachement de tirailleurs volontaires effectue une séance journalière de sport en début de journée, une séance hebdomadaire d'instruction de connaissances des matériels, une séance hebdomadaire d'instruction de terrain, de combat de groupe et de section, deux séances de « tirs réels » par mois et une marche de manœuvre par mois⁴⁰⁵. Conséquence de la Grande Guerre, ils suivent aussi une instruction poussée sur les gaz de combat. Le détachement passe une fois par mois en atmosphère viciée et, régulièrement, les exercices de combat s'effectuent avec le port du masque. Le niveau se rapproche des standards des unités à recrutement et stationnement européens. Le contraste est donc ici saisissant avec la situation des unités de tirailleurs en garnison en Afrique subsaharienne, voire en AFN.

Apprendre le français

L'apprentissage de la langue française revêt une importance primordiale. La Grande Guerre a démontré que la maîtrise d'un

langage commun entre cadres et troupe conditionne le succès au combat. Or le français est le seul langage commun à tous. En 1923 paraît une circulaire fixant les modalités et les objectifs de cet apprentissage :

- 1° Apprendre la langue parlée à tous les indigènes sans exception ;
- 2° Donner au plus grand nombre des notions de lecture, d'écriture et de calcul ;
- 3° Donner aux sujets les mieux doués une instruction primaire complète⁴⁰⁶.

Brassant les jeunes générations africaines, l'armée a la charge de transmettre la culture française et de contribuer à l'émergence d'une élite coloniale. Il faut le rappeler, l'armée de la République, corollaire de l'école de Jules Ferry, a l'obligation d'apprendre à lire et à écrire à ses soldats. Pour les recrues indigènes, l'instruction se réduit au simple apprentissage de la langue, comme à la Légion étrangère à l'époque.

La circulaire prescrit qu'à son arrivée, chaque recrue soit évaluée et intègre un cours de langue en fonction de son niveau initial. Dix niveaux sont définis, de l'« indigène ne parlant ou ne comprenant pas le français » à l'« indigène ayant une instruction égale ou supérieure à celle du certificat d'études ». Tous les cadres européens sont évidemment mis à contribution, mais aussi les recrues indigènes dont le niveau le permet. Des examens réguliers évaluent les progrès, et les plus capables sont encouragés, par la suite, à passer des diplômes, tel le certificat d'études. L'effort semble fait dans chaque unité. Le groupe nomade du Tibesti organise en 1938 deux séances de français par jour, d'une demi-heure chacune, mettant à contribution l'ensemble de son effectif européen⁴⁰⁷. La même année, le centre de transition des troupes indigènes coloniales de Fréjus organise, lui aussi, deux séances journalières d'une demi-heure chacune avant chaque repas⁴⁰⁸.

Dans les faits, l'apprentissage de la langue dépend de la garnison où stationne le tirailleur, des moyens humains et matériels disponibles, du contexte opérationnel dans lequel il évolue, et bien sûr de la motivation de l'encadrement. En 1924, le sous-lieutenant N'Tchoréré différencie l'apprentissage du français dans les garnisons métropolitaines de celui dispensé dans les colonies ou sur les théâtres d'opérations. Dans les premières, « les unités indigènes disposent généralement d'un nombre suffisant d'Européens, à qui confier le rôle de Moniteurs ». Résultat : « Les cours fonctionnent normalement, témoins les progrès rapides réalisés⁴⁰⁹. » Dans les autres, la situation est différente. Cantonnée en Syrie, la 7^e compagnie du 17^e RTS ne compte dans ses rangs que trois militaires européens qui n'ont pas la possibilité de se consacrer à l'enseignement de la langue. Dans ces conditions, l'officier d'origine gabonaise propose de supprimer, purement et simplement, les cours de français ou de les confier aux gradés indigènes maîtrisant la langue. Comme ils sont peu nombreux, N'Tchoréré propose de se contenter des cadres existants et de leur

pratique du « petit-nègre », qui est officiellement proscrit. Dans la zone de l'avant, précise-t-il, « je sais par expérience personnelle qu'il y a intérêt à laisser le jeune tirailleur se former (pour l'enseignement du français, j'entends) à l'école de ses chefs immédiats ».

Cette réflexion ne manque pas d'alerter sur la nature du français enseigné aux tirailleurs. La circulaire de 1923 proscrit effectivement l'utilisation du « petit-nègre » dans les unités. Il est pourtant bel et bien très présent. En 1916, paraissait *Le Français tel que le parlent nos tirailleurs sénégalais*. Le manuel mentionne et admet le fameux « y en a », qui deviendra l'une des marques de fabrique des troupes noires auprès du grand public. En 1931, une nouvelle méthode est éditée sous le titre *Mamadou et Bineta apprennent à parler français. Cours de langage à l'usage des écoles africaines*. La méthode présentée dans l'avant-propos de l'ouvrage est nouvelle puisque les leçons dispensent un vrai français et se fondent sur l'environnement des élèves africains. Il semble que la méthode *Mamadou et Bineta* ne se soit véritablement imposée qu'après guerre, en Indochine en particulier, où elle est très populaire dans les unités de tirailleurs⁴¹⁰.

En août 1935, *Voilà, l'hebdomadaire du reportage* titre en première page : « Chez les tirailleurs. L'âme candide mais rusée des noirs du Sénégal et du Niger, fidèles gardiens de notre empire colonial, est révélée par Pierre Bonardi dans une enquête sensationnelle⁴¹¹. » Dans une série de trois articles parus en août, septembre et octobre 1935, le journaliste plonge le lecteur dans le quotidien des troupes noires. Le premier débute par une discussion dans une chambrée de tirailleurs où « un Ouoloff et un Bambara sont aux prises ». La discussion des deux tirailleurs est un modèle de « français petit-nègre », ponctuée de « y en a », le tout sur le ton de l'invective. L'échange des tirailleurs se termine quand l'un d'eux traite l'autre de sauvage ou plutôt de « sauvach », comme l'écrit l'auteur. Rien ne permet de vérifier l'authenticité de ce reportage. En tout cas, il renforce la vision populaire des soldats noirs enfermés dans ce « parler tirailleur ». Une autre publication de 1941 paraît plus crédible sur la réalité du français parlé par les tirailleurs, et donc de l'enseignement reçu. Préfacé par le général Weygand, *Samba, héros de l'Empire* est rédigé par le capitaine Bonnet. À travers le personnage de Samba, l'auteur décrit le quotidien des tirailleurs et, notamment, la leçon de français. Conformément aux informations du sous-lieutenant N'Tchoréré, elle est dispensée par des cadres européens auxquels sont adjoints, faute d'effectif suffisant, des cadres indigènes :

Puis vient la leçon de français. Les hommes sont répartis par petits groupes à la tête desquels il n'est pas toujours possible de mettre un moniteur européen ou indigène qualifié de la valeur de Samba. Aussi faut-il faire attention à nos instructeurs bénévoles qui commettent des erreurs amusantes. Voyez le groupe du caporal Baba. Les tirailleurs sont assis en cercle, le regard attentif. Baba au milieu, debout, indique la leçon du

jour : « les animaux domestiques », il annonce ce titre, puis s'adresse aux tirailleurs : « Afo anofé » (répétez). De vagues sons sont émis. Baba continue :

- Le premier ça y en a être le bef (bœuf).
- Afo.

Les tirailleurs répètent « la bef » sans comprendre. Baba explique.

- La bef a bekakan « missi ».

Les tirailleurs ont compris que le « missi » et le « bef » sont le même animal. Baba continue :

- La deuxième y en a être « la miton » (le mouton).

Même interrogation. Les tirailleurs répètent « la miton » et Baba explique que « la miton » c'est le « saga »⁴¹².

L'officier colonial donne par la suite un point de vue qui peut surprendre, estimant qu'il « ne faut pas attribuer une importance excessive à cet enseignement », plutôt privilégier « les instincts guerriers et le dévouement envers leurs chefs ». Une disposition officielle, finalement, car sur le terrain, face aux exigences opérationnelles, au manque de moyens, et surtout face à la masse de recrues à instruire, nombre de cadres, découragés, choisissent de se consacrer très peu à cette partie de l'instruction. La tâche est objectivement très difficile. Dans leur grande majorité, les recrues n'ont aucune connaissance de la langue française. Vers 1930, la proportion de jeunes Soudanais parlant le français ne dépasse pas 5 %. Malgré les recrutements massifs de 1939 et 1940 dans la colonie, le pourcentage de ceux qui savent parler et écrire le français ne dépasse pas 7,75 %⁴¹³. La classe 1942 se distingue avec 18 % sachant parler français et 9,5 % sachant le lire et l'écrire. Néanmoins, ces bons taux ne sont pas reproduits les années suivantes puisqu'en 1943 seuls 5 % parlent le français, et 9,5 % en 1944.

La situation ne paraît pas tellement meilleure parmi les tirailleurs expérimentés, ce qui amène à s'interroger sur les méthodes utilisées, voire sur l'existence même de cours de français dans certaines unités. Parmi les 148 Sénégalais, tous militaires de carrière, casernés au CTTIC de Fréjus en 1938, 38 savent lire et écrire le français et 32 autres seulement l'écrire. Le lieutenant Messmer, qui sert en tant qu'officier de transmission au 12^e RTS, se souvient que les tirailleurs affectés aux transmissions étaient analphabètes bien que triés sur le volet. L'officier sert d'écrivain public pour rédiger la correspondance avec la famille. Dans le bataillon de marche numéro 6, les 100 tirailleurs en provenance de l'Oubangui, sous les drapeaux depuis juin 1940 et intégrant l'unité en février 1942, possèdent de très faibles connaissances. Une dizaine seulement sait répondre en français aux questions les plus courantes et leur chef de corps doit avoir recours à un interprète « de bout en bout »⁴¹⁴.

La question de la langue française illustre l'extraordinaire disparité rencontrée parmi les unités de tirailleurs dans le domaine de

l'instruction. Considérée comme un point crucial, elle demeure soumise aux circonstances, aux moyens humains et matériels de l'unité, et surtout à la valeur et à la motivation de l'encadrement.

Les carences de la mobilisation massive de 1939-1940

La mobilisation de 1939-1940 et l'incorporation massive de recrues et de réservistes rendent l'instruction de la troupe extrêmement difficile. Selon le « Plan E » de 1937, les colonies d'Afrique subsaharienne étaient censées diriger sur la métropole des effectifs prêts à entrer en campagne, c'est-à-dire instruits. Or l'AOF est transformée en un « vaste dépôt de jeunes recrues mal encadrées⁴¹⁵ ». La mobilisation puis l'envoi vers l'Europe ou l'AFN de bataillons de renfort aspirent en effet de nombreux cadres qui ne sont, dès lors, plus disponibles pour l'instruction des jeunes recrues. À cette absence de cadres s'ajoutent d'énormes carences en matériels d'instruction, en armements et en munitions. De l'aveu même des autorités militaires, l'instruction donnée aux tirailleurs reste « tout à fait rudimentaire⁴¹⁶ ».

Les contingents acheminés en métropole sont casernés dans des camps du sud de la France, Fréjus, Souges et Rivesaltes, ou en AFN. Après une instruction négligée sur le sol africain, il ne semble pas que les semaines d'hivernage aient été mises à profit pour reprendre leur formation ou la compléter. En avril 1940, la 7^e DIC reçoit trois bataillons de tirailleurs en provenance du Maghreb, pour la plupart soldats d'active. Pourtant, selon le général Noiret, ce sont des tireurs médiocres, ignorant en particulier le maniement de l'armement collectif. « L'instruction pour le combat était à reprendre à la base », conclut l'adjoint au général commandant la 17^e région militaire⁴¹⁷. Au 18^e RTS, les tirailleurs arrivés en métropole en décembre 1939 sont affectés à des travaux en Alsace. Au printemps 1940, leurs cadres constatent que tous n'ont pas tiré au fusil et que le coupe-coupe serait « la seule arme dont les tirailleurs sauraient se servir avec profit⁴¹⁸ ».

Toutes les unités ne sont pas au même régime, car la motivation et l'implication des cadres sont déterminantes. Le JMO du 5^e RICMS note qu'au cours du mois d'avril 1940, le deuxième bataillon a « travaillé dur » en multipliant les exercices de tir et les exercices tactiques, parfois en présence de blindés⁴¹⁹. Au mois de janvier 1940, le commandant Salan prend le commandement d'un bataillon de tirailleurs. Le futur général trouve une troupe « informe » : « Tirs, marches d'approche, organisation du terrain... je ne laisse aucun répit à mes hommes, et j'arrive à constituer une unité cohérente et bien dressée⁴²⁰. » Ce cas paraît néanmoins singulier. La situation est plus grave en Afrique où manquent les matériels modernes. En 1941, le

régiment de tirailleurs du Congo n'a jamais vu d'avions ou de blindés⁴²¹.

Après l'armistice de 1940, les autorités militaires coloniales démobilisent massivement et donnent de nouvelles orientations à l'instruction des unités. Deux notes, diffusées en septembre puis en décembre 1940, donnent l'ordre de « poursuivre activement [la mise en condition des unités] en prévision d'un emploi possible sur un théâtre d'opération colonial⁴²² ». L'esprit des consignes évolue. Tenant compte des moyens disponibles, elles sont plus réalistes et, surtout, plus précises et plus concrètes. La priorité est donnée à l'entraînement au combat, au détriment des « travaux divers ». Les exercices de terrain dont la durée oscille d'un à quatre jours doivent être multipliés : marche d'une patrouille, établissement d'un bivouac, liaison entre deux détachements, mise en place d'une embuscade, etc.

Transformation à l'américaine

Fin 1942, le basculement de l'ensemble de l'empire colonial du côté des Alliés, Indochine exceptée, entraîne la formation de nouvelles unités coloniales destinées aux théâtres d'opérations européens. Si, dans un premier temps, les autorités puisent dans les unités coloniales existantes, il apparaît vite que les capacités de celles-ci sont largement inférieures aux besoins d'un conflit moderne. Il faut en former de nouvelles car on en a besoin en Europe. Les régiments de tirailleurs passent donc au modèle américain en matière d'habillement, d'armement, mais aussi de tactique et d'instruction. Bien que le socle de formation demeure le même dans les unités, tout est à apprendre ou à réapprendre. Les tirailleurs doivent intégrer les forces d'invasion qui vont notamment pratiquer l'assaut par la mer. Cet aspect est totalement nouveau pour ces soldats, dont la majorité ne sait même pas nager.

Au 6^e RTS, les arrivages de matériels américains se succèdent à compter du 21 septembre 1943. Cadres et tirailleurs apprennent à utiliser et à entretenir le nouveau matériel, fusils, armes automatiques, mortiers, véhicules, appareils de transmissions, etc. Cette instruction est couplée à des exercices physiques et tactiques. Le 29 septembre 1943, l'ensemble de l'unité effectue une marche de nuit de 38 kilomètres dont « 12 de marche à la boussole »⁴²³. À partir d'octobre 1943, le régiment est engagé dans une série de manœuvres, de la défense d'un carrefour au déplacement d'un poste de contrôle, en passant par l'alerte de nuit. Les consignes de l'état-major sont strictes. L'effort d'instruction et d'entraînement doit être porté à un haut niveau, de manière à aguerrir progressivement la troupe à des « conditions de vies plus sévères et à des efforts prolongés⁴²⁴ ».

En prévision du débarquement auquel est destinée la grande troupe, un centre d'entraînement nautique est créé, sous l'égide des Américains, à Arzew, sous l'appellation d'*Invasion Training Center*. Toutes les unités de tirailleurs passent par le centre d'instruction et se confrontent à ses cadences accélérées. Différents ateliers les accueillent : « combats de rues, attaque de villages, attaque d'un blockhaus, déminage, destruction de barbelés avec des "bengalores", exercices d'embarquement et de débarquement⁴²⁵ ». Les conditions d'exercice sont le plus réelles possible, chacun s'effectuant notamment à balles réelles.

La tenue des tirailleurs de la 9^e DIC est bientôt jugée « magnifique ». Les rapports d'inspection notent néanmoins la grande difficulté à former des indigènes dits « spécialistes », c'est-à-dire sortant du strict cadre du fantassin et affectés à des postes sensibles, ceux de chauffeurs, transmetteurs, armuriers, etc. Le major Handford note à propos des transmissions du 6^e RTS : « Le personnel connaît son matériel d'une façon passable, dans l'ensemble. Une partie du personnel est difficile à instruire. Le régiment a besoin d'un plus grand nombre d'Européens, pour ce genre de travail. [...] d'une façon générale, il y a peu d'hommes capables, en cas de besoin, de prendre la place de leurs camarades affectés à des postes déterminés⁴²⁶. » Un autre inspecteur signale que les sapeurs indigènes ne peuvent être utilisés que comme manœuvres et que leur présence « diminue la valeur technique de l'unité »⁴²⁷. De fait, les soldats noirs de la 9^e DIC continuent de former la grande masse des fantassins, perpétuant ainsi un emploi où les tirailleurs sont confinés depuis la Grande Guerre.

D'abord un combattant

En fait, la constitution d'un corps de « spécialistes » issu des unités de tirailleurs n'a jamais été une priorité pour les autorités militaires, ni même une volonté marquée. Le tirailleur est d'abord un combattant de base et, si son image de « guerrier » tend à s'atténuer entre le début et la fin du conflit, il n'en reste pas moins prisonnier d'idées toutes faites qui bloquent la diversification de ses missions comme de ses métiers.

Excepté ces limitations d'emploi, les mises en cause de la place des troupes noires sont extrêmement rares. Une note anonyme de l'état-major de l'armée de terre, datée du 10 février 1940, en est un exemple : emploi limité, impossibilité de combattre sous un climat rigoureux, dépendance vis-à-vis de l'encadrement... :

L'emploi d'effectifs allogènes importants confère un certain accroissement de forces, sous réserve de l'effectuer dans certaines limites compatibles avec les possibilités d'encadrement qualifié. [...] La valeur militaire, l'emploi exclusif de l'Infanterie (alors que la puissance repose aujourd'hui sur l'artillerie et les chars) et

l'état sanitaire des allogènes (notamment sénégalais) réduisent considérablement leur rendement pratique alors que les frais de toute nature (transport, matériel, cadres) sont au moins égaux à ceux des formations françaises.

L'emploi des allogènes ne peut donc être considéré que comme un appoint à l'effort militaire du pays et non comme une relève d'effectifs combattants français. C'est une armée spéciale à développer à côté et en surplus de l'Armée française proprement dite. Son utilisation ne permet à aucun titre des économies en France mais, au contraire, entraîne des besoins accrus.

S'il est légitime d'utiliser au maximum les ressources en allogènes, il serait exactement dangereux de croire que cette utilisation autorise une réduction corrélative de l'effort militaire demandé aux Français⁴²⁸.

L'anonymat du document semble suffire à en imaginer la portée. En 1939, le tirailleur est d'abord un combattant de choc, et cette opinion évolue peu au cours du conflit.

Au combat

Une place inégalée en 1940

Durant la campagne, huit divisions d'infanterie coloniale sont affectées en métropole sur le « modèle nord-est », c'est-à-dire censées être en mesure de livrer combat sur un théâtre d'opérations européen et moderne. L'ossature de ces grandes unités est formée d'unités noires. Certaines sont créées de toutes pièces pour la campagne, par exemple les 25^e et 26^e RTS. Des régiments d'infanterie coloniale composés initialement d'une majorité de soldats blancs sont transformés en régiments d'infanterie coloniale mixte sénégalais (RICMS) à fort effectif indigène. Le 5^e RIC est ainsi transformé en 5^e RICMS le 30 mars 1940. Acheminés d'AOF, les tirailleurs des 51^e, 52^e et 53^e BTS intègrent l'unité en avril 1940. L'ordre de bataille est alors le suivant :

Officiers : 83 dont 1 officier indigène
S/Off : Européens 315, indigènes : 48
Hommes de troupe : 894, indigènes : 1 764
Total S/Off et troupe : 3 021⁴²⁹.

Six unités blanches sont donc transformées en unités noires⁴³⁰. Le déclenchement de l'offensive en mai 1940 marque l'arrêt de toute évolution des unités et celui de l'acheminement de renforts en métropole.

Aucune unité de tirailleurs n'enregistre à l'époque des effectifs similaires, constitués en fonction de la disponibilité de l'encadrement et des renforts acheminés. Le 25^e RTS ne compte que 80 officiers, 240 sous-officiers européens, 58 sous-officiers indigènes pour 512 hommes de troupe et 2 033 tirailleurs. Les indigènes représentent ainsi près de 70 % des effectifs de la formation. Dans d'autres régiments, la proportion des Européens est plus importante, comme au 5^e RICMS où

elle s'élève à un peu plus de 42 %, ou au 53^e RICMS où 57 % des militaires sont d'origine européenne⁴³¹. L'indigénisation des régiments blancs de la Coloniale a dégagé des cadres disponibles, même si tous ne sont pas aptes au commandement indigène ou n'en ont pas l'expérience.

Le modèle de 1939-1940 ne correspond plus du tout à celui de la Grande Guerre. Ce conflit avait donné lieu à de nombreux essais sur l'intégration des unités noires, en bataillons fortement encadrés par des formations blanches, ou encore inclus dans ces dernières. En 1940, les unités de tirailleurs sont des régiments autonomes. Une telle évolution s'explique à la fois par l'afflux de renforts coloniaux et par une confiance accrue dans la valeur de ces troupes. L'armée française bénéficie désormais de plus de vingt ans d'expérience dans le maniement des troupes noires.

Équipements et armements

La structure et les équipements des unités de tirailleurs engagées dans la campagne de France sont les mêmes que ceux des autres formations françaises de type « nord-est », y compris les unités métropolitaines. L'organisation repose sur trois bataillons (à trois compagnies de fusiliers-voltigeurs et une compagnie d'appui), une compagnie de commandement (qui comprend les services de transmissions, les pionniers et les éclaireurs motocyclistes), une compagnie régimentaire d'engins (disposant de six canons de 25 mm antichars et de deux mortiers de 81 mm) et une compagnie hors rang qui a en charge le ravitaillement, l'approvisionnement, le dépannage des véhicules et les services sanitaires. Comme la grande majorité des formations de l'infanterie française de l'époque, les formations noires ne sont que très partiellement motorisées. Elles disposent seulement de véhicules attachés aux unités de service tels que camions, camionnettes-viandes, voitures et motos de liaison. Le transport des munitions et des armes lourdes (mortiers et canons de 25 mm antichars) est hippomobile. À cet effet, les régiments utilisent des voiturettes traditionnelles porte-munitions et porte-mortiers, ainsi que des avant-trains de 25 mm AC (antichars). Parfois, les unités sont équipées de chenillettes blindées destinées à acheminer les munitions sous le feu de l'ennemi.

Les déplacements sur de longues distances nécessitent le recours à des unités de l'arme du train ou aux moyens de la SNCF. Les régiments sont donc entièrement tributaires de renforcements, ce qui constitue un réel handicap en cas de repli précipité sur un point de regroupement éloigné, particulièrement pour les unités de tirailleurs dont certains sont encore très peu habitués à porter des chaussures.

L'état de l'armement des unités de tirailleurs est lui aussi comparable à celui des autres unités du même type de l'armée française, combinant matériels modernes et matériels archaïques. Parfois, les unités de tirailleurs sont même mieux dotées que certaines unités métropolitaines ou bénéficient d'excédents, en armes collectives notamment. Le 25^e RTS est ainsi largement approvisionné en mortiers ou en fusils mitrailleurs mais déficitaire en pièces antichars de 25 mm, comme bien des unités européennes.

Le remodelage des unités françaises sur le modèle américain constitue une véritable révolution tactique, y compris dans le quotidien des tirailleurs qui s'en trouve bouleversé. En janvier 1943, Français et Américains s'accordent sur la formation de huit divisions d'infanterie motorisée et de trois divisions blindées. Les normes américaines s'imposent et le modèle des unités françaises est complètement révisé. Les notions d'unités de « soutien » et de « service » apparaissent, au détriment des unités de combat dont les effectifs fondent. Faute de cadres et de spécialistes, on forme peu de grandes unités. Alors que deux divisions d'infanterie coloniale devaient être équipées, une seule est finalement mise aux standards américains et prend l'appellation de 9^e DIC, le 16 juillet 1943. L'infanterie de cette unité est formée de trois régiments de tirailleurs sénégalais, les 4^e, 6^e et 13^e RTS, qui regroupent près de 9 000 Africains. Un autre régiment de tirailleurs, le 18^e, est également créé, chargé de la maintenance.

D'autres unités de tirailleurs évoluent au sein de la 1^e DFL, qui devient la 1^e DMI en mai 1943. La division gaulliste compte dans ses rangs plus de 6 000 tirailleurs africains regroupés en bataillons. Alors que la 9^e DIC est composée dans sa grande majorité de soldats indigènes venus d'AOF, la 1^e DM.I. aligne une majorité de tirailleurs originaires d'AEF.

Les deux grandes unités se différencient également par leur équipement, à dominante britannique pour la 1^e DMI, alors que la 9^e DIC est entièrement équipée en matériels américains.

Les premiers équipements arrivent le 11 avril 1943. Un mois plus tard, près de 200 000 tonnes de matériels ont été distribuées aux unités. Tout vient des États-Unis : véhicules, tentes, matériels radio, armements, habillements, brodequins, etc. Les tirailleurs changent d'allure autant que d'époque.

La doctrine enseignée insiste sur l'autonomie des unités et sur leur puissance de feu. Des RCT (Regimental Combat Team) sont mis en place à cet effet, associant des forces d'infanterie, des blindés, du génie, de l'artillerie : chaque RCT doit être en mesure de combattre seul et d'exploiter, par exemple, une percée dans les lignes ennemies.

Des carences face au combat moderne

Les tirailleurs sont partie prenante de cette évolution tactique. Composant les forces d'infanterie de la 9^e DIC et de la 1^e DMI, c'est d'eux que dépend l'efficacité de l'action. La défaite de 1940 n'a pas entraîné de remise en cause de leur place dans un appareil militaire bien obligé de se baser sur ses ressources coloniales. Néanmoins, quelques doutes apparaissent sur les capacités des soldats noirs à combattre dans une guerre moderne. En 1942, après la bataille de Bir-Hakeim et les incidents graves survenus en Syrie au sein de formations noires, le général Koenig livre un bilan sévère :

Si l'on veut que les unités noires soient aptes au combat moderne sous toutes ses formes, il faut que les bataillons soient composés de la façon suivante :

1/3 Européens

2/3 Indigènes

soit par bataillon, 200 Européens pour 400 Indigènes.

Le bataillon 2 s'est parfaitement comporté à Bir Hakeim. Mais nous étions en situation défensive et il est beaucoup plus facile de résister que d'attaquer.

Le jour où nous passerons à l'offensive, nous ne pourrions utiliser dans le désert nos unités noires, car ce n'est pas à un indigène que l'on pourra dire : marcher pendant tant de kilomètres sous tel angle de marche, puis prendre tel autre azimut.

La guerre actuelle nécessite dans chaque unité un nombre de plus en plus grand de spécialistes ; le terme spécialiste n'étant d'ailleurs pas exact. Il faudrait plutôt dire une troupe apte à toutes les missions, tous les travaux, tous les besoins. Ce n'est qu'avec des Européens que l'on pourra avoir satisfaction⁴³².

À l'issue des combats de l'île d'Elbe, le chef de corps du 4^e RTS demande un renfort de cadres européens qu'il faudrait « doubler [...] en raison des véhicules à conduire, des armes et des appareils à servir, nécessitant des réflexes rapides qu'on ne peut demander aux indigènes⁴³³ ». De telles critiques sont isolées, du moins officiellement. Elles illustrent néanmoins l'évolution qui se dessine parmi des cadres désormais plus soucieux d'une certaine efficacité au combat que de la question du prestige colonial ou des préceptes de Mangin.

Sur le terrain, peu de critiques apparaissent et se concentrent essentiellement sur les mois de mai et juin 1940. Durant la campagne, les rapports régimentaires signalent des désertions et des défaillances collectives. À Airaines, le 5 juin 1940, des tirailleurs du 53^e RICMS se débandent. Le capitaine Pillet est obligé de tirer en l'air pour arrêter les fuyards, puis directement sur un des véhicules de la compagnie hors rang du régiment qui tentait de gagner l'arrière⁴³⁴. Quelques jours plus tôt, le chef de corps du 5^e RICMS avait donné des consignes strictes à ses cadres : « Les Sections doivent recevoir des consignes pour s'opposer par tous les moyens à la fuite des tirailleurs vers l'arrière. Il ne sera plus toléré d'abandon de poste par les gradés et les soldats européens⁴³⁵. »

Les combats de mai et juin 1940 sont un choc considérable pour des tirailleurs qui sont souvent de jeunes recrues récemment

débarquées d'Afrique. En Afrique subsaharienne, en AFN comme durant l'hivernage en France, leur instruction n'a pas été à la hauteur. Pas assez de matériels, pas assez ou pas du tout d'exercices. Lorsque les unités sont matraquées par les obus ou les bombes, certaines d'entre elles cèdent. Le 8 juin 1940, enterrée à la lisière d'une forêt, la 3^e compagnie du 18^e RTS subit un bombardement très violent : « Les plus jeunes tirailleurs ont peur, implorent Allah en se cachant la tête au fond de leur trou⁴³⁶. » Pour prévenir toute panique, le chef de section passe de trou de combat en trou de combat et parle à ses hommes, remplissant ainsi le premier devoir d'un chef qui est d'assurer la cohésion de la troupe.

Des cas de défaillances sont rapportés en Italie. Une section du BM11 se débande sur les pentes du Calcinago après la mise hors de combat de ses cadres dans l'assaut des parachutistes allemands⁴³⁷. Le JMO de l'unité note que « la mise hors de combat du capitaine et de l'officier le plus ancien a fortement agi sur le moral des hommes. La nécessité d'un fort encadrement européen, de l'emploi exclusif de tirailleurs ayant déjà vu le feu s'est encore confirmée⁴³⁸ ».

Les défaillances se produisent principalement dans des unités sous-encadrées ou dont les effectifs ne possèdent pas ou très peu d'expérience. Au 5^e RICMS, les cadres n'ont pas l'habitude de commander des indigènes. Les tirailleurs sont des réservistes âgés. Du fait de nombreuses mutations de cadres, la confiance réciproque, « capitale dans une troupe noire » n'a pas eu le temps de s'installer⁴³⁹. Pour le BM11, le journal de marche estime que les tirailleurs « ont subi un engagement trop fort » pour leur premier combat.

D'autres unités supportent mieux l'épreuve. Les tirailleurs du 6^e RICMS subissent successivement, le 17 mai 1940, un bombardement par avions puis un autre de l'artillerie, enfin par les deux simultanément. L'action des cadres est déterminante et la formation tient le choc : « Ils tenaient, émus, mais ils tenaient quand même⁴⁴⁰. » Répétition de l'épisode d'Omaha Beach le 6 juin précédent, les tirailleurs débarquant sur la plage de Marina di Campo sur l'île d'Elbe, le 17 juin 1940, sont pris sous un feu nourri d'armes automatiques, de mortiers et d'artillerie. Cloués au sol et rendus très visibles par la présence à proximité d'une embarcation en flammes, ils réussissent à s'extirper de la zone, à l'initiative du sergent Soriba⁴⁴¹.

Dans ces engagements à très haute intensité, la présence des cadres est primordiale. Le chef de corps du 5^e RICMS insiste pour que les tirailleurs soient rassurés et remotivés systématiquement par leurs cadres⁴⁴². Parfois, l'absence des cadres, blessés, tués ou faits prisonniers, provoque la dislocation des unités. Des tirailleurs débandés du 5^e RICMS donnent pour explication de leur réaction la blessure de leur capitaine et la mort de leur lieutenant sous un tir

d'artillerie⁴⁴³. Le calme sous les bombardements réussit parfois à rassurer les tirailleurs. Dans l'Oise, le commandant Gélormini ne se couche pas sous les rafales et sous les bombes, et continue de mener son groupe de tirailleurs pourtant « annihilés par la peur⁴⁴⁴ ».

Une prédilection pour l'offensive

Si la présence des cadres est importante dans une phase défensive, elle l'est encore plus dans les phases offensives. Le cadre donne les consignes et fixe les objectifs. Il exhorte ses hommes que son exemple doit galvaniser. Le 21 mai 1940, la section du lieutenant Guequière, du 6^e RICMS, est encerclée par les troupes allemandes. Le jeune officier décide de donner l'assaut pour se dégager :

Les boches nous encerclaient et nous canardaient à moins de vingt mètres, c'était l'abordage. Plutôt que se laisser bêtement massacrer, je me suis souvenu des enseignements du Capitaine LAROQUE : quand l'ennemi est près de la position, il faut sortir des tranchées et le contrattaquer, il y en a un des deux qui lâchera. C'est ce qui s'est passé. [...] j'ai fait signe aux tirailleurs que j'allais sortir. Ils ont été épatants. Ils sont sortis tous ensemble à mon signal, dès que la rafale ennemie a cessé. Les boches ont eu tellement peur de voir arriver les noirs avec leur coupe-coupe en l'air qu'ils ont détalé en laissant sur place leurs mitraillettes⁴⁴⁵.

Le JMO de l'unité note que près de 80 cadavres de soldats allemands sont retrouvés face au point d'appui. Cet exemple illustre parfaitement la puissance de la force morale dans une petite troupe bien décidée à vendre chèrement sa peau en surprenant un ennemi qui redoute le corps à corps⁴⁴⁶.

C'est d'ailleurs souvent dans ces phases offensives que les tirailleurs se montrent le plus efficaces, parfois même en dépit de conditions géographiques et tactiques défavorables. Les opérations de l'île d'Elbe constituent l'un des exemples les plus convaincants des capacités offensives des troupes noires. Le 17 juin 1944, dans le cadre de l'opération, un corps expéditionnaire débarque sur certaines plages de l'île, formé à partir des régiments de tirailleurs de la 9^e DIC. L'île comporte de nombreuses fortifications côtières et un relief très accidenté. Sur la plage de Foce, les tirailleurs du 13^e RTS doivent sauter dans un mètre d'eau. Une barge de débarquement est touchée par les tirs allemands et s'enflamme, éclairant ainsi toute la zone. Sur la plage, le réseau de barbelés empêche la moindre progression. Les pionniers réussissent à créer une brèche. Quatre pionniers sénégalais tombent, les uns après les autres, en tentant de jalonner le terrain, chacun d'entre eux s'emparant de la dérouleuse de tresse blanche de son camarade tombé précédemment⁴⁴⁷. L'intérieur de l'île recèle un réseau de fortifications. La batterie d'Acquabona bloque la progression sur la route principale traversant l'île. Les tirailleurs du 4^e RTS partent à l'assaut :

Les hommes barboisissent, les grenades volent, les FM par longues rafales cinglent les issues des maisons transformées en blockhaus, les mitrailleuses crépitent, les barbelés sont franchis. En tête deux hommes : le S/lieutenant Got et l'Aspirant Menditte se précipitent droit sur les pièces ennemies. Les sénégalais électrisés par ce magnifique exemple dévalent la pente baïonnette basse, en poussant des cris rauques. D'un bond ils atteignent les premières pièces, et brandissent leur coupe-coupe, arrachent de leurs abris les boches terrorisés qui demandent grâce⁴⁴⁸.

Actes de courage et de dévouement

Les troupes coloniales aiment à réunir les pages de gloire de l'arme et à les mettre en valeur dans un style grandiloquent⁴⁴⁹. Ces témoignages de bravoure et d'esprit de corps sont destinés à être surexposés dans les unités ou dans les publications militaires. Les poncifs attachés aux soldats noirs n'ont pas disparu, ce qui n'empêche pas la très forte exemplarité du courage dont font preuve nombre de tirailleurs au feu.

Le Mémorial de l'Empire, paru en 1941, met ainsi en avant l'action du caporal Guedjita, qui franchit les lignes ennemies pour récupérer une mitrailleuse que la poussée allemande avait contraint à abandonner. L'ouvrage du capitaine Bonnet présente plusieurs autres actions d'éclat du même ordre.

Cette mise en valeur de la bravoure des tirailleurs accompagne aussi les campagnes de la Libération. Lors des combats pour la libération de Toulon, le tirailleur Woguïn Ouoh sert en tant qu'agent de liaison au sein de la 3^e compagnie du 6^e RTS. Son unité prise sous le feu de l'artillerie allemande, il doit transmettre un message à l'état-major du régiment :

Un message fut rédigé, et un volontaire demandé pour partir au Bataillon. « Voilà moi, cria WOGUIN OUOH, Je connais la route », et il partit aussi calme que le matin.

Il ne devait plus rentrer. La seule piste qu'il avait à prendre pour remplir sa mission était, chaque fois que les Boches pouvaient voir des gens, battue par des mines et des tirs de mitrailleuses.

WOGUIN OUOH fut retrouvé le lendemain, tué d'une balle en plein front. Il avait rampé désespérément sur quelques mètres avant de mourir (les traînées de sang sur le sol en sont la preuve), serrant dans la main droite son fusil, et dans la main gauche, qu'on retrouva tendue en direction de la crête où il croyait trouver le PC du Bataillon, le message que lui avait confié le Capitaine.

WOGUIN OUOH avait deux ans de service.

À la compagnie, les tirailleurs les plus anciens vénèrent sa mémoire ; les jeunes le citent en exemple⁴⁵⁰.

L'exceptionnel courage des tirailleurs, qui tend parfois à l'inconscience, est souligné depuis la conquête coloniale par les cadres des troupes de marine/troupes coloniales. En 1923, le *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux* parle d'un dévouement « légendaire⁴⁵¹ ». Quelques années plus tard, le *Manuel à l'usage des troupes employées*

outré-mer d'un « courage héroïque⁴⁵² ». Ces figures admirées contribuent à souder les unités autour de certaines valeurs. Elles prouvent aussi que l'œuvre coloniale a su tirer le meilleur des colonisés.

Le courage et le dévouement sont des qualités d'autant plus appréciées au sein des troupes coloniales qu'elles correspondent aux valeurs mêmes de l'arme, en particulier au principe de la « dernière cartouche ». En 1870, les 31 août et 1^{er} septembre, dans un esprit de corps exemplaire, les marsouins de la division bleue du général de Wassoigne, encerclés à Bazeilles, dans les Ardennes, résistèrent « jusqu'à la dernière cartouche » dans une maison du village⁴⁵³. Bazeilles est désormais un fait d'armes emblématique des troupes de marine qui deviennent, par la loi de juillet 1900, les troupes coloniales. Cet exploit est commémoré chaque année, à la fin du mois d'août, et chaque « Bazeilles » se termine par le cri de la « colo » : « Et au nom de Dieu, vive la Coloniale ! » Ces valeurs fondées sur la notion de sacrifice se transmettent en particulier dans le corps des officiers. Le 15 juin 1925, le lieutenant Lapeyre et ses tirailleurs se font sauter dans le poste de Beni-Derkoul, au Maroc, plutôt que de tomber dans les mains des rebelles marocains. Si les légionnaires « font » Camerone, les marsouins « font » Bazeilles, preuve de la solidité des vieilles troupes fortifiées par la tradition.

En raison de son déroulement et de ses caractéristiques, la campagne de mai et juin 1940 comporte un certain nombre de combats dont l'esprit se veut conforme à celui de Bazeilles. La constitution de points d'appui isolés les uns des autres et leur encerclement par les troupes allemandes favorisent les actions individuelles et les prises d'initiatives, qui peuvent s'exercer dans deux directions opposées : la reddition ou la résistance jusqu'à la fin. C'est la voie choisie par le chef de corps du 6^e RICMS lorsque, le 20 juin 1940, il donne un ordre clair à son unité : « On se fera tuer sur place⁴⁵⁴. » Les « drames de l'honneur » ont été nombreux en cette fin du mois de juin 1940⁴⁵⁵. Ils sont souvent le fait d'officiers subalternes, capitaines ou lieutenants – le cas du colonel Cazeilles, mort au combat, excepté⁴⁵⁶. Ils sont une réaction à la débâcle des unités, à la fuite de certains chefs, aux consignes de reddition en bon ordre.

Le choix d'une telle issue repose bien évidemment sur la personnalité des cadres qui la décident, mais aussi sur l'esprit de la troupe qui préfère suivre son chef dans cette dernière action. Les tirailleurs possèdent une réputation de soldats dévoués en toute circonstance à leurs cadres, certainement rassurés quand il s'agit de s'engager « pour la dernière cartouche ».

Le coupe-coupe, arme du tirailleur

Les écrits militaires français, JMO, rapports ou témoignages, rendent tous compte de l'utilisation très fréquente au combat du coupe-coupe par les tirailleurs. En effet, entre 1939 et 1945, quelle que soit la campagne ou la force à laquelle ils appartiennent, le coupe-coupe fait toujours partie des armes du tirailleur. L'adoption des matériels et tactiques américains n'y change rien : il n'est pas question de remiser ce qui devenu un des symboles des troupes noires. L'arme est très efficace dans les phases aussi bien défensives qu'offensives. Robuste et discret, le coupe-coupe permet d'évaluer la motivation des cadres comme celle de la troupe. Le 14 juin 1940, les forces allemandes donnent plusieurs assauts pour s'emparer du PC du 1^{er} bataillon du 6^e RICMS : « Douze fois il est repoussé à l'arme blanche⁴⁵⁷. » Et quand le coupe-coupe ne suffit pas, les tirailleurs sont capables de mener des assauts à la grenade et à la hache. C'est le cas sur les pentes de la cote 541, le 13 mai 1944, en Italie. Le résultat de la charge des tirailleurs du BM24 est sans appel : les pentes sont « jonchées de cadavres de soldats allemands⁴⁵⁸ ».

Le tirailleur de la Seconde Guerre mondiale est donc d'abord un fantassin et un combattant. La confiance qu'on lui fait est basée sur des capacités d'adaptation sans pareilles. Mais en conséquence il est soumis à une exposition particulière aux dangers du champ de bataille : mort, blessures, maladies, etc.

Les pertes

Durant la Grande Guerre, une polémique avait suivi le désastre de l'offensive du Chemin des Dames en 1917. La légende de la « chair à canon » était née. Elle perdure malgré les travaux des historiens, et le flou entourant les pertes de la Seconde Guerre mondiale contribue à sa survivance⁴⁵⁹. Aucune étude générale sur le sujet n'a jamais été réalisée par les autorités militaires, y compris à la fin du conflit⁴⁶⁰. Les données statistiques manquent ou ne sont pas fiables. Les archives évoquent peu le sujet, sont souvent incomplètes ou ont été détruites. La période de mai-juin 1940 est elle aussi caractéristique de ces carences. Le chef de corps du 25^e RTS, le colonel Bourriand, dresse le 31 juillet 1940 un bilan des pertes de son régiment : 122 tués, 51 blessés et 1 210 disparus. Il ignore que, parmi ces derniers, un grand nombre a été exécuté par les troupes allemandes les 19 et 20 juin 1940 dans la région lyonnaise. En conséquence, les pertes précises de l'unité demeurent inconnues.

De telles données, même incomplètes, sont des plus rares. Les autres unités de tirailleurs de la campagne ne fournissent pas de bilans précis des combats. Et pour cause : les unités sont détruites, les cadres éparpillés ou, pour la majorité d'entre eux, blessés ou captifs.

Durant le conflit, des informations sur les pertes apparaissent rarement, quand il en subsiste une trace dans les dépôts d'archives. Durant la campagne de Syrie, le 17^e RTS perd 65 sous-officiers indigènes et tirailleurs. Le régiment compte également 113 blessés et, là encore, près de 730 « disparus »⁴⁶¹. Les opérations de l'île d'Elbe coûtent 47 tirailleurs tués et 154 autres blessés au 13^e RTS⁴⁶². Entre le 20 août et le 26 août 1944, le 4^e RTS perd « 52 tués dont 21 Européens (3 officiers) et 31 indigènes » et « 210 blessés graves dont 49 européens (3 officiers et 161 indigènes) »⁴⁶³. Au 6^e RTS, ce sont près de 460 tirailleurs qui sont mis hors de combat⁴⁶⁴.

Les pertes enregistrées à l'occasion du débarquement de Provence et des opérations qui s'ensuivent sont parfaitement relevées. Aucune distinction n'est néanmoins établie entre soldats noirs et européens. Entre le 17 août et le 28 août 1944, 47 hommes de troupe du 4^e RTS et 137 autres du 6^e RTS trouvent la mort⁴⁶⁵.

Les archives des différentes unités ou états-majors n'évoquent pas une mortalité supérieure des tirailleurs par rapport aux formations européennes ou une quelconque volonté de les « sacrifier » au bénéfice des soldats européens. Au début de la guerre, le général Bühner, inspecteur général des troupes coloniales, souligne la nécessité d'épargner le sang français en utilisant massivement les troupes noires pour « des actions de rupture des lignes fortifiées »⁴⁶⁶. Cette disposition est complètement marginale à l'échelle du conflit.

CHAPITRE III

UNE AUTRE CAPTIVITÉ

La captivité est un phénomène majeur dans le second conflit mondial. Pour la première fois, les puissances belligérantes font des millions de prisonniers. Entre autres nations, l'Allemagne s'empare de millions de soldats hollandais, belges, britanniques, français et soviétiques. Le sort réservé à ces captifs diffère selon les tactiques diplomatiques et, surtout, selon la place qu'occupe chacun dans l'échelle raciste adoptée par l'Allemagne nazie. Les prisonniers soviétiques connaissent ainsi une mortalité bien supérieure à celle des soldats occidentaux.

En juin 1940, la France compte 1,8 million de prisonniers. La captivité est un phénomène qui touche toutes les couches de la société. Les prisonniers sont gardés sur le territoire du Reich dans des Stalags et des Oflags, les premiers camps de soldats et de sous-officiers, les seconds camps d'officiers.

La captivité des soldats coloniaux est atypique à plus d'un titre. La grande majorité d'entre eux sont internés en France occupée où, dans un premier temps, ils subissent privations, brimades et violences. C'est cette station forcée qui leur ouvre véritablement les portes de la société française ; quoique exsangue, elle fait néanmoins preuve d'une grande solidarité à leur égard.

Cet aspect de l'histoire des coloniaux dans la Seconde Guerre mondiale est resté longtemps occulté. Les récents travaux d'Armelle Mabon ont seuls permis de défricher ce terrain vierge⁴⁶⁷.

Une captivité française

La mémoire collective a tendance à conserver une image à la fois précise et incomplète de la Seconde Guerre mondiale. La captivité y participe, généralement assimilée aux seules, mais épiques, opérations d'évasion fabuleusement mises en scène par l'industrie cinématographique. Trop souvent est éludé le fait que cette captivité est à la fois un contexte et un processus, dont le premier chapitre est la capture.

Sur le champ de bataille, des soldats, saufs ou blessés, sont contraints ou choisissent de se rendre à leur adversaire. Leur statut change : ils deviennent des prisonniers de guerre. Cette étape de la capture est un moment particulier, crucial et, en théorie, extrêmement réglementé. Immédiatement, le prisonnier de guerre est placé sous la protection de conventions internationales. Dans la pratique, la capture et ses suites sont aussi des moments de spontanéité, d'impulsion et donc de violences. Le prisonnier est aux mains de son adversaire, qui décide de son sort. Il le fait en fonction des consignes reçues, mais également du contexte des combats au bout desquels la capture a été effectuée, et, surtout du statut accordé au nouveau prisonnier.

Dès la capture, une différence de traitement

Les premières captures importantes de prisonniers coloniaux ont lieu sur le front de la Somme à la fin du mois de mai 1940. Elles exposent les différences de traitement subi par les prisonniers de couleur. Après de furieux combats, le front de la 4^e DIC (division d'infanterie coloniale) s'effondre. Des unités disparates et des groupes de soldats épars livrent des combats acharnés pour échapper à la déferlante allemande. Souvent, les armes devenues silencieuses, les soldats allemands commencent par trier les prisonniers. Blancs et Noirs sont quasi systématiquement séparés. Les soldats noirs sont déséquipés. Cartouchières, ceinturons, besaces, tout est jeté à terre. L'adjudant Ouedraogo se souvient de s'être retrouvé en chemise, vareuse, pantalon et brodequins⁴⁶⁸. À la différence de leurs camarades blancs, ils sont obligés de garder mains et bras au-dessus de leur tête⁴⁶⁹.

Les tirailleurs ainsi isolés sont offerts désormais aux seules volontés de leurs adversaires. L'écartement des cadres et soldats blancs les prive d'un lien, souvent le seul possible, avec leur geôlier, avec qui le prisonnier colonial n'est souvent plus en mesure de communiquer. C'est un moyen supplémentaire d'accentuer sa déshumanisation et donc le risque de faire partie d'exécutions sommaires. Dans la région de Montereau, alors que certains de ses camarades sont passés par les armes, le caporal-chef Kimba Mayaki ne doit la vie sauve qu'à son excellente connaissance du français⁴⁷⁰. Dès la capture, le soldat de couleur est dans un statut différent de celui de ses camarades de combat blancs, séparé au seul titre de son origine et de sa couleur de peau. Alors que les autres demeurent des soldats souvent traités avec humanité, le retrait de ses attributs militaires accentue encore la différence et achève d'ôter au tirailleur son caractère de militaire capturé. Ainsi exclu de la sphère commune des prisonniers de guerre, il ne relève d'aucune contrainte de considération et de protection. Son

statut ouvre la porte à toutes les dérives qui interviennent souvent très rapidement après la capture et se poursuivent dans les colonnes de prisonniers, en dépit du courage de cadres qui tentent de s'interposer :

Je marchais en tête, derrière le sous-officier allemand, derrière moi les sous-officiers et hommes de troupe européens, puis, fermant la marche, trois tirailleurs Sénégalais que nous avons trouvés prisonniers au château. La marche est pénible et douloureuse. Des gémissements m'arrivent de l'arrière, je me retourne et vois un Allemand qui pique les Sénégalais à coups de baïonnette dans le dos ; je proteste énergiquement auprès du sous-officier qui prétend que les Noirs ne veulent pas marcher et essayent de s'évader ; je réponds que c'est faux et demande qu'on les fasse marcher près de moi. Il refuse malgré mon insistance. Nous continuons à marcher, un peu plus loin j'entends un cri suivi d'une détonation. Je demande ce qu'il se passe, le sous-officier me répond qu'un Noir a voulu s'évader et qu'on l'a abattu ; à ce moment-là un cavalier arrive de l'arrière et dit au sous-officier en riant : Ami je l'ai tué. Sous la douleur du coup de baïonnette, le malheureux a dû faire un écart et il a été assassiné à bout portant. Je demande à nouveau qu'on fasse venir les indigènes près de moi, mais j'essuie un nouveau refus⁴⁷¹.

Le parcours de la colonne de prisonniers de l'adjudant Ouedraogo résume la somme des mauvais traitements subis par les prisonniers. Après leur capture, les prisonniers sont conduits à Doullens et enfermés dans une pièce exiguë où plusieurs d'entre eux seraient morts étouffés. Alors qu'ils reprennent leur marche, tout ravitaillement en eau et en nourriture leur est refusé. Les gardiens multiplient les jeux sadiques. Les arrêts se font à proximité de points d'eau surveillés par des armes automatiques. Assoiffés, les soldats africains se jettent quand même en masse sur les fontaines et nombre d'entre eux sont mitraillés⁴⁷².

Tous, néanmoins, ne vivent pas une telle tragédie, et quoique rarement, des soldats coloniaux sont traités de la même façon que leurs camarades blancs. Le tirailleur Bouakone, du 6^e RICMS, est pris dans les Vosges. Blessé à la main, il est soigné par des soldats allemands⁴⁷³. Le lieutenant Pichely, fait prisonnier avec les tirailleurs du 27^e RICMS, rapporte qu'« aucun tirailleur ne fut maltraité »⁴⁷⁴.

L'improvisation des premiers temps

Pour la masse de soldats français saisis, les troupes allemandes organisent des zones de regroupement où s'entassent souvent plusieurs milliers d'hommes. Casernes, hôpitaux, hôpitaux psychiatriques, églises, bâtiments en tout genre, fermes et prairies, sont transformés en camps de prisonniers. Le confort est des plus précaire. Les 800 prisonniers du 25^e RTS dorment dans l'église de Tarare, puis dans un hangar, avant de gagner la caserne de Part-Dieu, à Lyon, où sont déjà parqués des milliers de soldats français. Dans cette enceinte, les prisonniers sont regroupés suivant leur origine. Les militaires originaires d'Afrique du Nord occupent le manège, alors que les Noirs

sont massés dans un hangar. Aucun contact avec les prisonniers blancs n'est autorisé. Le séjour est bref mais pénible. Les Noirs ne disposent d'aucun lieu d'aisance et le médecin-lieutenant Le Floch note qu'ils « défèquent partout⁴⁷⁵ ».

Une certaine confusion règne donc durant cette première phase. Les prisonniers ne cessent de marcher au gré des ordres et contrordres. Aux conditions d'existence souvent très dures s'ajoutent les violences physiques et verbales des soldats allemands. Progressivement néanmoins, un système plus ordonné se met en place. Les cadres blancs sont transférés outre-Rhin avec une minorité de tirailleurs. Les prisonniers coloniaux, Maghrébins, « Sénégalais », Indochinois, Malgaches, originaires des Antilles françaises ou de la Réunion, regroupés sous le vocable « prisonniers de couleur », demeurent en France occupée dans des Frontstalags. Ils vont vivre ainsi quatre ans de « captivité française ».

La raison de ce traitement particulier est la volonté des autorités allemandes de ne voir aucun soldat d'outre-mer pénétrer sur leur sol. Les éléments coloniaux constitueraient des vecteurs de propagation de pathologies tropicales. Surtout, réminiscence des expériences des occupations de la Rhénanie et de la Ruhr dans les années 1920, les autorités du Reich entendent éviter toute possibilité de contact entre les soldats de couleur et la population allemande, féminine en particulier. Il s'agit là d'une question particulièrement sensible, et même les prisonniers français métropolitains internés outre-Rhin se voient interdire tout rapport intime avec les Allemandes sous peine de sanctions extrêmement graves. Ce système repose aussi sur des critères essentiellement raciaux : la « Honte noire » ne doit pas venir corrompre la « pureté » de l'Allemagne nazie.

Dès l'été 1940, la séparation raciale est la règle. Les appels biquotidiens des prisonniers internés dans la caserne de gendarmes mobiles de Neufchâteau s'effectuent ainsi de la manière suivante : « 1. Officiers d'active et de réserve. 2. Sous-officiers d'active. 3. Sous-officiers de réserve. 4. Noirs, Bretons et autres étrangers. 5. Français (soldats)⁴⁷⁶. » Au mois d'août, s'effectuent les premiers départs. Une note de la Kommandantur locale préciserait que « ni les Juifs, ni le personnel de santé, ni les Bretons, ni les indigènes [ne sont] susceptibles d'être envoyés en Allemagne⁴⁷⁷ ».

Des prisonniers envoyés en Allemagne

Dans les faits, un certain nombre de tirailleurs sont transférés outre-Rhin. Dès les premières séparations, certains d'entre eux, par fidélité envers leurs cadres ou par crainte, choisissent de rester aux côtés de leurs officiers, souvent au péril de leur vie⁴⁷⁸. D'autres,

échappant aux ordres de séparation et de maintien en France, sont dirigés vers l'Allemagne. Un document du ministère allemand du Travail daté de juillet 1940 évoque la présence de 28 722 *farbigen Gefangenen* répartis entre vingt stalags⁴⁷⁹. Les soldats indigènes sont progressivement renvoyés en France, mais on signale toujours la présence de « 250 noirs » au Stalag de Lunckenwald en septembre 1941 et de « 10 indigènes au Stalag IIB et 19 nord-Africains au stalag IID » en juin 1942⁴⁸⁰.

Qui sont ces soldats ? Ont-ils été maintenus en Allemagne depuis l'été 1940 ou bien appartiennent-ils aux unités de la France combattante ? Aujourd'hui, il est impossible de répondre à ces questions, comme il est impossible de savoir, au final, combien de prisonniers coloniaux ont séjourné en Allemagne au sortir de la défaite de 1940.

À partir de juin 1944, après les débarquements de Normandie puis de Provence, de nouveaux transferts sont organisés en direction de l'Allemagne. L'occupant, dans sa fuite, entend emmener une partie des prisonniers coloniaux. Là encore, impossible d'établir un bilan précis de ces mouvements de troupes. Une note du Service des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés, datant du 27 décembre 1944 et adressée à la mission française en Suisse, signale la présence de 10 000 « coloniaux » dans les camps situés sur le territoire du Reich⁴⁸¹. Une autre note du même service en date du 1^{er} mars 1945 évoque, elle, 6 500 « PG Coloniaux déportés en Allemagne après la libération⁴⁸² ». La captivité en Allemagne des prisonniers de guerre coloniaux est donc particulièrement indicible. Quelques rares éléments d'archives et témoignages laissent néanmoins entrevoir des conditions extrêmement pénibles.

Le groupe de l'adjudant Ouedraogo traverse la Belgique par la voie fluviale et son premier contact avec le sol allemand a lieu à Wessel, à l'extrême nord de la Ruhr. Le contingent français y est violemment pris à partie par la foule. Hommes, femmes et enfants, rapporte le sous-officier, menacent les captifs, les insultent, leur crachent dessus et leur donnent des coups de pied⁴⁸³. Ils sont par la suite transférés au Stalag VIC de Bathorn, à proximité de la frontière hollandaise. Les conditions de vie y sont détestables. En raison de leur couleur de peau, les prisonniers noirs sont particulièrement visés par les violences et les brimades :

Logés dans des tentes, nous fûmes photographiés, lavés. C'est là que j'ai connu tout le génie allemand de race supérieure croyant que, si nous sommes noirs, c'est parce que le colonisateur français ne surveillait pas notre propreté corporelle. Ils entreprirent de blanchir un certain Mamadou N'DYAE qu'ils appelèrent aux douches. Avec du savon, des serviettes, ils le blanchirent si bien à l'aide de l'eau chaude, qu'ils le blessèrent partout. Il fut du reste envoyé à l'hôpital⁴⁸⁴.

Dans le camp suivant, les vexations se répètent. Civils et militaires allemands font danser les tirailleurs, qui sont contraints d'exhiber leurs scarifications ou leurs dents tandis que les spectateurs les prennent en photo. La vie du camp est rythmée par des bastonnades continues à coups de nerfs de bœuf, des coups de pied ou de bâton. En 1941, Émile Marchand, interné dans un camp situé près de Nuremberg, se souvient de la présence d'une cinquantaine de tirailleurs sénégalais :

Ils étaient à part, on ne les voyait que pour les corvées que les Allemands leur donnaient à faire. Ils faisaient tout ce qu'il y avait de plus dégueulasse. Ils n'avaient rien à manger et on leur donnait discrètement une partie de nos rations. Leurs uniformes étaient en loques.

Nous étions gardés à un moment par des SS en convalescence. La discipline était sévère. Plusieurs d'entre nous ont été tabassés. Un soldat noir a été exécuté à coups de pistolet. On regardait, on avait les poings serrés. On a eu envie de se venger. On se disait qu'une fois la libération intervenue on se vengerait... On ne savait pas pourquoi ils ont fait ça⁴⁸⁵.

Le prisonnier français tisse des liens avec un prisonnier africain dénommé Amadou Barri qu'il décrit comme un colosse et avec qui il s'entraîne à la lutte. Le tirailleur, rapporte-il, dort devant la porte de sa chambrée pour le protéger. Par la suite, il quittera le camp sans qu'Émile Marchand puisse apprendre ce qu'il adviendra de lui.

Le système de captivité allemand

Les premiers éléments chiffrés sur le nombre des prisonniers n'apparaissent qu'en octobre 1941. Les autorités allemandes signalent à Vichy la captivité de 68 850 prisonniers « indigènes », répartis en 21 camps. Parmi ces captifs, la majorité (64 %) est constituée de Nord-Africains. Les « Sénégalais », au nombre de 15 777, représentent 23 % des « effectifs indigènes dans les Frontstalags⁴⁸⁶ ». Par la suite, la tendance générale est à la baisse. À la fin de l'année 1942, les « Sénégalais » ne sont plus que 9 618 derrière les barbelés, puis 8 556 en novembre 1943. Entre octobre 1941 et novembre 1943, leur effectif dans les Frontstalags diminue de près de 45 %. Cette évolution n'est pas propre aux prisonniers noirs, elle concerne l'ensemble des captifs d'outre-mer. La proportion des « Sénégalais » parmi les prisonniers coloniaux est d'ailleurs relativement stable entre 1941 et la fin de l'année 1943, oscillant entre 23 et 25 % des effectifs. La diminution est particulièrement spectaculaire jusqu'en 1942. De nombreux prisonniers malades ou feignant de l'être sont réformés.

La carte des camps évolue constamment. Alors que les premiers documents datant de 1941 évoquent l'existence de 21 camps, ceux de 1942 n'en relèvent plus que 8 dont dépendent 15 « sous-camps »⁴⁸⁷. Dans chacun d'eux sont souvent détenus plusieurs milliers d'hommes.

Celui de Rennes a en charge, en mai 1942, plus de 6 400 prisonniers. Celui de Saint-Quentin, 7 616, et celui d'Honfleur, 2 796.

Pour tous les prisonniers, la mixité raciale est devenue une règle. À une minorité de soldats blancs, appartenant souvent au service de santé, sont mélangés « Sénégalais », Indochinois, Malgaches, Antillais, Maghrébins, auxquels s'ajoutent ce que les documents de l'époque désignent par le terme « étrangers ». Au Frontstalag 222 de Bayonne cohabitent 3 000 Algériens, 2 000 Marocains, 1 200 « Sénégalais » et une petite dizaine de Malgaches et de soldats français. Dans les structures réduites que sont souvent les Arbeitskommandos, des prisonniers de toute origine coexistent, comme dans celui de Fourchambault, qui dépend du camp de Joigny, où l'on retrouve des « Sénégalais », des Algériens, des Tunisiens, des Malgaches, des Marocains, des Martiniquais, des Indochinois et un Tchèque⁴⁸⁸. Certains camps de travail, eux, sont ethniquement homogènes. C'est le cas en particulier de ceux de Messanges ou de La Benne, où l'on ne trouve que des prisonniers noirs. La mixité est une nouvelle expérience pour des soldats d'outre-mer, jusque-là habitués à une stricte séparation de casernement suivant leurs origines. Elle paraît avoir été bien vécue, du moins n'a-t-elle pas donné lieu à des incidents dont la gravité aurait mérité une mention dans les documents d'époque. Dans certains camps, la mixité ne semble pas générale, les soldats demeurant entre compatriotes, comme à Saumur où « les races ne se mélangent pas ».

Peu à peu, des camps « en dur » sont aménagés, en particulier en lieu et place des casernements militaires français. Plus de 2 500 prisonniers prennent possession des bâtiments de l'école de cavalerie de Saumur. Les autorités allemandes créent aussi de toutes pièces de nouvelles enceintes. À Anglet, les troupes allemandes réquisitionnent un terrain de 8,5 hectares où elles édifient une cinquantaine de baraques reliées au réseau d'eau potable et au réseau d'égouts. Enfin, les camps de travail sont souvent de véritables campements de fortune situés à proximité des zones de chantiers, fermes, usines et zones forestières. À Villers-la-Montagne, soixante « Sénégalais » se partagent une « maison de cultivateur aménagée » dans le cadre de travaux agricoles⁴⁸⁹. À Bleneau, c'est l'école des filles qui sert de casernement à une trentaine de tirailleurs affectés, eux aussi, à des travaux des champs.

Le « camp type » n'existe pas. De même, le régime de captivité diffère d'un camp à l'autre. Les autorités n'ont pas fixé de limite d'occupation et, dans certaines structures, les soldats sont véritablement entassés. Les conditions de travail sont aussi extrêmement fluctuantes. Enfin, l'état d'esprit des gardiens varie également d'un camp à l'autre. Certains camps, celui de Vesoul par

exemple, sont réputés spécialement durs.

Le quotidien des prisonniers nous est connu par les rapports d'inspection. Des organisations internationales telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou la Young Men Christian Association (YMCA) inspectent régulièrement les camps de prisonniers et assurent le ravitaillement en nourriture, médicaments et objets d'usage en tout genre. Elles sont souvent le lien des prisonniers isolés avec leurs familles ou avec les autorités françaises. Car ce n'est qu'à partir de 1941 que celles-ci obtiennent l'autorisation de visiter les Frontstalags, avec l'aval et la coopération des autorités militaires allemandes. Les représentants de la Young Men Christian Association, qui sont reçus dans les camps de Montargis, Orléans, Amboise, Airvault, Saumur, Le Mans et Chartres entre le 20 et le 28 janvier 1941, rapportent qu'ils « furent reçus avec une courtoisie digne d'éloges » et s'ils « eurent toute facilité pour observer les conditions de vie dans les camps », leurs entretiens avec les prisonniers se firent systématiquement « en présence d'un interprète »⁴⁹⁰. Les informations récoltées peuvent parfois apparaître tronquées ou partiellement camouflées. Les rapports d'inspection en récoltent une réputation de superficialité et de redondance. Le signalement des faits les plus graves est plus souvent le fait des autorités locales ou de la population. C'est le préfet de l'Eure lui-même qui rapporte, le 18 octobre 1941, l'exécution du soldat martiniquais François Posdame dans l'Arbeitskommando de Tourville⁴⁹¹. Dans la région de Quimper, ce sont les agriculteurs locaux qui signalent le détournement de vivres, destinés aux captifs de couleur, par un sous-officier français⁴⁹². Enfin, les prisonniers n'hésitent pas à dénoncer eux-mêmes les abus dont ils sont victimes.

La première véritable marque d'internement est l'immatriculation des captifs. Chaque prisonnier colonial se voit attribuer un nouveau numéro matricule. Pour chacun, est établie une fiche de renseignement qui comprend l'identité, la colonie d'origine, une photographie et des empreintes digitales⁴⁹³. Ce passage obligatoire fait du soldat français un *Kriegsgefangener*, un « prisonnier de guerre ». Il conclut un processus entamé avec sa capture et la perte des équipements militaires ; et, pour les soldats coloniaux en particulier, aussi par les brimades et mauvais traitements. Désormais, le prisonnier n'est plus identifié que par son seul numéro matricule allemand. L'ancien, qui marquait son appartenance à l'armée française, disparaît. Il dépend désormais d'une autre armée, d'un autre régime, d'une nouvelle hiérarchie. Un système omniprésent qui efface toute trace du passé militaire français. Il n'est même pas rare que les prisonniers de couleur s'identifient par ce seul numéro allemand dans leur correspondance. Au grand dam des autorités françaises, d'ailleurs,

qui du coup ne peuvent plus reconnaître le rédacteur. Dans le cas de soldats coloniaux déjà désorientés par la défaite, par la perte de leurs cadres et souvent peu familiers de l'univers militaire ou de la société occidentale, cette phase d'enregistrement génère souvent un profond désarroi et un profond sentiment d'abandon.

À l'intérieur même des camps, une hiérarchie spéciale est créée de toutes pièces. Aux côtés des gardiens allemands, des soldats coloniaux participent à l'encadrement de leurs camarades et gèrent les points essentiels, comme la répartition dans les baraques ou bâtiments, la correspondance, l'habillement, le ravitaillement, etc. Dans chaque camp, est instituée une administration française de captivité dirigée par un « homme de confiance », qui est le véritable interlocuteur des autorités allemandes ou vichysoises. Désignés par le commandement des camps, les « hommes de confiance » sont généralement recrutés parmi les sous-officiers ou les militaires du rang les plus anciens. L'« homme de confiance » de l'Arbeitskommando de Villers-la-Montagne est, en 1941, le sergent-chef Mouri Koni ; les 44 tirailleurs du camp d'Arces sont placés sous la responsabilité du brigadier Sahla Diallo. Dans les camps où sont internés des officiers indigènes, l'« homme de confiance » est généralement recruté parmi eux, par exemple à Saumur où les 1 800 prisonniers sont placés sous la responsabilité du capitaine Dohou.

En raison de la mixité raciale qui règne dans la majorité des camps, il n'est pas rare de voir un « homme de confiance » originaire du Maghreb commander des soldats venus d'Afrique occidentale française, ou bien un sous-officier de tirailleurs sénégalais gérer le quotidien de prisonniers maghrébins ou indochinois. Pour la première fois donc, et là encore en contradiction complète avec les préceptes de l'encadrement à la française, des cadres coloniaux commandent des soldats originaires d'autres territoires que le leur. Dans l'Arbeitskommando de Fourchambault, dont l'effectif total est, en 1941, de 272 prisonniers, l'adjudant indochinois Trang Nguyen encadre des « Sénégalais », des Nord-Africains, des Martiniquais et des Malgaches. À Vesoul, de la même façon, l'adjudant Minfir, d'origine guyanaise, commande des prisonniers de toutes origines.

Progressivement, les « hommes de confiance » deviennent les seuls maîtres à bord et gèrent le quotidien de leurs camarades. Le rapport d'inspection du camp des sports, de Rennes, rédigé par les inspecteurs du CICR, fournit quelques indications sur leurs prérogatives qui, rappelons-le, varient d'un camp à l'autre. Dans ce lieu où sont détenus 807 prisonniers, le sergent-chef (« Sénégalais ») Eugène Cuvelier exerce un « contrôle complet » sur les distributions de nourriture, la fourniture de tout équipement, telles les pièces d'habillement, et assure la discipline. Pour ses fonctions, il bénéficie

d'« un bureau bien installé »⁴⁹⁴.

Néanmoins, aucun contrôle ne s'exerçant véritablement sur eux, le pouvoir de l'« homme de confiance » n'est pas forcément exempt de certains abus. Une lettre rédigée par des prisonniers indique les excès commis par une partie de l'encadrement indigène au camp de Rennes :

Rennes, le [illisible] 1943

Monsieur Georges Scapini à Paris, Compte Rendu !

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser cette note pour vous dire l'infortune des prisonniers noirs sous le commandement de leurs chefs.

J'ai l'honneur de vous solliciter de votre haute bienveillante protection de vos enfants noirs qui souffrent encore malgré leur captivité de guerre.

S'il fallait que les gradés qui sont au camp de la marne, au camp d'esport comme dans tous les camps de prisonniers de France vendent des vestes, des culottes, des chemises etc. à une somme de mille francs la veste, ou la culotte etc. et pas la peine de vous donner la peine à la croix rouge française pour l'habillement des prisonniers, car les gradés sont ignobles pour eux.

N'importe que ce soit, gradés ou deuxième classe, tout le monde est prisonniers.

Ainsi dans les colis du Maréchal Pétain notre Père nous ne trouvons rien dedans. Ils fouillent tout avant de nous les rendre. Ils prennent le chocolat, le sucre, les cigarettes, les boîtes de sardines ou singes. Puis ils donnent leurs ordonnances aller vendre aux civils.

Par semaine chaque gradé verse à sa marraine une somme de 8 000 milles à 7 000 milles francs.

Tous les articles donnés par la croix rouge française est vendu par les commandants des camps de prisonniers.

Les sacs de cous-cous ou de riz aussi est vendu en ville et le restant est pour eux où les deuxième classe mangent des carottes⁴⁹⁵.

Au camp de La Fère, les prisonniers alertent la Croix-Rouge sur des détournements de colis et les mauvais traitements commis par l'« homme de confiance », son adjoint et un « marabout marocain ». Leur lettre se termine sur l'avertissement suivant : « Si vous voulez pas on tâchera de faire la révolution⁴⁹⁶. »

L'importance du ravitaillement

Le ravitaillement est une question fondamentale pour le prisonnier colonial. À tel point, d'ailleurs, que la quantité et la qualité des denrées distribuées aux captifs donnent lieu à un strict contrôle des autorités françaises. À Épinal, en mars 1941, les prisonniers d'outre-mer bénéficient d'une boule de pain pour quatre et de soixante-dix grammes de viande par jour. La nourriture est jugée « bonne » à Angers où sont distribués, par jour, à chaque prisonnier, quatre cent cinquante-six grammes de pain et quatre-vingt-quatorze grammes de viande, auxquels peuvent s'ajouter nouilles, pommes de terre et macaronis. À Nancy, la situation paraît encore meilleure. La ration de viande y est de cent soixante grammes par semaine et les « menus sont adaptés dans la mesure du possible aux habitudes des différents pays d'origine des rationnaires. Ils sont distincts pour les

Français, les Nord-Africains et les Noirs⁴⁹⁷ ». En plus, une cantine y met en vente différents produits tels que bière, limonade, pain, légumes, confiture, viande de bœuf, charcuterie, etc. L'inspecteur français précise que ses prix « sont ceux pratiqués en ville »⁴⁹⁸. Dans certains Arbeitskommandos, la nourriture est même particulièrement abondante, car les prisonniers bénéficient des dons de leurs patrons, souvent des agriculteurs. Le paysan employant des tirailleurs à Chivy leur fournit « du pain, du lait et pommes de terre à volonté⁴⁹⁹ ». À Fourchambault, les prisonniers noirs mangent de la viande tous les jours et peuvent se procurer des denrées coloniales toujours très recherchées : couscous et noix de cola.

Dans le contexte de pénurie totale qui caractérise la période de l'Occupation, un tel régime de faveur suscite des interrogations sans qu'il soit possible d'y répondre. À Laval et Mulsanne, la nourriture est jugée « insuffisante » ; « réduite » à Saint-Lablé-la-Vénérie où, de plus, les prisonniers n'ont pas accès à l'eau potable. Les quantités déclarées ne correspondent pas toujours à la réalité. À Mirecourt, alors que le rapport d'inspection de 1941 annonce des rations de viande de soixante-dix grammes, le lieutenant Fall Papa Gueye rectifie en décrivant des ragoûts où flottent quelques « rares morceaux de viande » et des repas essentiellement basés sur la pomme de terre⁵⁰⁰. Le soir, les prisonniers se contentent d'un café chaud ou d'un bouillon. Une visite organisée en février 1942 au camp de Saint-Médard révèle que les prisonniers sont sous-alimentés et que la ration journalière de viande n'atteint que quinze grammes. Dix mois plus tard, aucune amélioration n'est signalée et la nourriture toujours pas plus abondante⁵⁰¹.

Par rapport à la situation générale des Français, les prisonniers coloniaux ne paraissent pas avoir été spécialement maltraités ou privés de nourriture. En septembre 1940, les Français mangent en moyenne 350 grammes de pain et 360 grammes de viande par jour. En avril 1941, la ration de pain est tombée à 275 grammes et celle de viande à 250. En janvier 1942, celle-ci s'établit à 180 grammes par semaine⁵⁰². Parmi les autorités françaises, certains responsables s'émeuvent même de la disproportion atteinte entre les ressources alimentaires accordées aux prisonniers coloniaux et la population qui serait moins bien traitée :

Au point de vue nourriture, les prisonniers des Fronstalags, outre un colis mensuel de 5 kg et les distributions faites par les conductrices de la Croix-Rouge [...]

Dans certains départements, les rations fournies étaient même tellement disproportionnées avec celles des travailleurs civils qu'il a fallu rappeler aux délégués les limites dans lesquelles ils devaient se tenir. Enfin, il ressort de nombreux renseignements recueillis sur place que la population se montre en général très généreuse envers les prisonniers qu'elle côtoie.

Pour le tabac, les indigènes touchent au total la même ration que les prisonniers de guerre en Allemagne.

Dans ce régime de contraintes physiques et morales, le lien avec la famille est essentiel. Dans le cas des « coloniaux », il est particulièrement fragile car soumis à la distance et aux aléas du conflit.

La première préoccupation est souvent de savoir comment prévenir ses proches que l'on a survécu aux combats et que l'on est maintenant prisonnier. Certains ne manquent pas de remarquer assez rapidement les facilités accordées dans ce domaine aux soldats originaires de la métropole⁵⁰⁴. En effet, la différence est considérable entre soldats métropolitains internés en Allemagne et soldats coloniaux pourtant internés en France occupée. Ainsi, dès les premiers temps de la captivité au Stalag XVII B, le service des prisonniers chargé de gérer la correspondance du camp et de la trier, traite jusqu'à trente mille lettres par jour. Durant l'année 1943, ceux du Stalag XVII A reçoivent près de trois millions de lettres⁵⁰⁵.

Rien de comparable dans les Frontstalags où la correspondance rédigée par les soldats d'outre-mer est limitée à deux lettres et à deux cartes par mois. Là encore, tous les « coloniaux » ne bénéficient pas des mêmes conditions, l'acheminement ou la réception du courrier dépendant largement de la situation géographique et politique dans laquelle se trouve la colonie d'origine. Certains bénéficient de l'existence de liaisons aériennes. Le 29 octobre 1941, des colis postaux en provenance du Sénégal, de Côte-d'Ivoire, du Dahomey ou de Martinique arrivent à Paris par avion – près de deux mille lettres au total. Quatre ou cinq arrivages semblables se succèdent chaque mois⁵⁰⁶. En 1942, le CICR note qu'une lettre expédiée du Soudan français « met environ vingt jours pour arriver au camp » et que les « prisonniers sénégalais sont très satisfaits du fonctionnement du courrier »⁵⁰⁷. Le débarquement allié en Afrique du Nord va considérablement perturber ce fragile système.

L'autre problème est celui de la correspondance elle-même. La majorité des soldats d'outre-mer est illettrée. Dans les camps importants, on a vu qu'un sous-officier fait généralement office d'écrivain public. Dans les petites structures éparpillées en zone occupée, les tirailleurs peuvent compter sur le soutien de la population locale, que du reste il est parfois nécessaire de canaliser. À plusieurs reprises, les autorités coloniales se plaignent de ne pouvoir traiter le courrier reçu car les adresses sont illisibles. Elles ne comportent pas des éléments essentiels, comme les numéros matricules français. Sans cette information, il est impossible de retrouver la trace de soldats dont le nom a souvent été francisé, donc devenu incompréhensible⁵⁰⁸.

Les ravages de la maladie

La situation sanitaire est préoccupante. Avant guerre, la méthode de l'hivernage imposait aux éléments de couleur, les troupes noires en particulier, de passer l'hiver dans le sud ou le sud-ouest de la France. Or la captivité envoie des milliers de soldats d'outre-mer dans le nord et l'est de la France occupée. Mal nourris parfois, mal logés, mal habillés et ne disposant souvent que d'une assistance médicale très réduite, les prisonniers coloniaux souffrent de nombreuses maladies infectieuses. Très rapidement, on signale de nombreux cas de tuberculose, de pneumonie et de lèpre.

Dès l'entre-deux-guerres, les manuels militaires rapportent la dangerosité de ce type d'infections pour les troupes noires stationnant en France. Le fascicule consacré aux « *Sénégalais* » du *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole* note, en 1923, que la pneumococcie est « inévitable » et que la tuberculose constitue « l'infection la plus grave et la plus dangereuse »⁵⁰⁹. Ces pathologies se multiplient « à la mauvaise saison » et lorsque les tirailleurs « se trouvent dans des conditions hygiéniques défavorables (froid humide, entassement, promiscuité sans mesure)⁵¹⁰ ». Un descriptif qui n'est pas sans rappeler le quotidien de nombreux camps de prisonniers. En novembre 1940 d'ailleurs, le médecin-commandant Bonnaud, spécialiste de ces questions, tente d'alarmer les autorités :

La question de la tuberculose chez les Noirs, en service en France, a toujours préoccupé les Médecins coloniaux. En effet, les indigènes tuberculisés, sont particulièrement sensibles aux affections pulmonaires : pneumonie et tuberculose.

La pneumonie apparaît surtout aux changements de saison et l'hiver elle guérit le plus souvent avec les médicaments dont nous disposons actuellement – mais elle laisse subsister chez le malade une prédisposition à la tuberculose.

La tuberculose chez le noir est foudroyante ; le noir réagit comme un enfant, la tuberculose prend la forme miliaire et tous les organes sont rapidement atteints.

J'ai l'expérience de l'hôpital de Fréjus, sur lequel les noirs atteints de tuberculose étaient dirigés avant la guerre. J'y ai pratiqué de nombreuses autopsies ; les lésions dépassaient toujours, dans des proportions effrayantes, tout ce que l'examen clinique avait pu laisser prévoir.

Étant donné, d'une part, le terrain particulièrement réceptif du noir, d'autre part la rapidité de l'évolution de la maladie, il importe de faire des diagnostics extrêmement précoces et de prendre des mesures d'isolement absolument strictes.

Nous étions arrivés à des résultats très satisfaisants. Nous pratiquions des examens fréquents et des radios systématiques et nous séparions des sujets sains non seulement les malades, mais ceux qui semblaient particulièrement prédisposés.

En effet, il est important de connaître les conditions particulières qui favorisent l'éclosion de la tuberculose chez le noir.

Tout d'abord, le climat humide et froid est mal supporté. C'est pour cette raison que nous avons installé dans la région méditerranéenne un camp et un hôpital à Fréjus, près de Saint-Raphaël.

Ensuite, certaines restrictions sont particulièrement pénibles à l'indigène qui préfère ne pas manger, parfois, jusqu'à mourir de faim, lorsqu'un aliment ne lui convient pas.

Enfin, le moral a une influence extrêmement marquée sur le physique ; dans

certains cas, « l'indigène se laisse vraiment mourir ».

Pour cette raison, nous n'hésitions pas à renvoyer dans leur pays les indigènes qui ne s'acclimataient pas aux conditions d'existence européenne.

En résumé, si dans une chambre, si dans un camp, certains cas de tuberculose restent ignorés, même peu de temps, on risque d'assister à une éclosion massive de la maladie qui peut même dépasser les limites du camp et faire courir un danger à la population civile.

Au cours de l'hiver, certains camps peuvent être littéralement décimés⁵¹¹.

Tous les rapports font effectivement état de la propagation rapide de la maladie et, en 1940 et 1941, près de 14 % des prisonniers coloniaux décèdent des suites d'une tuberculose. Là encore, la situation diverge suivant les camps. Contrairement aux prédictions, et alors que gradés et autorités s'attendaient à une terrible épidémie dans les camps du nord et de l'est de la France, certains autres, du centre et du sud-ouest, paraissent les plus touchés. À Châteaudun, 15,4 % des 1 213 prisonniers sont touchés par la tuberculose dont 148 « Sénégalais », soit 15,5 % des prisonniers originaires de l'AOF ou de l'AEF. Dans les Arbeitskommandos de Ravenel et Dammartin, ces taux de contamination atteignent 24 % et 32 % des internés. À Laval, en moyenne, il meurt un prisonnier par semaine des suites de la tuberculose.

Certains malades ont la chance de bénéficier d'équipements et personnels de structures de santé d'importance, comme l'hôpital Haxo à Épinal ou l'hôpital militaire de Châlons-sur-Marne. D'autres, au contraire, doivent se contenter des infirmeries des camps ou de structures improvisées ou en piteux état. C'est le cas, en particulier, des bâtiments accueillant les prisonniers de guerre coloniaux de la région de Bayonne. Les troupes allemandes refusent de les recevoir dans leurs structures de santé. Les malades doivent se contenter de couchettes de bois. Ne disposant pas de blanchisserie pour leurs draps ou leur linge, ils sont couverts de poux⁵¹².

Le bilan de ces épidémies ne peut être établi. Un document, datant de 1945 et présenté comme une synthèse sur la captivité des « coloniaux », avance le nombre de 2 600 prisonniers « décédés en captivité avant la Libération de la France⁵¹³ ». Sans plus de précision ou de distinction entre les causes des décès. Les documents la ville de Bayonne sont également silencieux sur les causes de la mort des 45 soldats noirs décédés dans le camp de prisonniers de la ville entre 1940 et 1945⁵¹⁴.

Pour identifier les prisonniers malades et les isoler avant que l'épidémie s'étende, les autorités civiles et militaires planifient un dépistage systématique des prisonniers. Des camions radiographiques conduits par des personnels militaires français ou des membres de la Croix-Rouge sillonnent les camps. Mais la mesure intervient souvent trop tard, alors que nombre de prisonniers ont été déjà touchés. Près

de dix mois après son premier rapport alertant les autorités, le médecin-commandant Bonnaud estime les résultats « médiocres », et ce sont souvent les « Sénégalais qui paient le plus lourd tribut à la tuberculose ». Pour le médecin colonial, la seule solution repose sur leur libération et leur rapatriement, au plus vite, vers leur territoire d'origine⁵¹⁵.

La détection de pathologies lourdes, notamment les maladies infectieuses, entraîne le passage des prisonniers devant une commission de réforme composée de médecins militaires allemands et français. Plus de 15 000 sont déclarés inaptes d'après une estimation datant de 1945⁵¹⁶. Entre juillet 1940 et juillet 1941, 1 400 prisonniers coloniaux internés au camp de Châlons-sur-Marne sont désignés *Dienstunfähig* ou plus généralement *DU*. À Angoulême, durant la même période, 65 % des réformés sont des tuberculeux. Car la crainte est grande de voir l'épidémie se propager. Le médecin-lieutenant Hollecker, qui participe aux commissions de réforme du Frontstatag 221, rapporte qu'« au moindre doute au point de vue tuberculose, le malade était réformé⁵¹⁷ ».

La maladie est donc pour beaucoup un moyen d'échapper à la captivité si bien qu'un véritable système d'évasion camouflé sous le prétexte de pathologies et d'inaptitudes, se met progressivement en place. Les médecins militaires français exploitent l'insuffisance des connaissances allemandes dans le domaine des pathologies médicales, et les prisonniers trouvent les moyens d'imiter ou de contracter les maladies dont ils savent qu'elles leur permettront de retrouver la liberté.

Des victimes de la « science » nazie

Tous ne s'en tirent pas aussi bien. En juillet 1941 est installé à Saint-Médard-en-Jalles un « institut colonial » où des médecins allemands se livrent à « l'étude des maladies exotiques ». Ces activités sont d'ailleurs plus ou moins énigmatiques, et les inspecteurs français ne peuvent généralement pas en prendre pleinement connaissance⁵¹⁸. En octobre 1942, le CICR peut y avoir accès et relève la présence de 185 malades souffrant tous de maladies tropicales : « la lèpre, la bilharziose, la filariose, le ver solitaire, le favus et le tracome, etc. ». Les deux inspecteurs suisses observent qu'« on y pratique des recherches de toutes sortes dans de bons laboratoires » et que chaque prisonnier chez qui est détecté la tuberculose est immédiatement transféré sur Bordeaux et déclaré inapte⁵¹⁹. Constat contredit par le rapport du médecin-lieutenant Hollecker, affecté au Frontstalag voisin. Le médecin militaire, précédemment affecté au 24^e RTS, souligne le grand intérêt des spécialistes allemands pour le développement de la

tuberculose chez les sujets noirs : « Ils en suivent l'évolution et font de nombreuses autopsies [...] des modèles du genre⁵²⁰. » Ce grand intérêt est même tel qu'il provoque le maintien en détention de certains patients, et donc leur décès, alors que les médecins militaires tentent, au contraire, d'en faire libérer le plus grand nombre. L'adjudant Quedraogo apporte sa confirmation, en termes moins policés :

Les boches ont ouvert à St-Médard-en-Jalles (Gironde) un hôpital colonial : véritable boucherie où le noir succombait soit à la piqûre, soit au manque de traitement. Dans la perspective d'avoir des colonies, ils travaillaient déjà pour. Ils venaient à l'hôpital français de Gennigan, choisissaient leurs malades et les envoyaient dans le leur où le malade et la maladie devaient se combattre pour permettre aux messieurs d'observer l'agonie d'un nègre et le développement des différentes maladies dans l'organisme de cet individu. Après la mort, ils vous dépeçaient, mettaient la chair dans un cercueil et le squelette envoyé au musée de Berlin⁵²¹.

Dans ses mémoires, Françoise Meifredy, responsable d'une association chargée de l'assistance aux soldats coloniaux, rapporte l'une de ses conversations tenues à Fréjus avec un officier supérieur français, convaincu de l'existence d'expériences médicales perpétrées par les Allemands sur des prisonniers de couleur⁵²².

Si la nature exacte et l'importance des « expériences » menées à Saint-Médard-en-Jalles ou ailleurs demeurent obscures, il n'en reste pas moins que le prisonnier de guerre colonial représente un objet d'expérience convoité. Dès le 17 juillet 1940, les dirigeants de l'Institut anatomique de l'université de Vienne entrent en contact avec le commandement du Stalag XVII A de Kaisersteinbuch, afin d'obtenir livraison de prisonniers coloniaux. Les autorités allemandes sont en effet saisies de nombreuses demandes émanant de la communauté « scientifique » du Reich. Devant le nombre de requêtes, le ministère de l'Éducation et de la Science se voit même contraint de rappeler à l'ordre les « chercheurs » et décide de centraliser les demandes. Les autorités militaires ne s'y opposent pas, bien au contraire. Saisies par l'université de Hambourg, elles donnent leur accord à la fourniture de prisonniers coloniaux français : « *OKW. ist einverstanden, dass sich das Institut unter den afrikanischen Kriegsgefangenen eine gewisse Anzahl schwarzer Sprachgehilfen auswählt* ». Et de préciser que le choix (*Auswahl*) devra se faire à Luckenwalde ou à Bordeaux, où la majorité des prisonniers noirs a déjà été transférée⁵²³. Au camp de Kaisersteinburch, le professeur Joseph Wastl, directeur de la section anthropologique du musée d'Histoire naturelle de Vienne, se livre à de nombreux travaux sur les internés noirs, qu'il désigne par le terme *Rassenkundliche* (« expériences de race »). Une dizaine d'individus est photographiée sous toutes les coutures : visage sous plusieurs angles, corps nu, diapositives en couleur. Des masques sont réalisés, les crânes mesurés. Le professeur Robert Stiegler note que « les prisonniers ne s'opposaient pas du tout à nos recherches » et que certains d'entre eux,

« intelligents et serviables », se présentaient comme « auxiliaires »⁵²⁴. L'intérêt des anthropologues d'outre-Rhin pour les prisonniers indigènes n'est pas nouveau. En 1927 déjà, Josef Weninger présentait une thèse intitulée *Eine morphologisch-anthropologische Studie. Durchgeführt an 100 westafrikanischen Neger, als Beitrag zur Anthropologie von Afrika*. À l'appui de ce travail figuraient des photographies et des tableaux de mesures, réalisés en 1917 et 1918, sur des prisonniers de guerre français de couleur dans les camps de Wünsdorf, près de Berlin, et de Turnu Măgurele, en Roumanie.

La rancœur des captifs

La maladie, comme l'alimentation ou la correspondance, font l'objet de multiples tractations entre autorités d'occupation et autorités françaises. Certaines aboutissent à des libérations ou à des avantages accordés à certaines catégories de prisonniers de guerre en fonction de leur âge, de leur origine, de leur profession, etc., et qui profitent essentiellement aux prisonniers de guerre blancs. Les Noirs s'en rendent compte, sans comprendre les subtilités du jeu diplomatique, et il n'est pas rare que des groupes de prisonniers s'adressent directement aux autorités françaises, s'indignant de ce qu'ils perçoivent comme des mesures discriminatoires basées sur leur seule origine. Leur rancœur est profonde, car ils ont souvent le sentiment d'avoir bien combattu sans rien recevoir en retour. Un groupe du Frontstalag de Poitiers écrit : « Appelés [...] pour faire notre devoir, nous l'avons fait et bien fait⁵²⁵. » Les rumeurs ne font qu'amplifier le malaise, notamment l'opinion que les troupes d'outre-mer ont été les seules à véritablement combattre, alors que cadres et soldats français préféraient la fuite ou la trahison. Les plus instruits se rallient au mouvement de protestation. Accompagnés de deux compagnons lettrés, le tirailleur Léopold Sédar Senghor rédige une missive attirant l'attention de Georges Scapini sur « la situation pénible faite à certains coloniaux par rapport à leurs camarades de métropole » – des « coloniaux » qui avaient pourtant payé à la « mère patrie » une « ample contribution de sang et de souffrances »⁵²⁶.

Plus violente est la lettre anonyme qui expose les conséquences de cette situation sur l'état d'esprit des prisonniers : « Pourquoi ces partialités ? Est-ce que nous ne sommes pas comme tous les Prisonniers Européens ? Nous pourrions vous assurer qu'après la guerre, nous ne serons plus des imbéciles. Nous serons capables de nous défendre envers la politique. Et nous exercerons tous nos droits⁵²⁷. » L'avertissement passé à peu près inaperçu sur le moment, mais symptomatique de l'intensité des sentiments, annonce les incidents qui surviendront parmi les détachements d'ex-prisonniers de

guerre coloniaux au cours et à l'issue de la Libération.

Les tirailleurs captifs, un enjeu

Dès leur capture, les prisonniers de couleur étaient soumis à un intense régime de violence, de brimades et de privations. Subitement, ce régime change. Les geôliers se montrent mieux disposés à leur égard. L'adjudant Ouedraogo, interné en Allemagne et qui y vit dans un véritable climat de terreur, relate sa surprise, au premier rassemblement du matin, de ne pas être frappé par les gardiens et de constater la nouvelle atmosphère qui règne au camp :

Un jour, nous nous sommes réveillés de nous-mêmes sans ce sursaut de cœur coutumier à l'arrivée du boche. Le rassemblement journalier se fit sans injure, sans cri. Toutefois, à l'arrivée du boche, il exigea les commandements allemands qu'ils nous avaient appris. Les hommes de la baraque au garde-à-vous, en ligne sur cinq rangs, lui furent présentés. [...] À partir de ce jour, changement brusque dans tous les domaines. Les Français blancs nous remplacèrent au canal. Des policiers noirs et arabes furent désignés pour maintenir l'ordre dans le camp, on augmenta la soupe et on donna des biscuits tous les matins⁵²⁸.

Vu les violences subies par les « coloniaux », noirs en particulier, à partir de mai 1940, un tel revirement est plutôt suspect. L'explication, en fait, est probablement le travail d'influence mené sur les prisonniers d'outre-mer. Les autorités françaises de parlent d'ailleurs de « propagande ». Dans certains camps, circule un discours sur les avantages du colonialisme « à l'allemande ». Ailleurs, des documents en langue arabe rappelant la défaite de 1940 sont distribués aux prisonniers⁵²⁹. Georges Scapini signale même au sein du Stalag III A, l'existence d'un véritable « camp de formation d'agents propagandistes⁵³⁰ ». S'appuyant sur le témoignage d'un prisonnier nord-africain, l'ambassadeur décrit, au sein du camp de Luckenwald, une section de 500 « indigènes » nord-africains, séparés du gros des prisonniers et répartis suivant leurs origines géographiques et tribales. Une mosquée y a été édifiée et un militaire français d'origine algérienne y tiendrait les fonctions d'imam et de muezzin. Cette troupe est placée sous la responsabilité d'un officier allemand, le capitaine Krebs, décrit comme parlant couramment l'arabe et le français, fin connaisseur des us, coutumes et filiations des tribus maghrébines. Tous ces prisonniers bénéficient de cours délivrés par une quinzaine d'« instructeurs propagandistes », déserteurs de l'armée française. Les plus méritants, rapporte l'ambassadeur, sont « envoyés en stage à Berlin. Ces prisonniers y sont très bien reçus et font l'objet d'une propagande pro-allemande et antifrançaise intense. Tous les procédés sont utilisés : promenade en ville, conférence, presse, radio, cinéma. Le vendredi, les néophytes rentrent au Stalag III A avec pour consigne le silence le plus absolu. Ils sont, par la suite, répartis entre

les différents Frontstalags de la zone occupée ».

Ce rapport semble prouver l'existence d'une politique préparée et concertée de propagande, à destination exclusive des prisonniers maghrébins et musulmans. En effet, aucun rapport ou témoignage ne cite d'opérations similaires à destination des prisonniers noirs.

Néanmoins, la proximité dans laquelle vivent les prisonniers laisse supposer que les prisonniers originaires de l'AOF ou de l'AEF sont touchés directement ou indirectement par les nouvelles mesures. Au Frontstalag 133 de Rennes, le commandement du camp des sports organise des semaines de « contrôle intellectuel » (*Geistige Betreuung*). Le programme du 28 septembre au 4 octobre 1942 prévoit des cours d'arabe et de français pour débutants ou confirmés. Des séances de théâtre et de cinéma sont proposées et les actualités allemandes projetées à quatre reprises durant la semaine. Parmi les titres joués au théâtre, on note : *Hymne national musulman*, *Mustapha le commissionnaire*, *Rachi le Constantinois chez le dentiste*, *Haroun se suicide*, *Chant de départ*⁵³¹. Le lieutenant Hollecker rapporte que quelques tirailleurs « s'attachèrent à leurs nouveaux maîtres », mais que la grande majorité des soldats noirs répondaient par l'indifférence : « Les autorités allemandes firent dès le début de gros efforts de propagande parmi les prisonniers. Elles comprirent vite qu'elles perdraient leur temps avec les tirailleurs sénégalais⁵³². » À Épinal, le lieutenant Falla Papa Gueye observe le même phénomène parmi des tirailleurs dont le moral n'est pourtant pas brillant. Et même si les gardiens exploitent le désarroi de la défaite, l'officier loue le dévouement des Spinaliens qui contribuent largement au maintien d'une certaine confiance en la France⁵³³.

Impuissantes, les autorités vichyssoises ne peuvent rien contre les entreprises allemandes de « propagande ». Cette politique d'influence sera mise en cause quand éclateront des incidents dans les détachements d'ex-prisonniers rapatriés aux colonies à compter de l'hiver 1944-1945. Ce sera pour les autorités militaires et coloniales, totalement dépassées par les événements, une explication commode.

Des gardiens français

L'une des tentatives des autorités françaises de « reprendre la main » sur les prisonniers coloniaux va consister en la mise en place d'un encadrement français. Cette initiative va s'avérer profondément malheureuse puisqu'elle va terminer de discréditer des cadres français accusés de collaboration. Quand il s'agira de (re)encadrer les soldats coloniaux à la Libération, ce discrédit sera un élément déterminant dans le « mauvais esprit » régnant dans les unités de tirailleurs.

Le 2 mars 1942, le service diplomatique des prisonniers de guerre

adresse ainsi une demande aux autorités allemandes, afin de remplacer les « hommes de confiance indigènes » par des cadres blancs des troupes coloniales ou de l'armée d'Afrique que l'occupant libérerait des camps d'outre-Rhin pour l'occasion. Dans un premier temps, la requête française est refusée.

Au début de l'année 1943, les autorités allemandes sollicitent cette fois-ci l'implication de cadres français. Dès le 11 janvier 1943, l'ambassadeur de Brinon transmet la réponse d'un gouvernement français « entièrement d'accord sur l'emploi de ces prisonniers » et « disposé, d'autre part, à en faire assurer la surveillance⁵³⁴ ».

La mise en place du nouveau système d'internement intervient rondement et concerne d'abord quatre camps de travail regroupant quatre cent prisonniers et dépendant du Frontstalag 194 de Nancy⁵³⁵. Les cadres désignés par les autorités françaises prennent leurs consignes auprès de l'armée allemande le 17 février 1943. En octobre 1943, 3 841 prisonniers de guerre des camps de Nancy, Vesoul et Chartres, sont placés sous la responsabilité de cadres français⁵³⁶.

L'atmosphère qui entoure ces transferts est délétère. Une partie de l'administration française semble avoir été tenue à l'écart de ces négociations, à commencer par les nouveaux gardiens eux-mêmes. Ces officiers et sous-officiers venus de Fréjus avaient reçu pour mission de « transférer » des prisonniers coloniaux. Ce n'est que sur place que le commandement allemand du camp leur délivre leur véritable mission, c'est-à-dire, remplacer ses propres sentinelles et prendre à leur charge la vie quotidienne des quatre Arbeitskommandos. Les militaires français ont été sciemment dupés quant à la nature exacte de leur rôle⁵³⁷. Par la suite, les inspecteurs du service diplomatique découvrent avec effarement le nouveau rôle joué par ces cadres français. Le colonel Dantan-Merlin visite ainsi, entre le 16 et le 20 février 1943, les camps de la région de Nancy. Découvrant par hasard la présence de ces cadres français et leur mission, il est le premier à exprimer de sérieuses réserves face aux nouvelles conditions d'internement qu'il juge « anormales », car, écrit-il, « rien ne semble devoir être changé en ce qui concerne le régime des prisonniers, qui changent tout simplement de gardiens, lesquels gardiens sont maintenant français⁵³⁸ ». Un mois plus tard, le commandant Le Gouest, du cabinet du secrétaire d'État à la Guerre, évoque de « sérieux inconvénients (d'ordre moral et de prestige de nos cadres aux yeux des indigènes de l'Empire)⁵³⁹ ».

Les nouveaux cadres ne sont en effet que des auxiliaires du régime de captivité allemand. Cantonnés à la gestion du quotidien des prisonniers (hygiène, nourriture, habillement, solde, etc.), ils n'ont aucun droit de regard sur les travaux imposés aux captifs. Ils ne

peuvent prononcer aucune sanction disciplinaire, domaine réservé des soldats allemands. Surtout, il leur est expressément ordonné « de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter toute évasion de prisonniers » et, si une telle situation se présentait, de « téléphoner immédiatement à l'officier de contrôle et à la plus proche brigade de gendarmerie française (quand c'est possible téléphoner également à la gendarmerie locale allemande)⁵⁴⁰ ».

Chez les prisonniers, on se réjouit tout d'abord de l'arrivée de cadres français, synonyme, espère-t-on, d'amélioration des conditions d'existence. La déception est rapide : « Pour les indigènes, l'arrivée de l'encadrement français équivalait à une libération, où il leur fallut bien se rendre compte à l'évidence qu'ils devaient travailler dans des conditions encore peu différentes que précédemment⁵⁴¹. »

Cette déconvenue ne vient que renforcer un ressentiment déjà très présent lié aux libérations accordées aux prisonniers métropolitains et dont les coloniaux, les Noirs en particulier, ont été exclus : « Non seulement nous, gens de couleur, n'avons bénéficié d'aucun des accords qui ont rendu à leurs foyers de très nombreux prisonniers de race blanche, mais encore ce sont maintenant des Français blancs qui nous gardent en captivité. Il est douloureux de souffrir des effets d'une telle distinction⁵⁴². »

Le 19 septembre 1943, le colonel Dantan-Merlin note que « le peu d'autorité que les cadres français réussissent à conserver ne peut tenir qu'au prestige personnel. [...] Le peu de prestige ne saurait résister au temps⁵⁴³ ». Cet officier n'imagine pas alors annoncer les nombreux incidents de l'automne-hiver 1944.

Des chaînes de solidarité

L'intérêt porté par les Français aux soldats d'outre-mer, et en particulier aux soldats noirs, est ancien. Dès la Grande Guerre, des associations de soutien s'étaient constituées dont un certain nombre perdure par la suite, d'autres sont créées au déclenchement du second conflit mondial.

La défaite de mai-juin 1940 et l'occupation apportent de nouvelles missions à ces structures d'entraide. Les associations doivent suppléer aux carences des autorités françaises qui, souvent, ne peuvent intervenir directement en zone occupée ; ce sont elles qui répondent aux cas d'urgence, matériels notamment, dans la population des prisonniers. Progressivement, elles prennent à leur charge la confection de colis et leur acheminement, l'assistance sociale, le transfert des malades, le dépistage des maladies infectieuses, etc. Elles deviennent indispensables au quotidien des prisonniers de guerre coloniaux.

Leurs actions commencent dès juin 1940. Près de Lyon, Françoise Meifredy, qui dirige la section locale des Amitiés africaines, intervient dès la fin des combats livrés par le 25^e RTS. Découvrant les nombreux cadavres qui jonchent la zone et les cruautés dont les tirailleurs ont été victimes, elle parcourt le champ de bataille à la recherche des blessés ou des égarés :

Un oiseau s'envole. Les ronces se rabattent et griffent. En contrebas, le feuillage frémit. J'écarte les branches. Blottis l'un contre l'autre, deux rescapés ouvrent un sourire de leurs dents de nacre :

– Vous êtes blessé ? dis-je.

– Non pas blessés. Camarade malade. Pas mangé.

– Pas blessés ? Comment vous emmener ? Les Allemands sont partout.

– Moi faire sauter un doigt !

– Non, tu ne vas pas te faire sauter un doigt. Il suffit qu'on voie un peu de sang, là sur ton bras.

À l'aide d'une bouteille brisée, l'un ouvre une plaie à la base de l'épaule ; l'autre fourrage une blessure à demi cicatrisée. Je confectionne de sommaires pansements que le sang traverse tout de suite⁵⁴⁴.

En juillet 1940, les Amitiés africaines de la région lyonnaise organisent un système de ravitaillement des internés des Frontstalags qui, peu à peu, gagne l'ensemble des camps, y compris les camps de travail les plus isolés. L'effort est soutenu par les dons des Français, des quêtes ou encore par des spectacles et animations sportives qui permettent de collecter des fonds et de garnir les colis. En août 1942, les Arbeitskommandos de Bazeilles, La Malmaison et Villers-la-Montagne, où travaillent 112 tirailleurs sénégalais, reçoivent ainsi près de 170 colis, des damiers, des sabots, un tam-tam et un sac de poissons séchés. À Clermont-Ferrand, les associations d'entraide distribuent cigarettes, sodas et cageots de raisin aux prisonniers coloniaux en transit. Pour le seul mois de septembre 1941, les Amitiés africaines livrent 12 000 colis aux prisonniers et l'association Les Troupes noires, près de 14 000⁵⁴⁵. Plus rarement leur parviennent des denrées en provenance de l'Empire. Pour cela, les œuvres locales et l'administration sont sollicitées. Une circulaire du service des affaires économiques de Guinée, datée du 2 avril 1941, fixe la nature des produits recherchés et la modalité de leur collecte à Konakry. Pour les « indigènes », on demande des noix de cola, du maïs, de la farine de maïs, du mil, du fonio. Toute la société coloniale est mise à contribution⁵⁴⁶. À Niamey, au Niger, l'organisation d'un match de football permet de récolter 1 550 francs au profit des soldats et à celui de leurs familles.

L'aide dépasse le seul aspect matériel. Les organisations d'aide et leurs « assistantes » sont des recours pour raffermir le moral des prisonniers d'outre-mer. Leur présence, régulière et générale, apporte un vrai réconfort. Elles mettent sur pied des opérations de parrainage, comme dans la région de Verdun où la population est incitée à

« adopter » un prisonnier originaire des colonies. L'école pratique de Verdun parraine un Kommando composé de soldats malgaches. Des collégiens montent des collectes et visitent les malades dans les hôpitaux.

Le dévouement des assistantes émeut les prisonniers qui, souvent, les appellent « maman ». Dans le Sud-Ouest, deux assistantes des Amitiés africaines rejoignent « leurs » tirailleurs passés au maquis. Les retrouvailles sont heureuses, représentatives des liens qui ont uni ces femmes aux prisonniers coloniaux :

Notre arrivée fait sensation. Les tirailleurs, eux, nous ont vite reconnues, et tout d'abord sidérés de nous voir, accourent vers nous, fous de joie. Le vieux Mamadou arrive en trébuchant :

– Justement je disais, ici y a plus moyen de voir les mamans, et voilà lui qui arrive.

– Devant cet accueil bruyant en enthousiaste, les sentinelles françaises nous laissent pénétrer sans difficultés. D'ailleurs, à la moindre hésitation de leur part, il faut voir la façon menaçante dont les Sénégalais prennent notre défense :

– Laisse lui maman pour nous. Y a un moyen passer partout.

Nous sommes conduites au PC où le Commandant nous accueille avec courtoisie. Il semble fort intéressé par tout ce que nous lui disons au sujet de ses nouvelles recrues. Il ne connaît rien à la question coloniale et nous demande conseil⁵⁴⁷.

La mission de ces assistantes ne cesse d'évoluer. D'abord bienfaitrices matérielles, elles deviennent de véritables assistantes sociales, voire sentimentales, et contribuent à l'encadrement des captifs dont elles soutiennent le moral. Elles offrent par ailleurs un relais indispensable à une administration française bien absente et de très bons renseignements sur l'état des camps.

Mais il ne s'agit là que d'une partie de la grande chaîne de solidarité qui se bâtit au profit des captifs d'outre-mer. Comme Françoise Meifredy, d'autres Français s'engagent dans la protection des soldats coloniaux, alors même que les combats n'ont pas encore pris fin.

Le parcours d'un officier du 53^e RICMS illustre parfaitement cette entraide. Son unité complètement détruite dans la Somme, le lieutenant Soyer de Bosmelet fuit en direction du Midi avec le sergent Ouakoro Coulibaly. La Seine traversée, ils se débarrassent de leurs uniformes après l'appel du maréchal Pétain en faveur de l'arrêt des combats. Vu l'omniprésence allemande, le jeune officier choisit de confier le sous-officier indigène à des moines. L'un d'eux, marsouin de la Grande Guerre, déclare : « S'il le faut, je le cacherai sous l'autel de la Sainte Vierge. » Le soldat africain restera durant tout le conflit avec les religieux, auprès desquels il exercera le métier de jardinier. Il ne sera jamais inquiété⁵⁴⁸.

Gardés derrière les barbelés, loin de leurs proches, les prisonniers coloniaux sont assimilés à la grande communauté des Français absents, et donc, à la grande douleur qui pèse sur la société française.

Au-delà d'une simple et naturelle solidarité, ils reçoivent l'affection d'une population qui sait ce que la captivité signifie, à travers sa propre expérience. Faute de pouvoir contribuer au mieux-être de leurs soldats internés outre-Rhin, les Français, les femmes en particulier, s'attachent à ces soldats d'ailleurs, à qui ils expriment en même temps une certaine reconnaissance pour leur contribution à la défense de la France. Les civils sont parfois le dernier recours, l'ultime rempart pour des « coloniaux » désorientés, se sentant abandonnés par leurs cadres. Les prisonniers s'en remettent à eux. Leur présence les réconforte et les rassure, sans compter qu'elle limite l'influence allemande. S'adressant au nom de ses camarades à des assistantes des Amitiés africaines sur le départ, un adjudant sénégalais conclut ainsi son discours : « C'est grâce à vous que nos frères n'ont point détourné des Français malhabiles leur amitié confiante, même aux heures les plus sombres de la récente histoire de notre Pays. Si vos souvenirs et vos exemples nous emplissent d'une juste et saine fierté, ils nous imposent aussi le plus implacable des devoirs⁵⁴⁹. »

L'intensité et la ferveur des liens qui se tissent à cette époque ne sont pas sans rapport avec la proximité physique. Avant guerre, seules quelques garnisons métropolitaines accueillaient des soldats de l'empire, lesquels n'avaient que des contacts très limités avec la population. La captivité multiplie les « garnisons » coloniales, de taille parfois très réduite et souvent installées dans des contrées rurales, au cœur des usines ou des fermes. Le besoin de main-d'œuvre entraîne l'éclatement des camps d'internement et l'éparpillement des prisonniers coloniaux dans la population même.

Au service de l'effort de guerre allemand

Les tâches qui sont confiées aux prisonniers sont extrêmement diverses et varient selon les besoins de l'occupant. Au Frontstalag 222 de Bayonne, les prisonniers sont affectés à la coupe de bois, et au chargement/déchargement de marchandises en gare d'Hendaye. Les 40 Kommandos dépendant du camp de Vesoul voient leurs 2 300 captifs travailler dans des exploitations agricoles et forestières, ou des entreprises industrielles et minières.

Comme la vie dans les camps, l'activité professionnelle des prisonniers de guerre est régie par un cadre extrêmement strict. Chaque camp est régulièrement inspecté par les autorités françaises. Les employeurs sont tenus de fournir le cantonnement et le ravitaillement nécessaires aux travailleurs. Chaque prisonnier touche un salaire, généralement une dizaine de francs par jour. Au camp de travail agricole de Mulsanne ils perçoivent cette somme, comme ceux de Fourchambault qui chargent et déchargent des rails à la gare. Aux

aciéries de Pompey, en Meurthe-et-Moselle, les « coloniaux » voient leur salaire de dix francs par jour amputé de deux francs « pour le Stalag »⁵⁵⁰. D'autres, enfin, touchent des primes de rendement, par exemple les captifs qui travaillent aux forges et aciéries de Neuves-Maisons, qui vont de quinze à trente francs par jour. Le commandant Daveau note qu'à Pompey, alors qu'un prisonnier touche à peine dix francs par jour, un ouvrier perçoit, lui, dix francs de l'heure⁵⁵¹. Au bout de quatre ans de captivité le pécule des prisonniers atteint des montants non négligeables. Les autorités de la Libération, celles des colonies en particulier, verront d'un mauvais œil de telles sommes dans les mains de soldats indigènes et leur attribueront une origine douteuse.

Sont de même soumis au travail les ex-prisonniers coloniaux, ainsi que les militaires coloniaux qui, majoritairement, stationnent dans le sud de la France, en zone « libre », dans l'attente de leur démobilisation et de leur rapatriement. Formés en groupements militaires d'indigènes coloniaux rapatriables (GMICR), ils sont habituellement confiés à des entrepreneurs privés, des administrations locales, ou rattachés directement, à partir de novembre 1942, à l'autorité des troupes allemandes. En 1942, le Commissariat contre le chômage demande la démobilisation de près de 5 000 soldats d'outre-mer et leur placement par le secrétariat d'État au Travail⁵⁵². De fait, qu'ils soient sous la garde des soldats allemands ou sous la responsabilité des autorités françaises, prisonniers de guerre ou soldats coloniaux en attente de démobilisation, ces hommes venus de l'empire sont progressivement intégrés à des structures purement économiques, et bien éloignés de leur première mission, à savoir défendre la France. Les entreprises ou administrations qui emploient ces travailleurs coloniaux se félicitent de la « rentabilité » de leur nouvelle main-d'œuvre. Quelques avis discordants la jugent parfois insuffisante, comme le syndicat des forestiers du Var qui demande une plus grande implication des cadres militaires afin d'améliorer l'efficacité des « indigènes ».

Les conditions de travail sont parfois extrêmement dures. À Pompey, où les équipes de travail se succèdent jour et nuit, les prisonniers coloniaux travaillent dans les fourneaux, habillés de ce qu'il leur reste de leur uniforme, et non en bleus de chauffe comme les ouvriers. À l'Arbeitskommando de Blenneau, trente tirailleurs sénégalais travaillent dans les champs de 7 à 21 heures.

Soldat humilié par la défaite, moral en berne, le prisonnier colonial est donc maintenant un travailleur de seconde zone, bon marché, à qui l'on confie souvent les travaux les plus pénibles pour des salaires bien inférieurs à ceux de leurs camarades français. On se rappelle le cas des appelés coloniaux affectés à la « deuxième

portion », qui intégraient les contingents de travailleurs employés aux grands travaux des colonies. Déjà avant guerre, les autorités coloniales soulignaient la « répugnance » que cette obligation inspirait aux conscrits⁵⁵³. Maintenant, dans l'esprit de nombreux prisonniers, s'opère sûrement un amalgame avec le statut de travailleur forcé, probablement vécu comme une humiliation de plus pour ces soldats, à qui la victoire a été promise en 1939, et qui se morfondent dans les camps de prisonniers ou dans les camps du Sud-Est à attendre leur rapatriement.

Cependant, contrairement aux libérations anticipées de soldats français qui ont soulevé une certaine émotion, le statut de « sous-travailleur » ne semble pas susciter de rébellion. Là encore, les archives demeurent muettes sur la question. Il semble que les soldats coloniaux prisonniers, dans l'ensemble, s'accommodent du présent et observent un certain attentisme. C'est seulement une minorité qui choisit de se soustraire au régime de captivité.

Il faut savoir que, pour le soldat colonial, l'évasion demeure une opération à haut risque. À elle seule, sa couleur de peau peut lui valoir des représailles autrement plus terribles que celles réservées aux soldats blancs. S'évader, c'est se lancer dans l'inconnu. Passer d'une existence militaire, strictement réglée, à une errance dans une contrée étrangère dont il ne maîtrise pas ou très peu la langue, peuplée de gens qu'il ne connaît pas. Rien d'étonnant que les évadés se révèlent souvent les plus gradés ou les plus instruits.

Du prisonnier au résistant

De nombreuses complicités pour s'évader

Les libérations pour inaptitudes physiques ou psychologiques sont elles-mêmes assez imprécises pour épaissir le flou qui entoure la question générale des évasions. On ignore combien de prisonniers coloniaux ont été déclarés inaptes et, parmi ces derniers, combien ont simulé ou ont bénéficié d'une complicité pour s'échapper. On a dit comment beaucoup de médecins militaires français, profitant des lacunes de leurs confrères allemands dans le domaine des maladies tropicales, se sont empressés de déceler la présence de la lèpre ou d'une forme particulièrement virulente de la tuberculose, diagnostics-subterfuges destinés à faire évader un maximum de prisonniers coloniaux. Les prisonniers eux-mêmes comprennent vite et apprennent à simuler ou à contracter certaines pathologies. Dans les camps du Sud-Ouest, une épidémie de trachomes qui se développe de manière inquiétante entraîne la réforme immédiate. Les hommes se créent des conjonctivites granuleuses avec du sable, du tabac ou du sel de

quinine⁵⁵⁴. Hélène de Gobineau rapporte que les tirailleurs s'entraînent à tousser et à boiter, et elle évoque le cas d'un tirailleur qui réussit à se faire réformer en feignant une cécité totale⁵⁵⁵.

Les complicités dont bénéficièrent les prisonniers coloniaux ne s'arrêtent pas à celle des médecins militaires. À proximité des camps ou sur leur parcours de fuite, de nombreuses chaînes de solidarité se constituent, certaines préparées, d'autres improvisées. Mais elles ont toutes un point commun : le dévouement total à ces soldats entièrement dépendants de l'aide extérieure.

Près de six mois après sa capture, le lieutenant Fall Papa Gueye décide de s'évader du Frontstalag d'Épinal. Le 2 janvier 1941, à l'occasion d'une corvée, l'officier noir s'échappe, immédiatement récupéré par un civil qui l'accueille chez lui et lui fournit un billet de train pour Dole et des papiers de démobilisation. À proximité de la ligne de démarcation, la situation se corse. L'officier erre un moment, puis un employé de chemin de fer l'accueille et le cache dans sa famille. À Morez, dans le Jura, il trouve un passeur grâce à qui il franchit la ligne de démarcation le 6 janvier 1941, à 6 heures.

De véritables réseaux d'évasion se construisent, comme le réseau Homère dans la Nièvre ou celui du Dr Van Dooren à Besançon. À Saumur, il se produit tant d'évasions de coloniaux que les autorités allemandes menacent la population complice de fortes amendes. À Paris, Germaine Tillon, qui deviendra l'une des grandes figures de la Résistance avec le réseau du musée de l'Homme, aide, elle aussi, des prisonniers de couleur :

On a fait faire une belle plaque sur laquelle était écrit UNCC, Union nationale des combattants coloniaux. On avait collé ça sur une porte. On avait loué un appartement au 2, rue Bréguet. Là je me suis chargée de recruter tout un groupe de vieilles dames de la bonne société et puis de vieux militaires pour faire des colis et des lettres à nos combattants coloniaux. Et surtout nous avons essayé de les mettre en rapport avec leur famille. Nous recevions leurs lettres et on écrivait à leur famille.

Et puis quand ils ne savaient pas un mot de français. Nous avions un truc. Il y avait des médecins français militaires, prisonniers de guerre que les Allemands utilisaient pour garder les grands malades originaires d'Asie ou d'Afrique. Ils avaient une trouille atroce des maladies contagieuses. On envoyait notre prisonnier qui ne parlait pas français à notre docteur, avec un petit mot. Le docteur était au courant, le collait dans un lit et écrivait lèpre sur le lit. Alors là tous les médecins allemands arrivaient devant et fuyaient comme si c'était le diable. On les collait dans un train sanitaire tout confort qui les amenait en zone libre⁵⁵⁶.

Tirailleur au maquis

À partir de 1944, de nombreuses évasions collectives sont provoquées et organisées par des groupes de maquisards. Il s'agit de mettre la main sur des combattants confirmés, en mesure de compenser la jeunesse et l'inexpérience de la majorité des maquisards. Les camps de prisonniers sont là pour fournir une « main- d'œuvre »,

militaire cette fois, facilement accessible. Un grand nombre de passages au maquis s'opère avec la complicité des cadres français chargés de gérer le quotidien des « coloniaux ». À Bourg-en-Bresse, sollicité par la Résistance, le groupe de militaires indigènes coloniaux rapatriables numéro 5 quitte précipitamment la région au début du mois de juin 1944 et gagne Villeurbanne, dans la banlieue lyonnaise. Là, sous l'égide d'un sergent français, 50 tirailleurs sont emmenés par camions dans la nuit du 23 au 24 juin 1944 et rejoignent le maquis du Vercors⁵⁵⁷.

Des opérations similaires se multiplient, par exemple dans le département de la Côte-d'Or, où une trentaine de tirailleurs dépendant du Frontstalag de Joigny se réfugient, le 12 juin 1944 et les jours suivants, chez les clandestins des fermes d'Aigremont et de Brémur. Le 23 août, le maquis « Mickey » attaque le camp de prisonniers de Labarthe, dans le département de la Gironde, et libère 158 tirailleurs sénégalais et malgaches.

Parallèlement, les forces de la Résistance empêchent les transferts des prisonniers coloniaux vers l'Allemagne. Les convois ferroviaires sont attaqués et, parfois, ces opérations ne sont pas sans risques pour les prisonniers eux-mêmes. Le 17 juin 1944, le maquis 44 du département du Loir-et-Cher fait dérailler un train par lequel sont acheminés plusieurs centaines de prisonniers coloniaux. On relève 3 tués et 15 blessés parmi les prisonniers. L'opération permet quand même la libération de 350 soldats d'outre-mer. À Saint-Aignan, Allemands et résistants se livrent à une véritable lutte pour le contrôle de plus d'un millier de prisonniers de guerre coloniaux, transportés par train. Les cheminots retirent les wagons prévus pour leur transfert et font sauter ponts et voies. Le convoi est attaqué aux alentours d'Etampes, et ne sera stoppé qu'à proximité de Versailles.

Le parcours des ex-prisonniers, une fois libres, reste des plus confus. Certains sont cachés parmi la population. D'autres, dans la plus grande discrétion, se contentent de suivre le cours des événements. D'autres encore, plus motivés, mieux encadrés, plus aptes ou en meilleure santé, rejoignent les rangs de la Résistance et participent aux combats pour la libération du territoire métropolitain.

Le cas des tirailleurs de l'Arbeitskommando de Boucq, en Meurthe-et-Moselle, est représentatif de certaines trajectoires. Dans ce village, une cinquantaine de tirailleurs sénégalais sont occupés à des travaux forestiers, sous la direction de trois sous-officiers français. Jusqu'en juin 1944, la Résistance ne s'intéresse que très peu à eux. Puis le 13 juin un groupe de résistants de la région de Toul se rend sur place pour rencontrer les cadres français et organiser le passage au maquis des tirailleurs. Au même moment font leur apparition des soldats allemands chargés d'organiser le transfert des prisonniers vers

Nancy. La panique s'empare des cadres français et des résistants, qui doivent improviser la fuite des soldats d'outre-mer. Tandis que l'un des soldats français tente de maîtriser un soldat allemand, les tirailleurs fuient en désordre dans la forêt. Seule une minorité d'entre eux peut être regroupée et constitue, sous l'égide du groupe de Vincent Nedelec, le maquis de Domgermain.

Ce maquis participe à de nombreuses opérations de sabotage. Les tirailleurs libérés, eux, n'y jouent apparemment qu'un rôle mineur. On leur confie la garde du camp clandestin. Ils confectionnent les abris où se cachent les maquisards, des aviateurs britanniques et leurs camarades libérés. Ils chassent dans l'espoir d'améliorer l'ordinaire du groupe. La seule opération d'importance à laquelle ils participent est la destruction d'un pont-canal, au cours d'une opération nocturne. Le 8 juillet 1944, six tirailleurs et deux maquisards neutralisent les gardes et font sauter l'ouvrage, empêchant son utilisation pendant plusieurs mois. Pour expliquer la faible implication de ces combattants pourtant aguerris, Vincent Nedelec avance les risques encourus par les tirailleurs en cas de capture ainsi que la faiblesse de l'armement. À demi-mot, néanmoins, est suggérée la faiblesse de leur motivation. Au camp, d'ailleurs, ils vivent en marge des Français et des Britanniques. Ils reçoivent leur ration de vivres qu'ils cuisinent eux-mêmes, et se regroupent dans la même cabane. En somme, les rapports avec les autres membres du maquis ne paraissent pas dépasser la coexistence imposée par la clandestinité.

Une partie des tirailleurs évadés rejoint le maquis de Boucq, rapidement remarqué dans la région. Trois jours après leur évasion, un couple du village, avec qui les tirailleurs avaient eu maille à partir, est enlevé. L'opération entraîne des représailles allemandes sur le village que le maquis vient de quitter pour gagner la région de Trondes. Ce village est attaqué le 15 août 1944. Le maquis est détruit, son chef tué. Parmi les victimes, on relève quatre des tirailleurs évadés dont les identités ne peuvent être établies. La presse d'après-guerre s'attardera sur ce groupe qui, semble-t-il, a eu parfois tendance à confondre combat pour la libération et intérêts personnels⁵⁵⁸.

D'autres prisonniers coloniaux évadés connaissent un sort plus heureux. Les libérés de Villeurbanne s'agrègent au maquis du Vercors. Totalement impliqués dans les opérations, ils subissent l'assaut allemand de juillet 1944 qui disloque la formation résistante. Divisés en deux groupes, ils réussissent à échapper à l'encerclement, au prix de nombreux efforts et privations. À compter du 22 août 1944, intégrés au 11^e régiment FFI (Forces françaises de l'intérieur) de cuirassiers, ils participent à la libération de Romans-sur-Isère. Au cours de ces combats, le tirailleur Samba M'bour meurt. Le 3 septembre, ils entrent dans Lyon où le capitaine Combe, qui

commandait leur unité de GMICR, tente, sans succès, de les récupérer. Les tirailleurs poursuivent le combat avec leurs camarades du Vercors qu'ils quittent en Bourgogne, à la fin du mois de septembre 1944. Ils sont regroupés dans le sud de la France en vue de leur rapatriement.

Les tirailleurs évadés du train déraillé, le 17 août 1944 dans le Loir-et-Cher – plusieurs centaines en tout – intègrent eux aussi le maquis local. Ils sont engagés une première fois en soutien des résistants de Romorantin. L'apport de leur expérience est évident. Un sous-officier sénégalais mène l'assaut. « Nos noirs font merveille », note le journal du maquis⁵⁵⁹. Ils participent ensuite à diverses opérations. De même que dans les troupes coloniales, les tirailleurs au maquis suivent un quotidien à part : cuisine spécifique, distinction entre « quartier européen et quartier indigène », commandement par un vieil officier colonial. Mais leur présence installe un véritable climat militaire au cœur du maquis. Le clairon rythme les actions de la journée. Pour se distraire, les soldats noirs jouent au football sur un terrain improvisé. Au cours d'une soirée, les Malgaches improvisent un spectacle de danses et de musique de leur île.

Quelques parcours individuels émergent de l'histoire collective. Celui du tirailleur Bâ-Addi Mamadou est certainement l'un des plus significatifs. Engagé en 1939, il est fait prisonnier en juin 1940. Il s'évade avec un groupe de prisonniers coloniaux qu'il tente de constituer en maquis dans le massif des Vosges, avant d'organiser la fuite de ses camarades vers la Suisse, avec la complicité de gendarmes, d'élus et de civils français. Il participe ensuite à la création du premier maquis vosgien dit « camp de la Délivrance » qui, en juillet 1943, compte plusieurs centaines de réfractaires au Service du travail obligatoire (STO). Le camp est attaqué le 13 juillet 1943. Le tirailleur Bâ-Addi Mamadou est blessé à la cuisse. Capturé, torturé, il est exécuté à Épinal le 18 décembre 1943.

Surprise en Allemagne

Plus surprenante peut-être est l'aventure de ce groupe de tirailleurs découvert en avril 1945 par les troupes américaines, en Allemagne dans la région de Nuremberg. Commandés par le caporal Sanou Badian, ils se sont échappés d'un camp de prisonniers et ont pris le contrôle de la localité de Klein Schwassenloche. Ils obtiennent l'autorisation des troupes américaines de combattre à leurs côtés, et font plusieurs dizaines de prisonniers en quelques jours. Chacun s'étonne de l'allant de ces soldats qui viennent de vivre plusieurs années de captivité⁵⁶⁰. Ce sursaut d'orgueil vaut au chef du détachement une citation et l'attribution de la croix de guerre avec étoile d'argent⁵⁶¹. Quel a été le parcours de ces soldats durant le

conflit ? Aucun document ou témoignage ne permet aujourd'hui de certifier si ces « coloniaux » étaient des militaires capturés en 1940 et transférés durant l'été 1944 en Allemagne, ou s'il s'agissait de soldats de la France libre, ou encore de soldats conduits en Allemagne en 1940 et maintenus sur place. Coïncidence intéressante néanmoins, l'un des cadres de ce détachement de tirailleurs évadés se prénomme Amadou Barri. Certes, le patronyme est répandu en Afrique occidentale, mais c'est le même que celui du tirailleur qui accompagna une partie de la captivité d'Émile Marchand, dans la même région de Nuremberg, en 1940 et 1941⁵⁶².

Dans de nombreux cas, l'épisode de la Résistance crée de nouveaux liens entre ceux qui y participent. Les tirailleurs rejoignent le mythe du libérateur et, à ce titre, expriment une fierté particulière. Soldats souvent maltraités et peu considérés, ils trouvent là l'occasion d'une revanche sur leurs geôliers, ainsi que sur une partie des Français par qui, estiment-ils, ils ont été oubliés ou floués. Ils défilent à Romans, à Lyon, à Rennes ou ailleurs. Des grades et des décorations leur sont attribués par les cadres de la Résistance. Si parfois les contacts restent superficiels, souvent cette aventure a donné naissance à d'intenses relations entre combattants français et coloniaux. Passées les premières heures de la Libération, les autorités militaires auront d'ailleurs beaucoup de difficultés à remettre la main sur certains d'entre eux, finalement peu pressés de retrouver la vie militaire.

Il reste que ces trajectoires collectives ou individuelles, exceptionnelles ou plus banales, partagent, pour finir, un trait commun : l'anonymat et l'oubli. Les soldats de couleur n'apparaissent qu'épisodiquement dans les récits consacrés à la Résistance et, presque systématiquement, ils n'ont pas de nom. Les photographies de la Libération ne manquent pas, sur lesquelles les maquisards noirs sont parfaitement identifiables. Les anciens résistants et témoins sont pourtant incapables de fournir une information sur l'origine ou l'identité de ces hommes aux côtés desquels ils posent et avec qui ils ont combattu.

TROISIÈME PARTIE

L'APRÈS-GUERRE

CHAPITRE PREMIER

LA DÉLICATE QUESTION DES RETOURS

Les conditions des démobilisations

Les campagnes de mobilisation, les efforts de tout ordre pour enrôler un maximum de « coloniaux », avec les résultats qu'on a vus, supposent, à terme, son obligatoire corollaire : la démobilisation. Il s'agit de libérer le soldat de ses obligations militaires maintenant qu'il arrive au bout de sa période d'engagement ou de service militaire.

L'entreprise de démobilisation comporte une multitude d'étapes, rendues plus ou moins compliquées suivant les circonstances, l'unité d'appartenance, la garnison. Démobiliser un tirailleur dans sa colonie d'origine est évidemment plus simple que démobiliser un tirailleur stationné en métropole ou au Levant. Pour la plupart, être démobilisé, c'est donc avant tout être rapatrié, opération qui se révèle généralement délicate en temps de guerre. Être démobilisé, c'est ensuite subir tout un parcours administratif souvent lourd pour rendre ses effets et son matériel, percevoir ses primes et pécules s'il y a lieu. Être démobilisé, c'est aussi quitter un environnement spécifique, le milieu militaire, son unité, ses cadres, ses camarades. Enfin, être démobilisé, c'est retrouver le milieu civil, quitté des années plus tôt.

Là encore, c'est l'expérience de la Grande Guerre qui a déterminé les règles de démobilisation, appliquées entre 1940 et 1945. Elle se fait obligatoirement dans la colonie d'origine. Les autorités militaires interdisent le retour des tirailleurs noirs à la vie civile en AFN, mais également en métropole. Marc Michel parle d'un « consensus » autour de la question afin d'« éviter de développer l'attraction de la Métropole sur les anciens combattants noirs et une éventuelle attirance migratoire⁵⁶³ ». Des mesures spécifiques sont prises pour éviter les mécontentements. Des consignes sont données pour améliorer dans les villages l'accueil des mutilés, des malades, et les tirailleurs souffrant de problèmes psychologiques. Des compensations financières sont fixées. Les anciens tirailleurs, en tant qu'anciens combattants, peuvent prétendre à des emplois réservés. Enfin, selon un décret de janvier 1918, les militaires indigènes et leurs familles

sont sous certaines conditions exemptés du régime de l'indigénat, avec son cortège d'impôts et de prestations en nature.

En 1940 déjà, le chaos

Si le « Plan E » de 1937 prévoyait précisément les conditions de mobilisation, les états-majors n'ont rien planifié en matière de démobilisation. La première a lieu après la défaite de mai et juin 1940. Dès le 26 juin, consigne est donnée de démobiliser « 60 000 indigènes⁵⁶⁴ ». Une grande partie d'entre eux stationnent déjà en AOF et AEF. Nettement plus complexe est le cas des tirailleurs qu'il faut rapatrier d'AFN et de métropole. Dès le 18 juin 1940, le transfert des renforts vers la métropole est suspendu. Les corps qui attendent leur embarquement dans les ports sont renvoyés vers leurs garnisons d'origine. Le premier navire transportant des rapatriés d'AFN n'arrive au port de Dakar que le 22 septembre 1940. Les conditions de navigation sont en effet rendues problématiques, notamment par les Britanniques qui limitent les acheminements maritimes. Les détachements originaires de Madagascar ou du Dahomey prévus pour soutenir la métropole ne peuvent être rapatriés par voie maritime et s'entassent dans les camps de la région de Dakar. Pour compenser les dysfonctionnements par voie de mer, des acheminements terrestres sont organisés, mais ils restent limités par la pénurie d'essence.

Une circulaire du 27 juillet 1940 fixe précisément les modalités du rapatriement des tirailleurs. Ils doivent être répartis dans des détachements correspondant à leur durée de service extérieur. Par la suite, ils sont fractionnés en autant de détachements « constitués par race et ports de débarquement⁵⁶⁵ ». Les ports retenus sont Dakar, Conakry, Port Boué et Cotonou. L'encadrement de ces détachements doit être assuré par des cadres coloniaux affectés aux colonies, ou des réservistes revenant dans leurs colonies d'origine.

Dans les faits, les rapatriements de 1940 tournent vite au chaos. Au début, seule la ligne Casablanca-Dakar fonctionne. Les liaisons entre Dakar et Conakry ne sont rendues possibles qu'à partir de novembre 1940, et une seule liaison Port Boué-Cotonou est effectuée avant la fin de l'année 1940. Les voies terrestres ne permettent pas de rapatrier rapidement les tirailleurs.

La constitution des détachements de rapatriables ne correspond en rien aux consignes : « Les détachements ont donné l'impression d'avoir été constitués à la hâte sans aucune discrimination de race, d'origine ou de durée de service à la veille même de leur embarquement à Marseille ou à Port-Vendres⁵⁶⁶. » En conséquence, les délais administratifs augmentent sensiblement. De plus, la plupart des détachements débarquent à Dakar « sans pièce matriculaire ». Les

autorités militaires ne parviennent pas à distinguer militaires de réserve et d'active, ou à connaître précisément le parcours de chacun d'eux. Il n'y a plus qu'à s'en remettre à la seule déclaration des soldats noirs.

L'encadrement des détachements n'est pas à la hauteur des enjeux. Durant les premiers mois, il n'est composé que de réservistes « moralement atteints par la défaite [et] déprimés par le désordre des embarquements⁵⁶⁷ ». Les cadres sont débordés par des tirailleurs « prêts à s'affranchir de toute discipline⁵⁶⁸ ». Les rapports notent une « incorrection systématique » à l'égard des officiers.

Au 31 décembre 1940, il reste encore 27 000 tirailleurs stationnés en AFN à rapatrier. L'effort a été considérable, puisque 36 769 soldats noirs ont retrouvé leurs colonies d'origine. Près de 1 500 stationnent encore dans les camps de la région de Dakar.

Les consignes du gouverneur de Guinée, délivrées à la fin de l'année 1940, donnent un éclairage révélateur sur le contexte de la démobilisation. En octobre 1940, Paul Giaccobi attire l'attention des fonctionnaires de son territoire sur le changement de mentalité observé chez les tirailleurs récemment rapatriés. Cette évolution est mise sur le compte de la défaite et de la perte de prestige qui en découle. Les démobilisés doivent donc être surveillés. Néanmoins, le haut fonctionnaire rappelle l'ensemble de son administration à ses devoirs :

Il importe en effet, de ne pas oublier que ces tirailleurs ont collaboré à la défense de la patrie. Nous avons contracté envers eux une dette de reconnaissance que nous devons payer. Un certain nombre de mesures ont été prises à cet égard et vous devez les appliquer sans restrictions⁵⁶⁹.

Il mentionne les décrets de 1938 et de 1939 qui accordent des avantages aux tirailleurs et à leur famille, comme la compétence des tribunaux français pour les affaires pénales et certaines affaires civiles, et les exemptions de punitions disciplinaires et d'impôts personnels durant la période passée sous les drapeaux plus un an. Chaque fonctionnaire est tenu, par ailleurs, de leur « faire bon accueil » et de rester à l'écoute de leurs doléances, auxquelles il devra tenter de répondre par tous les moyens. Dans chaque village, les plus pauvres recevront un lopin de terre. En contrepartie, le tirailleur est tenu de retourner à sa vie antérieure. Il faudra « discipliner les illusions », écrit-il en citant les tentations auxquelles sont exposés les démobilisés : « vivre aux crochets » de leur communauté ou de leur famille, donner des ordres aux chefs. Dans le cas de tirailleurs plus remuants, « il conviendra de sévir sans hésitation ni faiblesse », afin d'éviter toute « contamination de la masse »⁵⁷⁰.

Pour réduire les désordres administratifs qui se multiplient, le gouverneur conseille de faciliter les démarches. En effet, les tirailleurs

se plaignent de ne pas toucher les primes promises. Leurs familles n'auraient pas perçu les allocations prévues. Les fonctionnaires sont priés de faire preuve d'attention et de rapidité, « de façon à démontrer aux plaignants que la France ne les a nullement trompés et entend, au contraire, remplir tous ses engagements vis-à-vis d'eux⁵⁷¹ ». L'énumération des mesures à prendre montre l'ampleur de la tâche. D'une part, les règlements administratifs sont extrêmement complexes ; d'autre part, la rumeur et parfois le mensonge ajoutent à la confusion. C'est le cas de la question de la prime de démobilisation, qui n'est finalement que de 500 francs. De plus, tous les tirailleurs n'en bénéficient pas, puisqu'elle ne concerne que « les indigènes non fonctionnaires, n'ayant pas perçu de salaire de leur administration ou de leur entreprise, ou de pension militaire durant la période de leur démobilisation⁵⁷² ». Son mode de règlement est littéralement ubuesque pour nombre de tirailleurs, qui ne comprennent pas pourquoi la prime est versée en deux étapes : 100 francs par le corps démobilisateur et le reliquat par les administrations locales. Le gouverneur obtient que l'intégralité de la prime soit désormais payée par le corps démobilisateur seul.

Les fonctionnaires locaux doivent savoir agir avec diligence, mais également dialoguer et expliquer aux tirailleurs et à leurs familles les raisons de leurs décisions. C'est pour eux une chose nouvelle et une certaine tension demeure. Le gouverneur s'inquiète d'un « malaise » qui « risque de s'aggraver [et] de se communiquer à l'élément civil et d'être fâcheusement exploité par une propagande étrangère opportune »⁵⁷³.

Le 28 novembre 1940, des événements qui se déroulent dans la garnison de Kindia provoquent un revirement complet du gouverneur et de son administration. Ce jour-là, quatre cents démobilisables se révoltent. Des cadres européens sont blessés et un « mutin » tué. Le gouverneur se rend immédiatement sur place avec des renforts. Les rebelles sont emprisonnés.

Un mois plus tôt le gouverneur Giaccobi semblait conscient de la complexité des règlements administratifs et de ses conséquences. Soudain, il rejette ces explications, pour stigmatiser la médiocrité de l'encadrement et une hypothétique propagande : « L'occasion du mouvement a résidé dans les difficultés rencontrées pour régler les réclamations sur des questions posées par la démobilisation. Il me paraît vraisemblable qu'une propagande s'est exercée sur l'ensemble des tirailleurs rapatriés⁵⁷⁴. » Les autorités militaires se rallient à l'hypothèse de la propagande et voient dans les problèmes de régularisation des « prétextes »⁵⁷⁵. Le ton est volontairement alarmiste : « Nous avons été, le 28 à Kindia, à deux doigts d'une catastrophe. Nous l'avons évitée grâce à la bravoure et à l'esprit de

décision de militaires, d'une part, d'agents du chemin de fer de l'autre, grâce aussi, ne le dissimulons pas, à la chance. On ne saurait compter sur la chance⁵⁷⁶. » La conviction que s'exerce une influence communiste est clairement exprimée. Or, la colonie doit encore rapatrier près de 12 000 tirailleurs. Dans une lettre datée du 9 décembre 1940 et adressée aux autorités de Dakar, le gouverneur de Guinée dit craindre de nouveaux désordres. Ils n'auront pas lieu.

Pourtant, aucune disposition n'est prise pour éviter que de tels incidents se reproduisent. Il ne s'agit plus, maintenant, que de réprimer purement et simplement tout mouvement de révolte. Des consignes sévères arrivent de Vichy : « Je vous invite à prendre éventuellement mesures énergiques en vue répression tous mouvements mutinerie⁵⁷⁷. » Les autorités civiles et militaires doivent collaborer et s'impliquer dans « le dépistage et la neutralisation, au camp ou à la ville, de la propagande subversive communiste ou dissidente qui a pu s'exercer sur les tirailleurs avant leur retour en Afrique française et qui peut continuer à se développer dans le milieu natal⁵⁷⁸ ». Le temps est à la « reprise en main », et le gouverneur général commissaire annonce l'abrogation prochaine du décret de 1939, soustrayant les tirailleurs à la justice indigène.

Les détachements qui par la suite parviennent en AOF ne sont pas repérés pour leur « mauvais esprit », et aucun autre incident atteignant la gravité de ceux de Kindia n'est signalé. Les démobilisations se réduisent et concernent seulement les troupes stationnées en AOF et AEF. Elles ne donnent lieu à aucun désordre.

Le « blanchiment » de 1944

Le retour dans le conflit des colonies d'AOF, à la fin de l'année 1942, provoque une nouvelle vague de mobilisation qui mène les tirailleurs de l'Italie aux marches de l'Alsace. À partir de l'automne 1944, les unités noires présentes en métropole sont « blanchies », c'est-à-dire que les soldats originaires d'Afrique noire sont retirés du front, remplacés par des soldats français d'origine européenne, résistants des FFI ou civils récemment libérés en cours d'engagement.

Le « blanchiment » des unités est annoncé par une note de l'état-major de l'armée B, datée du 7 septembre 1944, qui justifie l'opération par les mauvaises conditions climatiques possibles : « Les difficultés d'emploi des troupes sénégalaises sur les théâtres d'opération du N-E pendant la saison froide imposent leur transformation rapide en unités entièrement blanches⁵⁷⁹. » La note prescrit l'achèvement de la « transformation » le 15 octobre 1944 et le transfert des soldats noirs vers deux régiments de tirailleurs en cours de reconstitution dans le sud de la France, les 16^e et 18^e RTS.

Dans le nord-est de la France, les soldats noirs souffrent effectivement d'un climat rude pour eux. Le 9 octobre 1944, le BM11 enregistre 140 cas de « pieds de tranchés » et le BM5, 150. À la fin du mois de septembre 1944, le JMO du service de santé de la 9^e DIC note les premiers cas de gelure. Les jours suivants, des dizaines de soldats sont évacués chaque jour pour cette raison. Le directeur du service de santé de la 1^e D.M.I. évoque la forte probabilité d'évacuations massives « à bref délai⁵⁸⁰ ».

Le « blanchiment » des unités n'est pas seulement dû à la rudesse du climat de l'automne 1944. Faisant suite à la note du 7 septembre 1944, l'état-major de la 1^e DMI évoque également l'état d'esprit des soldats noirs :

Il est absolument nécessaire que les Sénégalais soient relevés au plus tôt, non seulement en raison de leur inaptitude physique en saison froide, mais aussi par suite de la mauvaise influence qu'exercent sur eux les grandes villes.

Leur moral commence à baisser, l'annonce d'un armistice possible risque de provoquer des mutineries parmi eux s'ils ne sont pas rapatriés tout au moins sur l'Afrique du Nord⁵⁸¹.

Plusieurs rapports confirment le mauvais moral des soldats noirs. On signale quelques refus d'obéissance. Le commandant Fournier, du BM21, tient des propos sans ambiguïté :

Actuellement l'état moral des indigènes est tel que leur relève totale s'impose. Le remplacement par petits paquets risque de provoquer des mouvements graves, quant au remplacement des seuls indigènes écopés, ils constituent une prime à l'évacuation.

Avec le froid le rendement des noirs a considérablement diminué. Sachant qu'ils ne résistent pas au froid, et qu'on sera obligés tôt ou tard de les renvoyer. Ils ne songent plus qu'à leur retour vers des contrées plus clémentes⁵⁸².

Les consignes militaires insistent pour que le « blanchiment » s'opère dans l'ordre le plus strict et selon un rang de priorités, en fonction de l'état de santé des soldats ou de leur ancienneté sous les drapeaux. La note de la 1^e DMI conclut : « Nos tirailleurs ne doivent, en aucune façon, avoir l'impression que les départs ont lieu au petit bonheur ou suivant l'humeur de leur Commandant d'Unité⁵⁸³. » Pratiquement, c'est moins simple.

Les opérations de « blanchiment » débutent au début du mois d'octobre 1944 et s'étalent jusqu'au milieu du mois suivant. Dans la 9^e DIC, 6 015 soldats noirs doivent être remplacés⁵⁸⁴. À la 1^e DMI, près de 1 500 soldats sont des « Noirs à remplacer » mais au total, la division doit « recruter et incorporer six mille hommes *instruits* » avant le 15 octobre 1944⁵⁸⁵.

Au 13^e RTS, la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon est relevée, dès le 4 octobre 1944, par des FFI provençaux. Au 4^e RTS, elles débutent aussi au début du mois d'octobre et, le 28 octobre 1944, le régiment a été blanchi. Souvent, la relève se fait en première ligne ou à proximité

immédiate du front. Le 7 novembre 1944, c'est le tour de la 3^e compagnie du BM21 :

5 h 30 à 6 h 30 : Relève de la 3^e Cie sur ses positions du PA avancé par la 2^e Cie (entièrement blanche) à effectif réduit.

10 h 00 : Arrivée des FFI annoncée : Une compagnie du 2^e Cuir – Bonne impression – Effectif annoncé 1 capitaine 4 officiers 100 hommes – Effectif arrivé 1 S/lit – 1 aspirant – 65 hommes⁵⁸⁶.

Très rarement, la relève des tirailleurs donne lieu à une cérémonie officielle. Une prise d'armes est exceptionnellement organisée le 5 octobre 1944, au sein du 4^e RTS. Les tirailleurs sont en tenue de sortie et portent chéchias et décorations. En face d'eux, dans un pré, se trouve le bataillon FFI destiné à les remplacer. Le général commandant la division lit l'ordre du jour, qui s'adresse aux tirailleurs et aux jeunes Français. Les faits d'armes des premiers sont cités. Le général conclut à leur intention : « Vous avez le droit d'être fiers dans la simplicité et la loyauté de votre âme de soldats⁵⁸⁷. » Aux seconds, le général exprime sa confiance : « Certain de votre résolution et de votre foi, assuré de l'ardeur que vous apporterez à votre préparation pour la bataille et à la bataille elle-même, j'envisage avec sérénité l'avenir dont dépend le sort de notre pays et de son armée⁵⁸⁸. »

En général, la relève par les FFI s'effectue beaucoup moins sereinement. Concernant le 2^e régiment de cuirassiers qui vient de remplacer ses tirailleurs, le JMO du BM21 parle d'une « unité fantôme⁵⁸⁹ ». Le chef de corps du 4^e RTS évalue ainsi le niveau de la relève :

Troupe formée de volontaires donc pleine de ressources.

Troupe non instruite et capable seulement, avant 1 mois, d'entreprendre des opérations simples et limitées dans le temps et dans l'espace.

Troupe aux nerfs non aguerris à ne pas employer en sous-bois et à exploiter avec une extrême prudence dans les agglomérations.

Troupe ne possédant qu'une instruction rudimentaire qu'il serait criminel de lancer dans une opération offensive à base de manœuvre et d'initiative personnelle, en face d'un ennemi solidement incrusté sur le terrain⁵⁹⁰.

À la 1^e DMI le général Brosset s'alarme de la situation et conclut que sa division est désormais « très loin de sa valeur antérieure⁵⁹¹ ». Le BM21 constate amèrement la piètre qualité des remplaçants. Parmi la soixantaine de jeunes recrues ayant participé aux premiers affrontements, une quarantaine est mise hors de combat. Le chef de corps demande le retrait du bataillon du front durant un mois, afin de pouvoir effectuer une mise en instruction des nouveaux arrivants⁵⁹².

Au total, 137 000 FFI entrent dans les rangs de la 1^e armée, dont près de 60 000 au 15 octobre 1944, et 75 000 à la fin du mois de novembre. Il s'agissait alors d'impliquer les jeunes Français dans les campagnes de la Libération. Il s'agit également que leur « dynamisme et leur générosité » ne fussent pas employés pour des « aventures »⁵⁹³.

C'est le cœur de la question du « blanchiment ». Avant d'entrer en Allemagne, alors que, selon l'expression consacrée, l'ennemi « se durcit » à l'approche du *Vaterland* (patrie) en opposant une résistance de plus en plus farouche qui laisse présager une difficile campagne d'hiver, *la France et son armée*, pour reprendre le titre du célèbre ouvrage du colonel de Gaulle publié en 1938, doivent montrer aux Alliés que le pays libéré a retrouvé une armée métropolitaine dont les troupes coloniales ne sont qu'un appoint. Pour le GPRF (Gouvernement provisoire de la République française), il s'agit d'éviter les tentations au cas où « le Parti des fusillés » envisage une prise du pouvoir par les armes. Certes, lors de son retour d'URSS, Maurice Thorez promet au général de Gaulle de respecter la légalité républicaine, engagement repris devant le Comité central du PCF (Parti communiste français) les 22 et 23 janvier 1945⁵⁹⁴, mais au moment des opérations de « blanchiment » de 1944, les communistes sont encore très actifs au sein des comités de libération départementaux alors que l'épuration n'est pas terminée. Leurs FTP (Francs-Tireurs et Partisans) sont toujours sous les armes après avoir joué un rôle essentiel dans les combats de la Libération, des maquis à la bataille de Paris. Désarmer ces milices, les incorporer avec d'autres FFI au sein d'une armée de ligne en reconstruction, devient une nécessité nationale, implicite, pour les membres du GPRF et les commissaires (préfets) qui le représentent dans les départements.

Aucun rapport ne permet de connaître ce que pensent les tirailleurs de cette relève. La majorité d'entre eux doit s'estimer heureuse d'échapper à de détestables conditions climatiques. Cependant, le « blanchiment » s'effectue parfois dans des conditions extrêmement médiocres. Les tirailleurs sont relevés dans leur trou de combat en laissant à leurs remplaçants une partie de leur dotation, en habillement notamment, et leur armement. Faute d'effets, l'armée doit composer avec toutes les ressources et les équipements américains, auxquels les tirailleurs sont très attachés. Ils sont rarement remplacés⁵⁹⁵. Par ailleurs, le remplacement par de jeunes recrues, visiblement inexpérimentées, heurte parfois l'orgueil de vieux soldats :

C'était le premier froid pour moi. Ils nous ont donné des vêtements d'hiver. On était bien habillés, mais il faisait si froid, de la glace partout. Après, de Gaulle a décidé que les Africains n'étaient pas habitués au froid, à la neige, et il a demandé qu'on les change, qu'on remplace les troupes africaines par des Français.

On a été envoyés dans le Midi. On était heureux, très heureux. Il faisait si froid qu'on ne pouvait pas marcher. Mais certains étaient en colère quand on est partis, parce qu'on avait recommencé la guerre et que c'était presque fini et que maintenant on était remplacés par des troupes françaises qui avaient peur avant. On voulait que les Africains gagnent la guerre. Mais après qu'on est partis, on était heureux. On avait échappé au froid⁵⁹⁶.

Au « blanchiment » des unités succède le transfert des tirailleurs

vers des unités recréées spécialement à cet effet dans le sud de la France. Leur parcours est particulièrement difficile à suivre tellement il se produit de créations et de dissolutions successives, totalement contraires à l'esprit de corps.

L'évolution du corps de bataille s'accompagne d'une évolution de l'encadrement des unités. Déjà, le « blanchiment » des unités noires, en octobre et novembre 1944, avait séparé les tirailleurs d'un encadrement souvent connu depuis la formation des unités en AFN, en 1943. Désormais, les nouvelles unités accueillant les tirailleurs en instance de rapatriement sont sous-encadrées et souvent la fameuse « confiance mutuelle », indispensable entre les tirailleurs et leurs cadres, n'existe plus.

Les nouvelles unités ne remplissent plus de missions de combat. Elles se retrouvent affectées à des tâches de manutention, de maintenance ou de garde. Une note de l'état-major de la 1^{re} armée décrit des militaires « fatigués des travaux *sédentaires*⁵⁹⁷ ». Le 18^e RTS participe encore aux combats dans les Alpes, en avril et mai 1945, avant d'être dissous quelques mois plus tard. Après des mois, voire des années de campagne pour certains d'entre eux, les anciens de la 1^{re} armée et de la 1^{re} DMI végètent dans le sud de la France où ils sont rejoints par les anciens prisonniers de 1940.

Récupérer les anciens prisonniers

Dès les premiers temps de la Libération, les autorités militaires s'attachent à récupérer les prisonniers coloniaux demeurés en métropole. La tâche est ardue puisque, on le sait, ils sont éparpillés sur tout le territoire. Certains ont intégré les formations FFI. D'autres vivent chez des civils. Les autorités civiles et militaires ont dû s'atteler à un « véritable travail de récupération et de regroupement⁵⁹⁸ ». En octobre 1945, une inspection de la 17^e région militaire permet de constater que les consignes n'ont pas été suivies :

1° Dans certaines unités des Troupes Coloniales des Indigènes rapatriables qui ne devraient plus s'y trouver ;

2° Des indigènes employés dans des formations métropolitaines à des besognes diverses ;

3° Dans des formations sanitaires disséminées des malades, des Indigènes utilisés comme infirmiers, etc.

4° Qu'il n'est pas dit qu'un certain nombre de militaires indigènes ne soient pas en situation irrégulière dans certaines régions, échappant au contrôle militaire⁵⁹⁹.

Le général commandant la région militaire menace directement les chefs de corps des unités incriminées, et demande à la gendarmerie de procéder à l'« arrestation » des militaires coloniaux en situation irrégulière. Des cas similaires sont signalés dans le Limousin, en Eure-et-Loir et à Paris où, en juin 1945, la Direction des troupes coloniales

donne l'ordre au général commandant la région militaire de Paris de faire « appréhender » les coloniaux en situation irrégulière⁶⁰⁰.

Après la capitulation allemande, les autorités françaises doivent aussi procéder au regroupement et au rapatriement des prisonniers coloniaux internés en Allemagne, qui seraient près de 10 000⁶⁰¹. Les conditions de leur retour en France sont particulièrement médiocres. Une minorité seulement bénéficie d'un rapatriement par voie aérienne. Le 13 août 1945, 30 « Sénégalais » et 128 Nord-Africains débarquent à Paris où ils sont logés dans différents centres de regroupement. D'autres devaient être installés à l'Ecole militaire où rien n'est prévu pour eux. Le rapport conclut : « Ils se sont dispersés dans la nature⁶⁰². »

Tous ces anciens prisonniers doivent être dirigés vers le CTTIC de Fréjus. Le 18 avril 1945, 68 « Sénégalais » partent de Paris pour Fréjus en train, et 28 autres le lendemain. Un télégramme précisant les effectifs des détachements et les horaires du train est systématiquement adressé au chef de corps du CTTIC. Lors de ces transferts, les ex-prisonniers manquent de tout. Le 7 juin 1945, les tirailleurs, partant de la gare de Perrache à Lyon, sont jugés « vraiment minables ». Faute de tenue civile ou militaire, certains d'entre eux portent des « vêtements de SS »⁶⁰³. Les blessés ou malades ne sont parfois pas mieux traités. Le 17 mai 1945, des blessés sur brancards doivent gagner Fréjus. Rien n'est prévu pour eux dans le convoi civil où ils doivent prendre place. Les autres convalescents du convoi sont des tuberculeux. À la grande surprise des convoyeurs, le train s'arrête à Lyon. Le chef de gare refuse alors d'accrocher les wagons des blessés à un autre convoi se dirigeant vers le sud de la France⁶⁰⁴.

Les ex-prisonniers de guerre, blancs ou noirs, ne sont pas une priorité pour les autorités de la Libération, plus soucieuses d'assurer le quotidien d'une France exsangue soumise à un rationnement aussi, sinon plus, sévère que sous l'occupation. Un délégué à l'Assemblée consultative provisoire saisit pourtant le ministère des Prisonniers de guerre, sur les conditions de retour des prisonniers de guerre coloniaux :

J'aurais long à dire. Je me borne simplement à vous adresser ce court exposé en vous priant d'intervenir à toutes fins utiles auprès des ministères qualifiés. Un trait sympathique entre mille ; plusieurs centaines de prisonniers coloniaux anciennement détenus à Munich, sont dirigés sur Fréjus dans des wagons à bestiaux. On n'a donc pas pu leur trouver et leur réserver un wagon à voyageurs ? Croyez-vous que les intéressés feront de la bonne propagande pour la France quand ils seront en Afrique ? On s'étonnera après cela de constater des « incidents » outre-mer⁶⁰⁵...

Les CTTIC sont des structures militaires organisées en compagnies et sections, qui bénéficient d'un encadrement. Celui de La Flèche est

créé dans une annexe du Prytanée militaire, le 16 août 1945. Les premiers temps sont plutôt difficiles, en particulier en matière d'encadrement. L'instruction numéro 59 EMG/SC du 10 août 1944 indique que les tirailleurs doivent être encadrés par 10 officiers, 30 sous-officiers et 140 hommes de troupe. Au début du mois de septembre 1944, au moment où plusieurs centaines d'anciens prisonniers doivent intégrer le centre, l'encadrement de la formation est dérisoire : 7 officiers européens, 10 sous-officiers européens, 6 sous-officiers indigènes. Parmi cet ensemble, seuls 5 officiers et 3 sous-officiers « appartiennent à l'armée coloniale et peuvent avoir une connaissance suffisante des indigènes »⁶⁰⁶. Des erreurs sont commises, comme la distribution de vin aux tirailleurs.

Le retour des anciens prisonniers dans une structure militaire, avec son mode de vie particulier et sa discipline spécifique, n'est pas sans poser de sérieux problèmes. Par précaution, les consignes concernant la discipline sont particulièrement strictes. Mais, à Laval, l'interdiction de sortie en ville durant les heures de service n'est pas respectée, pas plus que les prescriptions concernant l'hygiène des locaux. En janvier 1945, les restaurants sont interdits à tous les militaires. Des punitions pour port illégal d'uniforme, ou pour sortie non autorisée, sont appliquées. Un sergent écope de huit jours d'arrêt pour avoir provoqué un incident en ville, alors qu'il était sorti « après l'appel du soir »⁶⁰⁷.

Ce retour à la discipline militaire s'accompagne parfois de conditions de casernement plus que mauvaises. À Versailles, une inspection des casernes Denfert-Rochereau et de la Reine par les services du ministère des Prisonniers de guerre, le 16 septembre 1944, constate des conditions de vie telles que le ministère interpelle fermement celui de la Guerre⁶⁰⁸. La nourriture est jugée « insuffisante et peu appétissante ». Les soldats ne disposant pas de réfectoire mangent dans la cour. Beaucoup n'ont pas d'effets de rechange. Les douches manquent. Tout cela porte gravement sur le moral de la troupe : « L'état d'esprit de nos Camarades est déplorable. Certains nous ont dit que s'ils avaient su la vie qu'ils devaient mener, ils seraient restés Prisonniers⁶⁰⁹. » Quelques mois plus tard, un tirailleur nord-africain stationné à la caserne Denfert-Rochereau confirme : « J'ai été 5 années prisonnier et je vous jure que sur certaines choses la vie de prisonnier était plus agréable⁶¹⁰. » À Fréjus, ce n'est pas mieux. Des incidents qui éclatent dans la région le 19 août 1945, impliquant d'anciens prisonniers et d'anciens soldats de la 9^e DIC et de la 1^e DMI, déclenchent une inspection qui conclut à de « déplorables conditions de vie⁶¹¹ ».

Le constat dressé par le colonel Rocafort, commandant le groupement des unités coloniales de militaires rapatriables, sur la

question de l'habillement, donne une idée de l'état des hommes : « J'ai vu des Sénégalais arrivés à Fréjus, en chemise américaine, sans veste ni capote. Un tiers de l'effectif n'a qu'une veste ou qu'une capote, la moitié n'a qu'une seule couverture ou qu'un seul couvre-pieds. Or les 3/4 de ces hommes devront passer tout l'hiver en France⁶¹². » En novembre 1945, le groupement des unités coloniales de militaires rapatriables enregistre 23 560 individus à rapatrier. Il manque 8 500 capotes, 13 700 chandails, 8 200 brodequins, 10 500 couvertures, etc.

Pour améliorer le moral, des tours de permission sont organisés dans certains CTTIC. Des compagnies d'instruction sont formées, des foyers coloniaux mis en place. Les cadres tentent, par tous les moyens, d'arranger les choses. Les cadres du CTTIC de La Flèche se réjouissent de la distribution prochaine d'effets « bleu horizon » pour améliorer les tenues des soldats, mais apprennent que, faute de charbon et de tuyaux, seuls les locaux communs pourront être chauffés.

Le colonel Rocafort note en novembre 1945 : les anciens de la 1^e armée « se sentent comme devenus des soldats de deuxième zone dont on n'a plus besoin, et que l'on néglige⁶¹³ ».

De plus, les délais de rapatriement sont très longs. Les disponibilités des transports maritimes sont faibles. Les navires français sont intégrés à un pool interallié, pour qui le transport des soldats noirs n'est pas une priorité. Par-dessus le marché, les autorités françaises préparent l'envoi d'un corps expéditionnaire en Extrême-Orient. Les bateaux français ne se trouvent donc réellement disponibles qu'en octobre 1945⁶¹⁴. Les retours s'effectuent au compte-gouttes, sans mesure avec les besoins existants. À Fréjus, entre le 14 juillet 1945 et le 26 août 1945, pas plus de 350 hommes quittent le CTTIC pour embarquer. En général, les navires ne peuvent accepter plus de 500 hommes, comme le *Hoggar* qui aborde Dakar le 1^{er} février 1945. Au début de cette même année, le rythme des transports s'accélère et durant les trois premiers mois, « 10 000 noirs originaires de l'AOF » sont partis retrouver leurs colonies d'origine⁶¹⁵. Généralement, une escale est prévue au Maroc. On assiste parfois à des bizarreries : à la fin de l'année 1944 et au début de l'année 1945, certains rapatriables sont envoyés en Grande-Bretagne avant de revenir en France pour être dirigés vers le Midi.

Les règles de la démobilisation

La question des rapatriements est d'autant plus importante que les autorités civiles et militaires interdisent la démobilisation en France. Or de nombreux tirailleurs sénégalais ou malgaches saisissent le ministère des Prisonniers de guerre pour qu'on les autorise à rester en métropole. Le général Ingold demande aux services civils de ne pas

accéder à ces demandes qui, si elles étaient satisfaites, « provoqueraient une recrudescence des désertions et encourageraient ces indigènes à s'affranchir de la discipline militaire⁶¹⁶ ». Le directeur des troupes coloniales explicite les raisons du refus :

C'est en plein accord avec Monsieur le Ministre des Colonies que la décision de rapatrier tous les indigènes coloniaux se trouvant en France au moment de la libération (et qui d'ailleurs restent soumis à toutes les règles de la discipline militaire jusqu'à leur libération) a été prise : l'état de santé déplorable de ces indigènes, leur mauvais état d'esprit qui s'est manifesté par de nombreux incidents, le fait qu'ils soient une proie facile pour tous les éléments troubles de la population, exigent que ces rapatriements aient lieu aussi rapidement que nos moyens de transport permettront⁶¹⁷.

Les militaires coloniaux réclamant d'être démobilisés en France doivent prouver qu'ils ont été mobilisés en métropole. Si tel est le cas, ils bénéficient des « mêmes droits et avantages que les libérés démobilisés métropolitains », et perçoivent une prime de démobilisation, le règlement total de leur solde de captivité, le « costume civil du libéré démobilisé » et des bons de chaussures et de linge⁶¹⁸. Dans les faits, certains tirailleurs mobilisés en Afrique arrivent à détourner les règlements administratifs qui, parfois, ne sont pas connus de tous. Le tirailleur Houmsou Nouatin par exemple. Blessé en 1940, il est recueilli par les habitants d'un village de l'Oise et obtient une nouvelle identité. Il s'installe sur place et travaille dans une sucrerie, cela jusqu'en 1969. Il meurt en France en 1986, sans avoir jamais été démobilisé dans son Dahomey natal⁶¹⁹.

Entre 1940 et 1945, voire au-delà, les démobilisations constituent un souci constant pour les autorités civiles et militaires. Règles trop strictes qui ne résistent pas à l'épreuve des faits, règlements administratifs trop compliqués, transport maritime insuffisant, conditions d'accueil improvisées, telles sont les principales causes du problème, auquel s'ajoute un « nouvel état d'esprit » chez les prisonniers de guerre coloniaux, sous-estimé sinon ignoré. L'erreur d'appréciation est telle qu'en septembre 1944 la Direction des troupes coloniales en arrive à souhaiter récupérer ceux dont le contrat d'engagement n'est pas terminé, et les classer dans le groupe des « récupérables pour le service armé⁶²⁰ ». Le ministère des Colonies s'oppose au projet :

Toutefois, j'appelle votre attention sur le fait que tous les militaires indigènes qui sont actuellement dans la métropole depuis 1939-1940 ont un besoin impérieux d'être rapatriés.

La question est d'ordre à la fois moral et politique. Il deviendrait dangereux et inopportun que ces indigènes trop longtemps dépayés ne retournent pas chez eux dès que possible.

Elle est également et surtout d'ordre sanitaire. Le climat de la France a affecté très gravement bon nombre d'entre eux. Il s'avère urgent de renvoyer dans leurs foyers ceux qui sont encore en bon état de santé⁶²¹.

La situation se dégrade peu à peu jusqu'à l'éclatement : en 1944 et début 1945, de nombreux incidents agitent les formations de coloniaux rapatriables.

Incidents et mutineries

Un signe avant-coureur est apparu à Kindia en Guinée, dès août 1939, dans le 6^e RAC. La colère des artilleurs a été provoquée par les règlements administratifs interminables qu'ils ont dû affronter à la fin de leur campagne⁶²².

Une autre alerte a lieu dans la même garnison, à la fin de l'année 1940, plus grave. Le 28 novembre 1940, près de 400 tirailleurs rapatriés de France et en cours de démobilisation se sont révoltés. Des cadres ont été frappés. Les rebelles se sont répandus en ville pour y saccager les bureaux du commandant de cercle. À la gare, les employés européens des chemins de fer ont ouvert le feu, tuant un tirailleur, en blessant un autre. Les cadres français ont repris le contrôle du camp et neutralisé les insurgés seulement armés de pierres et de gourdins. Les soldats de la garnison de Kindia n'ont pas participé aux actions. Depuis plusieurs jours, la tension monte. À plusieurs reprises, les soldats en cours de démobilisation ont interpellé le commandant du cercle sur les montants des primes de démobilisation et le remboursement des livrets de Caisse d'épargne.

Entre 1940 et 1944, très peu d'incidents liés aux questions de démobilisation sont signalés. En janvier 1944, une soixantaine de tirailleurs camerounais, transférés de la 2^e DB à la compagnie coloniale autonome « de tradition » du génie de Casablanca, se distinguent par des refus collectifs d'obéissance, des réclamations collectives et des actes d'indiscipline. Les ressortissants d'AEF réclament « avec impatience » un rapatriement « promis »⁶²³. Cinq mois plus tard, le détachement de transit de Casablanca insiste pour que le navire *Jean L.D.* embarque les 2 200 ressortissants d'AEF présents dans la ville, en lieu et place des ressortissants d'AOF. Le télégramme chiffré, adressé à l'état-major des armées, signale une « recrudescence des manifestations, impatience et mécontentement », et annonce des « réactions violentes des intéressés »⁶²⁴.

Les événements qui affectent la métropole en octobre 1944 sont plus graves. Ils concernent des détachements d'anciens prisonniers de guerre, ainsi que des régiments coloniaux accueillant les soldats noirs de la 9^e DIC et de la 1^e DMI, à l'issue du « blanchiment » des ces deux grandes unités.

Le 30 octobre 1944, les tirailleurs de la caserne de Vassoigne, à Hyères, protestent contre leurs déplorables conditions de vie :

Pour appuyer leur protestation, un certain nombre de Tirailleurs se sont rendus

au magasin d'armement, ont pris quatre mitrailleuses et avec ces armes ont tiré quelques rafales sans toucher personne. Aucun gradé n'a pris part à ces incidents. Les Officiers et Gradés étant immédiatement intervenus, le calme a été rapidement rétabli⁶²⁵.

Quelques jours plus tard, le 2 novembre 1944, une rumeur accuse le capitaine commandant la 2^e compagnie d'avoir tiré sur un tirailleur qui exprimait son mécontentement. Dans la soirée, une centaine de tirailleurs armés se réunit « pour le tuer » et assiège la villa dans laquelle il s'est réfugié⁶²⁶. Le lendemain, des dizaines de tirailleurs se répandent dans les commerces de La Valette, aux portes de Toulon, et réclament du vin. Les tenanciers qui refusent de les servir sont menacés. Les tirailleurs auraient déclaré : « Nous sommes venus ici pour vous défendre et nous devons boire comme vous⁶²⁷. » La soirée se déroule sans autre incident. Le commandant de la brigade de gendarmerie locale note néanmoins dans son rapport que les civils de la région sont armés, et qu'au moindre incident grave « les tirailleurs n'hésiteront pas à tirer et les civils chercheront à se défendre⁶²⁸ ».

Incidents à répétition au 16^e RTS

Caserné dans le sud de la France et composé de tirailleurs rapatriables, le 16^e RTS connaît une série de désordres entre novembre 1944 et février 1945. Son JMO en relève près de huit durant cette période. Le premier éclate le 6 novembre 1944, lorsque des tirailleurs de la 1^e DMI, transférés du front et ne pouvant être accueillis à Marseille, sont intégrés à la formation. Les tirailleurs manifestent leur opposition, bousculent les cadres européens et indigènes, et gagnent Marseille par leurs propres moyens. À la fin du mois de novembre, les tirailleurs du détachement de Giens saccagent leur casernement après avoir molesté officiers et sous-officiers. Ils se plaignent de leurs conditions de vie ainsi que de la lenteur de leur rapatriement. Ce n'est pas ce qui était prévu : « Il avait été promis par les cadres de la 1^e DMI aux militaires indigènes relevés de ces formations qu'ils seraient immédiatement renvoyés dans leur foyer⁶²⁹. »

Les plus graves émeutes ont lieu à compter du 12 décembre 1944 dans la ville de Sète, où un bataillon stationne à la caserne Vauban. Le 17 décembre, un boulanger refusant de vendre du pain aux tirailleurs dépourvus de tickets de rationnement est menacé d'un couteau. Des boissons alcoolisées sont consommées sans être payées. Des femmes subissent des attouchements. Des gendarmes sont « entourés par une dizaine de soldats et menacés d'un couteau⁶³⁰ ». Le 20 décembre, près de 4 000 tirailleurs stationnent à Sète. Les gendarmes assurent que la ville vit sous un régime « de terreur⁶³¹ ». Les rapatriables se servent sans payer dans les commerces. Plusieurs cas d'agressions à caractère

sexuel sont rapportés. Un père qui défendait sa fille à la sortie d'un cinéma esquive de peu un coup de couteau. Un marin est agressé par « deux noirs » qui « voulaient avoir avec lui des relations intimes ». Un prisonnier allemand avec qui des tirailleurs voulaient « épancher leurs désirs sexuels » est sauvé par un FFI aussitôt poignardé. Une maison close est occupée par 250 tirailleurs que les gendarmes ne peuvent déloger⁶³².

Le climat est tel que le chef de corps du 16^e RTS décide d'inspecter le bataillon en garnison à Sète. Les soldats se présentent impeccablement, à l'exception de 185 tirailleurs à l'allure « déplorable⁶³³ ». Le colonel Bedouin les réunit afin « d'essayer de faire vibrer en eux ce qui est encore capable de vibrer », mais n'obtient aucun résultat. Les tirailleurs menacent même de partir pour Marseille.

Le 21 janvier 1945, FFI et tirailleurs s'affrontent, à la suite du refus d'un tirailleur de saluer le commandant de la place. Les FFI ouvrent le feu à plusieurs reprises. Le bruit court que deux tirailleurs auraient trouvé la mort. Plusieurs centaines d'entre eux se déploient alors en ville, armés de haches, pistolets, marteaux et coupe-coupe. Les gendarmes réussissent à ramener le calme, non sans mal, puisque l'un d'eux se fait détrousser de son arme par les soldats noirs⁶³⁴. Un mois plus tard, les 185 tirailleurs ayant refusé tout dialogue avec le chef de corps sont conduits par les gendarmes à la prison de Collioure, « d'où les meneurs seront extraits pour être traduits devant un tribunal militaire »⁶³⁵.

La gendarmerie intervient à Morlaix

Les interminables délais d'attente n'expliquent pas tout, puisqu'on observe des mouvements dans un détachement en cours de rapatriement. Le 28 octobre 1944, à Morlaix, s'effectue le règlement de la solde de captivité des 257 tirailleurs du détachement du commandant Quinchard. Les rapatriables ne comprennent pas qu'un détachement venu de Versailles ait touché des sommes supérieures. Les explications du chef de bataillon ne réussissent pas à les calmer et les tirailleurs refusent d'embarquer. Le commandant Quinchard obtient de ses supérieurs d'aligner sa solde sur celle de Versailles, soit « au moins de 7 000 à 8 000 francs. Caporaux de 11 000 à 12 000 francs. S/Officiers de 20 000 à 28 000 francs⁶³⁶ ». Résultat : un véritable imbroglio administratif. L'officier trésorier responsable des opérations de paiement ne connaît pas les textes en vigueur. Certains tirailleurs ont perçu des sommes excessives et plusieurs d'entre eux finissent par accepter de rendre le trop perçu. Le 3 novembre, le manque de fonds interrompt le paiement. Les tirailleurs non payés,

furieux, refusent d'embarquer le lendemain. Une arrivée des fonds permet de régler leur dû à une partie des tirailleurs, mais trois cents refusent toujours d'embarquer.

Le général commandant la 3^e région militaire décide de faire intervenir la gendarmerie pour évacuer les cantonnements de Morlaix. Une centaine de gendarmes intervient le 11 novembre 1944, à 6 heures du matin. Des tirailleurs sont blessés par balles ou à coups de crosse. Le caporal Charles Peutraka décrit les événements :

Voilà, 10 novembre, vers 3 heures du matin, en pleine nuit, nous avons deux gendarmes entrer dans notre baraques en disant : levez-vous vite ; pas de lumière dans la baraque ; nous nous levons dans l'obscurité.

À un moment donné, on voit un Commandant français, un capitaine, avec plusieurs lieutenants rentrer : vite, sortez tous, sans bagages.

Nous sortons en pleine nuit sans lumière, autour de la baraque, il y a 200 gendarmes fermés en cercle avec des fusils ; alors dans la bout où il y a la porte, on entend un capitaine commander : feu. On tire sur nous dans la baraque. Il y en de grièvement blessés ou morts peut-être.

Je ne suis pas blessé, mon ami Pierre non plus

Par conséquent, la France voulait nous tuer parce que nous n'étions pas d'accord avec l'argent de notre captivité⁶³⁷.

Les rapports de gendarmerie révèlent quelques maladroites dans la préparation de la mission, en particulier l'ordre donné aux tirailleurs de sortir sans leurs bagages⁶³⁸. Les soldats noirs sont internés à Trévé, dans un camp de prisonniers des Côtes-du-Nord, ce qui n'est pas sans provoquer une certaine frustration :

On nous a amenés dans un camp de prisonniers de guerre à Trévé, au milieu des fils de fer barbelés. Sentinelles, autour de nous ; presque mourir de faim ; rien à manger ; sauf de l'eau chaude, un peu de pommes de terre, un morceau de pain pour 24 heures.

Vous voyez comme la France nous traite ; pourtant nous sommes venus de bien loin pour la défendre, laissant nos foyers. Est-ce que nous n'avons pas fait notre devoir ?

Mes deux frères combattent avec le Général de Gaulle pour libérer la France. Maintenant c'est la France qui me fait du mal en m'enfermant au milieu des fils de fer barbelés ; sans manger.

Sur moi, je n'ai rien comme argent... je pense que mon âme restera ici en France, au lieu d'être dans ma famille, tant pis c'est la guerre. Après quatre ans de souffrances aux mains des allemands, c'est maintenant la France qui nous met prisonniers de guerre pour la deuxième fois. Il y en six de grièvement blessés. Je voudrais mourir vite au lieu de souffrir encore au milieu des barbelés⁶³⁹.

Versailles en coupe réglée

Les incidents qui éclatent à Versailles, le 15 décembre 1944, ne sont pas moins sérieux. La situation de la ville ressemble à celle de Sète. Plusieurs milliers d'anciens prisonniers coloniaux et nord-africains stationnent dans deux casernes de la ville, où des incidents se produisent journellement : vols dans les commerces, occupations de cinémas et de maisons closes, etc. Le 15 décembre, plusieurs centaines

d'anciens prisonniers, majoritairement nord-africains, investissent la caserne de gendarmerie en réaction à l'arrestation de plusieurs des leurs. Ils retiennent en otage dix-huit gendarmes. Les insurgés se dirigent par la suite vers le camp de Satory. Des coups de feu sont échangés. Un officier de gendarmerie, fait prisonnier, manque de peu d'être assassiné par un tirailleur :

Au cours de l'action, le lieutenant Gervaise, un peu en avant de sa troupe, glissa, tomba et fut fait prisonnier ainsi qu'un gendarme qui l'accompagnait. Frappé sauvagement, il ne dut son salut qu'à l'intervention d'un gradé nord-africain qui s'interposa juste à temps pour lui éviter de recevoir le coup de coupe-coupe que lui destinait un noir.

Cette échauffourée porta l'excitation à son comble. Les indigènes prétendaient avoir des morts et des blessés, déclaraient que les gendarmes les avaient attaqués, et avaient tiré les premiers. On eut du mal à empêcher le massacre des otages⁶⁴⁰.

En définitive, les autorités se voient contraintes d'échanger les otages contre les militaires nord-africains précédemment incarcérés. Il ne semble pas que des opérations de police contre les insurgés aient été menées dans les jours qui suivent ces affrontements.

Violences meurtrières à Fréjus

Traditionnelle région de garnison des troupes noires, la région de Fréjus est également touchée en août 1945. Dans la zone stationnent alors entre « 5 000 et 7 000 indigènes coloniaux » en attente de rapatriement⁶⁴¹. Depuis le début de l'année 1945, les rapports de gendarmerie signalent de nombreux désordres. Le 7 janvier, les gendarmes sont appelés au camp de Grimaud. Une centaine de tirailleurs les accueille à coups de pierres et de bouteilles. Les gendarmes sont obligés de tirer pour se dégager. Aucun blessé n'est à déplorer⁶⁴². Le 7 avril, à Saint-Raphaël, des tirailleurs souls provoquent une bagarre au bar des Sports, où un bal au profit de la CGT (Confédération générale du travail) était organisé. Un adjudant-chef sénégalais en état d'ébriété avancé tente de désarmer les gendarmes⁶⁴³. Le 30 juin 1945, interpellé par un civil lui demandant de l'aide face à des tirailleurs à l'attitude incorrecte, le colonel commandant les camps de Fréjus est roué de coups par les excités. Un officier français armé d'une mitraillette interpelle les agresseurs⁶⁴⁴. Dans son rapport sur l'état d'esprit des populations pour le mois de juillet 1945, l'adjudant-chef Murati parle de l'atmosphère délétère qui règne dans la région à cause des soldats noirs. Les femmes, en particulier, qui refusent de danser avec eux sont menacées ou expulsées des soirées dansantes⁶⁴⁵.

La tragique soirée du 19 août 1945 débute par une altercation entre un groupe de tirailleurs et deux officiers français de la 1^e DCEO. Une patrouille intervient, la situation dégénère. Le chef de patrouille

sort son arme. Un tirailleur qui tente de le désarmer est abattu. La nouvelle parvenue dans les camps, quatre cents tirailleurs déboulent à Saint-Raphaël dans l'intention de se venger. Ils tombent sur une patrouille de trois gendarmes sur leur chemin :

Au cours de la rencontre, le gendarme BOITEL, Marceau, était massacré et tué à coups de coupe-coupe et d'un coup de baïonnette qui lui a perforé le foie.

Le gendarme ROBELET Charles était légèrement blessé à la face, tandis que l'adjudant DERIOT l'était grièvement à la tête⁶⁴⁶.

Des civils sont tués aussi, sans toutefois que les circonstances de leur décès n'apparaissent encore très clairement⁶⁴⁷. Les tirailleurs rentrent dans leurs camps sans être inquiétés.

La gravité des événements de Fréjus-Saint-Raphaël provoque une enquête de la part des autorités militaires. Les rapports des lieutenants-colonels Pelloux-Prayre et Quenard, respectivement chef de corps du CTTIC et chargé de l'inspection pour le ministère de la Guerre, sont très éclairants sur la situation des détachements de rapatriables, ainsi que sur le désarroi de leurs cadres.

L'inspection du lieutenant-colonel Quenard se déroule quelques jours après les événements. L'officier du cabinet ministériel ne revient pas sur les événements ayant abouti aux combats du 19 août 1945, mais se livre à une inspection approfondie des conditions de vie des tirailleurs dans les camps de Fréjus. Ces conditions sont jugées « déplorables », et ce à tous points de vue. En guise de ration, les soldats noirs doivent se contenter de « 18 haricots, une cuillère à soupe de nouilles, 4 petites pommes de terre, 1/4 de tomate, le tout nageant dans un demi-litre d'eau grasse, plus 150 grammes de pain environ⁶⁴⁸ ». Les tirailleurs ne disposent même pas de couverts pour prendre leur repas. La comparaison avec le régime de captivité de certains Frontstalags est catastrophique.

Leur habillement est tout aussi médiocre, à tel point « qu'ils n'osent plus sortir ou, ce qui est plus grave, ne sortent que la nuit ». Les casernements sont infectés de punaises et de moustiques. Aucun couchage n'est disponible et ils doivent dormir sur « des enveloppes de paille ». La baraque, désignée sous le terme de foyer, est « vide » et les tirailleurs « sont abandonnés à eux-mêmes sans la moindre distraction ». La formation, qui manque de cadres, compte seulement 7 officiers et 7 sous-officiers pour 2 600 soldats. Les cadres du CTTIC ne sont pas mis en cause : « ils servent avec un dévouement admirable, connaissent bien les Sénégalais et les aiment ». Un renfort d'une trentaine d'officiers est suggéré, plus celui d'assistantes sociales. L'officier préconise également une accélération des rapatriements et l'amélioration des conditions de vie des tirailleurs avec, en particulier, la mise en place de distractions. Enfin, l'officier insinue que les services de la 15^e région militaire ne font volontairement pas grand-

chose pour améliorer le sort des tirailleurs : « L'état des rapports qui existent entre le Général Malagutti [commandant la 15^e RM] et les troupes coloniales n'est pas fait pour faciliter les choses. »

Le rapport du chef de corps du CTTIC est à la fois un véritable aveu d'impuissance et l'expression du trouble profond qui s'empare des cadres coloniaux. Certains tirailleurs, remarque-t-il, « ont quitté leur pays depuis au moins 6 ans et beaucoup depuis 7, 8 et même 9 et 10 ans⁶⁴⁹ ». Plus que les anciens de la 1^e armée, eux aussi impliqués, ce sont les anciens prisonniers de guerre sur lesquels le chef de corps porte ses réflexions :

Ils ont subi la défaite de 1940 qui a apporté dans leur esprit un désarroi plus grand peut-être que dans celui des Européens. Ils sont restés cinq ans en captivité où ils ont énormément souffert. Ils nous sont revenus aigris, désaxés, montés même contre le Français à la suite d'une propagande menée auprès d'eux par les Allemands, et qui n'est pas restée complètement sans effet⁶⁵⁰.

Dès leur arrivée, les démobilisables manifestent une « attitude hostile à l'égard de leurs cadres ». Ils font preuve d'une certaine « arrogance » et de « morgue » envers les officiers, mais également envers les civils. Les cadres du CTTIC s'attellent alors à rétablir la discipline :

Leur méthode avait été de considérer les tirailleurs non comme des révoltés, mais moralement comme des malades et de les traiter comme tels, à la fois avec une fermeté progressive, sans défaillance et un dévouement inlassable, en vivant près d'eux à tout moment et en s'occupant d'eux activement tant sur le plan moral que matériel. Le but poursuivi était avant tout d'obtenir l'attachement des hommes à leurs cadres, en vue d'un retour rapide à une confiance réciproque bien marquée⁶⁵¹.

L'officier remarque le succès de cette reprise en main et la discipline retrouvée au sein du CTTIC avant août 1945. Mais la situation se détériore de nouveau au mois d'août. Depuis juillet, plus aucun tirailleur n'a pu embarquer, alors que, précédemment, un détachement était mis en route tous les dix jours. Des tensions réapparaissent entre tirailleurs, cadres et soldats européens de la 1^e DCEO. Les permissions vers Toulon, Marseille ou Paris sont interdites. Enfin, les tirailleurs sont écartés des cérémonies de l'anniversaire du débarquement de Provence et en sont très affectés.

Le chef de corps du CTTIC s'attarde sur la mentalité des rapatriables. À plusieurs reprises, ils sont jugés « désaxés ». Leur état physique est « affaibli ». L'officier note l'imprévisibilité et la soudaineté du coup de main des tirailleurs. Dans sa conclusion, il demande un rapatriement « de toute urgence » en raison de « l'état physique » des tirailleurs qui font courir un « danger permanent » aux populations civiles. Le discours du lieutenant-colonel Pelloux-Prayre non seulement reprend la traditionnelle représentation coloniale du caractère parfois imprévisible des indigènes ; mais il va plus loin et

pose l'hypothèse d'une pathologie ou d'une maladie présente chez les ex-prisonniers. Comme d'habitude, le soldat noir est infantilisé mais les cadres ne comprennent plus son attitude. Les anciens prisonniers de son détachement n'ont plus rien de commun avec les tirailleurs qu'il a pu connaître auparavant. Le chef de corps avoue son impuissance face à cette évolution.

La faiblesse de l'encadrement

Il n'est d'ailleurs pas le seul. L'encadrement des unités est dépassé. À Sète, des cadres du 16^e RTS avouent à l'adjudant-chef de gendarmerie Roque « ne plus être maîtres de leurs hommes⁶⁵² ». À Grimaud, plutôt que d'affronter la colère des tirailleurs, l'officier commandant les rapatriés préfère demander aux gendarmes de quitter le camp et de passer « aussi inaperçus que possible⁶⁵³ ». Le rapport du chef d'escadron Vacher sur « l'état d'esprit de la population » du Var pour le mois de septembre 1945 note : « En ce qui concerne les militaires de couleur, ces derniers ont perdu toute notion de discipline et de correction⁶⁵⁴. » Visitant un détachement d'anciens prisonniers de guerre coloniaux, à Cherbourg en octobre 1944, le Dr Pelage relève que « le détachement embarqué à ce jour est, à mon humble avis, plutôt une bande qu'une troupe. Sa mentalité est nettement mauvaise, l'indiscipline règne en maîtresse. Les gradés indigènes, dont certains n'ont de grade que le nom, sont d'un très mauvais exemple pour les Tirailleurs⁶⁵⁵ ». D'autres cadres se désintéressent du sort de leurs troupes. Alors que ses hommes refusaient d'embarquer et qu'une intervention de la gendarmerie pour réprimer le mouvement était prévue, le chef de bataillon Quinchard disparaît de Morlaix : « Personnellement malade depuis plusieurs jours, j'ai cessé toute activité le 5 ; et me suis dirigé sur Angers, pour prendre les soins appropriés à mon état de santé⁶⁵⁶. »

Le nombre insuffisant de cadres contribue à cette détérioration de la discipline. Les détachements de démobilisables sont encadrés « au plus juste⁶⁵⁷ ». Les compagnies doivent, en théorie, compter 400 hommes encadrés par 2 officiers et 2 sous-officiers. Le détachement du capitaine Castel, qui embarque à Cherbourg le 22 octobre, compte 228 tirailleurs encadrés par un seul officier, 2 sous-officiers européens et 19 indigènes. En 1940, le 25^e RTS compte 80 officiers pour 2 000 tirailleurs, soit 1 officier pour 25 tirailleurs. Aux officiers s'ajoutent 240 sous-officiers européens et 58 indigènes ainsi que 512 caporaux et hommes de troupes européens⁶⁵⁸.

On est très loin des standards coloniaux, tant en quantité qu'en qualité. La mission est pourtant particulièrement délicate puisque les cadres récupèrent des soldats qu'ils ne connaissent pas et pour

lesquels, en grande partie, la discipline militaire est désormais une notion très lointaine, après quatre ans d'une captivité sur le sol français où ils ont souvent été mêlés aux civils. De leur côté, les anciens de la 1^e armée ont dû se séparer de cadres avec qui ils servaient parfois depuis plusieurs années et avec qui ils avaient combattu.

En tout état de cause, le contexte général des démobilisations et les conditions administratives en particulier sont extrêmement complexes, provoquant déceptions et impatiences. De plus, les tirailleurs se heurtent à des difficultés matérielles qui exacerbent les frustrations.

Le commandement d'une formation coloniale est très délicat. En 1944 et 1945, les principes coloniaux sur l'origine, la qualité et l'importance numérique de l'encadrement n'ont jamais eu plus de sens.

Mil, solde et questions financières

L'origine des incidents peut paraître parfois bien anodine. Le 25 août 1943, par exemple, les tirailleurs de la brigade mixte de l'Afrique française combattante refusent de reprendre le travail, parce qu'on leur servait du mil et non le manioc habituel. Ou encore l'emprisonnement d'un tirailleur du BM4 qui avait fait entrer des femmes dans le camp provoque le soulèvement de ses camarades. La prison et le BMC sont dévastés. Un officier est blessé⁶⁵⁹.

Des questions financières sont parfois les déclencheurs. Le 14 avril 1944, les tirailleurs de la 2^e compagnie du bataillon somali refusent de percevoir leur solde, qu'ils estiment insuffisante. Deux jours plus tard, des « délégués » demandent l'augmentation des soldes, sans quoi ils rentreront à Djibouti⁶⁶⁰. Ces « meneurs » sont isolés avant d'être incarcérés. Certains réussissent à s'échapper et rameutent d'autres tirailleurs qui s'arment de bâtons et couteaux. L'ordre revient après une intervention de l'armée britannique. À Madagascar, le 21 novembre 1944, les tirailleurs du BM10 refusent de se rassembler. Ils réclament un rappel de solde promis par l'encadrement, ainsi que l'alignement sur la solde perçue récemment par un bataillon noir voisin. Ils exigent aussi le retrait de leurs cadres accusés de les avoir « brimés et maltraités depuis trop longtemps »⁶⁶¹. L'autorité des cadres ne suffit pas à les apaiser. Le général Lelong ne réussit pas non plus à les convaincre. Les tirailleurs s'arment et tabassent quelques cadres européens. Le commandement de la 1^e brigade d'Extrême-Orient envisage un moment l'intervention d'unités blanches. Il se ravise quand les cadres présents font remarquer que les tirailleurs sont désormais armés de fusils chargés. Les tirailleurs obtiennent

satisfaction à leur demande d'argent, puis sont déplacés.

Révoltes en Syrie

En Syrie, en mars et février 1942, des actes très graves ont lieu dans les unités noires. Des tirailleurs du BM11 échangent des coups de feu avec des chauffeurs syriens de l'armée française. Un capitaine français est blessé. Un mois plus tard, un incident éclate entre tirailleurs et cavaliers tcherkesses⁶⁶² à Deraa. Les tirailleurs de la 1^e compagnie fracturent les cadenas de la soute à munitions, et se rendent armés dans la localité où ils ouvrent le feu. Un Tcherkesse et un garde mobile sont tués. Le 20 mars 1942, 74 tirailleurs refusent d'embarquer. Sous le commandement de sergents indigènes, ils se dirigent « colonne par trois » vers le camp britannique voisin. Le capitaine Langlois tente de les raisonner :

Le détachement arrivait, je le mis au garde-à-vous et ordonnai de former les faisceaux, ce qui ne fut pas exécuté. L'Officier britannique les interrogea devant moi, les trois sergents déclarèrent qu'ils ne voulaient plus servir avec les Français, mais sous le Commandement des Anglais. Ils refusèrent de lâcher leurs armes⁶⁶³.

Durant la même période, l'escadron de spahis soudanais est lui aussi impliqué dans de tragiques épisodes. Caserné à Damas avec une partie des bataillons de marche numéro 1 et numéro 11, il se révolte le 17 mars 1942. Lors d'un rassemblement, un soldat noir ivre est frappé par un officier à coups de cravache, puis par des sous-officiers indigènes. Ses camarades rompent les rangs et se dispersent. La suite des événements est des plus floue. Les spahis se retranchent dans une partie de la caserne. Des éléments tcherkesses et européens sont acheminés pour réduire la mutinerie. Le bilan est lourd puisqu'on enregistre la mort de 2 officiers français, de 2 soldats européens et de 3 soldats noirs.

Manque de cadres, cadres inexpérimentés ou incompetents, non-emploi, ennui des formations – autant de facteurs responsables des mutineries. Les autorités militaires se plaisent aussi à accuser des propagandes allemande, syrienne ou musulmane. Le contexte syrien est un cas très particulier. C'est dans cette zone que les forces de Vichy et de la France libre se sont livrées à de furieux combats. Chaque armée disposait de tirailleurs sénégalais qui ont eu parfois à s'affronter, comme le 21 juin 1941, où des tirailleurs du 17^e RTS se « retrouvent mélangés aux Troupes noires gaullistes portant le même uniforme que nos Sénégalais⁶⁶⁴ ». Le JMO du régiment parle d'une « confusion indescriptible ». Selon le chef de corps du BM11, la confusion a même atteint, cette fois-ci, les esprits de ses tirailleurs⁶⁶⁵.

L'utilisation du mot « incident » est généralisée dans les rapports militaires, pour désigner les actes contraires à la discipline qui se

succèdent au cours de la période. Or derrière ce mot se cachent des situations propres à chaque unité. La généralisation du terme caractérise une certaine gêne à définir ce qui se passe dans les formations, mais il faut dire qu'il est pratique. Il permet de mentionner le problème, tout en diminuant sa portée. L'« incident » révèle les carences des unités, mais confirme l'esprit de corps particulièrement vif qui anime les unités noires. Les tirailleurs font bloc pour réagir de manière violente, quelle que soit la nature de l'adversaire. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit bel et bien d'actes d'indiscipline.

L'« incident » décrit aussi l'expression brutale de certaines aspirations dont la nature est souvent éludée. En effet, les cadres évitent d'utiliser des mots très forts, tels que « mutinerie », « émeute », « soulèvement » ou « révolte ». Cette pudeur, néanmoins, ne convient plus du tout au moment de relater les événements qui surviennent à Tiaroye en décembre 1944.

Tiaroye, une tragédie des démobilisations

Accueillir les anciens prisonniers

En 1944, le camp de Tiaroye⁶⁶⁶ situé à une dizaine de kilomètres de Dakar accueille le dépôt des isolés coloniaux de Dakar, c'est-à-dire l'unité chargée de regrouper tous les tirailleurs débarquant dans cette ville, de régler les questions administratives liées à leur situation, et éventuellement de les renvoyer dans leur foyer. À la fin du mois d'octobre 1944, le camp bénéficie d'une réhabilitation complète. Les casernements sont rénovés et électrifiés. Des salles de distraction et des foyers sont aménagés. Les baraquements réservés aux sous-officiers sont équipés de lits, de matelas et de moustiquaires. Commandant l'unité, le lieutenant-colonel Siméoni note : « Toutes les organisations sont prêtes à fonctionner pour la réception cordiale et affectueuse que nous réservons à nos prisonniers sénégalais⁶⁶⁷. »

Le camp doit accueillir, dans les semaines suivantes, les milliers de tirailleurs anciens prisonniers de guerre relâchés au cours des campagnes de la Libération. Or les rapports arrivant de métropole sont alarmistes. Les tirailleurs, en particulier les anciens prisonniers de guerre, ont évolué et leur état d'esprit est actuellement mauvais. Le 31 octobre 1944, le ministre des Colonies s'adresse au gouverneur général de l'AOF à ce sujet. L'attention du haut fonctionnaire est attirée sur le cas des anciens prisonniers de guerre, dont le retour « pose en effet un certain nombre de problèmes⁶⁶⁸ ». En effet, « ces indigènes ont contracté des habitudes et des manières de penser, ont acquis une mentalité qui tendent à faire d'eux un élément très

spécial ». Le ministre les estime « revendicatifs » et craint que leur retour ne cause une « perturbation » au sein de la société indigène dans la région de Dakar. Pour les autres, il fait preuve d'un certain optimisme, espérant beaucoup de la « reprise en main » effectuée en métropole :

Le problème ne me paraît pas devoir comporter de difficultés particulières en ce qui concerne les indigènes provenant des différents centres de recrutement de l'intérieur de la colonie. Dès l'arrivée des convois, il suffira de disperser très rapidement les rapatriés en les faisant acheminer immédiatement vers leur destination finale : ainsi fractionnés en groupe de deux ou trois individus, voire même isolés, les anciens prisonniers s'intégreront dans la vie locale sans qu'il y ait lieu de prévoir des réactions notables sur l'état d'esprit de la population indigène⁶⁶⁹.

René Pleven conclut en annonçant l'arrivée prochaine de 2 000 anciens prisonniers de guerre embarqués à Morlaix. L'administration coloniale de l'AOF a donc bien été officiellement informée de la spécificité qu'ils représentent.

Des questions financières non réglées

Le détachement attendu à Dakar s'est déjà fait remarquer au moment de son embarquement à Morlaix. Une partie des tirailleurs a refusé d'embarquer pour des questions de primes. Trois détachements venus de Versailles, de La Flèche et de Rennes doivent rallier Dakar. Or tous n'ont pas bénéficié des mêmes dispositions administratives, ce qui provoque l'incompréhension puis la colère dans les rangs. Les plus récalcitrants sont arrêtés par la gendarmerie quelques jours plus tard et internés.

Il ne semble pas que les autorités de Dakar aient eu connaissance précisément des événements de Morlaix. Si tel était le cas, elles n'auraient certainement pas accueilli les 1 280 ex-prisonniers débarquant du *Circassia* avec une musique militaire et une compagnie d'honneur du 7^e RTS en tenue de parade. Le débarquement se fait « dans le plus grand ordre⁶⁷⁰ ». Tous les moyens automobiles militaires de la région ont été réunis pour acheminer les tirailleurs au camp de Tiaroye. Là, des « douceurs » leur sont distribuées. La première journée des anciens prisonniers est tout de même déjà marquée par quelques incidents. Ils refusent la corvée de nettoyage du navire qui les a acheminés. Un groupe refuse de saluer une patrouille et quelques tirailleurs sont arrêtés pour cambriolage. Informé, le commandement local évite la confrontation. Ce sont des tirailleurs de la garnison qui nettoient le navire tandis que les patrouilles reçoivent pour consigne « d'éviter toute tracasserie inutile »⁶⁷¹.

Le lendemain, en opposition avec les prescriptions habituelles, le commandement décide de démobiliser les tirailleurs en leur laissant leurs effets militaires. Ils avaient, en effet, exprimé leur stupéfaction

de constater que les tirailleurs leur rendant les honneurs ne portaient pas de souliers⁶⁷². L'ensemble du détachement est présenté au général Dagnan, commandant la division Sénégal-Mauritanie. « Les prisonniers se présentent d'une manière impeccable », note le lieutenant-colonel Siméoni⁶⁷³.

Dès le jeudi 23 novembre 1944, alors que débutent les opérations administratives concernant chaque tirailleur, les premiers incidents ont lieu :

Après étude de la question de solde, il ressort que les trois détachements n'ont pas été réglés en solde d'une manière uniforme :

Le détachement de Versailles paraît au point.

- a) Le détachement de La Flèche a trop perçu et remboursé par la suite.
- b) Le détachement de Rennes n'avait reçu à l'origine qu'une faible avance, et après menace, refus de partir et de s'embarquer, a reçu une avance forfaitaire sensiblement équivalente à celle reçue par Versailles et La Flèche.
- c) Le détachement de Rennes s'était déjà montré turbulent et agressif avant sa mise en route de France et ce n'est qu'après la menace que l'avance a été consentie dans des conditions délicates (les déclarations modèle II ne sont pas remises au Chef de détachement, les paiements représentant les avances forfaitaires figurent sur des feuilles volantes, sans signature de l'Officier payeur, ni émargement des intéressés, avec seulement le n°matricule, le nom et la somme versée.
- d) Au détachement de Rennes de nombreux tirailleurs ont entre les mains un papier ainsi libellé :

Tirailleur X...

A 600 frs,000ans, une avance de

500 frs,000

(la somme est variable)

(sans cachet).....

Signé : Illisible

[...]

Cette promesse faite à la légère, a été donnée pour calmer les prisonniers dans leurs revendications et surtout pour se débarrasser de ce personnel encombrant⁶⁷⁴.

Certains ex-prisonniers expriment clairement leur mécontentement des sommes perçues. Progressivement émergent des interrogations concernant leur avancement, leur droit aux décorations, la perte de leur livret de Caisse d'épargne, etc.

Le lundi 27 novembre 1944, le ton monte. S'adressant aux cadres français, les récriminations explosent. Les paroles, rapportées par le lieutenant-colonel Siméoni, concernent des revendications financières, mais pas seulement :

- Les Noirs sont bons pour se faire tuer, mais sans les payer.
- L'argent que nous avons, ce sont les boches qui nous l'ont donné, ils sont plus bons que les Français.
- Qu'est-ce que c'est, toujours appelé tirailleur, moi je suis soldat.
- Il faut nous payer notre argent que nous avons gagné pendant 4 ans, autrement c'est vous qui le voulez.
- Il faut nous donner notre argent, autrement nous irons chercher les Américains et nous viendrons avec eux avec des mitrailleuses et des grenades, et alors vous payerez.
- Tu dis que tu as été prisonnier en Allemagne, en 1940 et alors pourquoi es-tu dans mon pays, tu ne pouvais pas rester en France.
- Si tu es incapable de nous payer, il faut nous rendre tes galons.
- Nous ne quitterons le camp qu'après avoir touché beaucoup d'argent et tué tous les cochons de blancs.
- Nous attendrons ici les camarades qui vont arriver de France et nous irons tous ensemble chez le général, chez le gouverneur et nous casserons tout⁶⁷⁵.

Un détachement « en état de rébellion »

Le lendemain, un détachement de 500 soldats doit s'embarquer pour Bamako. Devant la tension croissante, le général Dagnan décide de se rendre sur place. Preuve de l'évolution de l'état-major local, le général est accompagné de la fanfare du 7^e RTS, mais aussi deux compagnies indigènes et des militaires européens du 6^e RAC ont également été mis en alerte. L'atmosphère est électrique et l'officier comprend rapidement qu'il ne pourra obtenir l'obéissance des tirailleurs. Ces derniers refusent de partir pour Bamako. L'adjudant Ouedraogo est désigné comme leur porte-parole. Les réclamations portent sur le paiement d'une indemnité de combat, sur le paiement d'une prime pour prolongation de service après la fin du contrat ou la durée légale de service, ainsi que sur le paiement des primes de démobilisation. Ils réclament, en particulier, que tout soit réglé à leur départ de Dakar, y compris les questions d'avancement et de décorations. Les règlements veulent, en effet, que la clôture des dossiers et des paiements soit effectuée dans les corps de recrutement. Plusieurs de ces questions dépassent le cadre des seuls soldats coloniaux, et le général promet de revenir le lendemain donner des réponses aux tirailleurs, sans créer aucun incident. Sa voiture est libérée des cales et fils de fer barbelés qui l'entravaient, et il peut quitter le camp.

Malgré ce dénouement sans histoire, le général est convaincu que les militaires européens du camp sont les « otages » des tirailleurs et que lui-même a manqué de peu d'être retenu : « Mais à partir de ce moment-là, ma conviction était formelle : tout le détachement était en état de rébellion et il était nécessaire de rétablir la discipline et l'obéissance par d'autres moyens que les discours et la persuasion⁶⁷⁶. » Le colonel Le Masle, qui accompagne le général Dagnan, parle ouvertement d'« atmosphère de révolte », de « rebelles » guidés par

des « meneurs »⁶⁷⁷. Pour cet officier d'artillerie, les revendications des tirailleurs sont des « prétextes à l'insubordination ».

Les autorités civiles et militaires sont rapidement informées de la situation. Elles donnent leur accord pour effectuer « par surprise une démonstration très importante de force militaire à Tiaroye afin d'impressionner les anciens prisonniers et de pouvoir, sous la protection de cette démonstration, remettre de l'ordre dans le détachement, le rassembler, et obtenir son obéissance⁶⁷⁸ ». L'intervention doit avoir lieu le 1^{er} décembre 1944 au matin. Dans son rapport, le général Dagnan, qui commande l'opération, insiste sur la notion de « démonstration ». L'opération doit être une « manifestation de moyens », écrit-il. Le détachement formé à cet effet se compose de plusieurs compagnies d'infanterie de soldats indigènes, de trois pelotons de gendarmerie, d'un peloton de sous-officiers et soldats européens du 6^e RAC. Un char américain M3, deux half-tracks et trois automitrailleuses devront appuyer les éléments à pied.

L'ensemble de l'opération est organisé avec précaution. Il s'agit de surprendre les « mutins ». La confiance dans les éléments indigènes du 7^e RTS est tout de même limitée. Les tirailleurs sont armés, mais les munitions sont détenues par les chefs de section. Les soldats européens du 6^e RAC, ainsi que les gendarmes, possèdent des armes approvisionnées.

La tragédie

Les troupes pénètrent dans le camp aux alentours de 7 heures du matin. La confrontation entre les insurgés et les troupes de répression dure plus de deux heures. Les cadres européens sont insultés. À plusieurs reprises, les clairons sonnent le rassemblement. Les officiers tentent de parlementer avec les tirailleurs. Parmi eux, quelques sous-officiers acceptent de se rassembler, mais plusieurs centaines de tirailleurs refusent toujours d'exécuter les ordres :

7 h 30, je sens que mes 40 hommes ne peuvent rien. Je rentre dans le Camp, je préviens les mutins dont les plus menaçants sortent déjà des armes blanches, que je leur donne 1/4 d'heure pour se rassembler après avoir fait sonner une deuxième fois le « garde-à-vous ». Rire général, insultes, les mains dans les poches, ils s'avancent vers moi : « Tu es trop con. » Je sors de l'intérieur des fils de fer. Le Capitaine Olivier me rend compte qu'on perd la face, que l'agitation grandit, que le Lieutenant Boussar a eu un pistolet braqué sur lui. Je rends compte de la situation au Colonel Carbillet dont le PC est au carrefour et demande du renfort⁶⁷⁹.

Vers 9 heures, les différents détachements entrent dans le camp, afin de rassembler les anciens prisonniers. Forces de répression et mutins sont au contact. Un sous-lieutenant du 7^e RTS est frappé et son arme est volée. Certaines compagnies du régiment commencent à être dépassées. Un half-track tentant de faire diversion manque d'être

également submergé.

À 9 h 20, « sommation » est faite aux « mutins » qui répliquent par des ricanements et des insultes. Quelques minutes plus tard, c'est l'ouverture du feu. Les rapports indiquent que les tirs ont été brefs.

Je reviens à 40 mètres en arrière, je me place au coin Sud-Ouest du camp, en liaison rapprochée avec le Bataillon Le Treut et le Capitaine Chivar. Je sens qu'il n'y a plus rien à faire, qu'il y a 2 h 1/2 que nous perdons la face, qu'une attaque brusquée avec mitraillettes, pistolets, grenades, armes blanches, peut sortir des baraques S et O. Je fais donner une dernière fois le « garde-à-vous » et préviens une dernière fois les mutins d'avoir à évacuer les baraques ou je fais ouvrir le feu. Je donne l'ordre aux armes automatiques de se préparer à tirer sur le toit des baraques, les tirailleurs prennent du champ jusqu'aux fils de fer, prennent la position du tireur à genoux. Les mutins bravent tout, ricanent. Je fais sonner l'ouverture du feu. À la 1^e salve 3 mutins tombent devant la 2^e baraque. Je fais cesser le feu. Il a duré 10 à 15 secondes. Le rassemblement se fait immédiatement, quelques rafales de mitraillette et des coups de pistolet ou fusil sont encore tirés des baraques. Je vois les tirailleurs se jeter à plat-ventre. La gendarmerie entre en action dans l'évacuation des baraques, qui se fait au pas de gymnastique. Tout est rentré tragiquement dans l'ordre⁶⁸⁰.

Le chef de bataillon Le Treut, du 7^e RTS, note que l'ouverture du feu a duré « de 15 à 20 secondes⁶⁸¹ ». Chaque détachement fournit par la suite un décompte des munitions consommées. Au 6^e RAC, 120 balles de mousquetons et de mitrailleuses ainsi que 24 balles de revolver ont été tirées. Les soldats du 7^e RTS ont tiré près de 250 cartouches.

Dans un premier temps, 24 corps sont relevés et plusieurs dizaines de blessés sont envoyées à l'hôpital de Dakar⁶⁸². Au total, 35 anciens prisonniers perdent la vie au cours de cet affrontement⁶⁸³. Environ 40 « meneurs » sont arrêtés et incarcérés à la prison de Dakar. La fouille des baraquements par les gendarmes permet de découvrir des pistolets et des revolvers, des grenades, des couteaux et des coupe-coupe. En fin de matinée, 300 tirailleurs sont dans le train en partance pour Bamako. Les autres demeurent dans le camp, ceinturé de fils de fer barbelés. Des projecteurs sont installés. Le lendemain, un autre convoi part en direction du Soudan et dans les jours suivants des détachements sont envoyés à Thiès et Saint-Louis. Aucun incident n'est alors signalé.

À l'issue de cet épisode, les cadres français ayant mené cette opération ou ayant été au contact des « insurgés » n'expriment aucun triomphalisme, bien au contraire. L'amertume est générale parmi ces officiers qui ont souvent longtemps servi dans les rangs des unités noires. S'adressant à l'adjudant Ouedraogo, le général Dagnan s'exprime ainsi : « Si ton cœur est satisfait le mien saigne d'avoir dû en arriver là⁶⁸⁴. » Les regrets ne sont ainsi pas clairement exprimés, mais le sentiment d'avoir vécu une tragédie paraît bien réel.

La motivation qui explique l'opération de répression organisée par le commandement est la conviction que la « mutinerie » des

anciens prisonniers faisait courir un danger certain à la souveraineté française en AOF. S'adressant au ministre des Colonies, le gouverneur général juge cette opération « indispensable » car « en fait c'était la souveraineté même de la France qui était en cause⁶⁸⁵ ». Les autorités craignent le « malaise » que peuvent créer les ex-prisonniers dans les populations :

Tous ces indigènes revenant de France donneront de notre pays l'image d'un pays vaincu à la remorque de puissants alliés et dont la puissance n'est plus à redouter.

Partout où à proximité des villes ils resteront groupés, ils formeront très vite le noyau agissant de tous les groupements hostiles à la souveraineté française⁶⁸⁶.

Les autorités redoutent particulièrement le débarquement des contingents suivants. Des dispositions spéciales sont prises. La nouvelle de la répression de Tiaroye semble avoir été rapidement connue au sein des détachements de rapatriables. Celui du capitaine Castel, tragiquement remarqué pour ses actes d'indiscipline et ses agressions en Angleterre, est informé lors de son escale à Casablanca, le 9 janvier 1945 :

Ils furent stupéfaits des mesures d'ordre sur les quais et dès ce jour, les actes d'indiscipline diminuèrent rapidement ; les marques extérieures de respect furent de nouveau observées et jusqu'au débarquement à Dakar et pendant leur séjour à Tiaroye, nos Sénégalais étaient redevenus moutons⁶⁸⁷.

Les détachements qui abordent Dakar, au début de l'année 1945, sont particulièrement surveillés. Les fouilles destinées à trouver des armes sont systématiques. Les formations sont mieux encadrées. Surtout, des améliorations sont apportées aux règlements administratifs : « Le paiement de la solde de captivité aux ayants-droit ayant déjà été effectué dans la Métropole, le règlement de la situation administrative des militaires rapatriés a été grandement facilitée⁶⁸⁸. » Un télégramme de la direction des troupes coloniales, daté du 18 novembre 1944, indique que la totalité de la solde doit être payée avant embarquement, et non un quart comme auparavant. De telles dispositions n'ont pas été appliquées aux tirailleurs débarqués du *Circassia*⁶⁸⁹.

Identifier les causes de la tragédie

Les événements de Tiaroye provoquent une série d'inspections, civiles et militaires. Le général de Périer, inspecteur des troupes coloniales, est envoyé en « mission spéciale » en AOF⁶⁹⁰. Traditionnellement, il revient sur les « causes profondes » et les « causes immédiates » de la mutinerie. Parmi les « causes profondes », le général distingue la perte de prestige liée à la défaite de 1940, la propagande exercée par les Allemands durant la captivité des tirailleurs, le « changement de mentalité » exercé au contact des

populations civiles, le contact avec les soldats noirs américains. Les « causes immédiates » sont liées à l'encadrement du détachement, jugé insuffisant tant en qualité qu'en quantité, et aux questions administratives. Les embarquements, écrit-il, ont été effectués dans une « précipitation excessive ». La complexité des questions administratives a suscité le mécontentement des tirailleurs :

Un certain nombre d'indigènes ont pu se croire de bonne fois lésés, soit en comparant entre eux les sommes perçues, variables suivant les détachements, soit en constatant qu'elles ne correspondent pas à certaines promesses inconsidérées ou estimations fantaisistes faites par des gens non qualifiés, en particulier par des so-disant « marraines » intéressées⁶⁹¹.

Ce mécontentement auraient été exploité par des « meneurs ». La question des paiements est, pour l'inspecteur, un « prétexte ». Le rapport du général de Périer est ainsi pour le moins paradoxal.

Conformément à leur image traditionnelle de « grands enfants », il suggère que les tirailleurs ont été entraînés dans le mouvement. Il soupçonne également l'action d'influences extérieures, telle que celle de certains milieux sénégalais. Les tirailleurs de Tiaroye auraient donc été, en quelque sorte, les victimes de cet ensemble de choses. On rejoint la thèse de la pathologie proposée par le lieutenant-colonel Pelloux-Prayre, en août 1945, après les incidents de Fréjus. Le général Dagnan évoque d'ailleurs une « cure de désintoxication » afin d'améliorer le moral des rapatriables⁶⁹². Il est symptomatique que les rapatriables de Tiaroye soient systématiquement qualifiés d'« prisonniers », comme si ces soldats étaient éternellement marqués par leur captivité et que ce régime leur ait ôté toutes les qualités « naturelles » des tirailleurs.

Il constate aussi le changement de mentalité des tirailleurs, sans toutefois s'étendre sur le sujet :

Que ce soit par orgueil motivé, vanité ou jalousie, ils en sont arrivés à créer une ambiance de revendications qui subsiste et dont l'objet principal est l'assimilation aux militaires européens : statut, alimentation, solde, uniforme, récompenses, permissions, prérogatives diverses, etc.⁶⁹³.

Cette notion d'égalité apparaît à plusieurs reprises au cours du conflit. Le gouverneur de Guinée, Paul Giaccobi, évoque le « concept d'égalité », diffusé par la propagande communiste, qui aurait agi auprès des tirailleurs de Kindia, en 1940. En août 1943, des prisonniers du Frontstalag 153 s'adressent aux autorités françaises. Leur correspondance porte l'accent sur les différences de traitement entre prisonniers coloniaux et métropolitains, en matière de libération notamment : « Et pourquoi, nous autres qui sont restés plusieurs mois dans les barbelés, serons nous pas traités sur le même pied d'ÉGALITÉ⁶⁹⁴ ? » « Originaires » et « évolués » manifestent durant l'ensemble du conflit pour une égalité de traitement avec les soldats français. Un

rapport de la brigade de gendarmerie de Fréjus d'avril 1945 note que « les militaires indigènes se plaignent de ne pas jouir des mêmes droits que les militaires de la métropole, alors qu'ils défendent comme eux la même patrie⁶⁹⁵ ». Même si le concept d'égalité apparaît de manière marginale au gré des mouvements éclatant au sein des unités noires ou parmi les réclamations des prisonniers, une telle revendication est régulière tout au long du conflit. À travers leurs différentes réclamations, les mutins de Tiaroye et les autres rapatriables demandent, d'abord, une égalité de traitement entre eux, puis, de manière sous-jacente, une égalité de traitement avec les militaires européens. Contrairement aux fantasmes exprimés par les autorités coloniales de l'époque, ils n'ont pas eu pour objectif de renverser l'ordre colonial.

Durant cette période, le commandement a souvent oublié l'un des préceptes les plus importants de la conduite des troupes noires :

Les principes généraux de commandement et de discipline que les gradés blancs doivent connaître sont peu nombreux, mais ils sont formels. Le premier et le plus important de tous c'est d'être juste : le Noir a un sentiment très net de la justice élémentaire qui commande l'égalité des droits et l'égalité des devoirs⁶⁹⁶.

Le commandement n'a pas tenu compte non plus des enseignements de la Grande Guerre, ni surtout des premières démobilisations de 1940. Dès novembre 1940, les revendications sur les primes et les allocations étaient connues des autorités coloniales, qui cependant n'ont rien fait pour en faciliter le règlement.

CHAPITRE II

DU TIRAILLEUR À L'ANCIEN COMBATTANT

Retrouver les sociétés africaines

Le retour des anciens combattants en Afrique n'est pas une tâche nouvelle pour l'administration coloniale. Durant la Grande Guerre déjà et à son issue, des dizaines de milliers de combattants africains étaient revenus en AOF et AEF, non sans que leur réadaptation pose un « problème considérable⁶⁹⁷ ». Comme le signalait dès 1919 l'inspecteur général Demaret, une partie des démobilisés était exclue des différentes dispositions administratives : « Une mesure très regrettable a été de renvoyer des infirmes, des aveugles, des amputés, des déchets humains sans la moindre pension sous prétexte que ces infirmités ne résultaient pas de faits de guerre⁶⁹⁸. » Les démobilisés étaient parfois accusés d'une arrogance et d'une « paresse » qui les poussaient à la « délinquance »⁶⁹⁹.

L'ancien combattant africain restait sous la surveillance constante d'une administration coloniale méfiante, qui le percevait tour à tour comme élément potentiel de désordre ou comme agent susceptible de favoriser l'assise coloniale. Durant l'entre-deux-guerres, les fonctionnaires coloniaux s'évertuèrent à les regrouper et à les cadrer. Les célébrations nationales étaient autant d'occasions de les réunir et de les observer. L'ancien combattant était apprécié en particulier pour l'appui qu'il pouvait apporter aux opérations de recrutement.

L'épreuve du retour

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les conditions de démobilisation ont changé. Les soldats noirs manifestent à plusieurs reprises, parfois très violemment, leur volonté de bénéficier de conditions plus avantageuses et de délais de démobilisation raccourcis. En effet, certains Africains, souvent des anciens prisonniers, sont absents de leurs foyers depuis plus de dix ans. Pour ces hommes, le retour représente une épreuve redoutable. En 1947, le gouverneur général de l'AEF parle de « déracinés⁷⁰⁰ ». Le militaire noir doit

redevenir civil, avec tout ce que cette reconversion implique en termes de changement de rythme, de régime alimentaire, de liens sociaux, de biens matériels, de mode de vie, etc. :

Par ailleurs, il a bénéficié, à l'armée, d'un standing de vie qu'il ne retrouvera pas toujours dans son village. Il a pris des habitudes vestimentaires, alimentaires, qu'il ne peut conserver que rarement à l'aide de son travail. Il a voyagé, vu d'autres civilisations et ses conceptions traditionnelles en sont bouleversées⁷⁰¹.

À ce brusque changement s'ajoutent parfois des épreuves personnelles. Le tirailleur découvre le sort de ceux qui sont restés à l'« arrière » : les décès dans les familles, les spoliations de terres ou de femmes auxquelles certains se sont livrés durant leur absence. Le retour est synonyme de joie et de retrouvailles. D'épreuves aussi.

Ces hommes occupent désormais une place à part dans leurs sociétés d'origine. De même que ses aînés, l'ancien tirailleur de la Seconde Guerre mondiale bénéficie de l'aura de celui qui est parti à l'extérieur. Il a combattu pour les Blancs, il a vécu parmi eux. Il a voyagé et acquis des savoir-vivre et des savoir-être. Il a noué des liens indéfectibles avec les Blancs, il reste parfois en contact avec des Français, avec ses « marraines » dont il montre les photos et la correspondance. Conscient de sa nouvelle image, l'ancien tirailleur n'a pas toujours envie de revenir au mode de vie traditionnel :

Dans un pays où les classes sociales sont de plus en plus calquées sur les degrés d'occidentalisation ou, pour mieux dire, d'évolution, il occupe un certain rang, il n'est pas erroné de parler de caste qui participe d'ailleurs du prestige de guerrier, toujours vivace dans la société noire. Noblesse oblige, il accepte rarement, de ce fait, de déroger en acceptant de se plier aux travaux d'un manœuvre sans spécialité ou de participer aux tâches de la vie coutumière ou aux cultures collectives, plantations vivrières ou de coton⁷⁰².

Ces nouveaux comportements risquent de heurter les familles, et d'inquiéter les élites traditionnelles qui craignent une remise en cause de leur autorité – ce qui, d'ailleurs, est rarement observé dans les faits. Les sociétés traditionnelles entendent « récupérer » leurs membres. Mais ce n'est pas si simple, comme le signale ce rapport daté de 1947 et concernant l'Oubangui-Chari :

Ils ont le sentiment que le métier militaire les a élevés à un niveau supérieur de leur vie d'autrefois. Qu'ils ont franchi un ou plusieurs échelons dans leur cadre social et que ce serait déchoir de se plier à nouveau aux ordres d'un Chef de village primitif. Il s'est formé en eux une « psychose du droit acquis ».

Certains sont retournés dans leur village et s'y sont conduits en véritables despotes, créant la confusion dans les familles et maltraitant les chefs. Des disputes violentes se sont déroulées en maints endroits. D'autres ont trouvé plus simples de se fixer dans les agglomérations des postes et d'y vivre des sommes qu'ils avaient reçues à leur démobilisation ou sur le crédit des avantages FFL ou plus sommairement d'un commerce répréhensible.

Il est difficile de trouver chez eux un esprit d'initiative pour se remettre au travail. Fortement encadrés pendant la guerre, ils ont pris l'habitude d'exécuter des ordres de chefs qu'ils connaissent bien, en qui ils avaient confiance et qui « pensaient

Certains font appel à l'« administration providence », à qui ils demandent pensions et emplois réservés. En septembre 1945, les autorités du Dahomey notent que « les tirailleurs libérés assaillent l'administration de demandes d'emploi qui ne peuvent de toute évidence être satisfaites⁷⁰⁴ ». Quelques-uns, du reste, n'attendent même pas la fin du conflit pour effectuer les démarches. Interné au Frontstalag 194 de Châlons-sur-Marne, le soldat Mamadou Seck, né à Rufisque, postule en 1942 pour un emploi réservé de « chauffeur mécanicien d'automobile » auquel, dit-il, « je crois avoir droit »⁷⁰⁵.

Les carences de l'administration coloniale

En 1946, le ministère de la France d'Outre-Mer donne pour mission au colonel Delange d'étudier « toutes les questions relatives au rapatriement, à la démobilisation, au reclassement et au retour à la vie civile des militaires coloniaux africains, en service en France et dans les divers Territoires de l'Empire Français⁷⁰⁶ ». Les conclusions de l'ancien officier de tirailleurs sont extrêmement négatives. Son rapport, daté du 16 juin 1946, dresse un véritable réquisitoire des modalités administratives des démobilisations. Les gradés et tirailleurs remobilisés en 1939 « *ne touchent plus aucune pension* depuis leur libération et sont dans la misère⁷⁰⁷ ». Les pièces matriculaires et autres dossiers ont disparu au front ou dans les méandres des organes administratifs. Des tirailleurs qui « encombraient » les dépôts ont été renvoyés dans leur foyer, avec la seule mention « libérés pour inaptitude physique », donc sans les pensions correspondant à leurs années de service. Les dossiers des blessés et mutilés en particulier ont pris des retards importants. Les conclusions de l'officier sont sévères :

Les grands invalides (plus de 85 %) ne perçoivent absolument rien sous prétexte que l'Intendance d'AEF n'est pas compétente pour leur accorder une allocation provisoire d'attente.

Il faut une décision de PARIS, qui ne vient jamais. Une véritable cour des miracles existe au Camp de Fort-Lamy. Ces pauvres diables vivent de la charité du Colonel Commandant Militaire dont la bonté est admirable en attendant la fameuse décision de PARIS qui leur permettra de rentrer dans leurs villages.

Mais beaucoup d'autres sont rentrés chez eux en 1943-44 où ils sont un lamentable exemple de la pagaïe française⁷⁰⁸.

Beaucoup de tirailleurs ont été renvoyés chez eux sans passer devant une commission de réforme. Blessés et accidentés doivent prouver qu'ils l'ont bien été dans le cadre du service, ce que les rapports ne peuvent confirmer :

Il est bien évident que jamais nos malheureux SARAS n'ont disposé de voitures automobiles pour aller se promener. C'est d'office et sur ordre, en service commandé, pour des opérations de guerre ou pour rejoindre les théâtres d'opérations, qu'ils sont

montés en camion. Lorsque le camion s'est retourné, ils n'y sont pour rien et leurs blessures sont imputables au service.

Le principe doit être que tout militaire indigène, parti d'AEF, avec une unité de marche, pour aller combattre, et rentré en AEF avec des traces d'accidents d'auto doit être présenté devant une commission de réforme si son invalidité le justifie. La présomption d'origine doit jouer⁷⁰⁹.

Les carences de l'administration sont parfois dramatiques. Les familles des tirailleurs d'origine tchadienne tombés en 1940 ou 1944 ne sont tout simplement pas averties du sort des « disparus » car l'administration locale elle-même ne possède aucune information. À moins qu'elle omette de le faire après avoir pourtant reçu l'état des pertes, par exemple dans le cas des campagnes d'Érythrée, du Levant, de Libye, du Fezzan, d'Italie ou de Tunisie.

L'administration coloniale, consciente du problème, tente d'importer le modèle métropolitain, notamment avec la création d'une antenne de l'Office national des anciens combattants. En 1947, le secrétaire général de l'Office effectue une tournée dans l'ensemble de l'Oubangui-Chari « pour dépister les Anciens Combattants et Victimes de guerre et étudier sur place, de concert avec les chefs de région et de district de territoire, les possibilités de rééducation et de reclassement professionnel⁷¹⁰ ». Il informe les administrateurs locaux des diverses dispositions relatives aux anciens combattants et dont la majorité n'a pas connaissance. Les intéressés sont certainement les moins informés : « La majorité des Anciens Combattants ignorait qu'elle avait droit à la carte et la retraite du combattant⁷¹¹. »

Sur le terrain, l'inspection confirme que peu de tirailleurs ont trouvé un emploi auprès des administrations locales. Ses conclusions insistent sur la nécessité du « retour à la terre » des tirailleurs et propose leur regroupement dans des « quartiers d'Anciens Combattants ». Ces quartiers réservés seraient commandés par d'anciens gradés. Les anciens tirailleurs y recevraient des formations dans les domaines de l'élevage et de l'agriculture. L'objectif affiché est de gérer au mieux les anciens combattants, mais également d'éduquer la population, car ces anciens tirailleurs « déteindront ensuite sur toute la population autochtone ».

Dans leur paternalisme, ces propositions ne sont pas sans rappeler celles du gouverneur général Van Vollenhoven, datant de 1917. Les unes comme les autres, de toute façon, ne sont pas mises en application. Elles dénotent en tout cas le désarroi où se trouve une administration coloniale qui doit faire face à plus de vingt ans de mobilisations de masse et donc de démobilisations. Faute de moyens humains et matériels, faute de volonté, les anciens tirailleurs finissent par être délaissés. Les forces armées apportent souvent un soutien matériel et financier, mais il reste à la discrétion du commandement et ne constitue aucunement une politique générale sur la question. De

fait, une grande quantité d'anciens tirailleurs se retrouve, quelques années après la guerre, dans une condition catastrophique. D'une part, la réintégration dans les sociétés traditionnelles n'a pas bien fonctionné ; d'autre part, la France de l'après-guerre, accaparée par ses propres problèmes, n'a rien fait pour eux.

La cristallisation des pensions

Les Indépendances aggravent encore la situation. Les pensions des anciens tirailleurs sont « cristallisées » en 1960 ou quelques années plus tard, selon le pays d'origine. Le terme de « cristallisation » désigne le « gel des pensions et de l'état du droit à la date de l'indépendance⁷¹² ». Autrement dit, la valeur des points d'indice ne varie plus. Il s'ensuit une inégalité entre anciens combattants français et anciens combattants originaires des colonies. Une inégalité aussi entre anciens combattants coloniaux eux-mêmes. Selon leur pays d'origine, ils ne touchent pas les mêmes sommes, qui d'ailleurs ne sont pas gelées durant les mêmes périodes. La « cristallisation » démarre le 1^{er} janvier 1961 pour le Mali, le Togo et le Cameroun, mais le 1^{er} janvier 1975 pour le Sénégal, le Gabon, le Tchad ou la République centrafricaine.

Les prestations auxquelles ont droit les anciens tirailleurs sont de deux ordres : les « prestations du feu » et les prestations de retraite. La prestation du feu est versée aux anciens militaires qui ont combattu durant une durée minimum de quatre-vingt-dix jours. La pension militaire d'invalidité est versée aux anciens militaires souffrant d'infirmités causées lors du service, et peut être reversée aux « ayants cause », c'est-à-dire à la famille de l'ancien combattant. Enfin, les prestations de retraite sont attribuées aux anciens militaires ayant accompli plus de quinze ans de service.

Entre 1971 et 1994, pas moins de 48 décrets, non parus au *Journal officiel*, revalorisent les points d'indice des ressortissants des diverses ex-colonies. La multiplication de ces décrets ainsi que la variation des dates de cristallisation provoquent une très grande disparité des points d'indice : les anciens combattants sénégalais bénéficient d'un point d'indice à 12,88 francs contre 7,77 francs pour les Guinéens⁷¹³.

La cristallisation des pensions a donné lieu, à compter des années 1990, à une vraie bataille juridique. Des anciens combattants se sont portés devant les tribunaux français. En 2001, le Conseil d'État rend l'arrêt Diop, du nom du plaignant ayant attaqué l'État français :

La différence de situation existant entre d'anciens agents publics de la France, selon qu'ils ont la nationalité française ou qu'ils sont ressortissants d'États devenus indépendants, ne justifie pas, eu égard à l'objet des pensions de retraite, une différence de traitement⁷¹⁴.

Les dispositions de cristallisation étant jugées incompatibles avec l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, M. Diop obtient la revalorisation intégrale de l'ensemble de ses pensions.

La décision du Conseil d'État entraîne la prise en compte d'un nouveau calcul du point d'indice, en fonction du lieu de résidence et de la parité du pouvoir d'achat. Il ne s'agit là que d'une revalorisation : la cristallisation et les inégalités qu'elle implique ne sont pas levées. Il faut attendre la loi de finances de 2007 pour que les « prestations du feu » soient alignées sur les valeurs de celles versées aux anciens combattants français. Cet alignement n'est pas rétroactif. Une pension de veuve sénégalaise était ainsi en 2007 de 4 038,20 euros. Avec l'alignement, ce maximum passe à 4 607,52 euros. Les pensions de retraite demeurent sur les mêmes bases d'inégalité. Si le geste est unanimement salué, les revalorisations ne concernent que très peu de cas. En effet, aucune campagne de communication n'a été prévue ni effectuée pour informer les ayants droit et les ayants cause potentiels de l'évolution de la législation. Ce résultat a d'ailleurs été obtenu grâce à l'action des associations d'anciens combattants français, qui ont effectué des actions de lobby auprès des parlementaires.

La cristallisation des pensions illustre la manière dont le cas des anciens combattants africains a été traité. L'administration coloniale a fait preuve de négligence au sortir de la guerre. Elle a compté sur la complexité des textes administratifs, ainsi que sur la méconnaissance de ces questions chez les anciens tirailleurs. Évidemment, un tel raisonnement n'a jamais été affiché. Cependant, l'étendue des carences observées en 1946 et 1947 l'attestent. On peut considérer que la cristallisation s'inscrit dans la continuité de ce dédain.

La question a fréquemment attiré l'attention des médias ces dernières années. À sa sortie dans les salles, le film *Indigènes* aurait ému l'ex-président de la République Jacques Chirac, qui aurait décidé de s'emparer du dossier des pensions⁷¹⁵. Une autre conséquence de la réactualisation de ce problème, est que la figure du tirailleur, qui avait peu à peu disparu des mémoires, est revenue sous les feux de l'actualité avec une nouvelle étiquette : celle de « victime » du système colonial.

Des images multiples

Du tirailleur sénégalais, on a des images extrêmement diverses et variant sans cesse, depuis 1945, en fonction des contextes politiques successifs, en particulier la rupture produite par les décolonisations. Jusqu'en 1960, les tirailleurs étaient des soldats de l'armée française,

et constituaient donc une réalité directement visible. Après cette date, ils représentent une époque désormais révolue, celle de la colonisation. L'image du tirailleur, enfouie dans la mémoire populaire française, ne sera véritablement exhumée que dans les années 1990.

L'évolution des perceptions africaines n'est pas très différente. En 1960, de nombreux tirailleurs intègrent les nouvelles armées en cours de constitution. Ce sont toujours des figures locales, mais la puissance tutélaire étant partie, leur importance acquise dans les sociétés coloniales s'affaiblit. Leur expérience de soldat ayant voyagé et côtoyé le monde occidental perd aussi de sa singularité. D'autres Africains vont en Europe, pour travailler cette fois-ci. Les mémoires des tirailleurs intéressent de moins en moins et peu à peu ils sont isolés. Puis, sous l'égide du Sénégal, la figure de l'ancien combattant africain revient au premier plan dans les années 2000.

Le Tata sénégalais de Chasselay

C'est en plein cœur du conflit, quelques jours ou quelques semaines après les combats de 1940, que pour la première fois on célèbre la mémoire des tirailleurs : leurs tombes sont honorées et fleuries, en opposition totale avec les consignes de l'occupant. La manifestation la plus singulière et la plus importante de l'époque fut certainement l'érection du monument mortuaire à Chasselay, dans le département du Rhône.

Le 20 juin 1940, des dizaines de tirailleurs y ont été exécutés par les troupes allemandes. À l'initiative du responsable du service des anciens combattants du Rhône, Jean Marchiani, les corps sont exhumés et regroupés. L'ancien combattant de la Grande Guerre veut leur rendre un hommage particulier en leur créant un « cimetière spécial »⁷¹⁶. Il pense à un *Tata*, où seront réunis les corps des tirailleurs. La nécropole serait construite sur le modèle des constructions du Soudan français, réalisées en terre et de couleur ocre rouge. Plus qu'un cimetière, il veut instituer un lieu de pèlerinage :

Ce domaine que j'indique désormais sous le titre de « conservation » deviendrait un centre de pèlerinage non seulement pour les Français de la Métropole mais surtout pour les parents et amis de l'Afrique du Nord, Occidentale et Équatoriale – qui accourront pour s'y recueillir. Nul doute que par cette institution la France meurtrie mais fière encore ne veuille témoigner sa reconnaissance aux populations de l'empire toujours si fidèles, si dévouées. [...] D'une manière pratique, il ne suffira pas que le « Tata » de Chasselay soit le cimetière tirailleur type, mais il est nécessaire qu'il devienne symboliquement le « cimetière unique », celui auquel se rapporteront tous les autres, de sorte que, l'ayant visité, on accomplira implicitement un pèlerinage à tous les autres⁷¹⁷.

Jean Marchiani mobilise les anciens combattants locaux. Ne pouvant compter sur les subventions de Vichy, il finance lui-même le

terrain où doit être érigé le monument. Il s'agit du pré où, le 20 juin 1940, les cinquante et un tirailleurs ont été exécutés. Des documents iconographiques fournis par les Missions africaines de Lyon servent à l'architecte pour réaliser l'enceinte. Au modèle soudanais, donc, elle se présente sous forme d'un rectangle entouré d'épaisses murailles de près de trois mètres de haut, vivement colorées en ocre rouge et surmontées de pyramides à quatre pans couronnées de pieux. Le tout occupe une surface de 785 mètres carrés. Chaque stèle est identique. Le portail, exécuté par l'école d'ébénisterie de l'abbé Broissard, en bois à claire-voie, présente des masques stylisés sculptés à même les montants. Dans un second temps, Jean Marchiani espère créer un mémorial. L'absence de financement et les oppositions locales empêchent son projet d'aboutir⁷¹⁸.

Les autorités de Vichy, soumises à de nombreuses pressions, finissent par autoriser une inauguration officielle, qui a lieu le 8 novembre 1942. Il s'agit de rendre hommage aux tirailleurs, mais aussi de faire une opération de propagande à destination de l'empire :

Je demandais :

1° de la terre de Dakar, pour la mélanger à celle dans laquelle avaient été inhumés les corps pendant 23 mois, et j'avais l'intention de faire répandre sur chacune des tombes le jour des funérailles

2° un imam pour les prières musulmanes

3° une citation à l'ordre de l'armée au nom de la 3^e Cie du 25^e RTS

4° un bataillon en armes sous les ordres du chef de corps, drapeaux et musique

5° enfin prendre toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la radiodiffusion de la cérémonie et surtout de l'annonce à tout l'empire afin qu'il puisse s'y associer⁷¹⁹.

En dépit du débarquement anglo-américain en AFN intervenant le même jour, la cérémonie est maintenue, preuve de son importance. Le Tata devient le symbole des liens qui unissent la France de Vichy et son empire. Des anciens tirailleurs du 25^e RTS sont présents. Convoquée, la population vient en nombre.

À la Libération, le Tata ne perd pas sa fonction de symbole et devient même une étape obligée. Il illustre la « barbarie » allemande, en même temps que la nouvelle union franco-africaine. Troupes et politiques de passage à Lyon effectuent, quasi systématiquement, leur pèlerinage. La première cérémonie de la France libérée a lieu en septembre 1944. La nécropole est de nouveau inaugurée. Un détachement du 24^e RTS participe aux cérémonies :

Devant chacune des stèles de leurs frères noirs, un tirailleur en armes monte la garde. Après le défilé, les faisceaux ayant été formés, tous reviennent dans l'enceinte pour se recueillir et y faire leurs dévotions. Frappés par la majesté de ce mausolée de soldats qu'ils ne s'attendaient pas à trouver là, ils exprimèrent à la France leur reconnaissance d'avoir la charitable pensée de le créer sur le modèle de leur pays⁷²⁰.

Dans les communes des alentours, plaques et monuments conservent le souvenir des exécutions. En 1947, l'absence du préfet

aux cérémonies suscite l'émotion des parlementaires africains présents. Le journal *La Voix du peuple* écrit : « Le préfet du Rhône non plus n'a pas jugé utile de différer son départ en vacances pour deux cents malheureux qui ont témoigné de la réalité de l'Union française sur notre sol⁷²¹. »

Mémoires françaises et polémiques

Des manifestations mémorielles se déroulent dans plusieurs lieux, à l'initiative d'anciens camarades de combat des tirailleurs ou d'élus locaux. À Clamecy, dans la Nièvre, un monument, érigé en 1948, représente un tirailleur à demi couché appuyé sur un poteau ressemblant à un totem. L'inscription est sobre : « Ils ont été massacrés par les Allemands. 43 soldats africains ». Une rue de la localité est baptisée « rue des 43-Tirailleurs ». Le 24 mai 1953, est inauguré à Airaines, dans la Somme, un monument en forme de menhir qui « présente deux compagnons de profil : le Blanc et le Noir, solidaires, égaux, fraternels, libres dans les bons comme dans les mauvais jours, combattant d'un même idéal⁷²² ». En 1965, dans la même localité, un monument est dédié au capitaine N'Tchoréré. Le monument « Aux Héros de l'armée noire » de Reims détruit par les Allemands à Reims en 1940 est remplacé en 1963 par une stèle monolithique.

Sur le plan national, le Mont-Valérien accueille, à partir du 11 novembre 1945, les corps de quinze combattants « représentatifs » des combats menés par la France durant le conflit. Parmi les corps placés dans la crypte, on note celui du tirailleur Boutie Diasso Kal, du 16^e RTS, tombé dans la Somme en juin 1940.

Le mouvement s'estompe à la fin des années 1960, puis reprend dans les années 1990. Le 1^{er} septembre 1994, à Fréjus, le maire de la ville et ministre de la Défense, François Léotard, inaugure un « Mémorial de l'Armée noire », directement inspiré du monument de Reims érigé durant l'entre-deux-guerres. Fréjus s'approprie ainsi la mémoire des troupes noires et, plus largement, celle des troupes coloniales/troupes de marine. Ce nouveau monument placé sur le front de mer s'ajoute au musée des troupes de marine et à la nécropole des morts pour la France en Indochine.

Les commémorations du débarquement de Provence sont également l'occasion de célébrer les troupes africaines. Le 15 août 1964, à cette occasion, le général de Gaulle reçoit des délégations africaines. Trente ans plus tard, une revue navale est organisée en Méditerranée en présence, là encore, de délégations africaines et d'anciens combattants. Enfin, en 2004, Jacques Chirac reçoit lui aussi des délégations d'anciens combattants africains. Le journal *Le Monde* titre « Débarquement de Provence : la France retrouve sa mémoire de

l'Afrique⁷²³ ». Des chefs d'États africains et d'anciens tirailleurs sont reçus sur le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*. Pour *Le Monde*, il s'agit d'« atténuer l'amertume de ceux qui, quarante ans durant, se sont sentis floués⁷²⁴ ».

Les cérémonies sont, en effet, occultées par les polémiques liées à la question de la cristallisation. Le journal *Libération* fait paraître une page entière sur la question. Elle est intitulée : « Allons enfants de la Patrie, le jour de gloire est mal payé⁷²⁵ ». Ce problème irrésolu permet aux anciens tirailleurs de revenir régulièrement au premier plan des sujets médiatiques. Tel un « marronnier », les soldats noirs réapparaissent dans les médias à l'occasion de grandes cérémonies et, surtout, à la date symbolique du 11 novembre. En 2000, la chaîne de télévision Arte diffuse un téléfilm intitulé *La Dette*. Le scénario repose sur l'organisation, en 1977, des commémorations des combats du Chemin des Dames par un jeune stagiaire de l'ENA (Ecole nationale d'administration). Un ancien tirailleur vient en perturber la préparation. Le chef de cabinet ministériel argumente : il ne veut pas « de sanglots africains sur l'ingratitude de la France, pas de guet-apens sentimental. Je veux de l'européen pur, du franco-allemand, je veux de la réconciliation, du familial après la brouille, pas une foire pluriethnique, pas une exposition coloniale ». L'ancien tirailleur est une figure de l'histoire, victime de l'ingratitude française et de l'oubli, qui demande à retrouver sa juste place.

Comme le suggère le téléfilm écrit par Erik Orsenna⁷²⁶, la France aurait une « dette » envers ses anciens combattants coloniaux. Les tirailleurs ont combattu pour la France. Ils ont souffert à son service, ils ont servi de « chair à canon ». La sortie en 2006 du film *Indigènes*, de Rachid Bouchareb, en exposant lui aussi et en confirmant le manque de reconnaissance, l'indifférence, aurait « ouvert les yeux » des Français sur la question, en particulier de leurs plus hauts responsables politiques.

La figure du tirailleur tient également une place dans les remous suscités par les nouvelles dispositions relatives à l'immigration, notamment à celle des « sans-papiers ». L'épisode de l'église Saint-Bernard en 1995 les place au premier plan de l'actualité. L'année suivante, une délégation des expulsés de l'église parisienne se rend au Tata de Chasselay assister aux cérémonies du 11 novembre. Selon le journal télévisé de France 3, cette visite déclenche une « polémique sur le sens des célébrations⁷²⁷ ». Des panneaux sont brandis dans l'enceinte de la nécropole. La venue des « sans-papiers » provoque la colère des autorités locales, qui leur reprochent de « politiser » une cérémonie du souvenir. Aboubaca Diop, leur porte-parole, s'adresse ainsi à l'assistance : « Nous sommes des enfants des anciens tirailleurs sénégalais morts pour la patrie française. Nous ne sommes pas ici pour

faire une manifestation politique mais pour un travail de mémoire⁷²⁸. » L'assimilation est tout de même patente entre l'ingratitude témoignée aux tirailleurs et celle que subissent les immigrés actuels. En 2004, dans sa page consacrée aux cérémonies du débarquement de Provence en août 1944, *Libération* donne la parole à Issa Cissé, qui en faisait partie. Plutôt que celle des pensions, l'ancien combattant préfère aborder celle de l'émigration : « Ce n'est pas la maigre pension qui l'affecte le plus, non, ce qui est malheureux c'est que les enfants n'ont pas le droit d'aller en France ; d'autres étrangers sont plus considérés que nos enfants avec leurs grands-pères qui ont fait la guerre se croyant français⁷²⁹. »

Le sujet, inscrit dans la mémoire collective française, s'étend à l'une des plus anciennes représentations des tirailleurs, la fameuse publicité Banania. En 2006, le Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais dépose une plainte devant le tribunal de grande instance de Nanterre, estimant qu'elle « joue de l'image des Noirs sans aucun respect ». Le slogan « Y' a bon Banania » est spécialement accusé. Sans attendre l'avis de la justice, la société détentrice de la marque décide de le supprimer. Si le visage du tirailleur qui figure sur les boîtes de chocolat a été modifié, la chéchia rouge demeure bien là, intouchée.

Des images ambiguës

Il faut maintenant considérer que l'image du tirailleur n'est pas dépourvue d'ambiguïté : le tirailleur est certes une victime du système colonial, mais il est également l'un de ses agents.

Le premier à exprimer ce double aspect est Léopold Sédar Senghor. L'ancien président du Sénégal a combattu dans les rangs des tirailleurs sénégalais en 1940 et a été fait prisonnier durant la campagne. Interné dans les Frontstalags, il a été libéré durant la guerre. Plusieurs de ses œuvres évoquent les tirailleurs. La première est *Hosties noires*, publiée en 1948 :

Aux tirailleurs sénégalais morts pour la France

Voici le soleil

Qui fait tendre la poitrine des vierges

Qui fait sourire sur les bancs verts les vieillards

Qui réveillerait les morts sous une terre maternelle.

J'entends le bruit des canons – est-ce d'Irun ?

On fleurit les tombes, on réchauffe le Soldat inconnu.

Vous mes frères obscurs, personne ne vous nomme.

On promet cinq cent mille de vos enfants à la gloire des futurs morts, on les remercie d'avance futurs morts obscurs

Die Schwarze Schande !

Écoutez-moi, Tirailleurs sénégalais, dans la solitude de la terre noire et de la mort

Dans votre solitude sans yeux sans oreilles, plus que dans ma peau sombre au fond de la Province

Sans même la chaleur de vos camarades couchés tout contre vous, comme jadis dans la tranchée jadis dans les palabres du village

Écoutez-moi, Tirailleurs à la peau noire, bien que sans oreilles et sans yeux dans votre triple enceinte de nuit.

Nous n'avons pas loué de pleureuses, pas même les larmes de vos femmes anciennes

Elles ne se rappellent que vos grands coups de colère, préférant l'ardeur des vivants.

Les plaintes des pleureuses trop claires

Trop vite asséchées les joues de vos femmes, comme en saison sèche les torrents de Fouta

Les larmes les plus chaudes trop claires et trop vite bues au coin des lèvres oubliées.

Nous vous apportons, écoutez-nous, nous qui épelions vos noms dans les mois que vous mouriez

Nous, dans ces jours de peur sans mémoire, vous apportons l'amitié de vos camarades d'âge.

Ah ! puissé-je un jour d'une voix couleur de braise, puissé-je chanter

L'amitié des camarades fervente comme des entrailles et délicate, forte comme des tendons.

Écoutez-nous, Morts étendus dans l'eau au profond des plaines du Nord et de l'Est.

Recevez ce sol rouge, sous le soleil d'été ce sol rougi du sang des blanches hosties

Recevez le salut de vos camarades noirs, Tirailleurs sénégalais

Morts pour la République⁷³⁰ !

Le poète évoque le sort des soldats noirs, « sacrifiés », et aborde leur souvenir déjà effacé. Il évoque les missions de souveraineté également dévolues aux tirailleurs, ces « dogues de l'empire » :

Oui, Seigneur, pardonne à la France qui hait les occupants et m'impose l'occupation si gravement

Qui ouvre des voies triomphales aux héros et traite ses Sénégalais en mercenaires, faisant d'eux les dogues noirs de l'empire

Qui est la République et livre les pays aux Grands Concessionnaires

Et de ma Mésopotamie, de mon Congo, ils ont fait un grand cimetière sous le soleil blanc⁷³¹.

Le tirailleur participe effectivement à la « pacification » des possessions coloniales françaises. Après la Seconde Guerre mondiale, des troupes noires sont impliquées dans la répression des soulèvements du Constantinois, de Madagascar ou du Maroc. Elles font aussi régner l'ordre en AOF et AEF. Enfin, des unités de tirailleurs participent aux guerres d'Indochine et d'Algérie. Ces aspects sont rarement évoqués, tout comme le fait que nombre de chefs de juntas militaires africaines aient été, avant les Indépendances, des soldats servant dans des unités de tirailleurs. Au moment des Indépendances, la plupart des tirailleurs sont versés dans les nouvelles armées nationales. Dès la fin des années 1960, certains d'entre eux sont concernés, de près ou de loin, par les coups d'État qui frappent les anciennes colonies. Sur les quatorze pays composant les deux

fédérations africaines, sept ont été dirigés par d'anciens tirailleurs ou officiers de l'armée française. Dans les sociétés africaines, ces épisodes ont tendance à altérer la figure du tirailleur.

Les mémoires de Tiaroye

Néanmoins, c'est d'abord la thématique de la victime qui prime et la répression de la « mutinerie » de Tiaroye symbolise, pour nombre d'Africains, la violence du joug colonial, en même temps que son extrême ingratitude. Dès 1944, Senghor exprime ainsi sa colère et sa déception :

TIAROYE

Prisonniers noirs je dis bien prisonniers français, est-ce donc vrai que la France n'est plus la France ?

Est-ce donc vrai que l'ennemi lui a dérobé son visage ?

Est-ce vrai que la haine des banquiers a acheté ses bras d'acier ?

Et votre sang n'a-t-il pas ablué la nation oublieuse de sa mission d'hier ?

Dites, votre sang n'est-il mêlé au sang lustral de ses martyrs ?

Vos funérailles seront celles de la Vierge-Espérance ?

Sang sang ô sang noir de mes frères, vous tachez l'innocence de mes draps

Vous êtes la sueur où baigne mon angoisse, vous être la souffrance qui enroue
ma voix

Wôï ! entendez ma voix aveugle, génies sourds-muets de la nuit.

Pluie de sang rouge sauterelles ! Et mon cœur crie à l'azur et à la merci.

Non, vous n'êtes pas morts gratuits ô Morts ! Ce sang n'est pas de l'eau tépide.

Il arrose épais notre espoir, qui fleurira au crépuscule.

Il est notre soif notre faim d'honneur, ces grandes reines absolues

Non, vous n'êtes pas morts gratuits. Vous êtes les témoins de l'Afrique
immortelle

Vous êtes les témoins du monde nouveau qui sera demain.

Dormez ô Morts ! et que ma voix vous berce, ma voix de courroux que berce
l'espoir⁷³².

Non, les camarades tirailleurs tombés à Tiaroye comme l'écrit Senghor, ne sont « pas morts gratuits ». Les « mutins » sont élevés au rang de symbole d'une autre Afrique que l'on devine indépendante. Soixante ans plus tard, l'organisation à Dakar de la « Journée du tirailleur » fait écho.

Cet événement est organisé par l'Etat sénégalais et sur la volonté de son président, Abdoulaye Wade. L'objectif de ce fils de tirailleur est de « rappeler, d'abord, la saga fantastique, entrée maintenant dans la légende, des valeureux Tirailleurs sénégalais⁷³³ ». L'événement comprend des défilés militaires en uniforme de tirailleurs, des conférences et des expositions. Dans son discours, le président sénégalais rappelle les faits d'armes des troupes, et notamment que « ce sont les Sénégalais qui ont attaqué et pénétré les premiers dans Toulon⁷³⁴ ».

Le souvenir de Tiaroye est clairement évoqué. La veille des

cérémonies officielles, le président Wade procède au dépôt d'une gerbe au cimetière de Tiaroye, qui devient un lieu de mémoire consacré officiellement :

En ce jour, nous tenons nous aussi à rendre un hommage particulier aux tirailleurs sénégalais, comprenez Africains, tombés à Thiaroye le 1^{er} décembre 1944 sous les balles des derniers tenants du colonialisme alors que, revenant du front, ils réclamaient simplement leurs droits. Tout animal qui meurt est agité par des secousses et peut encore blesser mortellement. La tuerie de Thiaroye, de notre avis, participait des derniers soubresauts du colonialisme agonisant⁷³⁵.

Les « mutins » de Tiaroye prennent de l'envergure, ils ne figurent pas seulement la revendication financière, mais une remise en cause du système colonial. En 1995, dans son article consacré à l'événement, Mba N'Guye parle d'un « élan révolutionnaire⁷³⁶ ».

La répression de Tiaroye est connue, au contraire du cimetière accueillant les dépouilles des victimes, qui se trouve aujourd'hui dans la banlieue de Dakar :

Le cimetière, un lieu auparavant inconnu du public. Situé à gauche de l'autoroute en venant de Dakar et à quelques encablures du carrefour Poste Thiaroye, le cimetière fut réhabilité à cette occasion. Le lieu est à côté de l'usine Senchim et était enclavé par des jardins où l'on vendait des fleurs. « J'habite à Thiaroye et c'est avant-hier que j'ai connu ce lieu », affirme un confrère venu pour la cérémonie⁷³⁷.

À l'occasion de la « Journée du tirailleur », l'affaire a été replacée au premier plan de l'actualité, ce qui a fait apparaître, paradoxalement, une certaine méconnaissance de l'événement⁷³⁸. La presse africaine ou les pages web parues en août 2004 soulignent, bien sûr, l'injustice et l'ingratitude dont les autorités françaises ont fait preuve⁷³⁹. Mais certains transforment les victimes en vétérans de la 9^e division d'infanterie coloniale engagée dans la libération de l'Europe⁷⁴⁰. Un ouvrage paru en 2003 a déjà proposé une vision radicale de l'événement. La répression est présentée comme un « carnage à ciel ouvert, un bain de sang effroyable préparé et exécuté », censé faire l'objet aujourd'hui encore d'une censure de la part des autorités françaises⁷⁴¹. Les perceptions fondées sur les fantasmes et les clichés se confrontent, se conjuguent, s'enrichissent et alimentent des revendications à la fois mémorielles et matérielles. Tiaroye s'inscrit désormais dans une sorte de mythologie postcoloniale, reposant essentiellement sur l'oralité et transmission de génération en génération. À Dakar est apparu le groupe de rap Ratimakadu 112⁷⁴². Le chiffre 112 fait volontairement référence à la « mutinerie » : 112 pour 1^{er} décembre 1944. Interrogés, les membres du groupe sont convaincus que le bilan déclarant trente-cinq morts n'est pas exact et que les tombes du cimetière contiennent en fait chacune plusieurs dépouilles⁷⁴³. En ville, un mur peint évoque l'événement. Derrière les tombes figurent des tirailleurs coiffés de leur

chéchia. Sur le mur est inscrit : « Thiaroye 44 une histoire inoubliable ». La couleur rouge évoquant le sang est partout.

Les doutes sur le bilan de la répression ne sont pas nouveaux. Sami Brahima, rédacteur du journal *Le Tirailleur*, journal des forces armées sénégalaises, évoque une « vérité occultée⁷⁴⁴ ». Stephen Smith, dans un article du *Monde* paru en 2004, exprime le même soupçon :

C'est à la démobilisation de l'armée de libération que la discrimination renaît de ses cendres. En France, les incidents et révoltes des « troupes indigènes » se multiplient. Renvoyés de Morlaix (Finistère) chez eux, à Thiaroye, 1 280 tirailleurs sénégalais s'insurgent contre les différences de soldes et de primes de démobilisation. La répression est sanglante. Elle fait, officiellement, 24 morts et 34 blessés. On n'a jamais su le vrai bilan de cette tragédie qu'a dénoncée dans un film, en 1988, le cinéaste sénégalais Sembène Ousmane⁷⁴⁵.

Le film de Sembène Ousmane, *Camp de Thiaroye*, a en effet durablement marqué les esprits et a contribué à fixer une version de l'événement. Réalisé en 1988, il reconstitue le parcours des 1 280 prisonniers débarqués à Dakar. Primé à Venise, il est à peu près ignoré en France, ce que nombre d'Africains interprètent comme une volonté française d'occulter l'événement. Sa réalisation aurait d'ailleurs été houleuse et gênée par l'armée française⁷⁴⁶. Dans le film, les Blancs sont « caricaturaux et sans étoffe⁷⁴⁷ ». La répression menée par les troupes françaises est d'une violence extrême. Le spectateur peut voir les blindés français tirer au canon sur le camp, et les baraques des « insurgés » exploser sous les tirs. Une telle version contredit l'ensemble des rapports de l'époque. Elle fixe néanmoins les mémoires populaires.

Plus récemment, est paru sur internet un film d'animation évoquant lui aussi l'événement. Réalisé par Rachid Bouchareb, *L'Ami y a bon* retrace le parcours d'un tirailleur africain mobilisé en 1939, qui tombe sous les balles françaises. Une mort d'autant plus injuste que le tirailleur s'était distingué durant la campagne en sauvant un soldat français. Le film est en noir et blanc, à l'exception du rouge : rouge du drapeau français, rouge de la chéchia, rouge du sang et rouge de la croix de guerre. La répression de Tiaroye n'est pas évoquée telle quelle, mais chacun devine la référence. La dédicace qui apparaît à la fin du film est révélatrice.

Tiaroye a durablement occupé les mémoires africaines. La démarche officielle qui a replacé le tirailleur au premier plan de l'actualité n'a fait que reprendre la figure de la « victime ». En France comme en Afrique, le tirailleur n'a jamais été maître de son image.

Conclusion

Le 25 mai 1945, devant l'Assemblée consultative, Gaston Monerville prononce ces mots restés célèbres : « Sans l'Empire, la France ne serait aujourd'hui qu'un pays libéré. Grâce à son Empire, la France est un pays vainqueur⁷⁴⁸. » L'élu colonial entend ainsi souligner la contribution déterminante des troupes issues des colonies dans l'effort de guerre français. Le propos est d'autant plus remarquable qu'il s'oppose à l'idée que la France de la Libération n'a jamais rendu hommage à ses soldats coloniaux⁷⁴⁹. D'autant plus remarquable aussi qu'en mai 1945, justement, les troupes noires traversent une crise sans précédent. Quelques mois plus tôt, un détachement de tirailleurs ex-prisonniers de guerre s'est mutiné au Sénégal et différents détachements présents en métropole ont connu des « incidents » graves. On ne fait plus confiance aux tirailleurs. Et s'ils continuent d'assurer la souveraineté française au Maroc ou en Algérie, ils sont exclus du futur front indochinois où le nationalisme de l'adversaire vietminh fait craindre le pire à un commandement décidément bien angoissé. Finalement, le besoin en hommes l'emportera sur les réticences et à partir de 1947 les soldats noirs débarqueront en Indochine, où ils constitueront l'une des bases du corps expéditionnaire⁷⁵⁰.

La crainte des états-majors repose sur le sentiment, sinon le constat, que les tirailleurs ont changé. Comment aurait-il pu en être autrement ? Ces soldats, déplacés de leur existence civile perçue comme « primitive » par certains, ont dû revêtir l'uniforme, combattre, quitter leurs territoires d'origine, voyager et se confronter à de nouveaux horizons. Ils ont souvent souffert dans leur chair et dans leur âme. Chez une partie d'entre eux, la découverte du monde occidental a causé un choc dont on peine à mesurer l'intensité. Le second conflit mondial leur a ouvert des perspectives jusque-là inexplorées. Jamais des soldats noirs, voire des Noirs tout court, n'ont été ainsi intégrés à la société française. Une intégration qui va jusqu'à des liaisons intimes avec des Françaises, à la constitution de familles, à la naissance d'enfants. Or ce constat fait en 1945 a débouché sur de fausses interprétations. L'évolution de ces soldats n'a jamais constitué une remise en cause formelle de l'autorité coloniale. Les « incidents »

signalés n'ont jamais été déclenchés par de tels mots d'ordre ou de telles revendications. Les tirailleurs sénégalais ont simplement exprimé un profond désir d'égalité sous la forme de revendications aussi simples, mais très symboliques, que l'uniforme, les conditions d'existence, de solde, de rapatriement ou de démobilisation. L'autorité militaire a prétexté ces demandes pour dénoncer telle ou telle propagande étrangère, dans une sorte de phénomène de peur tous azimuts. Elle n'a pas davantage tenu compte de signaux pourtant envoyés dès 1917. Tout comme les premiers « incidents » survenus lors des démobilisations de la fin de l'année 1940 n'ont pas été suivis d'une amélioration du système, si bien qu'on assista à leur inévitable répétition quatre ans plus tard. Si les tirailleurs sénégalais ont été des victimes, ils ont d'abord été les victimes d'une certaine inertie de la part d'un système incapable de se remettre en cause et d'esprits peu disposés à tirer les conséquences de l'évolution de leur époque. Certains ne manqueront pas de voir là une volonté ouverte et unique d'affirmer une supériorité raciale. L'Histoire n'est heureusement pas aussi simple et il est dommage que de tels poncifs continuent de grever cet épisode comme ils ont finalement grevé toute l'existence de ce corps militaire à travers l'image du Noir.

L'histoire militaire, au sens où elle porte sur les aspects les plus intimes de ses acteurs, continuera de conserver de nombreuses zones d'ombre. Paul Fussel affirmait : « La vraie guerre ne sera jamais dans les livres⁷⁵¹. » On peut en dire autant des tirailleurs sénégalais de la Seconde Guerre mondiale. Si tout doit être dit, on ne peut malheureusement pas le faire, faute de sources bien souvent. Les témoins sont de plus en plus rares et de plus en plus déficients. Les archives manquent. Les mémoires orales n'ont pas été conservées.

On ne saura jamais combien d'entre eux sont tombés sous les balles lors d'exécutions sommaires ordonnées ou permises pendant la campagne de France en mai et juin 1940, ni dans quelles conditions exactes ces exactions ont été perpétrées. L'ouverture récente d'une enquête en Allemagne permettra peut-être de faire la lumière sur ces faits, et notamment sur leurs auteurs. Les tirailleurs de 1940 ont été victimes de violences de guerre et de violences raciales qui ne sont que l'expression d'une continuité des représentations et des ressentiments entre la Première et la Seconde Guerre mondiale. Dans cet aspect particulier, l'entre-deux-guerres ne fut pas une période de répit mais, bien au contraire, on y vit s'accroître les diabolisations et leurs instrumentalisation – en particulier les différentes occupations outre-Rhin dont les tirailleurs furent des acteurs. Contrairement à ce que continue de colporter la mémoire collective française, la campagne de 1940 ne fut pas une « promenade de santé » pour les troupes allemandes, lesquelles se sont véritablement livrées à une

guerre dite d'« anéantissement » (*Vernichtungskrieg*), dont les massacres de soldats noirs ne sont qu'un des épisodes.

L'argument des soldats allemands était simple : « Nous avons dû tuer pour éviter d'être tués nous-mêmes par des soldats sanguinaires et barbares. » Outre qu'il s'agit là de la classique justification d'auteurs de massacres accusant leurs propres victimes de barbarie, il nous appartient de nous interroger sur l'attitude des tirailleurs au cours et à l'issue des combats. La tâche est particulièrement ardue tant la question est sensible. Des victimes ont-elles pu, elles-mêmes, se livrer à des crimes de guerre ? Une telle interrogation n'est-elle pas le reflet de nos représentations occidentales telles qu'elles subsistent encore actuellement ? La matière historique autour de cette question est maigre ou difficilement accessible. Je me souviens même d'un témoignage direct émanant d'un ancien officier de tirailleurs en 1940, malheureusement recueilli en *off* et finalement jamais renouvelé dans le cadre d'une démarche historique officielle. Ce lieutenant s'était vu proposer un repas à base d'oreilles allemandes par un de ses tirailleurs. Les archives parlent peu elles aussi, mais les quelques éléments recueillis permettent néanmoins de conclure à la réalité d'exactions perpétrées par les tirailleurs sénégalais. Les « colliers d'oreilles » ne furent pas une légende. C'est leur systématisation qui est une fable, ravivant nos peurs les plus anciennes.

La mise au jour de ces réalités suscitera certainement des réactions. Mais l'Histoire n'est pas à sens unique, encore moins celle des tirailleurs sénégalais puisqu'une partie des opinions, françaises comme africaines, insistent sur le caractère de « victimes ». Pour cela tous les artifices sont mis à contribution, de l'exploitation malhonnête de certains documents aux comparaisons hâtives en passant par certains fantasmes autour de documents volontairement cachés⁷⁵². Il vaudrait mieux, semble-t-il, parler d'« acteurs », et même d'« acteurs engagés » dans la défense de la France et sans qui le sort du pays aurait certainement été plus funeste. Peut-être conviendra-t-il de remplacer la célébration habituelle de « victimes » par celle d'« acteurs »⁷⁵³. Ce fut bien là le rôle – le rôle majeur – des tirailleurs sénégalais durant la Seconde Guerre mondiale. Des acteurs qui méritent une histoire dépassionnée, mais aussi sans filtre et donc sans concession. C'est pourquoi une œuvre historique plus large encore est à réaliser. Car les tirailleurs sénégalais représentent un siècle de notre histoire, de la colonisation aux décolonisations en passant par les conflits mondiaux. Une part seulement en est aujourd'hui dévoilée. Il est nécessaire de se pencher rapidement sur d'autres aspects de cette histoire passionnante.

NOTES

Introduction, p. 19

1- Marc MICHEL, *Les Africains et la Grande Guerre. L'appel à l'Afrique (1914-1918)*, Paris, Karthala, 2003, 300 p., p. 196.

2- Nous utiliserons tout au long de l'ouvrage l'orthographe telle que nous l'avons trouvée dans les archives de l'époque.

3- En 2006, le Collectif des Antillais, Guyanais et Réunionnais dépose plainte au tribunal de Nanterre contre la publicité de la marque Banania et son slogan « Y' a bon ».

Note au lecteur, p. 23

4- Marc MICHEL, *L'Appel à l'Afrique : contributions et réactions à l'effort de guerre en A.O.F., 1914-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 533 p. ; Jacques FRÉMEAUX, *L'Afrique à l'ombre des épées*, t.1, *Des établissements côtiers aux confins sahariens : 1830, 1930*, 191 p., et t. 2, *Officiers administrateurs et troupes coloniales : 1830-1930*, 311 p., Paris, Service historique de l'armée de Terre, 1993 et 1995 ; Colette DUBOIS, *Le Prix d'une guerre : deux colonies pendant la Première Guerre mondiale (Gabon et Oubangui-Chari) A.E.F., 1914-1923*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1985.

5- *Parlement gouvernement, commandement : l'armée de métier sous la III^e République, 1871-1914*, Vincennes, SHAT, 1988, deux tomes I 356 p.

6- Michel BODIN, *Les Africains dans la guerre d'Indochine, 1947-1954*, Paris, L'Harmattan, 2000, 240 p.

7- *Le Massacre des soldats du 2^e régiment de tirailleurs sénégalais. Région lyonnaise, 19 et 20 juin 1940*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine soutenu sous la direction du professeur Bernard DELPAL, université Jean Monnet, Saint-Étienne, 1999.

Première partie : le soldat indispensable

Chapitre premier – Les tirailleurs sénégalais dans l'effort de guerre français, p. 29

8- Charles MANGIN, *La Force noire*, Paris, Hachette, 355 p., p. 35.

9- *Ibid.*, p. 234.

10- *Ibid.*, p. 236.

11- Marc MICHEL, *Les Africains et la Grande Guerre. L'Appel à l'Afrique*, Paris, Karthala, 202 p., p. 193.

12- « Un impératif émanait de l'opinion publique : mettre rapidement sur pied un système réduisant au maximum la durée du service militaire tout en conservant la tradition de l'armée de conscription. », François-André PAOLI, *L'Armée française de 1919 à 1939*, Paris, Service historique de l'armée de terre, 1975, 170 p., p. 85.

13- Voir Jean-Charles JAUFFRET, *L'Idée d'une division de Légion étrangère et le premier régiment étranger de cavalerie 1836-1940*, Université Paul Valéry, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale de Montpellier, thèse pour le doctorat de troisième cycle, juin 1978, 281 p.

14- AN, C7773, dos. 8705, P.V. de la Commission des Traités de Paix, Annexe au P.V. de la 23^e séance du 27 septembre 1919. Cité par Marc MICHEL, *L'Appel à l'Afrique*, op. cit., p. 207.

15- Alphonse SÉCHÉ, *Les Noirs : l'armée noire, le loyalisme des Sénégalais, l'âme du Sénégalais, le camp de Fréjus, Berry-au-Bac, Dixmude, la Somme, l'Aisne, les Noirs sur la Côte d'Azur*, Paris, Payot, 1919, 256 p.

16- Hubert TISON, « Les troupes coloniales dans les manuels scolaires », dans *Les Troupes coloniales dans la Grande Guerre*, sous la direction de Claude CARLIER et Guy PEDRONCINI, Paris, Economica, 1997, 206 p., p. 181.

17- Ce monument sera détruit par les troupes allemandes en 1940.

18- « L'inauguration du monument aux héros de l'Armée Noire », *L'Éclaireur de l'Est*, 8 juillet 1924.

19- Archives municipales de Reims, 4W6, délibération du 10 juillet 1924, « Acquisition du terrain du monument aux morts de l'armée noire ».

20- *L'Illustration*, mai 1923.

21- Édouard Daladier, allocution radiodiffusée, 29 mars 1939. Cité par Raoul GIRARDET, *L'Idée coloniale en France, de 1871 à 1962*, Paris, La Table ronde, 1972, 506 p., p. 189.

22- Cité par Jean-Pierre AZÉMA, *1940, l'Année terrible*, Paris, Seuil, 1990, 380 p., p. 17.

23- *Ibid.*

24- Cité par Charles-Robert AGERON, « La perception de la puissance française en 1938-1939. Le mythe impérial », *RFHOM*, n° 254, 1982, p. 7-22.

25- E. SCHREIBER, *L'Illustration*, mai 1940.

26- Cinémathèque Pathé-Gaumont, 2 mai 1940, PJ1940547G.

27- SHD/T 7N3927, Bühner à Gamelin, 19/10/1938.

28- SHD/T 7N3927, « Les colonies françaises dans la défense nationale ».

29- Henry DUTAILLY, *Les Problèmes de l'Armée de l'armée française, 1935-1939*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1980, 449 p., p. 221.

30- Arrêté du 30 juillet 1919, relatif au recrutement des militaires indigènes en Afrique occidentale et en Afrique équatoriale française, rapport au président de la République.

31- « Ils mettaient en lumière le manque d'aptitude, l'impossibilité de dressage et d'entraînement, qui feraient des recrues non pas une troupe, mais un troupeau », Colette DUBOIS, *Le Prix d'une guerre : deux colonies pendant la Première Guerre mondiale (Gabon et Oubangui-Chari) A.E.F., 1914-1923*, thèse de 3^e cycle sous la direction de Jean-Louis Miège, Université de Provence, 1985, p. 256.

32- Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux (indochinois – sénégalais – malgaches) dans la métropole, fascicule n° 2 : Sénégalais, Paris, Imprimerie nationale, 1923, 32 p., p. 16.

33- Ibid., p. 18.

34- Marc MICHEL, « Les peuples et l'histoire de l'Afrique noire dans les manuels d'instruction militaires entre les deux guerres », *Histoires d'Outre-mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2 tomes, 750 p., p. 313.

35- Lieutenant FAUCON, « Le tirailleur de l'A.E.F. Valeur militaire des races de l'Afrique équatoriale française », *Revue des Troupes coloniales*, n° 238, mai 1937.

36- SHD/CHETOM 18H74, fond colonel Verdier « Le cercle de Magenta en Guinée 1937-1938 », p. 44.

37- Raymond GAUTHEREAU, *Journal d'un colonialiste*, Paris, Seuil, 1986, 284 p., p. 245.

38- SHD/T 7N4193, inspecteur général des colonies Meray, « Étude sur l'application des dispositions du décret du 30 juillet 1919 concernant le recrutement des troupes noires », 2 mai 1922.

39- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945. Une colonie dans la guerre*, Paris, Karthala, 2006, 645 p., p. 43.

40- Ibid.

41- Ibid.

42- Témoignage de Denis YACÉ, Nancy LAWLER, *Soldats d'infortune. Les tirailleurs sénégalais de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996, 271 p., p. 59.

43- Myron ECHENBERG, *Les Tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française 1857-1960*, Paris, Karthala, 2009, 348 p., p. 130.

44- Les « navétans » sont des immigrants saisonniers traditionnels de l'Afrique de l'Ouest.

45- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 55.

46- Eugène WEBER, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 845 p., p. 427. La loi de 1872 autorise l'achat de remplaçant. Voir Jean-Charles JAUFFRET, *Parlement, Gouvernement, Commandement : L'armée de métier sous la Troisième République. 1871-1914*, doctorat d'État de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, château de Vincennes, décembre 1987, 2 tomes, 650 et 1355 p.

47- Odile ROYNETTE, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du 19^{ème} siècle*, Paris, Belin, 2000, 460 p., p. 174.

48- « Rapport sur le recrutement en AOF en 1926 », ANS 4D70 81, cité par Myron ECHENBERG, op. cit., p. 110.

49- De manière quasi similaire, un plan de mobilisation est prévu pour l'A.F.N. Voir Christine LÉVISSÉ-TOUZÉ, *L'Afrique du Nord dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998, 467 p., p. 55.

50- SHD/T 7N3927, « Les colonies françaises dans la défense nationale », 23 février 1939.

51- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 35.

52- Le système de tirage au sort a disparu en 1905 en métropole.

53- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940.

54- Joseph Issoufou CONOMBO, *Souvenirs de guerre d'un tirailleur sénégalais*, Paris, L'Harmattan, 1989, 198 p., p. 23.

55- CAOM 18G102.

56- CAOM 17G98.

57- Il ne semble pas que Robert Danka Behanzin fut un descendant de l'ancien roi d'Abomey. De tels liens de parenté auraient été stipulés dans les différents rapports de l'administration.

58- CAOM 18G102.

59- CAOM, A.E.F., Affaires politiques et administration générale, 5D302.

60- CAOM 21G74, « Notice de renseignement ».

61- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'A.O.F. Rapport annuel 1940.

62- Nancy LAWLER, *Soldats d'infortune*, op. cit., p. 44.

63- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 49.

64- *Ibid.*

65- *Ibid.*, p. 64.

66- *Ibid.*, p. 58.

67- CAOM 15G24.

68- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 55.

69- Myron ECHENBERG, *Les Tirailleurs sénégalais en Afrique occidentale française*, op. cit., p. 132.

70- ANM 3N78, rapport sur le recrutement 1939. Cité Par Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 41.

71- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'A.O.F. Rapport annuel 1940.

72- *Ibid.*

73- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'A.O.F. Rapport annuel 1940.

74- *La Gazette du Tirailleur*, 1^{er} février 1940.

75- *Ibid.*, 15 février 1940.

76- CAOM FM64, carton 2560, dossier 11.

77- *Ibid.*

78- ANM 3N48 et 3N78. Rapports sur le recrutement indigène, 1937, 1938, 1939, 1940. Cité par Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 52.

79- Nancy LAWLER, *Soldats d'infortune*, op. cit., p. 57.

80- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940.

81- ANM 3N48, Ségou, 9 mars 1940. Cité par Vincent Joly, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 41-42.

82- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940.

83- En AFN, la situation est tout aussi mauvaise. Le 9 mars, le général Noguès, commandant le théâtre, note que les moyens à sa disposition ne lui permettent plus d'équiper les unités en cours de constitution. Voir Christine LÉVISSE-TOUZÉ, op. cit., p. 60.

84- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940. Câble n°20R du 16 juin 1940.

85- Ibid. Câble n°88R du 19 juillet 1940.

86- Maxime WEYGAND, *Mémoires*, tome III, *Rappelés au service*, Paris, Flammarion, 1950, 601 p., p. 392.

87- Ibid.

88- ANM ID. Interception postale, lettre du 15 décembre 1941. Cité par Vincent Joly, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 388.

89- CAOM 17G124, note sur le recrutement dans la province d'Oussouye en 1941 et 1942.

90- CAOM 17G124, Zinguinchor, lieutenant-colonel Sajous au gouverneur général, 13 novembre 1942.

91- CAOM 17G124, fiches individuelles des insurgées.

92- Thierry MALOUX, *Les Tirailleurs sénégalais de la 9^{ème} Division d'Infanterie Coloniale, dernière « Division Noire » de l'Armée française, 1942-1945*, mémoire de maîtrise d'histoire réalisé sous la direction de Monsieur le professeur Marc MICHEL, 1999, Université de Provence, p. 22.

93- SHD/T 7P74, Direction des troupes coloniales, note pour le chef d'état-major général « Guerre », 23 octobre 1944.

94- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit. p. 412.

95- ANM 2 E 67, cité par Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 419.

96- CAOM 8G36.

97- Denis BOUCHE, « Le retour de l'Afrique occidentale française dans la lutte contre l'ennemi aux côtés des alliés », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 114, avril 1979.

Chapitre II – Servir différemment, p. 63

98- SHD/T, 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940.

99- CAOM 17G140, 5 août 1943.

100- Général NYO, « Le problème de nos cadres africains. L'évolution des cadres militaires africains de 1914 à 1956 », *Tropiques*, juin 1956, p. 36.

101- CAOM 17G140.

102- Catherine AKPO et Vincent JOLY, « Les élites africaines face à l'administration gaulliste » dans *Les Chemins de la décolonisation de l'empire colonial français*, éd. du CNRS,

Paris, 1986, 565 pages, p. 482.

103- Nancy LAWLER, *Soldats d'infortune*, op. cit., p. 66.

104- Joseph Issoufou CONOMBO, *Souvenirs de guerre d'un tirailleur sénégalais*, op. cit., p. 36.

105- SHD/T 8H82, rapport du colonel Jung, 29 novembre 1944.

106- À partir de 1936, la chéchia perd son gland.

107- SHD/T 12P264, rapport sur le moral, 12 juillet 1944.

108- SHD/T 6H151, rapport sur le moral de la place de Douala, 16 octobre 1944.

109- L'orthographe de l'ouvrage reprend l'orthographe de l'époque. Aujourd'hui, « Tiaroye » s'écrit « Thiaroye ».

110- SHD/T 5H16, 6 février 1945.

111- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, op. cit., p. 27.

112- Annexe n° 19, « Ration B ».

113- SHD/T, 9N268, centre de transition des troupes indigènes coloniales, rapport d'inspection 1938.

114- Roger GUNTHER, *Le Petit Chef*, Sarreguemines, Éditions Pierron, 1991, 296 p., p. 131.

115- SHD/T, 6P17, inspection des troupes coloniales, 20 septembre 1945.

116- SHD/T, 12P265-2, JMO du 16^e RTS.

117- SHD/T 5H16, rapport du lieutenant-colonel Quenard, 31 août 1945.

118- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, op. cit., p. 27.

119- « Le tirailleur revenu de l'extérieur, tel que je l'ai vu », *Revue des Troupes coloniales*, n° 198, 2^e trimestre 1930.

120- Odile ROYNETTE, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du 19^e siècle*, op. cit., p. 311.

121- SHD/T 5H16, rapport du lieutenant-colonel Quenard, 31 août 1945.

122- SHD/GEND 34 E 151, brigade de gendarmerie d'Agde, 3 février 1945.

123- CHETOM 18H74, fond colonel Verdier, *Le Cercle de Magenta en Guinée 1937-1938*, p. 44.

124- Roger GUNTHER, *Le Petit Chef*, op. cit. p. 69.

125- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, op. cit., p. 28.

126- SHD/T, 9N268, Centre de transition des troupes indigènes coloniales, rapport d'inspection 1938.

127- Roger GUNTHER, *Le Petit Chef*, op. cit., p. 134.

- 128- Cinémathèque Pathé-Gaumont, PJ 1936 364 1.
- 129- Nancy LAWLER, *Soldats d'infortune*, op. cit., p. 74.
- 130- SHD/T 12P282.
- 131- Gabriel BONNET, *Samba, Héros de l'Empire*, Paris, Sequana, 1941, 141 p., p. 93.
- 132- SHD/T, 34N7N4042, rapport annuel 1935, 5^e RTS.
- 133- SHD/T, 12P264, rapport sur le moral décembre 1944.
- 134- SHD/T, 4H369, rapport du capitaine Montezzer, 9 mars 1942 et rapport de la prévôté du 21 mars 1942.
- 135- SHD/T, 4H369, rapport de l'adjudant Labbays.
- 136- Emmanuel VITTE, *Les Âmes de nos tirailleurs sénégalais. Souvenirs recueillis par leurs Sœurs Missionnaires-Catéchistes*, Paris, E. Vitte éd., 1941, 165 p., p. 9.
- 137- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, op. cit., p. 14.
- 138- Odile ROYNETTE, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du 19^e siècle*, op. cit., p. 174.
- 139- CAOM 17G121.
- 140- Thierry MALOUX, *Les Tirailleurs sénégalais de la 9^e Division d'Infanterie Coloniale, dernière « Division Noire » de l'Armée française, 1942-1945*, mémoire de maîtrise d'histoire, op. cit., p. 177.
- 141- Pierre GRANIER, *Les Soldats oubliés de la 1^e D.F.L.*, Toulon, Presses du Midi, 2004, 414 p., p. 143.
- 142- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, op. cit., p. 42.
- 143- *Ibid.*, p. 418.
- 144- CAOM 8G36, Rapport médical sur les opérations de recrutement au Dahomey année 1944.
- 145- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, op. cit., p. 31.
- 146- SHD/T 34N1070, compte rendu de la visite sanitaire d'arrivée au corps des Indigènes venant former les bataillons mixtes du 5^e RICMS.
- 147- *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer*, première partie, tome II, *Afrique occidentale et équatoriale, Antilles et Guyane*, p. 252.
- 148- Une carrière, une vie sous le sceau de la Baraka. Souvenirs du général Paul MOURIER, *Histoire et héraldique*, Castres, 2005, 175 p., p. 34.
- 149- CHETOM 15H147, général Noiret, 30 juillet 1940.
- 150- SHD/T 12P262.
- 151- SHD/T 7P74, Rapport d'inspection n° 2 des unités coloniales de la division de Constantine.
- 152- SHD/T 11P162, JMO de la direction du service de santé de la 9^e DIC.

Chapitre III – Le rôle primordial de l’encadrement, p. 87

154- Cité par Alain RUSCIO, *Le Credo de l'homme blanc, regards coloniaux français, 19^e et 20^e siècle*, Paris, Complexe, 1996, 409 p., p. 60.

155- Colonel CHARBONNEAU, « Blancs et Noirs », *Revue des Troupes coloniales*, n° 207, juillet-août 1932.

156- CHETOM 15H30, Le Tirailleur sénégalais vu par un Officier indigène, sous-lieutenant N'Tchoréré, 1924.

157- Roger GUNTHER, *Le Petit Chef*, *op. cit.*, p. 133.

158- Joseph Issoufou CONOMBO, *Souvenirs de guerre d'un tirailleur sénégalais*, *op. cit.*, p. 49.

159- *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer*, deuxième partie, fascicule 1, tome 1, *Afrique du Nord et Levant*, p. 211.

160- CHETOM 18H74 fond colonel Verdier, *Le Cercle de Magenta en Guinée 1937-1938*.

161- Témoignage à l'auteur de Monsieur Maurice Fauveau, 10 octobre 2004.

162- Marc MICHEL, « Les peuples et l'histoire de l'Afrique noire dans les manuels d'instruction militaire entre les deux guerres », *Histoires d'Outre-Mer. Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Miège*, *op. cit.*, p. 313.

163- CHETOM 15H147, général Noiret, 30 juillet 1940.

164- CHETOM 15H141, lieutenant-colonel Solichon, 14 juin 1940.

165- SHD/T 12P261, suite au rapport n° 3037/3 du 6 juillet.

166- Général NYO, « Le problème de nos cadres africains. L'évolution des cadres militaires africains de 1914 à 1956 », *op. cit.*, p. 34.

167- SHD/T 5H16.

168- SHD/T 6P17, 6 août 1945.

169- Bulletin des Anciens du 53^e RICMS, n° 87, 1^{er} trimestre 1971.

170- *Ibid.*

171- SHD/T 34N1097.

172- SHD/T 34N5, rapport du sous-lieutenant Laporte, 19 juillet 1940.

Deuxième partie : Les théâtres d'opérations

Chapitre premier – Les autres, p. 101

173- SHD/T 7N4042.

174- Témoignage à l'auteur de Monsieur Pierre Messmer, 2 octobre 2006.

175- SHDT/7N4042.

176- *Ibid.*

177- Georges VIDAL, « Le Haut Commandement et la crainte de “l'ennemi intérieur” en juin 1940. Origines et caractéristiques de la peur du complot communiste dans la hiérarchie militaire », *La Campagne de 1940*, sous la direction de Christine LÉVISSE-TOUZÉ. Actes du colloque organisé du 16 au 18 novembre 2000 aux Invalides, Paris, Tallandier, 2001, 585 p., p. 366.

178- SHD/T 7N4042, rapport annuel 1937.

179- SHD/T 7N4041, rapport sur le moral 1935.

180- CHETOM 15H30, 1924.

181- *Ibid.*

182- SHD/T 3P64, inspection du commandant Daveau dans la région de Nancy, 28 juin 1943.

183- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, *op. cit.*, p. 14.

184- SHD/T 7N4034, note analysant les rapports de l'état d'esprit de l'armée en 1936.

185- SHD/T 7N4042, rapport sur le moral 1935.

186- SHD/T 4H369, général Cazau au général commandant les F.F.L. au Levant, 25 mars 1942.

187- SHD/T 7N4042.

188- SHD/T 12P261-3, compte rendu du colonel Boyer, 3 novembre 1945.

189- Raed Bader, *Une Algérie noire ? Traite et esclaves noirs de l'Algérie coloniale, 1830-1906*, thèse sous la direction de Robert Ilbert, Université de Provence, juin 2005, 366 p. plus un tome d'annexes.

190- SHD/T 12P267, JMO du 12^e RTS.

191- Jean-Charles JAUFFRET (sous la direction de), *La Guerre d'Algérie par les documents*, tome I, *L'Avertissement, 10 février 1943-9 mars 1946*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, janvier 1990, 550 p., p. 356-360.

192- SHD/T 6H100, commandement militaire du Gabon, bulletin de renseignement mensuel, 3 septembre 1942.

193- *Ibid.*

194- SHD/T, 12P269, compte rendu de la 3^e compagnie de passage, 1^{er} août 1944.

- 195- CAOM 21G74, bulletin de renseignements, 30 novembre 1939.
- 196- CAOM 7G31, Enquête administrative sur les incidents survenus à Dankan, 13 août 1942.
- 197- SHD/T 2P11, Inspection des Groupements de militaires indigènes coloniaux rapatriables, 1945.
- 198- CAOM 8G36, rapport du médecin-colonel Marchand.
- 199- Roger Gunther, *Le Petit Chef*, op. cit., p. 133.
- 200- SHD/T 7N4034, note analysant les rapports de l'état d'esprit de l'armée en 1936.
- 201- SHD/T 12P261-3, 2 octobre 1943.
- 202- Cité par Michel Serge HARDY dans *De la morale au moral des troupes ou l'histoire des B.M.C.*, Panazol Lavauzelle, 2004, 363 p., p. 157.
- 203- SHD/T 12 P71-3, Rapport du commandant Bouillon, 8 mars 1942.
- 204- CHETOM, 15H153, JMO de la 4^e brigade, 3 juillet 1944.
- 205- Hélène de GOBINEAU, *Noblesse d'Afrique*, Paris, Fasquelle, 1946, 163 p., p. 98.
- 206- Colonel Bouriand, cité par Michel Serge HARDY, op. cit., p. 56.
- 207- Alain RUSCIO, *Le Credo de l'homme blanc*, op. cit., p. 218.
- 208- Raoul SALAN, *Mémoires*. t.1, *Fin d'un Empire, le sens d'un engagement, juin 1899-septembre 1946*, Paris, Presses de la Cité, 1970, 445 p., p. 120.
- 209- ACS, MI, DGPS, 1944-1946, b. 175, f. « Livorno. Incidenti tra military alleati e italiani », note du commandement général des carabiniers pour le ministère des Affaires étrangères du 21 septembre 1944. Cité par Tommaso BARIS dans « Le corps expéditionnaire français en Italie. Violences des "libérateurs" durant l'été 1944 », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n° 93, janvier-mars 2007.
- 210- *Ibid.*
- 211- SHD/G 34 E 123, 19 décembre 1944.
- 212- SHD/T 5H16, compte rendu du capitaine Castel, 6 février 1945.
- 213- *Ibid.*
- 214- Marc HILLEIL, *L'Occupation française en Allemagne*, Paris, Balland, 1983, 400 p., p. 84.
- 215- Jean-Christophe NOTIN, *Les vaincus seront les vainqueurs. Les Français en Allemagne (1945)*, Paris, Perrin, 2004, 524 p., p. 284.
- 216- SHD/T 7P74, direction des troupes coloniales à l'état-major général.
- 217- *Ibid.*
- 218- SHD/T 6N 97, mission militaire française auprès de l'armée américaine.
- 219- AN FP2571-2, secrétariat d'État à la Défense à l'ambassadeur Scapini, 18 janvier 1944.
- 220- CAOM 8G30, *Monsieur Surply au commandant du cercle d'Abomey*, 16 avril 1946.

221- Les enfants de Simeon Hekpazo demeurent toujours en Lorraine. Ils ignoraient toutes les complications administratives ayant entaché le retour de leur père.

222- SHD/T 6P6, fiche de la direction des troupes coloniales, 6 juin 1945.

223- SHD/T 5H16, compte rendu du capitaine Castel, 6 février 1945.

224- CAOM 5D304, gouverneur général par intérim au ministre de la France d'Outre-Mer, 3 juin 1947.

225- SHD/T 6H6, général Ingold, direction des troupes coloniales, 9 mai 1945.

226- *Ibid.*

227- *Oubliés et trahis. Les prisonniers de guerre coloniaux et nord-africains*, documentaire de Violaine DEJOIE-ROBIN et Armelle MABON, Grenade Productions, 2003, 54 minutes.

228- AN F/93815, 1^{er} février 1945.

229- AN F92259-1, 13 octobre 1943.

230- CAOM 17G415, lettre du 16 mai 1945.

231- *Ibid.*, lettre du 15 mai 1945.

232- *Ibid.*, lettre du 13 mai 1945.

233- *Ibid.*, lettre du 6 juin 1945.

234- *Ibid.*, lettre du 19 juin 1945.

235- Nancy LAWLER, *Soldats d'infortune*, *op. cit.*, p. 79.

236- CAOM 17G140, lettre du 14 février 1945.

237- SHD/T 5H16, annexe au rapport du général de PÉRIER sur les incidents de Tiaroye, synthèse concernant la propagande et les influences auxquelles ont été soumis les ex-prisonniers.

238- *Ibid.*

239- Marc HILLEL, *Vie et mœurs des G. I's en Europe, 1942-1947*, Paris, Balland, 1981, 269 p., p. 94.

240- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945, une colonie dans la guerre*, *op. cit.*, p. 50.

241- CAOM FM61, carton 2558, dossier 4, Saint-Médard, 30 novembre 1941.

242- SHD/T 2P78.

243- CAOM FM61, carton 2558, dossier 4, secrétaire d'État aux Colonies au secrétariat d'État à la Famille, 25 juin 1942.

244- CAOM FM61, carton 2558, dossier 4, Dakar, 20 janvier 1941.

245- CAOM FM61, carton 2558, dossier 4, inspecteur de 1^e classe des colonies Bourgeois-Gavardin au secrétaire d'État aux Colonies, 16 septembre 1941.

246- CAOM FM64, carton 2560, dossier 11, AOF.

247- CAOM 17G481.

248- SHD/T 12P264-2.

249- CAOM 7G46, « Le Gouverneur de la Guinée française à Messieurs les Commandants de Cercle et chefs de subdivision », 8 janvier 1940.

250- CAOM 5D217.

251- Édouard de MARTONNE, « La vérité sur les tirailleurs sénégalais », *Outre-Mer, Revue générale de Colonisation*, 1^{er} trimestre 1935.

252- Hélié de SAINT-MARC, August von KAGENECK, *Notre Histoire, 1922-1945*, Paris, Les Arènes, 2002, 300 p., p. 83.

253- Cité par Jean-Yves LE NAOUR, *La Honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945*, Paris, Hachette Littératures, 2003, 277 p., p. 54.

254- Ernst Von SALOMON, *Les Réprouvés*, Paris, Union générale d'édition, 1985, 378 p., p. 159.

255- Adolf HITLER, *Mon combat*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1934, 685 p., p. 621.

256- *Ibid.*, p. 642 et 621.

257- Willi A. BOCKER, *Kriegspropaganda 1939-1941 : Geheime Ministerkonferenzen im Reichspropagandaministerium*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1966, 794 p., p. 130, n. 21.

258- *Ibid.*, p. 369 et p. 370.

259- « So führt das ritterliche Frankreich Krieg. Augenzeugen berichten Französische Morde an Wehrlosen. Harte Vergeltung ist diesem Abschaum des Grande Nation gewiss ! », *Völkischer Beobachter*, 53, n° 151, 30 mai 1940.

260- Cité par Wolfgang GEIGER, *L'Image de la France dans l'Allemagne nazie, 1933-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 412 p., p. 132.

261- *Ibid.*, rapport du 10 juin 1940.

262- *Ibid.*

263- Marc HILLEIL, *op. cit.*, p. 60.

264- *Ibid.*, p. 84.

265- Cité par Raphael SCHECK, *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais mai juin 1940*, Paris, Tallandier, 2006, 288 p., p. 128.

266- *Ibid.*

267- « Die Garde der Zivilisation », *Das Schwarze Korps*, 6, n° 23, 6 juin 1940.

268- 55 000 civils belges exécutés en deux mois, et 500 Français en Lorraine (décompte imprécis et sous-estimé), plus des milliers de bâtiments détruits dans les deux pays (incendie de la bibliothèque de Louvain). La peur des francs-tireurs, héritée de la guerre de 1870-1871, est à l'origine de ce non-respect des règles de la guerre. Jean-Jacques BECKER et Gerd KRUMEICH, *La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande*, Tallandier, 2008, 380 p., p. 170-175.

269- Georges MANDEL, « L'attachement des indigènes à la France », *Bulletin des Armées d'outre-mer*, décembre 1939.

270- *Ibid.*, Galandou DIOUF, « Aux Armes et vive la France ».

271- CAOM FM64, carton 2560, dossier 11.

272- Ce bilan est établi par le chef de corps du régiment, le colonel Bouriand, qui

ignore que plusieurs dizaines de ses tirailleurs ont été exécutés à l'issue de leur capture par les troupes allemandes.

273- La « dernière cartouche » fait référence aux combats de Bazeilles livrés en 1870 contre les troupes bavaroises dans ce village des Ardennes.

274- CHETOM 15H146, rapport du chef de bataillon Bedouin.

275- CHETOM 15H150, rapport du chef de bataillon Duclos.

276- Michel BAUDIER, « Ardennes 1940 à ceux qui ont résisté », Bulletin n°87 (août 2006) de l'Amicale des troupes de marine et outre-mer des Alpes-Maritimes. Traduction d'un rapport allemand sur les combats ayant opposé le 6^e RICMS au 118^e RI de la Wehrmacht le 23 mai 1940 dans les bois de Sommauthe (25 kilomètres sud Sedan).

277- Archives départementales de l'Oise, 33 W 8259. Cabinet du préfet, commission d'enquête sur les crimes de guerre.

278- *Ibid.*, lettre de l'inspecteur Dumenil au préfet de l'Oise, 17 décembre 1945.

279- *Ibid.*, le délégué régional du service de recherche des crimes de guerre au préfet de l'Oise, 4 janvier 1946.

280- « Gefecht an der Somme am 5.6.1940 », BA-MA, RH 26-6, vol.108. Cité par Raphael SCHECK, *op. cit.*, p. 42.

281- SHD/T 34N1079.

282- SHD/T 34N1081, rapport du chef de bataillon Costa.

283- Bulletin de liaison n°s 36 et 37 des anciens du 53^e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais, janvier et juillet 1954.

284- SHD/T 34N1095, « Erquinvilliers ou Lieuvilliers à 3 kilomètres de Saint-Just-en-Chaussée ».

285- *Ibid.*

286- SHD/T 34N1098.

287- Compte rendu du maréchal des logis chef Chadelle, état-major du 3^e groupe du 12^e régiment d'artillerie coloniale. Hôpital de Créteil, 1^{er} mars 1941. Commune de Cressonsacq. Document non coté.

288- Commandant Bouquet, capitaine Speckel, capitaine Ris, lieutenant Planchon, lieutenant Ermigny, lieutenant Roux et lieutenant Brocart. Commune de Cressonsacq. Document non coté.

289- Témoignage de Monsieur Michel Arnould à l'auteur, Tilloy-Bellay, 12 juillet 2003.

290- Mairie d'Ancretieville, « Liste des sépultures militaires », archives non cotées, 1^{er} octobre 1940.

291- Archives départementales de l'Yonne, 1 W 219, listes des tombes militaires de la campagne de mai et juin 1940.

292- Acte de décès du tirailleur, commune de Bruyères. Document non coté.

293- *Le Progrès de la Côte-d'Or*, 13 juillet 1940, témoignage de Lucien Prieur, sergent de la garde territoriale à Coulmiers-le-Sec.

294- Lettre à l'auteur de Monsieur Georges Malbrun, maire de Doncourt sur Meuse, 12 septembre 2000.

295- Archives départementales de l'Aube, 112 PL 45, *Almanach de l'Est Eclair*, 1970.

296- Mairie de Sillé-le-Guillaume, 4H98, « Procès verbaux de décès et inhumations de militaires français et alliés ».

297- La nature exacte de cet incident demeure inconnue mais il semble que le tirailleur aurait agressé un soldat allemand.

298- P. Pannetier, « Le 41^e tirailleur », *Bulletin municipal de la ville de Clamecy*, n° 7, décembre 1998 ; « Liste des morts de mai et juin 1940 pour le département de la Nièvre », archives départementales de la Nièvre, 999W1500.

299- SHD/T, 34 N 5, témoignages des Sœurs de Nevers.

300- « Les Allemands me conduisirent seul derrière le distributeur d'essence, là gisaient les corps des S/Lieutenants De Montalivet, Sevaert, des soldats Ameglio Achille, Olivieri et 4 hommes dont je ne connais par leurs noms, qui vraisemblablement, venaient d'être fusillés », rapport du sergent-chef Bertolino, archives de Madame Polino versées au SHD (en cours de classement).

301- Fiches d'exhumation des dépouilles des combats des 19 et 20 juin 1940. Direction départementale du Rhône de l'Office national des anciens combattants. Documents non cotés.

302- Le chemin des Brosses est devenu la rue Louis Tourte et l'avenue de Bourgogne l'avenue du 25^e RTS.

303- Fiches d'exhumation des dépouilles des combats des 19 et 20 juin 1940. Direction départementale du Rhône de l'Office national des anciens combattants. Documents non cotés.

304- SHD/T, 34 N 5, rapport du lieutenant Rogniès, 06/07/40 : « Enfin, ces derniers ont été fusillés sur le territoire de la commune de Fleurieux quatre tirailleurs dont voici le matricule : GS 65202, SI 60154, SI 27155, SI 60258 ».

305- Témoignage du caporal Scandariato, cité par M. Poncet dans *Le Tata sénégalais de Chasselay*, sans date, p. 35.

306- Association des Anciens des Troupes coloniales et Troupes de marine du Rhône, rapport de l'adjudant Requier, sans date.

307- Témoignage de Madame Morin, cité par M. PONCET dans *Le Tata sénégalais de Chasselay*, p. 42.

308- Archives départementales du Rhône, 437 W 173, J. Marchiani, *Le Tata Sénégalais de Chasselay*, 1948, p. 69.

309- *Ibid.*

310- Le médecin-lieutenant Le Floch rapporte ainsi six exécutions et le sous-lieutenant Rogniès une autre à Saint-Pierre-la-Palud. SHAT 34 N 5, rapport du médecin-lieutenant Le Floch, 26 mars 1942, rapport du sous-lieutenant Rogniès, 06/07/40.

311- Archives départementales du Rhône, 437 W 173, rapport du garde Cotin, 22 juin 1940.

312- Henri AMORETTI, *Lyon Capitale 1940-1944*, Paris, Éditions France Empire, 1974, p. 420, p. 20 et 21.

313- Gontran PAILHES, *Rouen et sa région pendant la guerre 1939-1945*, Luneray, Bertout, 1993, 309 p., p. 36 et avis de décès de la période, ville de Rouen.

314- Archives départementales de l'Aube, SC7294, recensement des tombes de la campagne de mai et juin 1940.

315- *Ibid.*

316- SHD/T 34N1071.

317- Archives de commune de Chécy. Document non coté.

318- SHD/T 34N1097.

319- Archives départementales de Seine-Maritime, Z 7828, enquête sur les tombes des prisonniers indigènes.

320- Lettre de Madame Odette Cléré à l'auteur, 17 septembre 2001.

321- « Avrechy, pendant la guerre de 1939/1945 », document de l'association des anciens combattants de Clermont de l'Oise.

322- Définition du *Petit Robert*.

323- SHD/T, 34 N 5, témoignages des Soeurs de Nevers.

324- CHETOM 15H146, rapport du médecin lieutenant Guérin.

325- SHD/T 34N1098, rapport du médecin lieutenant Hollecker.

326- *Ibid*, rapport du lieutenant Dhoste.

327- SHD/T 34N1099, rapport de l'adjudant Requier.

328- Témoignage du caporal Scandariato, cité par M. PONCET dans *Le Tata sénégalais de Chasselay*, p. 35.

329- Témoignage de Monsieur Michel El Baze à l'auteur, Nice, 10 avril 2005.

330- Le terme de *dépouille* a connu une première définition avant de se rapporter au corps humain après la mort. Une *dépouille* est d'abord été « tout ce qu'on enlève à l'ennemi sur le champ de bataille » (*Petit Robert*) et s'apparente donc à un trophée.

331- CHETOM 15H148.

332- SHD/T 34N1071.

333- David IRVING, *Rommel : The Trail of the Fox*, Ware, Worgsworth Editions, 1999, 448 p., p. 55.

334- SHD/T 34N1099, rapport de l'adjudant Requier.

335- Archives départementales de l'Aube, SC7294, liste des tombes militaires de 1940.

336- Archives départementales de la Haute-Marne, 15W174, liste des tombes militaires de 1940.

337- Archives départementales de la Nièvre, *Un maquis dans la ville*, p. 20.

338- CHETOM 15H144.

339- CHETOM 15H146, rapport du médecin-lieutenant Guérin.

340- Témoignage de M. Jeantet, maire de Lentilly., cité par M. PONCET, *Le Tata sénégalais de Chasselay*, p. 52.

341- *Ibid.*, p. 25.

342- CHETOM 15H144.

343- Témoignage de Louis BESSES et Jean COZONA, *Lentilly, 1939-1944, chronique d'un village*, bibliothèque municipale de Lentilly, 1997, 85 p., p. 26.

344- SHD/T 34N1093, rapport d'évasion du capitaine Roger Mollard.

345- SHD/T 34N1095, rapport du commandant Carrat.

346- « 1918 : La fin de la Première Guerre mondiale ? », Georges-Henri SOUTOU, *Revue historique des armées*, n° 251, 2008.

347- F. Lutzkendorf, *Söhne des Kriegen*, cité par Maurice JACOB, « Souvenirs de guerre et stéréotypes », dans *La Violence de guerre : approche comparée des deux conflits mondiaux*, Paris, Complexe, 2002, 350 p., p. 260.

348- Dans ce cas précis, il n'est pas certain que les autorités allemandes soient à l'origine de la disparition du monument. Les autorités vichyssoises donnent également des instructions au cours du conflit afin de récupérer le métal de certain monument.

349- « In aller Öffentlichkeit », note du général Baskowitz, 15 février 1940. Cité par Wolfram WETTE dans *Les Crimes de la Wehrmacht*, Paris, Perrin, 2009, 386 p., p. 108.

350- Raphael SCHECK, *op. cit.*, p. 56.

351- 98 civils sont exécutés à Aubigny-en-Artois, 80 autres à Oignies ou bien encore 22 à Haubourdin.

352- Quatre spahis marocains sont exécutés d'une balle dans la tête à Germisay le 16 juin 1940. Le 17 juin 1940, 5 soldats du 61^e régiment régional sont exécutés dans la périphérie de Montbéliard. Les 19 et 20 juin 1940, 10 soldats du 55^e bataillon de mitrailleurs et 26 autres du 146^e régiment d'infanterie de forteresse sont fusillés à Dounoux et Domptail, dans les Vosges.

353- BA-MA, RH 26-4, vol. 16, p. 1., cité par Raphael SCHECK, *op. cit.*, 86.

354- 21 juin 1940, BA-MA, RH 27-2, vol. 45, *ibid.*

355- SHD/T 34N1095.

356- Jean MOULIN, *Premiers combats*, Paris, Éditions de Minuit, 173 p., p. 87.

357- Les indications sont très rares sur d'éventuelles exactions perpétrées en Afrique du Nord ou en Italie. Michel CHAUVET évoque le cas de soldats noirs de la France libre mutilés et exécutés en Libye en 1942. *Le Sable et la Neige. Mes carnets dans la tourmente, 1939-1945*, Nantes, Éditions du Véhicule, 1996, 427 p., p. 311.

358- Robert W. KESTING, « Forgotten Victims : Blacks in the Holocaust », *Journal of Negro History*, vol. 77, n° 1 (hiver 1992), p. 30-36.

359- SHD/T 34N 1075.

360- Entretien avec l'auteur, Tilloy-Bellay, 12 juillet 2003.

361- <http://batailles-1939-1940.historyboard.net/les-regimentsde-tirailleursdans-la-bataille-f65/>

362- CHETOM 18H99, Isidore Jean-Marie Cournou « Journal de marche de ma carrière militaire ».

363- CHETOM 15H154.

364- CHETOM, « Extrait du journal de marche du Marsouin André Meunier. 3^e Peloton du 4^e Escadron du RICM ».

365- Suzanne LEFORT-ROUQUETTE, *Des ambulancières dans les combats de la Libération*, Paris, L'Harmattan, 2005, 184 p., p. 65.

366- Jean de LATTRE de TASSIGNY, *Histoire de la première armée française*, Paris, Presses de la Cité, 1971, 654 p., p. 102.

367- *Bulletin des Anciens du 53^e RICMS*, n° 87, 1^{er} trimestre 1971, témoignage de P. de Soyer de Bosmelet.

368- SHDT/T 12P70, *Les Carnets de route et d'opération du premier bataillon de marche*.

369- CAOM 7G46, gouverneur général de Guinée aux commandants de cercle, 6 octobre 1940.

370- SHD/T 5H14, rapport sur le moral des troupes du groupe de l'AOF, 1941.

371- SHD/T 5H12, rapport annuel 1940.

372- SHD/T6H10, compte rendu du colonel Delange, 27 février 1942.

373- *Ibid.*

374- SHD/T 6H10, rapport du chef de bataillon de Boissoudy, 2 mars 1943.

375- Roger GUNTHER, *op. cit.*, p. 122.

376- Nancy LAWLER, *op. cit.*, p. 162.

377- SHD/T 5H16, rapport du lieutenant-colonel Siméoni, 18 décembre 1944.

378- *Ibid.*, rapport du général Dagnan, 5 décembre 1944.

379- SHD/T, 5H16, annexe au rapport du général de Pérrier. L'inspecteur des troupes coloniales évoque un tract saisi à ce sujet à Dakar mais dont l'exemplaire ne figure malheureusement plus dans le dossier présent aux archives militaires.

380- *Ibid.*

381- CHETOM 15H6, 27 mars 1945.

382- *Ibid.*

383- Nancy LAWLER, *op. cit.*, p. 162.

384- *Ibid.*

385- Joseph Issoufou CONOMBO, *Souvenirs de guerre d'un tirailleur sénégalais*, *op. cit.*, p. 55.

386- Nancy LAWLER, *op. cit.*, p. 162.

387- *Ibid.*

388- *Ibid.*, témoignage de Tuo Nahon.

389- *Ibid.*, témoignage de Ditiemba Silué.

390- SHD/T 12P268, JMO de la 2^e compagnie du bataillon Somali. Sur la situation particulière de ce territoire entre 1940 et 1943, Colette DUBOIS, *Djibouti, 1888-1967*, L'Harmattan, 1997, 432 p., p. 190-218.

Chapitre II – Combattre, p. 177

391- Charles MANGIN, *op. cit.*, p. 234 et 236.

392- *Ibid.*, p. 236.

393- *Ibid.*

394- *Ibid.*, p. 343.

395- Maxime WEYGAND, *op. cit.*, p. 402.

396- SHD/T, 16N196/9 et 16N715, rapports des 1^{er} 2^e CAC. *Ibid.*, p. 93.

397- *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer*, deuxième partie, fascicule 2, tome 2, *Afrique occidentale et équatoriale, Antilles et Guyane*, *op. cit.*, p. 261.

398- *Ibid.*

399- Edouard de MARTONNE, *op. cit.*

400- Témoignage de Fonon Gano, cité par Nancy LAWLER, *op. cit.*, p. 64.

401- SHD/T, 12P269, JMO de la 10^e compagnie du 1^{er} RTC, 30 septembre 1941. La même expression est communément admise pour les appelés métropolitains.

402- François GARBIT, *Dernières lettres d'Afrique et du Levant (1940-1941)*, Saint-Maur-des-Fossés, Sépia, 1999, 166 p., p. 57.

403- *Ibid.*

404- SHD/T, 6P17, chef de bataillon Léopold au général commandant supérieur des forces d'Afrique française libre, 7 février 1942.

405- SHD/T, 9N268, rapport d'inspection générale 1938.

406- *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer*, deuxième partie, fascicule 2, tome 2, *op. cit.*, p. 261.

407- SHD/T, 6H151, groupe nomade du Tibesti, rapport annuel 1938.

408- SHD/T, 9N268, centre de transition des troupes indigènes coloniales, rapport d'inspection 1938

409- CHETOM 15H30, « Le tirailleur sénégalais vu par un officier indigène », 1924.

410- Michel BODIN, *Les Africains dans la guerre d'Indochine, 1947-1954*, Paris, L'Harmattan, 2000, 240 p., p. 28.

411- Première de couverture du magazine *Voilà*, août 1935.

412- Gabriel BONNET, *Samba, Héros de l'Empire*, *op. cit.*, p. 41.

413- Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, *op. cit.*, p. 45.

414- SHD/T, 6P17, chef de bataillon Léopold au général commandant supérieur des forces d'Afrique française libre, 7 février 1942.

415- Général NYO dans « Troupes coloniales en 1939-1940 : la mobilisation et la période d'attente », *op. cit.*

416- SHD/T, 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940.

417- CHETOM 15H147, 30 juillet 1940.

418- SHD/T, 34 N1097, « La 3^e section de la 6^e compagnie au combat sur la Somme du

22 mai au 10 juin 1940 ».

419- SHD/T, 34N1070, JMO du second bataillon du 14 au 24 mai 1940 (d'après les souvenirs du capitaine MATHIAS, adjudant-major).

420- Raoul SALAN, *op. cit.*, p. 76.

421- SHD/T, 12P269, J.M.O. de la 10^e compagnie du 1^{er} RTC, 30 septembre 1941.

422- SHD/T, 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940.

423- SHD/T, 12P262, JMO du 6^e RTS.

424- SHD/T, 11P156, 11 août 1943, 3^e bureau de la 9^e DIC.

425- Mémoire du colonel Brun, commandant le 3^e bataillon du 13^e RTS. Cité par Paul GAUJAC dans *L'Armée de la victoire. De Naples à l'Île d'Elbe 1943-1944*, Paris, Lavauzelle, 1985, 204 p., p. 155.

426- SHD/T, 7P694, inspection de la 9^e DIC, 6 mars 1944.

427- *Ibid.*, rapport du sous-lieutenant Lahoutte sur le 71^e bataillon du génie.

428- SHD/T, 27N29, état-major de l'armée de terre, 1^{er} bureau.

429- SHD/T 34N1070, JMO du 5^e RICMS.

430- 5^e, 6^e, 28^e, 33^e 44^e et 53^e RIC.

431- SHD/T, 34N1081.

432- SHD/T, 6H10, sans date.

433- SHD/T 12P261, 6 juillet 1944.

434- CHETOM 15H145, 9 septembre 1940.

435- SHD/T 34N1070, 19 mai 1940.

436- SHD/T34N1097.

437- SHD/T 11P254-4, *Résumé manuscrit des actions de la 4^e Brigade (1943-1945)*.

438- CHETOM 15H153, 17 mai 1944.

439- SHD/T 34N1070, JMO du 1^{er} bataillon.

440- SHD/T 34N1071, JMO du 6^e RICMS., 17 mai 1940.

441- CHETOM 15H154.

442- SHD/T 34N1070, 19 mai 1940.

443- SHD/T 34N1070, rapport du maréchal-des-logis Cador.

444- SHD/T 34N1097, rapport du médecin lieutenant Hollecker.

445- SHD/T 34N1071, JMO du 6^e RICMS.

446- Le film d'Alain Corneau, *Fort Saganne*, 1984, tiré de l'œuvre du même nom de Louis Gardel, montre comment la section du lieutenant Saganne, alias Louis Gardel, se dégage par une charge à la baïonnette d'un fort parti de cavaliers nomades qui l'encerclait.

447- CHETOM 15H154.

448- CHETOM 15H154, *L'Attaque de la batterie d'Aquabona*.

449- L'archétype en est l'*Histoire et épopée des troupes coloniales*, anonyme, Paris, Presses modernes, 1956, 412 p.

450- CHETOM 15H155, lieutenant Beguin, 2 septembre 1944.

451- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux*, op. cit., p. 16.

452- *Manuel à l'usage des troupes employées outre-mer*, op. cit., p. 63.

453- Fait d'armes illustré par un célèbre tableau d'Alphonse de Neuville.

454- CHETOM 15H146, rapport du chef de bataillon Bedouin.

455- Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILAH, tome 2, op. cit., p. 695. On peut citer également, Pierre ORDIONI, *Les Cinq Jours de Toul* (222^e régiment d'infanterie qui résiste du 18 au 22 juin), Robert Laffont, 1967, 278 p.

456- « *Baïonnettes au canon, suivez votre colonel !* », dernier ordre donné par le chef de corps du 21^e RIC qui s'élance à la tête de ses hommes dans une ultime charge sous la mitraille pour tenter de briser l'encerclement, le 15 juin 1940 lors du combat de Rembercourt aux Pots, en Argonne, Michel GEOFFROY, *Colonel Cazeilles, 12 août 1893-15 juin 1940. L'honneur des armes*, Panazol, Lavauzelle, 1998, 296 p., p. 255-276.

457- SHD/T 34N1071, JMO du 1^{er} bataillon du 6^e RICMS.

458- SHD/T 11P254-4, résumé manuscrit des actions de la 4^e brigade.

459- Marc MICHEL, *L'Appel à l'Afrique*, op. cit., p. 109.

460- Jean-Jacques ARZALIER, « La campagne de mai-juin 1940 : les pertes ? » dans *La Campagne de 1940*, sous la direction de Christine Lévisse-Touzé, op. cit., p. 427.

461- SHD/T 12P266, JMO du 17^e RTS.

462- SHD/T 12P264-3, JMO du 13^e RTS.

463- SHD/T 12P261, rapport du chef de corps sur les opérations de Toulon, 4 septembre 1944.

464- SHD/T 12P262, Compte rendu du colonel Salan au général commandant l'ID/9^e DIC, 1^{er} septembre 1944

465- SHD/T 11P155, 3^e bureau de la 9^e DIC, 19 septembre 1944.

466- Général BÜHRER, *Aux heures tragiques de l'Empire*, Paris, Office colonial d'éditions, 1947, 300 p., p. 122.

Chapitre III – Une autre captivité, p. 207

467- Armelle MABON, *Prisonniers de guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 298 pages, 2010. Voir aussi « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité » dans *Hommes et Migrations*, n°1235, janvier-février 2002. « Les prisonniers de guerre coloniaux durant l'Occupation en France », *Hommes et Migrations*, n° 1228, novembre-décembre 2000. « La singulière captivité des prisonniers de guerre africains (1939-1945) », Armelle MABON et Martine CUTTIER, dans *Les Prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, sous la direction de Sylvie CAUCANAS, Rémy CAZALS et Pascal PAYEN, Privat, Toulouse, 2006, 319 pages.

468- SHD/T 5H16, *Composition française de l'adjudant Édouard Ouedraogo*.

469- « Les Allemands procédèrent au tri immédiat des prisonniers : d'un côté les "européens", de l'autre les tirailleurs "noirs". Aux seconds, ordre était donné de placer leurs mains, doigts croisés au-dessus de leur tête », note du lieutenant-colonel Carpentier, 53^e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais. Commune d'Airaines. Document non coté.

470- CHETOM, 15H143, rapport du chef de bataillon Fleuret.

471- SHD/T 34N1099, rapport du médecin-lieutenant Taillefer-Grimadi.

472- SHD/T 5H16, *Composition française de l'adjudant Édouard Ouedraogo*.

473- SHD/T 34N1071, rapport du sergent Delrives.

474- CHETOM, 15H148, rapport du lieutenant Pichely, 9 août 1940.

475- SHD/T 34N1099, rapport du médecin-lieutenant Le Floch.

476- SHD/T 34N1093, rapport du chef de bataillon Cariou.

477- *Ibid*.

478- « Le lendemain, les officiers et les hommes de troupes européens sont emmenés à Mattaincourt ; les Sénégalais sont séparés soigneusement et restent à Pousse. Quelques indigènes toutefois se glissent dans le détachement. Un Sénégalais qui ne peut suivre que difficilement la colonne est abattu par les hommes d'escorte. » Chef de bataillon Cariou, *ibid*.

479- Peter MARTIN et Christine ALONZO (sous la direction de), *Zwischen Charleston und Stehschritt. Schwarze im Nationalsozialismus*, Dölling und Galitz Verlag, Hamburg, 2004, 790 p., p. 585.

480- Archives nationales, F/9/2959.

481- Archives nationales F/9/3159, 27 janvier 1945.

482- Archives nationales F/9/3816, 1^{er} mars 1945.

483- SHD/T 5H16, *Composition française de l'adjudant Édouard Ouedraogo*.

484- *Ibid*.

485- Entretien avec l'auteur, 15 mars 2005.

486- Archives nationales, F/9/2259.

487- Fronstalag 133 à Rennes, 141 à Vesoul, 153 à Chartres, 194 à Chalons-sur-Marne, 195 à Onesse-Laharie, 204 à Saint-Quentin, 221 à Saint-Médard, 222 à Bayonne. Sous-camps à Angers, Laval, Quimper, Saumur, Savernay, Chaumont, Épinal, Joigny, Montargis, Nancy, Angoulême, Charleville, La Fère, Amiens, Poitiers.

488- Archives nationales F/9/2352, inspection du capitaine Detroyat, 9 septembre 1941.

489- Archives nationales F/9/2354, inspection du capitaine Detroyat, 27 mai 1941.

490- Archives nationales, F/9/2351, 4 février 1941.

491- Archives nationales, F/9/2280, préfecture l'Eure, 18 octobre 1941.

492- Archives nationales, F/9/2352, Le syndicat agricole de défense paysanne à Georges Scapini, 30 octobre 1941

493- « Il a été établi, pour tous les prisonniers, maintenus au camp, officiers compris, une fiche de renseignement comprenant en plus de la photographie de l'intéressé, les

empreintes des deux index », rapport d'évasion du lieutenant de réserve Fall Papa Gueye, CHETOM, Fonds GEFFROY 17H39/2 dossier 7.

494- Archives nationales, F/9/2351.

495- Archives nationales, F/9/2352, 26 mai 1942.

496- Archives nationales F/9/2351, lettre anonyme à la direction de la Croix-Rouge, 22 octobre 1941.

497- Archives nationales F/9/2354, inspection du capitaine Detroyat, 26 mars 1941.

498- *Ibid.*

499- *Ibid.*, inspection de Georges Scapini, 5 septembre 1941.

500- CHETOM Fonds Geffroy 17H39/2 dossier 7. Archives nationales F/9/2354.

501- Archives nationales, F/9/2347.

502- Eric ALARY, Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON, Gilles GAUVIN, *Les Français au quotidien, 1939-1949*, Paris, Perrin, 2006, 850 p., p. 213.

503- SHD/T 2P78, note du général Codechèvre, directeur du service des prisonniers de guerre, 28 février 1944.

504- Archives nationales, F/9/2963, réclamation d'un prisonnier de guerre colonial, septembre 1940.

505- Yves DURAND, *La Vie quotidienne des prisonniers de guerre dans les Stalags, les Oflag et les Kommandos, 1939-1945*, Paris, Hachette, 1987, 305 p., p. 171.

506- Archives nationales F/9/2325, service diplomatique des prisonniers de guerre, 3 novembre 1941.

507- Archives nationales F/9/2351, inspection du Frontstalag 222 Bayonne, 28 octobre 1942. Cette tendance de la francisation des noms des tirailleurs est également perceptible dans les avis de décès enregistrés dans les différentes communes.

508- CAOM 17G481, gouverneur général de l'Afrique française au commissaire général du secours national. Sans date.

509- *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole*, *op. cit.*, p. 29.

510- *Ibid.*

511- Archives nationales, F/9/2351, rapport du commandant-médecin Bonnaud au directeur du service de santé de Paris.

512- Témoignage du médecin-commandant FARINAUD. « Troupes coloniales en captivité : dans les basses Pyrénées et les Landes : le Frontstalag 222 au polo de Beyris à Bayonne-Anglet et ses kommandos, 1940-1941 », Pau, Association Mémoires collectives en Béarn, 1997, p. 11.

513- Archives nationales, F/9/3816, direction des réfugiés, 1^{er} mars 1945.

514- Archives de la ville de Bayonne. Cité dans « Troupes coloniales en captivité : dans les Basses-Pyrénées et les Landes : le Frontstalag 222 au polo de Beyris à Bayonne-Anglet et ses kommandos, 1940-1941 », *op. cit.*, p. 6.

515- Archives nationales F/9/2351, rapport du médecin-commandant Bonnaud, 17 juillet 1941.

516- Archives nationales F/9/3816, Direction des réfugiés, 1^{er} mars 1945.

517- SHD/T 34N1097, rapport du médecin-lieutenant Hollecker.

518- Archives nationales F/9/2356, rapport du Dr Bonnaud, 14 mai 1942.

519- Archives nationales, F/9/2351, visite des Dr Schirner et Morsier, 27 octobre 1942.

520- SHD/T 34N1097, rapport du médecin-lieutenant Hollecker.

521- SHD/T 5H16, *Composition française de l'adjudant Édouard Ouedraogo*.

522- « 2 juin 1941 [...] De retour au bureau du colonel Advier, après des dialogues cruels avec les transplantés, l'officier n'y va pas par périphrases :

« – Vous savez que je suis presque arrivé au but ? Je pourrai bientôt prouver que les Allemands ont inoculé certaines maladies aux tirailleurs. Servaient-ils de cobayes ? Ont-ils voulu les contaminer pour les détruire ? Je pourrai peut-être découvrir le nom des assassins.

« – Comment ?

« – D'après les procédés employés ; d'après les régions où les expériences ont été menées car, au cours des congrès qui nous réunissaient avant guerre, nous étions appelés à connaître les noms et les adresses des participants, de leurs spécialités, de leurs recherches », Françoise MEIFREDY, *Missions sans frontières*, éditions France Empire, 1966, Paris, 315 p., p. 127.

523- Ernst KLEE, *La Médecine nazie et ses victimes*, Paris, Actes Sud, 1999, 482 p., p. 186.

524- Margit BERNER, « Rassenforschung an Kriegsgefangenen Schwarzen », dans Peter MARTIN et Christine ALONZO, *Zwischen Charleston und Sterschritt. Schwarze in Nationalsozialismus*, *op. cit.*, p. 608.

525- Archives nationales, F/9/2582, groupe de prisonniers à Georges Scapini, 6 septembre 1941.

526- *Ibid.*, 4 septembre 1941.

527- *Ibid.*, « De tous les prisonniers nord africains et occidentaux français », 27 mai 1941.

528- SHD/T 5H16, *Composition française de l'adjudant Édouard Ouedraogo*.

529- « Il y avait une propagande considérable. Il y avait des journaux imprimés en arabe où l'on voyait des avions français abattus, des morts et des colonnes de prisonniers de façon à leur saper le moral », témoignage du Dr Cazaugade, « Troupes coloniales en captivité : dans les Basses-Pyrénées et les Landes : le Fronstalag 222 au polo de Beyris à Bayonne-Anglet et ses kommandos, 1940-1941 », *op. cit.*, p. 18.

530- Archives nationales, F/9/2259, Georges Scapini au secrétaire d'État à la Guerre, 29 septembre 1941.

531- Archives nationales, F/9/2351, inspection du CICR. Semaine du 28 septembre au 4 octobre 1942.

532- SHD/T 34N1097, rapport du médecin-lieutenant Hollecker, 1^{er} décembre 1941

533- CHETOM Fonds GEFFROY 17H39/2 dossier 7.

534- Archives nationales, F/9/2883.

535- Camps de travail de Seicheprey (36 Marocains), Nonsard (51 « Soudanais »), Xivray (48 « Soudanais »), Mailly-le-Camp (51 Algériens).

536- Archives nationales, F/9/2951, note de la direction des prisonniers de guerre, 13 octobre 1943.

537- SHD/T 2P78 et archives nationales, F/9/2276, rapport du colonel Dantan-Merlin, 20 février 1943 et rapport du commandant Detroyat, 9 décembre 1943.

538- Archives nationales, F/9/2951, note de la direction des prisonniers de guerre, 13 octobre 1943

539- *Ibid.*

540- SHD/T 3P64, 15 février 1943.

541- *Ibid.*, 20 décembre 1943, commandant Daveau.

542- Archives nationales, F/9/2258, lettre de l'adjudant-chef Geret, Frontstalag 194, à M. Scapini, Nancy, 21 août 1943.

543- Archives nationales, F/9/2283, 12 août 1943.

544- Françoise MEIFREDY, *Missions sans frontières*, *op. cit.*, p. 21.

545- SHD/T 2P78, section d'Outre-Mer du comité central d'assistance aux P.G., 15 octobre 1941.

546- CAOM, 17G478.

547- Françoise MEIFREDY, *op. cit.*, p. 315.

548- Témoignage de P. de Soyer de Bosmelet, *op. cit.*

549- CAOM 17G477, allocution prononcée par l'adjudant Hag, camp de Caïs, Fréjus. Sans date.

550- SHD/T 3P84, rapport du commandant Daveau, 28 juin 1943.

551- *Ibid.*

552- *Ibid.*, Direction des troupes coloniales, 31 décembre 1942.

553- Archives nationales du Mali 3N78. Rapport sur le recrutement de 1939. Cité par Vincent JOLY, *Le Soudan français de 1939 à 1945*, *op. cit.*, p. 53.

554- SHD/T 34N1097, médecin-lieutenant Hollecker.

555- Hélène DE GOBINEAU, *Noblesse d'Afrique*, *op. cit.*, p. 14.

556- « Oubliés et trahis. Les prisonniers de guerre coloniaux et nord-africains », de Violaine DEJOIE-ROBIN et Armelle MABON, *op. cit.*

557- SHD/T 12P282, compte rendu du sous-lieutenant Cleret.

558- *L'Est Éclair*, « L'affaire du maquis de Boucq devant la cour de justice », 11 juillet 1946.

559- CHETOM, 15H152, journal du « Maquis noir » (maquis 44 du Loir-et-Cher).

560- Archives nationales, F/9/3816, rapport du lieutenant Monorat, 19 avril 1945.

561- Maurice RIVES et de Robert DIETRICH *Héros méconnus, 1914-1918, 1939-1945, Mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Association Frères d'armes, 1990, 350 p., p. 293.

[562](#)- Témoignage de Monsieur Marchand à l'auteur, Mandelieu-la-Napoule, 15 mars 2005.

Troisième partie : L'après-guerre

Chapitre premier – La délicate question des retours, p. 251

563- Marc MICHEL, *Les Africains et la Grande Guerre*, op. cit., p. 198.

564- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'AOF, rapport annuel 1940, câble n°20R du 26 juin 1940.

565- SHD/T 5H12, troupes du groupe de l'AOF. Rapport annuel 1940.

566- *Ibid.*

567- *Ibid.*

568- *Ibid.*

569- CAOM 7G46, Conakry, le gouverneur à tous les cercles et subdivisions, 6 octobre 1940.

570- *Ibid.*

571- CAOM 7G46, gouverneur à tous les cercles et subdivisions, 13 novembre 1940.

572- *Ibid.*

573- *Ibid.*

574- CAOM, FM62, carton 638, dossier 6, gouverneur au haut commissaire de l'Afrique française, 1^{er} décembre 1940.

575- *Ibid.*, général Barrau au haut commissaire de l'Afrique française, 10 décembre 1940.

576- *Ibid.*

577- CAOM FM62, carton 638, dossier 6, secrétaire d'État aux Colonies au haut commissaire de l'Afrique française, 11 janvier 1940.

578- *Ibid.*, haut commissaire de l'Afrique française à messieurs les gouverneurs, 11 janvier 1940.

579- CHETOM 16H183, note de service du 1^{er} bureau de l'état-major de l'armée B.

580- SHD/T 11P18, 9 octobre 1944.

581- SHD/T 11P7, sans date (probablement autour du 10 septembre 1944).

582- CHETOM 15H153, 10 octobre 1944.

583- *Ibid.*

584- SHD/T 11P147, note de service du 1^{er} bureau de la division, 3 octobre 1944.

585- SHD/T 11P7, sans date (probablement autour du 10 septembre 1944).

586- CHETOM 15H153, JMO du BM21.

587- CHETOM 15H154, ordre du jour n° 35.

588- *Ibid.*

589- CHETOM 15H153, JMO du BM21, 9 novembre 1944.

590- SHD/T 12P261, 22 octobre 1944.

591- SHD/T 11P7, 9 octobre 1944.

592- CHETOM 15H153, 10 octobre 1944.

593- Jean de LATTRE de TASSIGNY, *Histoire de la 1^{re} armée française*, Paris, Presses de la Cité, 1971, 654 p., p. 192.

594- André KASPI, *La Deuxième Guerre mondiale. Chronologie commentée*, Perrin, 1990, 580 p., p. 480.

595- SHD/T 12P267, chef de corps du 18^e RTS au 3^e bureau de l'armée B, 6 octobre 1944.

596- Nancy LAWLER, *op. cit.*, p. 181.

597- Section coloniale de l'état-major de la 1^{re} armée à la direction des troupes coloniales, 28 novembre 1944. Cité par Gilles AUBAGNAC, « Le retrait des troupes noires de la première armée à l'automne de 1944 », *Revue Historique des armées*, 1993. Voir aussi Jean-Charles JAUFFRET, *Armées d'Aujourd'hui*, n° 190, « Soldats de la plus grande France : la participation des tirailleurs sénégalais à la Libération en 1944-1945 », p. 156 à 164.

598- *Ibid.*

599- SHD/T 9P135, commandement de la 17^e RM aux formations militaires de la région.

600- SHD/T 6P6, note de service de la direction des troupes coloniales, 26 juin 1945.

601- AN F9/3159, note du service des prisonniers de guerre, déportés et réfugiés, 27 décembre 1944.

602- AN F9/3815, rapport du lieutenant Choukroun.

603- AN F9/3816, assistance coloniale de Lyon, 7 juin 1945.

604- AN F9/3815.

605- AN F9/3815, 28 mai 1945.

606- SHD/T 12P282, rapport du lieutenant-colonel Martinet, 6 septembre 1944.

607- SHD/T 12P282, 19 janvier 1945.

608- AN F9/3815, 19 septembre 1944.

609- *Ibid.*, inspection du 16 septembre 1944.

610- AN F9/3815, lettre du tirailleur Lahsen Ben Mohamed au ministère des Prisonniers de guerre, 20 novembre 1944.

611- SHD/T 5H16, rapport du lieutenant-colonel Quenard, 31 août 1945.

612- SHD/T 9P135, 5 novembre 1945.

613- *Ibid.*

614- Commandant Jacques VERNET, « L'arme de terre en 1945-1946 », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 110, avril 1978, p. 63.

615- SHD/T 6P6, 4^e bureau, état-major des armées, 27 mars 1945.

616- AN F9/3815, direction des troupes coloniales au ministère des Prisonniers de guerre, 15 février 1945.

617- *Ibid.*

618- AN F9/3815, instruction pour le bureau colonial de Paris, 12 janvier 1945.

619- Robert POUJADE, *Le Journal des Combattants*, n° 1991, 7 juin 1986.

620- AN F9/3815, ministère des Colonies à la Direction des troupes coloniales, 22 septembre 1944.

621- *Ibid.*

622- CAOM 7G38, général Dubuisson au gouverneur général de l'AOF, 30 octobre 1939.

623- SHD/T 7P74, inspection des troupes coloniales, 18 janvier 1944.

624- *Ibid.*, 17 mai 1944.

625- SHD/G 83 E 153, rapport de l'adjudant-chef Quinsat, brigade de gendarmerie d'Hyères, 31 octobre 1944.

626- *Ibid.*, 3 novembre 1944.

627- *Ibid.*, 4 novembre 1944.

628- *Ibid.*

629- SHD/T 12P265-2, JMO du 16^e RTS, 26 novembre 1944.

630- SHD/G 34 E 123, rapport de l'adjudant-chef Roque, brigade de gendarmerie de Sète, 19 décembre 1944.

631- *Ibid.*, 21 décembre 1944.

632- *Ibid.*

633- SHD/T 12P265-2, JMO du 16^e RTS, 28 décembre 1944.

634- SHD/G 34 E 123, rapport de l'adjudant-chef Roque, brigade de gendarmerie de Sète, 23 janvier 1945.

635- SHD/T 12P265-2, JMO du 16^e RTS, 21 février 1945.

636- SHD 12P282, rapport du chef de bataillon Quinchard, 4 décembre 1944.

637- AN F9/3815, lettre du caporal Peutraka à Mademoiselle Beauvoir, 13 novembre 1944.

638- SHD/T 29 E 12, rapport du chef d'escadron Duconge, 29 novembre 1944.

639- *Ibid.*

640- SHD/G 12 201 R/4, rapport du chef d'escadron Martin-Morice, 20 décembre 1944.

641- SHD/T 5H16, rapport du lieutenant-colonel Quenard, 31 août 1945.

642- SHD/G 83 E 124, rapport du sous-lieutenant de gendarmerie Faure, 9 janvier 1945.

643- *Ibid.*, 9 avril 1945.

644- *Ibid.*, rapport de l'adjudant-chef de gendarmerie Murati, 30 juin 1945.

645- *Ibid.*, 4 juillet 1945.

646- *Ibid.*, 21 août 1945.

647- Le journal *Combat* du 21 août 1945 évoque la mort de deux civils. Le rapport de gendarmerie évoque également le décès de ces deux civils, sans autre précision.

648- SHD/T 5H16, rapport du lieutenant-colonel Quenard, 31 août 1945.

649- SHD/T 12P282, 26 août 1945.

650- *Ibid.*

651- *Ibid.*

652- SHD/G 34 E 123, rapport de l'adjudant-chef Roque, 22 décembre 1944.

653- SHD/G 83 E 124, rapport du sous-lieutenant de gendarmerie Faure, 9 janvier 1945.

654- SHD/G 83 E 32, 6 septembre 1945.

655- AN F9/3816, ministère des Prisonniers de guerre, 6 décembre 1944.

656- SHD/T 12P282, 4 décembre 1944.

657- SHD/T 9P135, rapport du colonel Rocafort, 5 novembre 1945.

658- CHETOM, C 16 H, historique du 25^e RTS.

659- SHD/T 12P271-3, rapport du commandant Bouillon, 6 mars 1942.

660- SHD/T 12P268, JMO de la 2^e compagnie du bataillon somali.

661- SHD/T 8H82, rapport du colonel Jung, 29 novembre 1944.

662- D'origine circassienne, ces cavaliers musulmans forment, depuis la révolte druze, un groupement de cavalerie en Syrie dont le plus célèbre commandant est le général Collet, compagnon de la Libération.

663- SHD/T 4H369, rapport du capitaine Langlois, 22 mars 1942.

664- SHD/T 12P266, JMO du 17^e RTS.

665- SHD/T 12P271-1, rapport du chef de bataillon de Boissoudy, 2 mars 1942.

666- Nous utiliserons ici l'orthographe utilisée dans les documents d'archives.

667- SHD/T 5H16, rapport du lieutenant-colonel Simeoni, 18 décembre 1944.

668- CAOM 5D302.

669- *Ibid.*

670- *Ibid.*, rapport du général Dagnan, 5 décembre 1944.

671- *Ibid.*

672- Selon le général Dagnan, les tirailleurs de Dakar s'étaient vu retirer leurs souliers pour doter les détachements en partance pour l'AFN ou la métropole.

673- *Ibid.*, rapport du lieutenant-colonel Simeoni, 18 décembre 1944.

674- *Ibid.*

675- *Ibid.*

676- *Ibid.*

677- *Ibid.*, rapport du colonel Le Masle, 5 décembre 1944.

678- *Ibid.*, rapport du général Dagnan, 5 décembre 1944.

679- *Ibid.*, rapport du lieutenant-colonel Le Berre.

680- *Ibid.*

681- *Ibid.*, rapport du chef de bataillon Le Treut, 2 décembre 1944.

682- *Ibid.*, rapport du général Dagnan, 5 décembre 1944.

683- « Intervention force armée du 1^{er} décembre a occasionné chez les mutins les pertes suivantes : Tués : 24 – Morts suite de blessures date 2 décembre : 11 – Blessés en traitement : 35. Côté force armée : 1 tirailleur blessé – 3 officiers dont 2 supérieurs contusionnés suite agression rebelles. », télégramme NR 3373 – 3466/CH du 02/12/44, *Ibid.*

684- *Ibid.*, rapport du général Dagnan, 5 décembre 1944.

685- *Ibid.*, 7 décembre 1944.

686- *Ibid.*, rapport du général Dagnan, 5 décembre 1944.

687- *Ibid.*, rapport du capitaine Castel, 8 février 1945.

688- SHD/T 5H14, 1^{er} bureau de l'état-major de l'AOF, 8 février 1945.

689- Armelle MABON, *Prisonniers de guerre indigènes. Visages oubliés de la France occupée*, op. cit., p. 200.

690- SHD/T 5H16, rapport du général de Périer, 6 février 1945.

691- *Ibid.*

692- *Ibid.*, rapport du général Dagnan, 5 décembre 1944.

693- *Ibid.*, rapport du général de Périer, 6 février 1945.

694- SHD/T 2P78, 15 août 1943.

695- SHD/G 83 E 125, rapport du sous-lieutenant Faure, 10 avril 1945.

696- Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole, op. cit., p. 24.

Chapitre II – Du tirailleur à l'ancien combattant, p. 295

697- Marc MICHEL, *L'Appel à l'Afrique*, op. cit., p. 200.

698- CAOM, affaires politiques 3048, mission d'inspection Demaret, 1919, rapport n°

28. Cité par Marc MICHEL, *L'Appel à l'Afrique*, op. cit. p. 201.

699- Jacques FRÉMEAUX, op. cit., p. 314.

700- CAOM 5D204, 5 juillet 1947.

701- *Ibid.*

702- *Ibid.*

703- CAOM 5D204, secrétaire général de l'ONAC de l'AEF au gouverneur général, 25 août 1947.

704- CAOM 8G36, Direction générale des affaires politiques administratives et judiciaires.

705- CAOM 17G481, Mamadou Seck à l'amiral Platon.

706- SHD, 6H23, 7 mars 1946.

707- *Ibid.*, 16 juin 1946.

708- *Ibid.*

709- *Ibid.*

710- CAOM 5D204, secrétaire général de l'ONAC de l'AEF au gouverneur général, 25 août 1947.

711- *Ibid.*

712- *Rapport annuel de la Cour des comptes*, année 2010, « La décrystallisation des pensions des anciens combattants issus des territoires anciennement sous la souveraineté française : une inégalité de traitement trop longtemps retardée », p. 558.

713- *Ibid.*

714- *Rapport annuel de la Cour des comptes*, année 2010, op. cit., p. 563.

715- *Indigènes*, 2006, réalisé par Rachid Bouchareb. Les tirailleurs sénégalais y apparaissent de façon épisodique, notamment lors de la scène de la chikaya (partage des vivres) à bord du transport de troupe en direction des plages de débarquement en Provence. Une telle scène est imaginaire. Dans les faits, le commandement évitait de mélanger soldats noirs et soldats nord-africains en raison, en particulier, des tensions raciales pouvant survenir entre eux.

716- Archives départementales du Rhône, 437 W 173, lettre de J. Marchiani au préfet régional, 11 mars 1944.

717- *Ibid.*

718- Les propriétaires voisins demandent des prix prohibitifs. L'un d'entre eux intervient directement auprès du maréchal Pétain. D'autres font intervenir les « syndicats » agricoles de la période.

719- Archives départementales du Rhône, 437 W 173, *Le « Tata » sénégalais de Chasselay*, 1948, p. 91.

720- Archives départementales du Rhône, 437 W 173, J. Marchiani, 1948, *Le « Tata » sénégalais de Chasselay*, p. 90.

721- Archives départementales du Rhône, 437 W 173, *La Voix du peuple*, 22 juillet 1947.

722- Bulletin de liaison des anciens du 53^e RICMS, discours du maire de la localité.

723- *Le Monde*, 15-16 août 2004.

724- *Ibid.*

725- *Libération*, 14-15 août 2004.

726- Ce défenseur de la pureté de la langue a vécu entre autres au Mali et il est l'auteur d'un des rares romans français qui donne quelques clefs de l'âme africaine, *Madame Bâ* (2003).

727- France 3, 11 novembre 1996.

728- *Ibid.*

729- *Libération*, 14-15 août 2004.

730- Léopold Sédar SENGHOR, *Œuvre poétique*, op. cit., p. 63.

731- *Ibid.*

732- *Ibid.*, p. 66.

733- Pressbook de la « Journée du tirailleur » 2005, présidence du Sénégal, discours du président Abdoulaye Wade, 23 août 2005.

734- *Ibid.*

735- Discours du président Wade, 23 août 2004, *Ancre d'Or-Bazeilles*, sept.-oct. 2004.

736- « Le 1^{er} décembre 1944, à Thiaroye ou le massacre des tirailleurs sénégalais anciens prisonniers de guerre », *Revue sénégalaise d'Histoire*, n° 1/1995.

737- *Le Soleil*, 23 août 2004.

738- Le quotidien *Le Monde*, dans son édition du 24/08/04, fixe le nombre de morts à 24. En mai 2001 et en juin 2004, l'hebdomadaire *Marianne* avance celui de 25 puis l'estime à près d'une soixantaine. Enfin, *Le Canard enchaîné* en janvier 1998 parlait, lui, de « 380 Africains massacrés ».

739- « Cette tragédie qui a été rangée dans le musée de l'oubli à l'image de ces corps enfouis dans les tombes noires de Thiaroye, méritait depuis longtemps un sort qui soit à la dimension de l'injustice et de l'ingratitude dont ils ont été victimes depuis 1944. Sur cette affaire qui mérite un procès au même titre que celui qui se passe sur la Bosnie, le peuple sénégalais semble avoir été victime d'une amnésie collective. » Mamadou Moustapha Dieng, « Les Tirailleurs sénégalais enfin ressuscités », *Le Soleil*, 23 août 2004.

740- « En procédant à ce rituel, le président vient de rendre hommage, après 60 ans, aux hommes de la 9^e division de l'infanterie coloniale d'où venaient les fusillés de Thiaroye. » Oumar NDIAYE, « Dépôt de gerbe de fleurs au cimetière de Thiaroye : Me Wade ressuscite les martyrs oubliés », *Le Soleil*, 23 août 2004. Mais également l'article de Samy Ghorbal, « Champ d'honneur », *Jeune Afrique l'Intelligent*, n° 2277, août 2004.

741- Charles ONANA, *La France et ses tirailleurs*, Paris, Duboiris, 243 p., p. 116. Les documents relatifs à la révolte et à la répression de Thiaroye sont aujourd'hui librement communicables auprès du Service historique de la Défense à Vincennes.

742- « La parole et l'écrit ».

743- « Thiaroye, une histoire écorchée », *La Petite Fabrique de l'Histoire*, France Culture, 16 novembre 2005, émission réalisée par Raphaël KRAFFT et Marie-Ange GARANDEAU.

744- *Ibid.*

745- « Le souvenir naufragé des Africains de la Libération », Stephen SMITH, *Le Monde*, 15-16 août 2004.

746- « Film qui a rencontré l'opposition même pas voilée de la France, qui, selon Sembène Ousmane, “a exercé de fortes pressions sur les acteurs français pour les dissuader de jouer et a fait survoler le plateau par des avions de la base de Dakar” », « Camp de Thiaroye de Ousmane Sembène/Thierno Faty Sow », dossier de présentation du cinéma d'art et d'essai *Le France*, Saint-Étienne, 2001.

747- Michel BRAUDEAU, *Le Monde*, 9 septembre 1988.

Conclusion, p. 317

748- Raoul GIRARDET, *L'Idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, La Table ronde, 1972, 332 p., p. 195.

749- Parmi les fantasmes entourant encore la mémoire des tirailleurs sénégalais de la période, figure en bonne place l'idée qu'ils auraient été écartés des différents défilés nationaux, 8 mai et 11 novembre, de la période. De nombreuses photographies démentent de telles allégations.

750- En 1948, plus de 2 000 soldats africains servent en Indochine. Ils sont 19 000 en 1954, soit près de 15% du corps expéditionnaire. Michel BODIN, *Les Africains dans la guerre d'Indochine 1947-1954*, op. cit., p.10.

751- À la guerre. *Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 450 p., p.375.

752- La tragédie de Thiaroye est source encore aujourd'hui de nombreux fantasmes portant notamment sur le traitement des corps des victimes du 1^{er} décembre 1944 ou sur la disparition volontaire de pièces d'archives permettant une mise en accusation des autorités de l'époque.

753- François-Xavier NÉRARD au colloque *Les Massacres racistes de l'armée allemande en 1940*, musée de la Résistance du Morvan, 19 novembre 2011.

Sources

Sources imprimées

Service historique de la Défense (SHD), archives de l'armée de Terre (Vincennes)

Occupations de la Rhénanie et de la Ruhr

7N 2633, 7N 2655, 7N 2658, 7N 2667, 7N 2668.

Troupes coloniales, 1919-1939

7N 3466/A, 7N 3466/B, 7N 3479, 7N 3482, 7N 3485, 7N 3927, 7N 4034, 7N 4041, 7N 4042, 7N 4086, 7N 4193, 7N 4194, 7N 4195, 7N 4196, 7N 4197, 9N 268, 9N 269, 9N 270, 9N 329.

Campagne de 1939-1940

27 N 22, 27 N 68, 30 N 255, 30 N 256, 30 N 257, 30 N 258, 30 N 259, 32 N 391, 32 N 392, 32 N 393, 32 N 394, 32 N 395, 32 N 396, 32 N 397, 32 N 398, 32 N 399, 32 N 400, 32 N 401, 32 N 402, 32 N 403, 32 N 404, 32 N 404, 32 N 405, 32 N 406, 32 N 407, 32 N 408, 32 N 409, 32 N 410, 32 N 411, 32 N 412, 32 N 413, 32 N 415, 32 N 416, 32 N 417, 32 N 418, 32 N 419, 32 N 420, 32 N 421, 32 N 422, 32 N 423, 32 N 424, 32 N 425, 32 N 426, 32 N 427, 32 N 428, 32 N 429, 32 N 430, 32 N 431, 32 N 432, 32 N 433, 32 N 434, 32 N 435, 32 N 436, 32 N 437, 32 N 438, 32 N 439, 32 N 440, 32 N 441, 32 N 442, 32 N 443, 32 N 444, 32 N 445, 32 N 446, 32 N 446, 32 N 1066, 34 N 1067, 34 N 1068, 34 N 1069, 34 N 1070, 34 N 1071, 34 N 1072, 34 N 1073, 34 N 1074, 34 N 1075, 34 N 1076, 34 N 1077, 34 N 1078, 34 N 1079, 34 N 1080, 34 N 1081, 34 N 1082, 34 N 1084, 34 N 1086, 34 N 1088, 34 N 1089, 34 N 1090, 34 N 1091, 34 N 1092, 34 N 1093, 34 N 1094, 34 N 1097, 34 N 1098, 34 N 1099, 34 N 1100, 34 N 1101, 34 N 1102.

Régime de Vichy

1 P 55, 1 P 64, 1 P 79, 1 P 20, 1 P 129, 2 P 11, 2P78, 3 P 8, 3 P 84, 3 P 53, 3 P 161

Alger, état-major du général Giraud

5 P 38, 5 P 39

Alger, puis Paris, cabinet du ministre

6 P 6, 6 P 12, 6 P 17

Alger, puis Paris, état-major général de guerre puis état-major de l'armée

7 P 53, 7 P 54, 7 P 74, 7 P 230, 7 P 263, 7 P 264

Divisions, puis régions militaires

9 P 32, 9 P 41, 9 P 61, 9 P 135

Grandes unités, 1940-1945

11 P 1, 11 P 6-1, 11 P 6-2, 11 P 7, 11 P 8, 11 P 9, 11 P 10, 11 P 11, 11 P 12, 11 P 13, 11 P 15, 11 P 16, 11 P 18, 11 P 21, 11 P 43, 11 P 146, 11 P 147, 11 P 148, 11 P 149, 11 P 150, 11 P 151, 11 P 152, 11 P 153, 11 P 154, 11 P 155, 11 P 156, 11 P 157, 11 P 158, 11 P 161, 11 P 162, 11 P 249-3, 11 P 250, 11 P 251, 11 P 252, 11 P 253-1, 11 P 253-2, 11 P 253-3, 11 P 254-1, 11 P 254-3, 11 P 254-4

Petites unités, 1940-1945

12P261-2, 12P261-3, 12P261-4, 12P261-5, 12P262, 12P263-1, 12P263-2, 12P263-4, 12P264-1, 12P264-2, 12P264-3, 12P265-1, 12P265-2, 12P266, 12P267-1, 12P267-2, 12P267-3, 12P267-4, 12 P 268 – 2, 12 P 268 – 3, 12 P 268- 4, 12 P 268 – 5, 12 P 268 – 6, 12 P 268 – 7, 12 P 268 – 8, 12 P 269, 12 P 270 – 1, 12 P 270 – 2, 12 P 270 – 3, 12 P 271 – 1, 12 P 271 – 2, 12 P 271 – 3, 12 P 271 – 4, 12 P 271 – 5, 12 P 271 – 6, 12 P 271 – 7, 12 P 272 – 1, 12 P 272 – 2, 12 P 272 – 3, 12 P 272 – 4, 12 P 272 – 5, 12 P 272 – 6, 12 P 272 – 7, 12 P 272 – 8, 12 P 272 – 9, 12 P 273 – 1, 12 P 275 – 2, 12 P 279 – 4, 12 P 282 – 1, 12 P 282 – 2, 12 P 282 – 3, 12 P 282 – 4, 12 P 282 – 5, 12 P 282 – 6, 12 P 282 – 7, 12 P 282 – 8

Afrique occidentale française

5 H 10, 5 H 12, 5 H 13, 5 H 14, 5 H 15, 5 H 16, 5 H 183

Afrique équatoriale française

6 H 7, 6 H 8, 6 H 9, 6 H 10, 6 H 12, 6 H 13, 6 H 15, 6 H 16, 6 H 17, 6 H 18, 6 H 19, 6 H 20, 6 H 22, 6 H 23, 6 H 95, 6 H 99, 6 H 100, 6 H 125, 6 H 151, 6 H 234

Service historique de la Défense, archives de la Gendarmerie nationale (Vincennes)

Brigade territoriale de Mont-de-Marsan

40 E 408, 40 E 515, 40 E 516

Compagnie des Landes à Mont-de-Marsan

40 E 23

Section de Mont-de-Marsan

40 E 51

Compagnie du Var à Draguignan

83 E 31, 83 E 32

Section de Fréjus

83 E 125, 83 E 124, 83 E 131

Section de Toulon

83 E 153

Brigade territoriale d'Hyères

83 E 317, 83 E 320

Brigade territoriale de Saint-Raphaël

83 E 440

Brigade de recherche Toulon

83 E 534

Compagnie du Lot-et-Garonne à Agen

47 E 59

Section d'Agen

47 E 100

Brigade territoriale d'Agen

47 E 140, 47 E 142

Compagnie de l'Hérault Montpellier

34 E 68

Brigade territoriale d'Agde

34 E 135, 34 E 151

Brigade territoriale de Sète

34 E 551, 34 E 558

Section de Sète

34 E 123, 34 E 129

Compagnie du Finistère, Quimper

29 E 12

Brigade territoriale de Morlaix

29 E 246, 29 E 245

Brigade de recherche de Brest

29 E 83

Brigade territoriale de Versailles

12 201 R/4

Service historique de la Défense, Centre d'histoire et d'études des troupes d'outre-mer (Fréjus)

15 H 5, 15 H 17, 15 H 22, 15 H 25, 15 H 30, 15 H 34, 15 H 55, 15 H 141, 15 H 142, 15 H 143, 15 H 143, 15 H 144, 15 H 145, 15 H 146, 15 H 147, 15 H 148, 15 H 148, 15 H 149, 15 H 150, 15 H 151, 15 H 152, 15 H 153, 15 H 154, 15 H 155, 15 H 156, 15 H 156, 15 H 156, 15 H 157, 15 H 158, 15 H 158, 16 H 14, 16 H 15, 16 H 16, 16 H 23, 16 H 25, 16 H 26, 16 H 188, 16 H 196, 16 H 202, 16 H 213, 16 H 214, 16 H 225, 16 H 226, 16 H 227, 16 H

Fonds privés

17 H 4, 17 H 7, 17 H 16, 17 H 25, 17 H 27, 17 H 30, 17 H 39, 17 H 44, 18 H 1, 18 H 16, 18 H 18, 18 H 22, 18 H 23, 18 H 25, 18 H 32, 18 H 66, 18 H 71, 18 H 74, 18 H 82, 18 H 98, 18 H 99, 18 H 104, 18 H 116, 18 H 117, 18 H 205, 18 H 221

Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (Fort d'Ivry) :

Films

3H009	<i>Actualités américaines</i> (4 août 1944) : Libération de la ville de Rennes. Des tirailleurs sénégalais défilent en ville
ACT 15	<i>Embarquement à bord du croiseur</i> Émile-Bertin (1944) : embarquement des tirailleurs à Alger, revue des troupes
ACT 22	<i>Libération de l'île d'Elbe</i> (1 ^{er} juin 1944) : progression des navires en mer, débarquement, revue des tirailleurs par le général de Lattre
ACT 50	<i>Le général de Gaulle inspecte l'armée B en Tunisie</i> » (avril 1944) : plans de tirailleurs sénégalais de la 9 ^e DIC
ACT 385	<i>Inauguration d'un Tata dans les environs de Lyon</i> (30 juin 1945) : inauguration de la nécropole, défilé des troupes
FT 136	<i>La 9^e DIC au combat</i> (1945) : débarquement de l'île d'Elbe, débarquement et combats de Provence, combats dans le Doubs
J49	<i>Journal filmé de l'armée</i> , n° 49 (19 juillet 1945) : inauguration d'un cimetière sénégalais dans le centre de la France
J6	<i>Journal de guerre</i> , n° 6 (4 novembre 1939) : tirailleurs sénégalais en Alsace, vie quotidienne des tirailleurs et scène du front
OFIC 10	<i>En Afrique en 1943</i> (1943) : défilé et revue de tirailleurs sénégalais à Dakar
OFIC 28	<i>En Syrie et au Liban avec les FFL</i> (1943) : mise en place d'une pièce d'artillerie par des soldats noirs, revue des troupes
SCA 127	<i>1857-1957 : les troupes africaines ont cent ans</i> (11 juillet 1957) : embarquement en Afrique en 1939, combats de Tunisie, d'Italie, de Provence, etc.
SCA 20	<i>Troupes d'Afrique</i> (1 ^{er} décembre 1946) : débarquement de l'île d'Elbe, prise de soldats allemands par des tirailleurs sénégalais, soldats noirs devant la maison de Napoléon
AA52	<i>Die Deutschen Wochenschau</i> , 27 ^e semaine, 15 janvier 1941

9 F 2108, 9 F 2141, 9 F 2147, 9 F 2148, 9 F 2152, 9 F 2172, 9 F 2175,
9 F 2142, F 9 2257, F 9 2258, F 9 2259, F9 2262, F 9 2271, F 9
2276, F 9 2277, F 9 2280, F 9 2325, F 9 2336, F 9 2347, F 9
2348, F 9 2351, F 9 2352, F 9 2353 F 9 2354, F 9 2355, F 9
2356, F 9 2259, F 9 2260, F 9 2261, F 9 2571, F 9 2580, F 9
2581, F 9 2582, F 9 2808, F 9 2811, F 9 2883, F 9 2908, F 9
2918, F 9 2920, F 9 2941, F 9 2951, F 9 2956.11, F 9 2958.16, F
9 2959.17, F 9 2963, F 9 2964, F 9 2965, F 9 2966, F 9 2967, F 9
3027, F 9 3113.1, F 9 3120, F 9 3159, F 9 3577, F 9 3657, F9
3815, F9 3816

Archives nationales, centre des archives d'outre-mer (Aix-en-Provence)

5D192, 5D204, 5D217, 5D302, 7G29, 7G31, 7G38, 7G46, 8G30,
8G36, 15G16, 15G24, 15G34, 17G40, 17G98, 17G121, 17G124,
17G140, 17G415, 17G477, 17G478, 17G480, 17G48, 18G102,
21G74

Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris)

Section Europe, 1919-1929, correspondances politiques et
commerciales, Rive gauche du Rhin, occupation militaire :
959-3, 953-bis, 953-b, 953-c, 959-5, 959-6, 959-33, 959-34, 959-34a

Archives départementales

Archives départementales du Rhône
4737 W 173

Archives départementales de l'Oise
33 W 8259

Archives départementales de l'Yonne
ADY 1 W 219

Archives départementales de l'Aube
SC7294, 112PL45, 112PL50

Archives départementales de la Seine-Maritime
1 Mi 1732, Z7828

Archives départementales de la Nièvre
999W1500, 999W62/5, 2Y1277, 1 Per 285

Archives départementales de la Marne
R 195, 31W224/225, 84W139/40, 37 W 9, 4 W 6

Medienzentrum für Westfalen (Münster – Allemagne)

4244159 : « Kriegsgefangen ! Bilder aus dem Lager Hemer » (1995).

Cinémathèque Pathé-Gaumont (Saint-Ouen) :

PJ 1936 364 1
3943EJ31133

28/10/36, Pathé, *Fête du 10^e RTS*
26/10/39, Gaumont Journal Éclair, *À Dakar se poursuit le recrutement des soldats pour l'armée noire*

PJ1940547 G

02/05/40, Pathé, *Le Transport des troupes coloniales*

3949EJ31365

07/09/39, Gaumont Journal Éclair, *L'Entraînement des troupes noires à Dakar*

3947EJ31278

23/11/39, Gaumont Journal Éclair, *Les Troupes noires au front*

3950GJ00006

14/12/39, Gaumont Journal Gaumont, *Un centre de repos pour les soldats africains*

PJ19405306

04/01/40, Pathé, *Un magazine pour les soldats sénégalais*

Sources orales

Entretien avec Monsieur Maurice FEAUVEAU, 10 octobre 2004, Maintenon (Eure-et-Loir). Engagé volontaire au 2^e RTS, il effectue toute la campagne de mai et juin 1940 dans cette unité.

Entretien téléphonique avec Madame Colette EKPAZO, 28 octobre 2004. Madame Ekpazo est la fille de Siméon Ekpazo, tirailleur originaire du Dahomey. Prisonnier de guerre en 1940, il fonde une famille en France.

Entretien avec Madame Sylvaine MARCHAND, 3 novembre 2004, Nancy (Meurthe-et-Moselle). Réfugiée en Haute-Saône en juin 1940, Madame Marchand assiste à l'exécution de tirailleurs sénégalais par les troupes allemandes.

Entretien avec Monsieur Vincent NEDELEC, 10 décembre 2004, Nancy (Meurthe-et-Moselle). Adolescent, il forme un groupe de résistants dans la région de Toul. Il aide à la libération de prisonniers de guerre coloniaux qui intègrent par la suite son groupe.

Entretien avec Monsieur Roger GUNTHER, 3 mars 2005, Montigny-les-Metz (Moselle). Auteur de l'ouvrage *Le Petit Chef*, Monsieur Gunther s'est engagé au sein du 6^e RTS en Afrique avec lequel il a participé aux campagnes de la Libération.

Entretien avec Monsieur Michel EL BAZE, 10 avril 2005, Nice (Alpes-Maritimes). Engagé volontaire dans un régiment de tirailleurs sénégalais en 1939, il combat en France en 1940 où il assiste à des exécutions de tirailleurs.

Entretien avec Monsieur Émile MARCHAND, 11 avril 2005, Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes). Fait prisonnier durant la campagne de 1940, il est interné dans la région de Nuremberg (Allemagne) avec des prisonniers de guerre noirs.

- Entretien avec Pierre MESSMER, 2 octobre 2006, Paris. Pierre Messmer, ancien Premier ministre, fut officier dans un régiment de tirailleurs sénégalais en 1938-1939.
- Entretien avec Hélène SCHONBERG, 15 novembre 2006, Courbevoie (Hauts-de-Seine). Madame Schonberg résidait à Châtillon-sur-Seine durant l'occupation. Elle côtoya des tirailleurs sénégalais prisonniers de guerre coloniaux, internés dans la région.
- Entretien avec Monsieur Michel ARNOULD, 12 juillet 2007, Tilloy-Bellay (Marne). Originaire de cette localité, il fut réquisitionné par les troupes allemandes afin d'inhumer les cadavres des tirailleurs tombés durant les combats et au cours d'exécutions sommaires.
- Entretiens avec d'anciens tirailleurs à la maison du combattant de Dakar et de Thiès (Sénégal), novembre 2006.
- Entretiens avec d'anciens tirailleurs à la Maison du Combattant de Niamey (Niger), novembre 2003.

Bibliographie

La présente bibliographie n'est pas exhaustive de notre sujet. Elle a pour simple objectifs de fournir quelques indications pour les lecteurs désirant approfondir leurs connaissances.

Ouvrages généraux

- ALARY Eric, VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, GAUVIN Gilles, *Les Français au quotidien, 1939-1949*, Paris, Perrin, 2006, 850 p.
- AMORETTI Henri, *Lyon Capitale, 1940-1944*, Paris, France-Empire, 1964, 419 p.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *L'Enfant de l'ennemi 1914-1918. Viol, avortement, infanticide pendant la Grande Guerre*, Paris, Aubier, 1995, 223 p.
- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *La Guerre des enfants, 1914-1918. Essai d'histoire culturelle*, Paris, A. Colin, 1994, 350 p.
- AZÉMA Jean-Pierre (sous la direction de), *Jean Moulin face à l'histoire*, Paris, 2000, Flammarion, 418 p.
- AZÉMA Jean-Pierre et BÉDARIDA François, *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, 788 p.
- AZÉMA Jean-Pierre, 1940, *L'Année terrible*, Paris, Seuil, 1990, 380 p.
- BECKER Annette, « Mémoire et commémorations. Les atrocités allemandes de la Première Guerre mondiale dans le Nord de la France », *Revue du Nord*, 1992.
- BECKER Annette, *La Guerre et la foi, de la mort à la mémoire, 1914-1930*, Paris, A. Colin, 1994, 141 p.
- BECKER Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998, 405 p.
- BECKER Jean-Jacques et AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *Les Sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Paris, A. Colin, 1990, 495 p.
- BECKER Annette et AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, 14-18, *Retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 272 p.
- BECKER Jean-Jacques, *Guerre et culture (1914-1918)*, Paris, A. Colin, 1994, 445 p.

- BOISVERT Jean-Jacques, *Les Relations franco-allemandes en 1920*, Montréal, Presse de l'université du Québec, 1977, 281 p
- BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1995, 559 p.
- Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, *La Libération de la France*, Paris, éditions du CNRS, 1976, 1054 p.
- CORDIER Daniel, *Jean Moulin. L'inconnu du Panthéon*, t.2, *Le Choix d'un destin juin 1936-novembre 1940*, Paris, JC Lattès, 1989, 762 p.
- CRÉMIEUX-BRILAHG Jean-Louis, *La France Libre : de l'appel du 18 juin à la Libération*, Paris, Gallimard, 1996, 969 p.
- DOISE Jean et VAÏSSE Maurice, *Diplomatie et outil militaire, 1871-1969*, Imprimerie nationale, 1987, 566 p.
- EL KENZ David (sous la direction de), *Le Massacre, objet d'histoire*, Paris, Gallimard, 2005, 560 p.
- GEIGER Wolfgang, *L'Image de la France dans l'Allemagne nazie, 1933-1945*, Rennes, P.U.R., 1999, 412 p.
- HUSSON Édouard, « L'appareil de terreur de Himmler, le commandement de la Wehrmacht et les projets génocidaires du régime nazi. Le développement des méthodes d'extermination en Pologne et en Union soviétique (1939-1941) », dans *La Revue d'histoire de la Shoah*, n° 187, juillet-décembre 2007, p. 72.
- KASPI André, *La Libération de la France : juin 1944-janvier 1946*, Paris, Le Grand Livre du mois, 1995, 562 p.
- KLEE Ernst, *La Médecine nazie et ses victimes*, Paris, Actes Sud, 1999, 482 p.
- MARTIN Peter et ALONZO Christine (sous la direction de), *Zwischen Charleston und Stechschritt. Schwarze im Nationalsozialismus*, Dölling und Galitz Verlag, Hamburg, 2004, 790 p.
- NOBECOURT Jacques, *Une histoire politique de l'Armée*, Paris, Seuil, 1967, 333 p.
- PAILHES Gontran, *Rouen et sa région pendant la guerre 1939-1945*, Luneray, Bertout, 1993, 309 p.
- SEMELIN Jacques, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, 2005, 490 p.
- WETTE Wolfram, *Les Crimes de la Wehrmacht*, Paris, Perrin, 2009, 386 p.

Ouvrages spécialisés

Combats et combattants

- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, *14-18, Les Combattants des tranchées*, Paris, A. Colin, 1986, 223 p.

- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER Annette, INGRAO Christian (sous la direction de), *La Violence de guerre*, Paris, Complexe, 2002, 348 p.
- BARTOV Omer, *L'Armée d'Hitler. La Wehrmacht, les nazis et la guerre*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 317 p.
- BROWNING Christopher R., *Des hommes ordinaires, le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la Solution finale en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, 284 p.
- BRUGE Roger, *Les Combattants du 18 juin*, t.1, *Le Sang versé*, Paris, Fayard, 1982, 585 p.
- BRUGE Roger, *Les Combattants du 18 juin*, t.2, *Les Derniers Feux*, Paris, Fayard, 1984, 650 p.
- BRUGE Roger, *Les Combattants du 18 juin*, t.3, *L'Armée broyée*, Paris, Fayard, 1987, 435 p.
- BRUGE Roger, *Les Combattants du 18 juin*, t.4, *Le Cessez-le-feu*, Paris, Fayard, 1988, 381 p.
- BRUGE Roger, *Les Combattants du 18 juin*, t.5, *La Fin des généraux*, Paris, Fayard, 1989, 484 p.
- BRUGE Roger, *Juin 1940, le mois maudit*, Paris, Fayard, 1980, 231 p.
- CRÉMIEUX-BRILHAC Jean-Louis, *Les Français de l'An 40*, t.2, « Ouvriers et soldats », Paris, Gallimard, 1990, 740 p.
- DOWER John W., *War without Mercy. Race and Power in the Pacific War*, New York, Pantheon Books, 1986, 399 p.
- DUTAILLY Henri, *Les Problèmes de l'armée de terre française, 1935-1939*, Imprimerie nationale, 1980, 449 p.
- FUSSEL Paul, *À la guerre. Psychologie et comportements pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Seuil, 1992, 448 p.
- GRAS Yves, *La 1^e DFL. Les Français libres au combat*, Paris, Presses de la Cité, 1983, 446 p.
- GAUJAC Paul, *L'Armée de la victoire*, t.1, *Le Réarmement, 1942-1943*, Paris, Lavauzelle, 1984, 187 p.
- GAUJAC Paul, *L'Armée de la victoire*, t.2, *De Naples à l'île d'Elbe*, Paris, Lavauzelle, 1985, 203 p.
- GAUJAC Paul, *L'Armée de la victoire*, t.3, *De la Provence à l'Alsace*, Paris, Lavauzelle, 1985, 203 p.
- GAUJAC Paul, *L'Armée de la victoire*, t.4, *Du Rhin au Danube*, Paris, Lavauzelle, 1986, 219 p.
- Le Général Leclerc et l'Afrique Française libre 1940-1944*, Actes du colloque international de Paris, novembre 1987, Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque, Saint-Germain-en-Laye, 1988, 630 p.
- GEOFFROY Michel, *Colonel Cazeilles, 12 août 1893-15 juin 1940. L'honneur des armes*, Panazol, Lavauzelle, 1998, 296 p.
- HARDY Serge, dans *De la morale au moral des troupes ou l'histoire des*

- B.M.C., Panazol, Lavauzelle, 2004, 363 p.
- HILLEL Marc, *Vie et mœurs des GI's en Europe, 1942-1947*, Paris, Balland, 1981, 269 p.
- HILLEL Marc, *L'Occupation française en Allemagne*, Paris, Balland, 1983, 400 p.
- HORNE John et KRAMER Alan, 1914, *Les Atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005, 640 p.
- KLEE Ernst et DRESSEN Willi, *Gott mit uns, der deutsche Vernichtungskrieg im Osten 1939-1945*, Frankfurt am Main, S. Fischer, 1989, 260 p.
- KESTING Robert W., « Forgotten Victims : Blacks in the Holocaust », *Journal of Negro History*, vol. 77, n° 1 (hiver 1992), p. 30-36.
- LELEU Jean-Luc, « La division SS-Totenkopf face à la population civile du nord de la France en mai 1940 », *39-45 Magazine*, n° 177, mars 2001.
- LÉVISSE-TOUZÉ Christine (sous la direction de), *La Campagne de 1940*, Paris, Tallandier, 2001, 585 p.
- NOTIN Jean-Christophe, *Les vaincus seront les vainqueurs. La France en Allemagne 1945*, Paris, Perrin, 2004, 524 p.
- PAOLI François-André, *L'Armée française de 1919 à 1939*, Paris, Service historique de l'armée de terre, 1975, 170 p.
- RECHAM Belkacem, *Les Musulmans algériens dans l'armée française, 1919-1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, 327 p.
- ROYNETTE Odile, « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, 460 p.
- SCHECK Raffael, *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais mai juin 1940*, Paris, Tallandier, 2006, 288 p.
- STREIT C., *Keine Kameraden. Die Wehrmacht und die sowjetschen Kriegsgefangenen 1941-1945*, Stuttgart, 1978, 448 p.
- VAÏSSE Maurice (sous la direction de), *Mai-Juin 1940, Défaite française, victoire allemande, sous l'œil des historiens étrangers*, Paris, Autrement, 2000, 222 p.
- VERNET Jacques (chef de bataillon), *Le Réarmement et la réorganisation de l'armée de terre française, 1943-1946*, Vincennes, SHAT, 1980, 241 p.
- VERNET Jacques (chef de bataillon), « L'arme de terre en 1945-1946 », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 110, avril 1978, p. 45-73.
- WEBER Eugène, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 845 p.

- AUBAGNAC Gilles, « Les troupes noires dans le contexte de l'armée B en 1944 entre gestion politique et gestion des effectifs », *Les Troupes de marine dans l'armée de terre, un siècle d'histoire 1900-2000*, Paris, Lavauzelle, 2001, 444 p.
- BERGOT Erwan, *La Coloniale du Rif au Tchad*, Paris, Presses de la Cité, 1982, 262 p.
- BODIN Michel, *Les Africains dans la guerre d'Indochine 1947-1954*, Paris, L'Harmattan, 2000, 240 p.
- Cahiers de l'association mémoire collective en Béarn, n° 1, 1995, *Le Frontstalag 222 de Bayonne*.
- CARLIER Guy, PEDRONCINI Guy (sous la direction de), *Les Troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Economica, 1997, 206 p.
- Centre d'études d'histoire de la Défense, *Les Troupes de marine dans l'armée de terre. Un siècle d'histoire 1900-2000*, actes du colloque organisé en 2000 à Paris, Lavauzelle, Panazol, 2001, 445 p.
- CLAYTON Anthony, *Histoire de l'armée française en Afrique*, Paris, Albin Michel, 1994, 550 p.
- DEROO Éris, CHAMPEAUX Antoine, *La Force noire. Gloire et infortunes d'une légende coloniale*, Paris, Tallandier, 2006, 224 p.
- ECHENBERG Myron, « Morts pour la France ; the African Soldiers in France during the Second World War », *Journal of African History*, 26, n° 4, 1985.
- ECHENBERG Myron, « Tragedy of Thiaroye : the Senegalaise Soldier's uprising in Africa », in *Labor History of Africa*, COHEN R., J. COPANS et P. GUTKIND, Beverly Hills, Sage Publications, 1978.
- ECHENBERG Myron, « Les migrations militaires en AOF, 1900-1945 », *Canadian Journal of African Studies*, XIV, 3, 1980.
- ECHENBERG Myron, *Colonial conscripts : the Tirailleurs Senegalais in French West Africa, 1857-1960*, Portsmouth, N.H., Heinemann, 1991, 236 p.
- ECHENBERG Myron, « Faire du nègre : Military Aspects of Population Planning in French West Africa, 1920-1940 » dans *African population and capitalism : Historical Perspectives*, D.D. CORDELL and J. GREGORY, Londres, Westview Press, 1987.
- FARGETTAS Julien, « La Révolte des tirailleurs sénégalais de Tiaroye », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n° 92, octobre-décembre 2006.
- FRÉMEAUX Jacques, *L'Afrique à l'ombre des épées*, t.1, *Des établissements côtiers aux confins sahariens : 1830, 1930*, 191 p., et t.2, *Officiers administrateurs et troupes coloniales : 1830-1930*, 311 p., Paris, Service historique de l'armée de terre, 1993 et 1995.
- FRÉMEAUX Jacques, *Les Colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, Paris, 14-18 Éditions, 2006, 393

p.

- JOLY Vincent, *Le Soudan français de 1939 à 1945, une colonie dans la guerre*, Paris, Karthala, 2006, 650 p.
- LAWLER Nancy, *Soldats d'infortune. Les tirailleurs ivoiriens de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, L'Harmattan, 1996, 272 p.
- LE NAOUR Jean-Yves, *La Honte noire. L'Allemagne et les troupes coloniales françaises, 1914-1945*, Paris, Hachette Littératures, 2003, 277 p.
- MABON Armelle, *Prisonniers de Guerre « indigènes ». Visages oubliés de la France occupée*, Paris, La Découverte, 2010, 298 p.
- MABON Armelle, « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité » dans *Hommes et Migrations*, n° 1235, janvier-février 2002.
- MANN Gregory, *Native Sons. West African Veterans and France in the Twentieth Century*, Londres, Duke University Press, 2006, 335 p.
- MICHEL Marc, *L'Appel à l'Afrique. Contributions à l'effort de guerre en AOF, 1914-1919*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 540 p.
- MICHEL Marc, *Les Africains et la Grande Guerre. L'Appel à l'Afrique (1914-1919)*, Paris, Karthala, 2003, 202 p.
- ONANA Charles, *La France et ses tirailleurs*, Paris, Duboiris, 243 p.
- RIESZ J. et SHULTZ J., *Tirailleurs sénégalais. Zur bildlichen und literarischen Darstellung afrikanischer Soldaten im Dienste Frankreichs*, Peter Lang, Frankfurt am Main, 1989, 280 p.
- RIVES Maurice et DIETRICH Robert, *Héros méconnus, 1914-1918, 1939-1945, Mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, Association Frères d'armes, 1990, 350 p.

Colonisation/décolonisation

- AGERON Charles-Robert (sous la direction de), *Les Chemins de la décolonisation de l'empire colonial français*, éd. du CNRS, Paris, 1986, 565 p.
- AGERON Charles-Robert, *La Survivance d'un mythe : la puissance par l'empire colonial (1944-1947)*, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 287, 1990.
- AGERON Charles-Robert, « Les colonies devant l'opinion publique française (1919-1939) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1990, n° 286.
- AKPO-VACHÉ Catherine, *L'AOF et la Seconde Guerre mondiale (septembre 1939-octobre 1945)*, Kathala, 1996, 330 p.
- BLANCHARD Pascal, LEMAIRE Sandrine, *Culture impériale, les colonies au cœur de la République, 1931-1961*, Paris, Autrement, 2004, 276 p.

- BOUCHE Denise, « Le Retour de l'Afrique Occidentale Française dans la lutte contre l'ennemi aux côtés des Alliés », *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 29, n° 114 (avril 1979).
- BRUNSCHWIG Henri, *L'Afrique noire au temps de l'Empire français*, Paris, Denoël, 1986, 280 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *L'Afrique occidentale au temps des Français : colonisateurs et colonisés (1860-1960)*, Paris, La Découverte, 1992, 450 p.
- COQUERY-VIDROVITCH Catherine, *Des victimes oubliées du nazisme, les Noirs et l'Allemagne dans la première moitié du 20^e siècle*, Paris, Le Cherche Midi, 2007, 195 p.
- GIRARDET Raoul, *L'Idée coloniale en France 1871-1962*, Paris, La Table ronde, Paris, 1972, 506 p.
- LFEUVRE Daniel, *Pour en finir avec la repentance coloniale*, Paris, Flammarion, 2006, 229 p.
- LÉVISSE-TOUZÉ Christine, *L'Afrique du Nord dans la guerre, 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998, 467 p.
- LIAUZU Claude, *Violence et colonisation*, Paris, Syllepse, 2003, 215 p.
- MICHEL Marc, « La puissance par l'Empire. Note sur la perception du facteur impérial dans l'élaboration de la Défense nationale (1936-1938) », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 254, 1982.
- MICHEL Marc, « Mémoire officielle, discours pratique coloniale. Le 14 juillet et le 11 novembre au Sénégal entre les deux guerres », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, n° 287, 1990.
- MICHEL Marc, *Décolonisation et émergence du Tiers-Monde*, Paris, Hachette, 1993, 271 p.
- MICHEL Marc, *Essai sur la colonisation positive*, Paris, Perrin, 2009, 417 p.
- RUSCIO Alain, *La Décolonisation tragique (1945-1962)*, Paris, Editions sociales, 1987, 251 p.

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent aux professeurs Marc Michel et Jean-Charles Jauffret. Outre le fait d'être des chercheurs reconnus et donc de m'avoir apporté la pertinence de leurs réflexions, ils possèdent également les qualités humaines qui m'ont permis de croire en l'aboutissement de ce travail de longue haleine. Ils furent des soutiens enthousiastes et indéfectibles.

Je remercie également ce cortège d'anonymes, archivistes, bibliothécaires, historiens amateurs, anciens combattants, élus, militaires ou employés communaux, tellement nombreux que je ne peux les citer ici, et qui m'apportèrent tant de matières, de l'archive au témoignage oral. Ils sont la preuve que les tirailleurs sénégalais continuent de susciter la curiosité et la sympathie.

Parmi eux, certains se détachent de part leur concours déterminant ou la richesse des éléments apportés tel qu'Éric Deroo qui a bien voulu accepter de fournir l'essentiel des illustrations du cahier photo de cet ouvrage.

Plus personnellement, mes pensées vont également à mes proches, mes parents, ma sœur, mes amis qui, s'ils ne percevaient pas toujours concrètement en quoi consistaient mes travaux, ont néanmoins été toujours présents pour m'encourager et me pousser.

Enfin, Françoise fut bien plus qu'un soutien de tous les instants. Elle a accepté de vivre avec les tirailleurs et a appris à les apprécier. Je sais qu'elle appréciera les autres étapes de leur histoire que je désire découvrir aujourd'hui.

Index des noms de personnes

Audraogo, Yembila 1
Bambaras 1234
Barrau, général 1
Boisboissel, général de 12
Bosmelet, lieutenant de Soyer de 12
Bouriand, colonel 12
Bührer, général 12
Carrat, commandant 123
Cazeilles, colonel 1
Cevear, sous-lieutenant 12
Charbonneau, colonel 1
Clemenceau 12
Conombo, médecin auxiliaire 1234
Dagnan, général 12345678
Daladier, Édouard 1
Dhoste, lieutenant 123
Diagne, Blaise 1
Diallo, Alfa Yaya 1
Diop, Abdoulaye 1
Diouf, Galandou 1
Faidherbe, gouverneur général 1
Falvy, général 1
Ferrandi, Jean, lieutenant-colonel 1
Ferry, Jules 1
Foch, maréchal 1
Fussel, Paul 1
Gamelin, général 12
Gaulle, général de 123
Gauthereau, Raymond 1
Gélormini, commandant 1
Giaccobi, Paul 1
Giraud, général 1
Gobineau, Hélène de 1
Goebbels, Joseph 12

Gouzy, capitaine [12](#)
Guérin, médecin lieutenant [12](#)
Gunther, caporal-chef [123](#)
Hekpazo [123456](#)
Herriot, Edouard [1](#)
Hitler, Adolf [12345678910111213](#)
Hollecker, lieutenant [123](#)
Ingold, général [12](#)
Koenig, général [1](#)
Lawler, Nancy [1](#)
Lebrun, Albert [1](#)
Lefort-Rouquette, Suzanne [1](#)
Mabon, Armelle [1](#)
Mandel, Georges [12](#)
Mangin, colonel [1234567891011](#)
Marchand, colonel [1](#)
Mercier, médecin colonel [1](#)
Merlaud-Ponty, William [1](#)
Messmer, Pierre [12](#)
Monerville, Gaston [1](#)
Mordacq, général [1](#)
Morin, Madame [1](#)
Moulin, Jean [12](#)
Murati, adjudant-chef [1](#)
N°Tall, El Hadj [1](#)
N°Tchoréré, capitaine [12345678](#)
Nehring, colonel [1](#)
Nevers, sœurs de [1](#)
Noguès, général [12](#)
Noiret, général [1](#)
Nyo, général [12](#)
Otierre, Kapine [1](#)
Ouedraogo, adjudant [12](#)
Pérrier, général de [123456](#)
Pétain, maréchal [123](#)
Pleven, René [1](#)
Quinchard, commandant [123](#)
Requier, adjudant [1](#)
Rolande, X [1](#)
Rommel, général [1](#)
Roque, adjudant [1](#)
Salan, général [123](#)
Salomon, Ernst von [1](#)
Séché, Alphonse [1](#)

Senghor, Léopold Sédar [123](#)
Siméoni, lieutenant-colonel [1234](#)
Surply, Colette [12](#)
Von Kagenneck, lieutenant [12](#)
Wassoigne, général de [1](#)
Weygand, général [1234](#)

Index des noms de lieux

Afrique

[123456789101112131415161718192021222324252627282930313233343536373839404142434445](#)

Afrique du Nord [123](#)

Agadez [1](#)

Agde [12](#)

Algérie [12345](#)

Allemagne [12345678910111213141516171819202122](#)

Alsace [1](#)

Angers [1](#)

Angleterre [1234](#)

Antilles [12](#)

Arbresle [1234](#)

Ardennes [123](#)

Argentine [1](#)

Asie [1](#)

Atlantique [1](#)

Aube [12345](#)

Balnot-la-Grange [1](#)

Bamako [1234567](#)

Bazeilles [12345](#)

Belgique [12](#)

Berlin [1](#)

Béthune [1](#)

Bir-Hakeim [1](#)

Bobo-Dioulasso [1](#)

Bouaké [12](#)

Bourmont [12](#)

Burkina Faso [1](#)

Cameroun [1234](#)

Casablanca [123](#)

Casamance [12](#)

Castelsarrasin [1](#)

Châlons-sur-Marne [1](#)

Champagne-au-Mont-d'Or [12](#)

Channes 1
Chartrainvilliers 1
Chartres 1
Chasselay 1234567891011
Château de Dromesnil 1
Chemin des Dames 1234
Cherbourg 12
Clamecy 12345
Conakry 12
Congo 1234
Constantine 12
Côte d’Azur 1
Coulmiers-le-Sec 1
Cressonsacq 1
Dahou 1
Dakar 123456789101112131415161718192021222324252627282930313233
Damas 12
Danemark 1
Dankan 12
Dardanelles 1
Diagne, Blaise 1
Dienné 1
Djibouti 1
Dobro Polje 1
Doncourt-sur-Meuse 1
Douala 123
École de médecine Jules Carde de Dakar 1
École normale William Ponty 1
École vétérinaire de Bamako 1
Écosse 1
Égypte 1
Elbe, île d’ 123456789
Eraines 1
Éraines 12
Erquinvilliers 12
Estrée-Saint-Denis 1
États-Unis 12
Eure-et-Loir 123
Europe 123456789101112131415161718192021
Eveux 1
Extrême-Orient 1234
Feucherolles 1
France
123456789101112131415161718192021222324252627282930313233343536373839404142434445

Fréjus [123456789101112131415161718192021222324252627](#)
Gabon [1234](#)
Gaoua [1](#)
Giens [1](#)
Gold Coast [12](#)
Gorée [12](#)
Graffigny-Chemin [1](#)
Grande-Bretagne [12345678](#)
Guinée [123456789101112131415](#)
Haute-Marne [1234](#)
Haute-Volta [12](#)
Hérault [1](#)
Homs [123](#)
Hyères [1](#)
Indochine [1234567](#)
Invalides [1](#)
Italie [12345678910](#)
Jeugny [1](#)
Jura [1](#)
Kankan [12](#)
Kindia [123456](#)
Koudougou [1](#)
La Flèche [123456](#)
La Rochelle [12](#)
La Valette [1](#)
Latium méridional [1](#)
Laval [1](#)
Leglantiers [1](#)
Lentilly [123](#)
Levant [1234](#)
Lieuvilleiers [1](#)
Lissieu [12](#)
Loiret [12](#)
Longwy [123](#)
Macédoine [1](#)
Madagascar [123456](#)
Magenta [12](#)
Maghreb [123](#)
Mali [12](#)
Manche [1](#)
Marcelcave [12](#)
Mareuil-la-Motte [1](#)
Maroc [123456789101112](#)
Marolles-sous-Lignières [1](#)

Marseille [123456](#)
Mauritanie [1234](#)
Méditerranée [12](#)
Mont-de-Marsan [12](#)
Montauban [1](#)
Montée de Balmont [123](#)
Montluzin [12345](#)
Morlaix [12345678](#)
Moyen-Chari [1](#)
Moyen-Orient [1](#)
Munich [1](#)
Naples [1](#)
Neufchâteau [1](#)
Nièvre [12](#)
Niger [12345](#)
Ouagadougou [1](#)
Oubangui [1234](#)
Paris [12345678](#)
Pologne [123](#)
Provence [1234567](#)
Quesnoy-sur-Airaines [1](#)
Reims [1234567](#)
Rennes [1234567](#)
Rhénanie [123456789](#)
Rhin [12345678910](#)
Rhône [123456789](#)
Rouen [1](#)
Ruhr [1234567](#)
Saint-Just-en-Chaussée [12](#)
Saint-Raphaël [123](#)
Sarthe [1](#)
Sedan [1](#)
Seine-Maritime [123](#)
Sénégal [12345678910111213141516171819](#)
Sète [123456](#)
Sillé-le-Guillaume [1](#)
Somme [12345678910](#)
Soudan [12345678910111213141516171819202122](#)
Syrie [1234567891011](#)
Tchad [123](#)
Tiaroye [1234567891011121314151617181920212223242526272829](#)
Tilloy-Bellay [123](#)
Toulon [123456](#)
Tunisie [12345](#)

Var [1](#)

Verdun [1](#)

Versailles [12345678](#)

Vichy [1234567](#)

Vosges [1](#)

Retrouvez tous nos ouvrages
sur www.tallandier.com